

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

La Guinée en marche
Mémoires inédits d'un changement

Volume 2
Un pas en avant, un pas en arrière

Ecrire l'Afrique

Collection dirigée par Denis Pryn

Dernières parutions

- Aboubacar Eros SISSOKO, *Une enfance avec Biram au Mali*, 2008.
- Bellarmin MOUTSINGA, *La Malédiction de la Côte*, 2008.
- Daniel GRODOS, *Niamey post*, 2008.
- Kamdem SOUOP, *La danse des maux*, 2008.
- N'do CISSE, *L'équipée des toreros*, 2008.
- Alain FLEURY, *Congo-Nil. A travers les récits des missionnaires 1929-1939*, 2008.
- Paul Evariste OKOURI, *La Sobanga des paradoxes*, 2008.
- Chehem WATTA, *L'éloge des voyous*, 2008.
- Gabriel Koum DOKODJO, *Noël dans un camp de réfugiés*, 2008.
- Louis KALMOGO, *Un masque à Berkingalar*, 2008.
- Léon-Michel ILUNGA, *Le Petit-Château*, 2008.
- Der Laurent DABIRE, *Chemin de croix*, 2008.
- Alain THUILLIER, *Du fleuve Komo à l'Oubangui-Chari*, 2008.
- Sékou DIABY, *La force d'une passion*, 2008.
- Emmanuel MATATEYOU, *Palabres au Cameroun*, 2008.
- Christophe FARDEL, *365 jours à Sassandra*, 2008.
- Fatou NDIAYE DIAL, *Nerfs en feu*, 2008.
- Alain THUILLIER, *Vivre en Afrique, 1953-1971*, 2008.
- Alain THUILLIER, *De la Forêt des Abeilles au mont Cameroun*, 2008.
- Juliana DIALLO, *Néné Salé, récit d'une naissance*, 2008.
- Boubacar DIALLO, *Réalités et romans guinéens de 1953 à 2003*, 2008.
- Alexandre DELAMOU, *Souvenirs d'enfance. Ou le défi de la réussite*, 2008.
- Abdoulaye DIALLO, *Les diplômés de la galère. De l'Afrique à la jungle française*, 2008.
- Marie-jeanne TSHILOLO KABIKA, *Matricide*, 2008.
- Salvator NAILIMANA, *Lettres de Yobi à un ami*, 2007.
- Chouman KINZONZI, *L'Âme écorchée*, 2007.
- Seydou Nourou MBODJI, *A mes frères des rues*, 2007.
- Issaka Herman TRAORÉ, *Le boa qui avale sa queue*, 2007.

Mahmoud Ben Said

La Guinée en marche
Mémoires inédits d'un changement

Volume 2
Un pas en avant, un pas en arrière

L'Harmattan

Du même auteur

La Guinée en marche, Vol. 1 : Le départ tant attendu (2008) : Éditions L'Harmattan, Paris.

Escale forcée d'un imam à Bangkok (2006) : Éditions Le Manuscrit, Paris. (Roman)

Muslim Communication (2005) : Éditions A.S Noordeen, Kuala-Lumpur, Malaisie. (Compilation d'articles de conférence éditée au compte du Journal of Islamic Guidance)

Learn to Read the Holy Qur'an in 7 Days (2003) : Éditions A.S Noordeen, Kuala-Lumpur, Malaisie. (Manuel technique)

Leadership and Unity in Islam (2002) : Éditions iUniversity Press, Nebraska, États-Unis. (Compilation d'articles de conférence éditée au compte du Journal of Islamic Guidance)

Glimpses of Life After Death (2001) : Éditions Ta-Ha Publishers, Londres. (Collection de hadîths)

Scientific Research and Scholarly Writing in Islam (2001) : Éditions University Press, Nebraska, États-Unis. (Manuel technique)

© L'HARMATTAN, 2009

5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-07418-7
EAN : 9782296074187

À toutes les victimes d'injustice dans le monde.

PRÉFACE

Ce volume de *La Guinée en marche* étant une suite directe du premier volume, sa préface est conçue comme un complément. En général elle ne reprend pas les points communs, qui s'appliquent à tout le livre, mais se focalise sur les traits spécifiques de ce volume.

Changement du style et du format

L'un des changements majeurs dans ce volume est l'usage d'un style plus pratique que protocolaire. Dans le premier volume, l'usage de la première personne du pluriel, en signe de modestie, a créé une confusion : le prenant pour le pluriel réel, certains ont estimé que l'accord devrait être au pluriel, alors que dans ce cas il doit être au singulier. À partir de ce volume, donc, j'utilise la première personne du singulier. Ce changement de ton ne signifie nullement que je sois devenu moins modeste ; je veux simplement être plus pratique, en faisant prévaloir l'avantage de la clarté sur la politesse imprécise.

En outre le découpage du texte a été plus raffiné, du sommet à la base. Cette fois, les chapitres ont été regroupés en différentes parties, et les sous-sections, qui représentaient les plus petites unités, ont été subdivisées. Bien plus, certains éléments ont été enrichis de commentaires des lecteurs ou de notes. Tout ceci permet de repérer très facilement des points spécifiques dans le récit, qui épouse fidèlement le film des événements. Dans le même temps, les titres des chapitres et des sections ont été relevés à l'aide de majuscules et les références des reproductions placées en haut, immédiatement après les titres, permettant ainsi de les distinguer, dès le début, des textes originaux.

Améliorations du contenu

La prédominance des textes originaux est un autre trait saillant de ce volume. Les reproductions ont été limitées aux documents officiels, tels les décrets, et à quelques analyses hautement significatives ; le

récit des événements a été systématiquement fait sous forme de synthèse. Ceci a permis d'enrichir le texte, vu que contrairement à la reproduction d'articles, l'on n'a pas besoin de permission pour de simples citations.

L'ouvrage fut enrichi de plusieurs autres manières. Tout en consultant de nombreux documents à ma disposition, j'ai pu établir des contacts personnels à travers lesquels je pus acquérir des informations supplémentaires. J'ai aussi effectué un voyage privé en Guinée et ai pu constater les choses sur place. En plus des observations, ce voyage m'a permis de recueillir des témoignages directs ; j'ai même réalisé des interviews avec certains acteurs du changement. Par ailleurs, grâce au site *Telediaspora*, j'ai régulièrement suivi le journal télévisé de la Rtg, ce qui permit à la fois d'obtenir de nouvelles informations et de vérifier celles publiées sur l'internet.

Économie d'espace et clarté

Prenant en compte l'effet de la pagination sur le prix du livre, j'ai tenu à offrir aux lecteurs un maximum d'informations en un minimum de pages. C'est donc avec une mesquinerie de fourmis que le texte a été préparé, sachant que chaque lettre, chaque mot économisé peut contribuer à économiser une ligne, et chaque ligne une page. À cet égard l'usage de citations au lieu des reproductions fut extrêmement utile, car seule l'information essentielle était retenue.

Pour cette économie d'espace, de nombreuses simplifications furent utilisées. Dans les récits, par exemple, un ministère comme « Affaires étrangères, Coopération, Intégration africaine et Guinéens de l'étranger » a été simplifié comme « Affaires étrangères ». Il est supposé que le nom au complet est connu ; dans le cas contraire, il est facile de le trouver dans le décret de nomination des membres du gouvernement (reproduit au quatrième chapitre de ce volume). En outre, les références des reproductions ont été réduites au nom du site et à la date de publication du document, cette même date simplifiée.

Toutefois, en dépit du souci d'économie d'espace, partout où la compréhension pourrait être difficile, sans hésitation le nécessaire a été retenu ou ajouté. Similairement, le généreux espacement entre les différents éléments du texte a été conservé pour maintenir son aération et partant faciliter la lecture.

Sur les origines et la nature du texte

Même si diverses sources ont été consultées, l'essentiel du texte provient du net. Très souvent les mêmes informations étaient publiées simultanément par plusieurs sites : la référence à un site plutôt qu'à un autre dépend de plusieurs facteurs. L'implication du site au projet de livre fut cruciale. Par exemple, *GuinéeNews* et *Gci* (*Guinéeconakry.info*) furent parmi les tout premiers à autoriser l'utilisation de leurs matériels ; dans le même temps ces sites, tout comme *Le Jour*, *Aminata.com* et *L'Observateur*, sont remarquables pour la promptitude et la qualité dans la diffusion de l'actualité. Parfois aussi, c'est la configuration technique du site qui l'a fait privilégier. Par exemple, avec ses archives datant de 2006, *Africaguinée* émerge chaque fois qu'il s'agit de fouiller dans le passé. Pareillement, pour les analyses, des sites comme *Guinéeactu*, *Boubah.com*, *Infoguinée*, *GuinéePresse*, *Kabanews*, *Ondes de Guinée*, *Kibarou*, *Neoleadership*, *Guinea-forum*, *Radio Kankan*, *Tamsirnews* sont incontournables de par leur richesse.

En tout état de cause, aucune référence n'est basée sur des considérations personnelles. Il y a lieu de préciser que ce projet de livre n'est affilié à aucune entité politique ou régionale. Indépendant et bénévole, l'auteur est soumis à l'objectivité que s'imposent à la fois les chercheurs et les hommes de foi. Ainsi, toute faiblesse notée dans le texte aura été causée soit par une erreur humaine, soit un manque d'information, soit une faiblesse de l'information reçue. Par exemple, comme chacun le sait, il est pratiquement impossible de faire des vérifications avec les media du net.

Réponses aux lecteurs

Suite aux commentaires reçus sur le volume précédent, je dois apporter quelques clarifications sur l'objectif du livre et le nom de plume. Ce projet de livre vise uniquement à contribuer à l'œuvre du changement amorcé dans notre pays, en pérennisant les informations dont auront besoin nos descendants. Il n'a aucun but lucratif : les efforts consentis, de la préparation du texte à la promotion du livre, sont des sacrifices. Motivé par le sens du devoir civique et religieux, je m'interdis toujours d'utiliser les ventes de mes livres à des fins personnelles. Tout excédent de revenu est utilisé à titre bénévole, par exemple à soutenir une œuvre d'intérêt public.

Quant au nom de plume « Mahmoud Ben Saïd », j'ai voulu utiliser une différente signature pour mes écrits en français, dont les premiers furent des œuvres littéraires, afin de les distinguer des écrits en anglais, qui sont plutôt techniques. Pour ce faire, j'ai combiné mon prénom à ceux de mes deux enfants, sachant par ailleurs que la combinaison, traduite de l'arabe, cadre avec ma filiation : « Mahmoud fils de Saïd ». Je fus encouragé dans cette démarche par le fait que disons 90 pour cent de nos concitoyens utilisent la langue arabe dans leurs activités quotidiennes.

Le dernier mot : ma gratitude aux contributeurs

Plusieurs personnes ont contribué à la préparation de ce volume. En premier lieu je reste extrêmement reconnaissant aux animateurs des sites internet (mentionnés nommément ici ou non, guinéens ou étrangers) et leurs contributeurs, qui ont généré les informations de base ; je remercie singulièrement ceux qui m'ont donné l'autorisation de reproduire leurs matériels, ce que firent la plupart des sites mentionnés plus haut et plusieurs autres en plus. En second lieu, un de nos compatriotes, M. Ibrahima Diallo « Ollaid », consentit d'énormes sacrifices – de son côté – pour lire tout le brouillon du livre : sans ses conseils, l'ouvrage n'aurait pas été ce qu'il est.

Par ailleurs des lecteurs du volume précédent ont fait des suggestions qui ont permis d'améliorer ce volume. Parmi eux j'apprécie particulièrement la contribution de Mme Kourouma née Mariama Djélo Bah. Je saisis cette occasion pour la remercier d'un autre service, lointain mais en rapport avec le livre : le fait de m'avoir initié à la grammaire dès notre tendre enfance. J'entends encore sa voix quand un soir elle me fit cette remarque : « On dit "tous les garçons" mais on doit dire "*toutes* les filles", et non "tous les filles". » Ah ! ... c'est aussi le lieu de lui exprimer ma reconnaissance – comme elle me le rappelle parfois, et à juste titre – pour m'avoir laissé un peu de lait à téter dans les seins de notre chère mère.

Que Dieu bénisse la Guinée !

Matsue, le 4 janvier 2009

Mahmoud Ben Saïd

1^E PARTIE :

LA GUINÉE ENTRE DEUX PREMIERS MINISTRES

Chapitre 1 : Nomination d'un 1er Premier ministre : Reprise de la grève, insurrection

- 1.1 : Nomination d'Eugène Camara : Insurrection générale
- 1.2 : L'état de siège : Le dispositif et ses méfaits
- 1.3 : De l'autorité militaire de l'état de siège : Du général
Kerfala Camara
- 1.4 : Le cri de la plume assiégée : Complaintes contre
l'état de siège

Chapitre 2 : Reprise des négociations : Enfin, nomination d'un Premier ministre de consensus et suspension de la grève

- 2.1 : Démarches pour sortir de la crise
- 2.2 : La nomination d'un Premier ministre de consensus
- 2.3 : Réactions sur la nomination de Lansana Kouyaté
- 2.4 : Révélations gênantes sur le nouveau Premier ministre
- 2.5 : Présentations et déclarations des trois autres présélectionnés

CHAPITRE 1

NOMINATION D'UN 1ER PREMIER MINISTRE : REPRISE DE LA GRÈVE, INSURRECTION

« Tout est bien qui finit bien ! se dit-on après la signature des accords le 27 janvier 2007. Le plus difficile est maintenant fait ; il ne reste plus que la nomination du Premier ministre de consensus par le Président de la République. » Illusions ! La réalité démontra que les choses étaient loin d'être finies. D'abord la nomination mit du temps à venir. Ensuite quand elle vint, elle s'avéra loin de ce que le peuple attendait. En conséquence la grève reprit, la violence avec. Pour la première fois l'état de siège fut décrété dans le pays. Ce chapitre retrace le film de ces événements, puis se termine par des réflexions.

1.1 NOMINATION D'EUGÈNE CAMARA : INSURRECTION GÉNÉRALE

Cette section est divisée en trois parties. La première sous-section nous rappelle la longue attente qui a précédé la nomination du Premier ministre, la seconde retrace la nomination proprement dite et son rejet par les Guinéens, la dernière décrit l'insurrection qui en résulta.

1.1.1 L'attente de la nomination du Premier ministre

Rappelons que le Président a donné son accord de nommer un Premier ministre au 15^e jour de la grève, le 24 janvier 2007. Comme c'était le point focal des revendications, la situation n'a pas tardé à se tasser : un protocole d'accords fut conclu et la grève prit fin trois jours après. C'était le 27 janvier 2007.

Mais il nous souvient de ce que disait le protocole d'accords sur la nomination du Premier ministre : « Ce Premier ministre, dont la nomination interviendra dans les prochains jours, doit être un haut cadre civil, compétent, intègre et qui n'a été ni de près ni de loin impliqué dans des malversations. » Il nous souvient également que l'usure par le temps était l'une des armes favorites du pouvoir. Eh bien, cette faille ouverte par l'indétermination des accords fut donc mise à profit, et « les prochains jours », comme s'ils se multipliaient d'eux-mêmes, se mirent à défiler les uns après les autres, beaucoup plus que les Guinéens ne l'avaient imaginé.

Le peuple attendit et attendit. Rien ne vint. Certains religieux, on se souvient, durent même organiser des prières pour que le Président se décide vite. Mais tous les efforts furent vains.

Ce retard semblait être en faveur du pouvoir mais en réalité il était également en sa défaveur. Si, en effet, il représentait un facteur important en termes tactiques, il décourageait bon nombre de supporters du pouvoir. Parmi nous, les femmes et les hommes qui peuplent la terre, certains sont dotés d'un cœur particulièrement tendre. Une personne en difficulté leur inspire toujours la pitié, et ce, même si la personne s'est, elle-même, créée ses difficultés. C'est ainsi que certains compatriotes gardaient encore un brin de pitié pour le Président Conté. Mais avec ce retard, qui s'apparentait de jour en jour à un entêtement dans l'erreur, au mépris du peuple, surtout au non respect de la parole donnée, le Président comptait de moins en moins de sympathisants. C'est en ce moment que l'on entendit de l'un de ces sentimentalistes hors pair : « Vraiment, avec ce comportement irrationnel il aura mérité tout ce qui lui arrivera. »

Enfin les syndicats, qui sont à la base du mouvement, virent que le moment était venu de réagir. C'était juste en début de semaine. Ils préparèrent une déclaration qu'ils transmirent aux présidents des institutions républicaines ainsi qu'au Président Conté, lui-même, rapporte un article de *GuinéeNews*. Dans cette déclaration, ils menacent de faire

reprandre la grève si la nomination du Premier ministre n'a pas lieu jusqu'en fin de semaine, car la grève n'était que suspendue. Cette déclaration des syndicats fit monter, et très haut, la tension sociale : « Le peuple vit quotidiennement dans la psychose de cette nouvelle menace de grève des syndicats. Elle domine les sujets de causeries et débats, des foyers jusqu'aux différents services, en passant par les kiosques et restaurants de la place. »

On se demandait vraiment comment le Président allait réagir. Les avis étaient partagés. L'article susmentionné les résumait ainsi : Selon certains observateurs, le Président Conté est un homme qui a toujours laissé pourrir une situation avant d'agir, parfois en catastrophe, quand l'irréparable est déjà commis. « Pour cette catégorie de Guinéens, le Président est capable de présenter au peuple un homme de paille, une marionnette comme Premier ministre ou de continuer à entretenir le mythe de son mutisme » jusqu'au délai fixé par les syndicats. Pour d'autres, le Président, ayant tiré les leçons de ces mouvements, pourrait accéder à la requête des syndicats avant l'expiration de leur ultimatum. Cela pouvait intervenir à tout moment.

Évidemment personne ne pouvait connaître l'issue finale ; on était surtout curieux de connaître le profil de la personne qui sera choisie, quand le Président daignera faire un choix. Mais une chose était certaine : Si le Président n'agit pas avant la date fatidique, il se sera mis dans une situation extrêmement fragile, qui pourrait très facilement l'emporter. C'est pourquoi d'ailleurs l'article, le seul cité ici, était titré « Lansana Conté en sursis ».

L'attente se poursuivait. On se prépara à toutes les éventualités, y compris la reprise de la grève pour le lundi 12 février 2007. Entre-temps le choix vint, mais...

1.1.2 La nomination est faite, mais elle est rejetée par le peuple

Le vendredi 9 février 2007, dans son journal de 20 h, la Rtg dévoile le nom du nouveau Premier ministre dans un décret : M. Eugène Camara, qui venait de remplacer M. Fodé Bangoura au poste de ministre d'État chargé des Affaires présidentielles, était l'élu du Président. Pour l'œil novice le choix ne présentait rien d'anormal : *L'Aff* (Agence France Presse), citée par un autre organe de presse (*Billets*

d'Afrique) disait que M. Camara, « réputé intègre, modéré et proche du Président Lansana Conté », semble remplir les critères fixés entre les syndicats et le gouvernement. Mais en fait, M. Camara avait un péché capital – celui justement d'être un proche du Président. C'est pourquoi sa nomination fut rejetée aussi bien par les leaders du mouvement (les syndicats et la Société civile) que par les populations.

Pour les leaders syndicaux le décret est une « insulte au peuple de Guinée ». Ils se donnèrent rendez-vous pour le lendemain et reprogrammèrent la grève à la date initialement prévue, le lundi 12 février. La Société civile de son côté fit une déclaration soutenant les syndicats et encourageant la population à manifester : « [La Société civile] rejette ce choix et invite les citoyens à se mobiliser aujourd'hui plus qu'avant pour continuer à réclamer le changement. » Les partis politiques de l'opposition ne se firent pas prier pour se joindre à l'action.

Quant à la population, c'est la nuit même de la nomination qu'elle se mit sur pied pour protester. Un journaliste de *GuinéeNews* rapporte que le nom d'Eugène Camara a été accueilli par des quolibets dans certains quartiers, et des manifestations de désapprobation avec des attaques sur les symboles de l'État étaient en cours, au moment même où il mettait sa dépêche en ligne.

1.1.3 Dramatique évolution de la situation : l'insurrection se généralise

a) Introduction

Les réactions à la nomination de M. Eugène Camara comme Premier ministre se poursuivirent par des manifestations populaires, suivies d'affrontements : la situation se dégrada très vite. L'ampleur nous fut révélée le lendemain même de la nomination. Dans un article titré « Toute la Guinée contre Conté ? » *Afrik* écrit : « En nommant Premier ministre l'un de ses plus proches collaborateurs, Eugène Camara, le Président Lansana Conté entraîne la Guinée dans un nouveau cycle de violences. » En effet, des barricades s'élevaient dans la banlieue de Conakry, et l'intervention de l'armée pour dégager les routes bloquées se solda par la mort de trois jeunes manifestants.

Par ailleurs *GuinéeNews* expliqua dans une de ses dépêches que les choses étaient devenues si préoccupantes que le système des Nations

Unies et autres missions diplomatiques avaient entrepris l'évacuation de leurs personnels respectifs. Au même moment, Air France annulait ses vols des 10 et 11 février sur Conakry. On apprit également que l'état-major des armées avait suggéré au Président de demander à M. Eugène Camara, nouveau Premier ministre, de démissionner pour faire revenir la paix dans le pays, mais que le Président n'avait pas encore donné de suite à cette suggestion. Ainsi la violence fut maître du terrain.

Cette violence s'intensifia surtout à Conakry, l'épicentre de la crise. L'article du journal précité se terminait ainsi : « Nous venons d'apprendre qu'une station d'essence située à Kipé, en haute banlieue de Conakry, vient de faire les frais du courroux des manifestants déchaînés. Il en est de même pour un restaurant réputé de la place situé non loin de l'école française. Dans la commune de Matoto, toujours en banlieue de Conakry, certains boutiques et magasins ont été vandalisés par des manifestants. » Vers Kisserou, toujours dans la commune de Matoto, manifestants et forces de l'ordre se livraient à « une véritable bataille », pendant que de nombreuses personnes étaient coincées dans la circulation, surtout dans Enta.

Dans l'introduction d'une dépêche intitulée « Halte au massacre ! » l'envoyé spécial de *Jeune Afrique* écrit : « La Guinée brûle. La Guinée saigne. Et la Guinée pleure. Le premier pays de l'Afrique de l'Ouest à s'être libéré du joug colonial français est entré depuis plusieurs jours en insurrection pour se soustraire à la férule de Lansana Conté. De Kankan à Kindia, de Dalaba à N'Zérékoré, des jeunes, des femmes et des hommes affrontent les forces de l'ordre, tombent sous leurs balles, crient leur ras-le-bol à l'encontre d'un régime vieux de vingt-trois ans et, à leurs yeux, responsable de tous les maux : pauvreté, régression économique, répression des libertés... »

Par la suite, le comportement des manifestants était presque le même partout : ériger des barricades sur les voies publiques et saccager systématiquement les biens de l'État et ceux des dignitaires du régime. Ceci se passait non seulement à Conakry, mais aussi à l'intérieur, comme nous le verrons ci-bas.

b) Barricades et saccages par les manifestants à travers le pays

Dans l'une de ses dépêches, *GuinéeNews* confirme que la contestation s'est effectivement généralisée à travers le pays : « Au Km 36 situé à l'entrée de la capitale, des témoignages dignes de fois nous rap-

portent qu'un commissariat de police vient d'être saccagé par des manifestants. Non loin de là, à Sonfonia, des manifestants sont opposés aux forces de l'ordre. À l'intérieur du pays, notamment à Labé, capitale du Foutah, une foule de manifestants essentiellement composée d'étudiants et d'élèves, qui scandaient aux cris de "À bas Lansana Conté !", "À bas Eugène Camara !", "Nous voulons le changement !", ont pris d'assaut la ville avant d'aller mettre à sac la résidence du préfet. » Le même scénario était noté à Pita, où des manifestants saccagèrent la résidence du préfet et brûlèrent les locaux de la gendarmerie.

En Haute Guinée, Siguiri fut le théâtre d'une grande mobilisation. Un hôtel qui appartient au ministre de l'Économie, M. Madikaba Camara, fut saccagé. Kankan, de son côté, se mobilisait. Selon la même source, les manifestants s'y sont livrés à plusieurs actes de vandalisme et de pillage, pour ensuite se diriger vers la prison centrale de la commune. Là, ils se heurtèrent à la résistance des forces de l'ordre, mais il semble que le commandant de la garnison conseilla ses hommes de ne pas réagir. Dans la même ville un soldat qui venait de tuer trois manifestants fut lapidé par la foule : il fut le premier militaire à trouver la mort dans les affrontements depuis le début de la crise.

Bref, de réactions similaires se poursuivirent partout dans le pays, jusqu'à N'Zérékoré, en passant par plusieurs villes, dont Kindia, Faranah et Dinguiraye. À Kindia, selon *Apa*, des échauffourées auraient éclaté suite à une attaque à main armée perpétrée pendant la nuit au domicile d'un commerçant par des inconnus qui ont violenté les personnes qui s'y trouvaient, avant d'emporter des objets de valeur. Les manifestants ont mis à sac la brigade de la police municipale de Damakhanya, située dans la périphérie de Kindia, et ont saccagé le domicile du commandant de cette brigade, accusant certains policiers d'être les responsables du vol.

À Dinguiraye, des milliers de manifestants scandent à tue-tête : « À bas Conté ! », « La grève continue ! », « À bas le régime ! » et beaucoup d'autres messages du même genre : telle était l'introduction d'une dépêche de *Gci* le 9 février, ajoutant que les forces de l'ordre, impuissantes devant la fureur populaire, avaient dû rebrousser chemin. Ainsi, on notait des incendies des maisons des autorités locales, dont celle du préfet. L'effraction de la prison centrale et la libération des prisonniers ont également été signalées, entre autres.

À un moment donné pour ainsi dire les sites d'information sur la Guinée se concurrençaient dans la diffusion de dépêches contenant un

mot devenu maître : *saccagé* ! Vous visitez n'importe lequel, les titres sont presque tous les mêmes : « La maison de tel dignitaire, située à tel endroit, vient d'être saccagée ! » Vous cliquez pour afficher le document, et le temps de le lire et revenir à la page d'accueil du site, vous trouvez qu'un autre titre du même genre vous y attend déjà : « Les bâtiments administratifs de tel lieu sont tous saccagés ! » Vous ne finirez pas de lire cet autre document avant l'arrivée d'un troisième, et ainsi de suite. Pour *Guinéeenews*, la longue liste inclut les éléments suivants :

- « L'Agence de la Sgbg de Matam saccagée ! » Évidemment l'argent qui était à portée de main fut emporté, et c'est là un grand problème : Les saccages n'étaient pas que des signes de protestation. Parfois, ils étaient motivés par le lucre.

- « La maison de Mamadou Bhoie Barry saccagée à Nongo et celle d'Eugène Camara détruite à N'Zérékoré ! » M. Mamadou Bhoie Barry fut le candidat malheureux contre M. Lansana Conté aux élections présidentielles de 2003. « En récompense, il a été nommé ministre de l'Enseignement préuniversitaire, car l'opposition ayant boycotté ces élections, il fut le seul candidat contre Conté, légalisant du coup cette mascarade électorale aux yeux de l'opinion internationale, estiment les observateurs. »

- « À Conakry, une résidence privée du Président bissau-guinéen Joao Bernardo Vieira, proche depuis de longues années du Président Conté, a été saccagée, selon des témoins. » On se rappelle, du chapitre 8 du premier volume de ce livre, que des soldats bissau-guinéens avaient été incriminés dans les massacres du 22 janvier 2007.

- À Kindia, selon des témoins, « des manifestants ont saccagé la résidence du gouverneur. Il y a ensuite eu des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre, qui ont tiré sur la foule ».

- « Labé (4 morts) : La maison de la mère de Hadja Asmaou [épouse du Chef de l'État] et celle de Dr Souaré, le ministre de l'Enseignement supérieur saccagées. » Tel était le titre d'une autre dépêche parue le 14 février.

Il convient de signaler que les saccages n'étaient pas toujours facilement exécutés. Par endroits les manifestants avaient été convaincus par les sages des localités de changer de direction, comme nous le verrons ci-bas, mais parfois ils ont été simplement vaincus avant d'accomplir l'acte. À titre d'exemple, dans une dépêche du journal précité on lisait ceci : « Les loubards ont tenté de détruire la maison du

ministre de l'Agriculture Jean Paul Sarr, mais ils n'ont pas pu, nous informe-t-on. »

c) Paradigme du désastre : Téliélé

Posté le 19 février, un article de *GuinéeNews* décrit l'atmosphère générale de la ville de Téliélé et d'autres localités de cette préfecture au cours de la première semaine qui a suivi la nomination de M. Eugène Camara. « Téliélé dégage une image d'apocalypse » était le titre de l'article. Tout d'abord, le lundi 12 février les populations se sont retrouvées tôt le matin au stade et ont décidé d'aller « s'occuper » des bâtiments publics, pour exprimer leur rejet du régime. Ainsi, le commissariat de police, le crédit rural, la gendarmerie ont été successivement saccagés, et les prisonniers libérés. Repartis vers le quartier Kolly, les manifestants ont ensuite mis à sac le bâtiment de la justice de paix et la résidence du juge.

Plus tard ils se dirigent vers un autre quartier, celui de Hadja Djamy, l'épouse du ministre Moussa Solano, qu'ils voulaient piller. Mais ils ont été déconseillés par des sages du lieu, qui leur ont fait remarquer que cette dame était leur sœur. À la place, les bureaux du préfet, sa résidence, le bloc des finances, la villa des hôtes, et bien d'autres bâtiments furent saccagés et incendiés. La propriété de l'ancien ministre de l'Économie et des Finances, M. Chéick Ahmadou Camara – citoyen de Kindia, mais ancien parrain de Téliélé – subit le même sort que les bâtiments officiels.

Dans d'autres quartiers, deux Ong et un bâtiment de la direction préfectorale de l'éducation furent saccagés ; la bibliothèque et la maison des jeunes étaient initialement visées mais elles furent sauvées. Par contre le bâtiment qui abrite le projet Pdri a été saccagé nuitamment et le matériel emporté. Peu après, la maison de la grand-mère de Mme Djamy Conté (fille du Président Conté) a été rasée. Dans les sous-préfectures, comme Missira, Santou et Thionthian, les habitants auraient exprimé leur rejet du régime de la même manière, en attaquant les édifices publics.

La police locale avait préféré ne pas affronter la population directement. C'est ainsi que le saccage ne s'est arrêté qu'à l'arrivée des Bérets rouges. Venus pour maintenir l'ordre, ces agents, comme à leurs habitudes, agissent ainsi : « Depuis, on ne parle que de perquisitions, d'arrestations, de maltraitements et d'emprisonnements. Ces per-

quisitions donneraient lieu à des vols de téléphones portables, argent et objets précieux par les Bérêts rouges. » Toutefois, les perquisitions auraient également permis de récupérer certains objets volés par des loubards.

1.2 L'ÉTAT DE SIÈGE : LE DISPOSITIF ET SES MÉFAITS

Le bruit courait que le Président de la République s'adresserait incessamment à la nation. Plusieurs choses étaient envisageables mais, en dehors du cercle restreint du pouvoir, peu de Guinéens pouvaient soupçonner qu'il se serait agi d'un état de siège. Quel ne fut pas leur étonnement d'entendre le Président Conté déclarer qu'il donnait ordre au chef d'état-major des armées de « reprendre la situation en main » ! En quatre parties, cette section rapporte donc l'instauration de l'état de siège, ses méfaits, sa condamnation et sa fin.

1.2.1 L'instauration de l'état de siège

La première subdivision résume l'adresse du Président annonçant l'état de siège et fournit quelques éclaircissements là-dessus ; la deuxième est un extrait du décret proclamant le dispositif. (Les documents avaient été publiés par plusieurs sites dont *GuinéeNews* et *KabaneNews*.)

a) Proclamation de l'état de siège par le Chef de l'État

Dans un discours télévisé, le Président justifie sa décision comme suit : Il avait donné satisfaction à la presque totalité des points de revendication des syndicats, mais il avait constaté que des « personnes mal intentionnées récupéraient le mouvement en s'attaquant aux biens du peuple et des particuliers à travers le pays ». Qui étaient ces personnes malintentionnées ? Cela n'avait pas été déterminé dans le discours. Quoi qu'il en soit, c'était la raison pour laquelle le Président

avait donné « ordre au chef d'état-major des armées, le général Kerfa-la Camara de reprendre la situation en main et de rétablir l'ordre public afin d'éviter au pays les risques d'une guerre civile ».

N'ayant pas la constitution sous la main – ni dans la mémoire – beaucoup de Guinéens savaient peu ou rien du tout de ce dispositif appelé état de siège. Voyons donc brièvement ce que c'est : À son titre V, « Des rapports entre le Président de la République et l'Assemblée nationale », l'article 74 de la Loi fondamentale stipule :

« L'état de siège, comme l'état d'urgence, est décrété par le Président de la République, après avis du président de l'Assemblée nationale et du président de la Cour suprême. Ces avis sont publiés au Journal officiel. Le Président de la République peut prendre, par ordonnance, toute mesure nécessaire à la défense de l'intégrité du territoire et au rétablissement ou au maintien de l'ordre public. L'Assemblée nationale se réunit alors de plein droit, si elle n'est pas en session. Elle ne peut être dissoute. Le décret proclamant l'état de siège ou l'état d'urgence cesse d'être en vigueur après douze jours, à moins que l'Assemblée nationale, saisie par le Président de la République, n'en autorise la prorogation pour un délai qu'elle fixe. Les ordonnances prises en application de l'état de siège et de l'état d'urgence cessent d'être en vigueur à la fin de ceux-ci. »

Pour éclairer ses lecteurs, *GuinéeNews* contacta un spécialiste, qui fit des remarques de taille : Que l'état de siège « cesse d'être en vigueur après douze jours » ne veut pas dire qu'il doit nécessairement durer tous ces douze jours. En outre, une levée partielle est faisable. Si, par exemple, une partie du territoire est sécurisée le pouvoir peut lever l'état sur cette partie. Bien plus, un arrangement interne est possible pour permettre aux ménagères de faire leurs courses quotidiennes.

b) Extrait du décret instaurant l'état de siège

« Article 1 : L'état de siège est déclaré sur le territoire de la République pour la période allant du lundi 12 février au 23 février 2007. Les dispositions de la loi organique No 91/016/C du 23 décembre 1991 sont applicables pendant la durée de l'état de siège.

Article 2 : Les pouvoirs normalement conférés à l'autorité civile pour le maintien de l'ordre et pour la police sont conférés à l'autorité militaire correspondante. Toutefois, conformément à l'article 18 de la loi organique No. 91/016/Ctrn du 23 décembre 1991, les forces de sé-

curité de la police nationale continuent à exercer leurs missions telles que définies par la réglementation en vigueur.

Article 3 : L'autorité militaire compétente peut ordonner l'assignation à résidence dans une collectivité territoriale ou une localité déterminée de toute personne dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité ou l'ordre public ou qui cherche à entraver l'action des pouvoirs publics

Article 4 : Les réunions publiques ou privées propres à provoquer ou entretenir le désordre sont interdites.

Article 5 : Les autorités judiciaires compétentes, ainsi que le ministère charge de l'Intérieur, les gouverneurs de régions, les préfets, le gouverneur de la ville de Conakry ou les maires et en cas d'empêchement leurs adjoints sont autorisés à ordonner en tout lieu des perquisitions de jour et de nuit.

Article 6 : La circulation des personnes, des véhicules ou des biens dans les localités habitées sur l'ensemble du territoire national est interdite de 6 h du matin à 16 h et de 20 à 6 h du matin. Les cortèges, défilés, rassemblements et manifestations sont interdits dans les localités habitées sur tout le territoire national.

L'autorité militaire compétente est habilitée à prononcer l'internement administratif des personnes dont l'activité présente un danger pour la sécurité publique. L'autorité militaire compétente est habilitée à prendre toute disposition permettant le contrôle des correspondances postales, télégraphiques et téléphoniques.

L'autorité militaire compétente est habilitée à rechercher, à enlever, et ordonner la remise ou le dépôt des stations de radio électriques privées d'émission ou de réception.

L'autorité militaire compétente est habilitée à ordonner la réquisition des personnes, des biens et des services dans les conditions et sur les pénalités prévues par la loi.

L'autorité militaire compétente est habilitée à prendre toutes mesures appropriées pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature, ainsi que des émissions radiophoniques ou télévisées, des projections cinématographiques et représentations théâtrales.

L'autorité militaire compétente est habilitée, par décision uniquement exécutoire, de procéder à la mutation ou la suspension de tout fonctionnaire ou de tout agent de l'État ou des collectivités locales, de

tout agent des établissements publics de l'État ou des collectivités locales (...) dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité publique.

L'autorité militaire compétente est habilitée à faire procéder à la recherche, à l'enlèvement, et à la remise de l'autorité désignée à cet effet des armes et des munitions en circulation ou détenues illégalement en vue de leur dépôt dans les lieux déterminés ainsi que des explosifs et tout engin meurtrier ou incendiaire.

Article 7 : Les autorités compétentes exécutent d'office des mesures prescrites en application des dispositions de la loi organique No.91/016/Ctrn du 23 décembre 1991 indépendamment de toute action pénale.

Article 8 : Le présent décret, qui prend effet pour compter de sa date de signature et qui abroge toute disposition antérieure contraire, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

Conakry le 12 février 2007

Le Général Lansana Conté »

1.2.2 Les méfaits de l'état de siège

L'état de siège n'eut pas que des méfaits ; il servit entre autres à contrecarrer les actions d'opportunistes qui profitaient de la situation pour se livrer au vol – par exemple *Le Quotidien* a une fois noté que des Bérêts rouges tentaient de disperser des jeunes qui terrorisaient la population en s'attaquant aux villas des dignitaires du régime et à des magasins. Toutefois force est de reconnaître que ces effets positifs sont éclipsés par les méfaits du dispositif, qui ont été, de loin, plus importants. C'est pourquoi cette section est axée sur ces méfaits.

a) Barbarie des militaires à Conakry

Les effets de l'état de siège ont été exacerbés d'une part par les termes mêmes du dispositif, qui avaient autorisé les perquisitions. D'autre part, on a noté un manque de contrôle au sein des corps armés : les soldats sur le terrain n'agissaient pas selon les ordres de leurs supérieurs, d'après les journaux. Mais, plus grave encore, le dispositif fut mis à profit pour effectuer une brutale campagne politique en faveur du pouvoir, allant de la simple menace à la tuerie. Comme résultat, les populations civiles subirent les abus et crimes les plus inhu-

maines, à travers des pillages, des humiliations, des tortures et des assassinats. Dans certains cas une même famille était victime de deux, trois, voire tous ces crimes à la fois, comme on le verra dans les témoignages qui suivent.

L'un des tout premiers cas rapportés à Conakry par la presse fut celui d'un camion qui transportait de l'huile de palme en provenance de N'Zérékoré. Selon son chauffeur, des groupes de militaires l'ont systématiquement pillé avant de tuer l'apprenti : « Nous étions aux alentours de Coza quand les militaires ont pillé notre camion, avant de nous tirer des balles réelles. Du coup, mon apprenti Alpha Ibrahima Bah, ayant reçu des balles, a succombé à ses blessures. Son corps est actuellement exposé à la mosquée de Coza. » (*Guinéeenews*)

Après une perquisition à son domicile, un autre citoyen témoigne : « Nous avons été humiliés, ma femme et moi, par une dizaine de militaires qui se sont attaqués à nous. Ils m'ont demandé de l'argent, a expliqué encore sous le choc Salifou, un retraité. Ils m'ont dit que si je ne donnais pas la télévision, ils allaient prendre ma fille. J'avais appris qu'une femme avait été violée par des militaires ce matin dans le quartier. J'ai alors offert gratuitement ma télévision. » (*Jeune Afrique*)

Les choses allèrent de mal en pis : « Avant l'état de siège, on était plus en sécurité que maintenant, note une autre victime. Des groupes de soldats, ciblent les plus belles résidences, signe extérieur de la richesse, y entrent, pour embarquer tout ce qui leur tombe sous les mains : téléviseur, Dvd, magnétoscope, argent... » La violence était particulièrement atroce en banlieue, notamment sur l'axe Bambéto-Hamdallaye. En plus des vols, les militaires ont également « violé des jeunes filles, sous le regard impuissant de leurs parents. Une fille aurait d'ailleurs trouvé la mort au cours d'un viol ». (*Biasy.net*)

Dans le cadre de la campagne en faveur du pouvoir, les fils du Président circulaient dans la ville et distribuaient de l'argent aux personnes favorables au régime. En plus ils torturaient « toute personne qui ne partage pas les idées du gouvernement actuel » d'après *Le Populaire*. Dans le même cadre, *Biasy.net* signale des arrestations arbitraires, qui se faisaient dans des conditions ignobles. Les détenus arrivent au camp déshabillés, attachés, battus. Pire que tout, rappelant les pratiques de l'ancien régime, lors des interrogatoires les Bérets rouges cherchaient à culpabiliser les leaders syndicaux, surtout M. Ibrahima Fofana, secrétaire général de l'Ustg. *Human Rights Watch* ajoute que des membres de la garde présidentielle avaient fait feu sur un groupe

de personnes devant une mosquée de la banlieue, tuant un homme. Ils auraient également violé des femmes et « au moins une des victimes aurait subi un viol collectif ».

Parce que justement elle informe le monde de ce qui se passe, une profession devint particulièrement vulnérable – le journalisme. Ainsi, d'après plusieurs rapports concordants, dont ceux de *Biasy.net*, des Bérêts rouges ont saccagé les locaux de la radio privée *Fm Liberté* et arrêté deux de ses travailleurs. C'était le lundi 12 février, avant même la proclamation de l'état de siège. Ils n'ont été libérés que deux jours plus tard, le mercredi 14, et les sévices qu'ils subirent durant cette période étaient visibles sur leurs corps. L'un d'entre eux avait des brûlures au cou : « Les Bérêts rouges écrasaient leurs cigarettes sur son cou ! a témoigné son codétenu. Vous pouvez recevoir des sévices de toutes sortes, c'est vraiment inhumain ! »

Depuis le saccage de *Fm Liberté*, les autres radios tombèrent dans le silence, se sentant désormais menacées : « Des messages comme : "J'aurai ta peau !" sont quelques fois envoyés aux journalistes. Ce qui fait que familles et amis s'inquiètent pour ceux qui exercent dans la presse. » (*Guinéeenews*)

Bref, le bilan de l'état de siège à son cinquième jour était au moins 22 meurtres, d'après *Human Rights Watch*. En plus, un responsable de la Société civile a affirmé, dans un article de l'*Afp* paru le 18 février que « des centaines de personnes ont été arrêtées » nuitamment et généralement sur indication des barons du parti au pouvoir.



Un étudiant raconte comment il a été frappé par des militaires dans la banlieue de Conakry. (Crédit : *Afp*)

b) Sévices des militaires à l'intérieur du pays

Cette subdivision rapporte, en guise d'exemples, deux cas de crimes et d'abus de pouvoir dont ont souffert les populations à l'intérieur du pays, l'un à Gaoual et l'autre à Boffa. C'est le résumé de deux articles téléchargés du forum *Boubah.com*. Le premier article a été posté le 10 avril 2007, avec un titre extraordinaire : « Sur ordre des autorités de Gaoual, ils étaient 20 enfants fils de militaires et paramilitaires à incendier 96 cases » ! Ceci se serait passé dans le quartier Hafia de la Commune urbaine de Gaoual les 16 et 17 février 2007 dans une expédition cautionnée par les autorités locales : le préfet, le maire, le juge de paix, etc. Le motif était de punir ce quartier à majorité opposé au régime et venger les édifices publics détruits.

En tout, les enfants, dirigés par cinq agents, ont endeuillé 51 familles, en incendiant leurs cases. Le préfet aurait été informé dès l'incendie des trois premières cases, le 16 février, mais il n'aurait pas pris le problème au sérieux. Ainsi la nuit du 17 à 22 h, les 93 autres cases furent incendiées. Le maire aurait simplement constaté les faits sans plus en parler. « Mais le plus grand responsable de ce terrorisme reste le commandant du sous-groupe tactique. Ces criminels qui ont incendié les 96 cases faisaient des tirs de sommation, et cela avait créé une psychose chez les populations, empêchant ces pauvres gens de sortir leurs biens. Pendant ce temps, la nuit était devenue plus claire que le jour, du fait de la vive lumière. »

Le deuxième document, posté le 14 avril 2007 par l'Aguisav (Association guinéenne des sans voix), rapportait la persécution d'un citoyen par les autorités militaires de Boffa. La victime, un tailleur de 49 ans, aurait été arrêté sous simple dénonciation le 19 février 2007, puis enfermé à la prison « Pont de fer » de Boké, dans des conditions humiliantes. « Je dois payer chaque fois 5.000 francs pour voir mon mari en prison et devant un geôlier. Et il reste debout, il n'a pas droit à s'asseoir durant notre conversation », confie sa femme.

Initialement accusé d'être l'instigateur de la manifestation du 12 février 2007, au cours de laquelle les édifices publics et privés ont été saccagés, le détenu rejette l'accusation et explique plutôt avoir empêché des manifestants de piller les magasins, ce qui fut confirmé par les commerçants. Mais les autorités persistent, invoquant ensuite d'autres raisons. Toutefois, il semble que la victime aurait dit « À bas Lansana Conté ! » pendant la manifestation, et d'aucuns pensent que c'est cela le motif réel de son arrestation.

c) Incidence de l'état de siège sur l'économie nationale

Nul ne peut comptabiliser les pertes matérielles subies par la Guinée lors des mouvements de protestation de janvier et février 2007 – on en parle relativement moins, sans doute parce que les pertes en vies humaines étaient énormes. Ces pertes matérielles sont de deux ordres : celles liées aux saccages et pillages et celles liées à l'arrêt du travail. Comme la première catégorie est évidente, ici nous nous limiterons à la deuxième.

Le fait d'interrompre le travail est une perte incalculable, surtout qu'il y avait beaucoup de répercussions. Un article de *GuinéeNews* du 14 février 2007 explique qu'à cause de l'arrêt de travail par la Compagnie des bauxites de Guinée (Cbg) pendant l'état de siège, les prix de l'alumine sont immédiatement montés sur le marché international. En plus des méfaits immédiats, ces troubles avaient des conséquences à long terme : le découragement des investisseurs. L'article conclut par citer un expert : « Même advenant une issue pacifique, les derniers dégâts matériels vont influencer les investisseurs pour très longtemps. Il est facile de perdre la confiance mais très difficile de la retrouver dans le monde des investissements. »

En fait, les partenaires déjà sur place étaient en train de fuir. *Jeune Afrique* annonçait qu'une soixantaine de ressortissants américains étaient partis pour le Sénégal à bord d'un avion dépêché sur place, tandis qu'un appareil de l'armée de l'air marocaine avait rapatrié 90 Marocains, qui fuyaient les violences. Ces partenaires sont non seulement effrayés pour leur vie mais aussi pour leurs biens. Le journal rapporte que le Programme alimentaire mondial (Pam) évaluait à environ 850.000 dollars Us l'aide alimentaire déjà volée.

1.2.3 Condamnation générale de l'état de siège

La décision d'instaurer l'état de siège a été condamnée partout dans le monde, pas seulement en Guinée, ceci d'une part du fait de la restriction des libertés humaines et d'autre part des abus et crimes discutés plus haut. Dès le lendemain de la proclamation du dispositif, l'Organisation internationale de la Francophonie a fait une déclaration dans laquelle elle en appelle à l'Onu et explique que l'état de siège ne peut, en aucun cas constituer un moyen de sortie de crise durable.

Le 15 février 2007 l'Union Européenne a invité le Collectif pour une Transition démocratique en Guinée (Cotradeg), une organisation fondée par les auteurs de l'ouvrage « Quelle Transition politique pour la Guinée ? » (paru chez L'Harmattan). Au terme des exposés et discussions, qui retraçaient tout le calvaire des populations et proposaient des solutions de sortie de crise, l'événement s'est achevé sur le ton d'une condamnation.

L'ambassade des États-Unis s'est, pour sa part, déclarée très préoccupée par la situation : « Nous demandons aux militaires et aux forces de l'ordre de Guinée de faire preuve de retenue et de s'abstenir de commettre des actes d'intimidation ou de violence à l'encontre de la population civile. Les forces armées, les forces de l'ordre et les civils du gouvernement de Guinée impliqués dans ces violations doivent être amenés à répondre de leurs actes. »

Amnesty International a réagi sur le même ton. L'organisation considère que les forces de sécurité guinéennes ont violé les droits humains des victimes. Elle exhorte les autorités guinéennes « à ce que les tueries et les arrestations arbitraires cessent immédiatement » et fustige spécifiquement l'arrestation le 12 février des travailleurs de *Fm Liberté*, qu'elle considère comme des prisonniers d'opinion, car « il semble que cette radio ait été attaquée à la suite d'une émission diffusant des propos de citoyens critiques envers le Président Conté ».

Le Conseil de paix et de sécurité (Cps) de l'Union Africaine a également condamné l'usage disproportionné de la force à l'encontre de la population civile, rappelant que la situation en Guinée a des implications pour la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest. « Le Cps a déploré les tueries en Guinée, demandant une enquête indépendante, avec la participation de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, pour identifier et traduire en justice les auteurs des actes de violence. » (*Grioo.com*)

Malgré ces condamnations, le résultat fut inchangé. Il convient de souligner que de l'avis de beaucoup d'observateurs, les condamnations ne suffisaient pas. Il était nécessaire de prendre des mesures concrètes. Ainsi, comme nous l'avons vu au chapitre 9 du volume 1 de ce livre, certains parlèrent de « carnage à huis clos », de « molles condamnations » et même « d'hypocrisie », surtout en considérant que ces pays étaient en train de rapatrier leurs ressortissants.

Pour mieux apprécier la déception des Guinéens face à ces réactions ambiguës, il suffit de les imaginer à une échelle plus petite : Vos

enfants rendent visite aux enfants d'une famille amie. Un incendie se produit dans les lieux et, au lieu de faire venir les sapeurs-pompiers, vous dépêchez votre chauffeur pour aller sortir vos enfants seulement et y laisser les autres avec le feu. Cependant il n'est pas difficile, non plus, de comprendre le comportement de ces pays « amis » : Souvenons-nous que les pays n'ont pas d'amis, en réalité ; ils n'ont que des intérêts. Un grand dommage pour l'humanité !

1.2.4 La Levée de l'état de siège

L'état de siège prit fin le vendredi 23 février par un vote parlementaire, vu que l'Assemblée nationale et non le Président était la seule autorité qui pouvait permettre sa prorogation. Cependant les choses n'ont pas été si simples. D'ailleurs, il y avait des rumeurs que l'Assemblée voterait pour sa prorogation. Ainsi, jusqu'à la proclamation des résultats du vote, rien n'était certain. Après le vote, la situation générale ne changea pas non plus : la grève continua, avec toutes ses conséquences. Cette sous-section parle donc des tractations qui ont précédé la levée de l'état de siège, du vote parlementaire, et de l'incertitude qui a suivi.

a) Risques de prorogation de l'état de siège

Les Guinéens furent informés très tôt que le Président avait formulé une requête auprès de l'Assemblée nationale en vue de proroger l'état de siège, au terme des 12 jours, qui s'épuisaient le 23 février. Et ils savaient que la majorité des députés étaient de la mouvance présidentielle : sur les 114 députés 90 sont du Pup, le parti du Président de la République. Bien que la décision cette fois-ci ne relève pas de lui, les choses étaient pareilles. Le vote parlementaire pouvait donc être utilisé comme une arme du pouvoir pour faire pression sur les grévistes. C'est ainsi que le 20 février, le président de l'Assemblée fit la déclaration suivante : « Si la grève est levée, nous ne prorogerons pas l'état de siège ; mais si elle n'est pas levée, nous le prolongerons pour préserver la sécurité dans le pays. » (*Aujourd'hui*)

Et comme les grévistes n'étaient pas prêts à faire cesser la grève sans obtenir ce qu'ils voulaient, ce que voulait la population, il y avait assez de risques que l'état de siège soit prorogé. La situation devint

donc de plus en plus inquiétante. Il est vrai que le couvre-feu avait été allégé (entre 18 h et 6 h). Mais un couvre-feu est toujours un couvre-feu.

L'inquiétude n'était pas seulement en Guinée ; elle dépassait ses frontières : Les présidents du Liberia, Mme Ellen Johnson-Sirleaf, et de la Sierra Leone, M. Ahmad Tejan Kabbah, avaient rencontré le Président Conté, qu'ils ont exhorté à écouter les syndicats pour éviter l'aggravation de la crise, d'après le journal précédemment cité. En plus, une mission de la Cedeao, composée de l'ancien président nigérian M. Ibrahim Babangida et le président de la Commission de la Cedeao, M. Mohammed Ibn Chambas, a été dépêché à Conakry. Ils se disaient optimistes, mais leur optimisme ne changeait rien à la crainte des Guinéens.

Cependant il y eut une lueur d'espoir au dernier moment : « Peu avant le vote, des rumeurs circulaient déjà sur une possible vengeance des citoyens contre les députés, si ces derniers prorogeaient l'état de siège, qui donnait des pouvoirs élargis aux forces de l'ordre, accusées d'avoir supprimé la vie de plus d'une centaine de citoyens sortis pour manifester leur désapprobation contre les détournements, les pillages de l'économie nationale et autres copinages qui ont mis les Guinéens dans une mendicité permanente. » (*Guinée news*)

b) Le vote parlementaire lève l'état de siège

Vendredi 22 février 2007 : un autre de ces grands jours de l'histoire de la Guinée ! L'Assemblée nationale se réunit, sous l'autorité de son président, El hadj Aboubacar Somparé. Pour introduire le sujet du vote, M. Somparé déclare : « Mesdames et messieurs les députés, le Président de la République nous a demandé de proroger l'état de siège. Vous qui êtes à l'intérieur du pays, vous êtes plus proches des citoyens et vous connaissez plus que quiconque s'il est important ou non pour le peuple de proroger l'état de siège... »

La suite est connue de tous : La demande du Président de la République est rejetée à l'unanimité ! L'information est sitôt diffusée par les média. L'une des toute premières dépêches fut celle de *Guinée news* : « Réunis en session extra ordinaire [au Palais du peuple ce vendredi], les deux groupes parlementaires Pup/Pcn et l'Upr avec les 109 députés présents dans la salle, ont voté à l'unanimité la levée de l'état de siège sur toute l'étendue du territoire national. » Un article de

Rfi concevait l'opération comme un « coup de théâtre » ; d'ailleurs il avait pour titre « Lansana Conté désavoué par les députés ».



22 février 2007 : Le vote de l'Assemblée nationale rejetant la prorogation de l'état de siège. (Crédit : *Afp*)

Plus tard, quand on eut plus de temps, les commentaires et analyses suivirent. Comment est-on parvenu à ce résultat ? Dans certains milieux on voyait une raison non avouée. Quand, dans une conversation avec un ami, j'ai félicité l'Assemblée nationale pour ce vote historique, il me dit ceci : « Tu n'as rien compris : c'est une simple mascarade. Par ce vote on veut nous faire croire à un semblant de démocratie. C'est une collusion entre eux et Conté. » Mais cet avis ne semble pas être partagé par beaucoup de Guinéens. Il peut bel et bien y avoir des raisons non avouées, comme c'est fréquemment le cas dans les transactions humaines, mais cette fois-ci la connivence avec le Chef de l'État était peu probable.

N'oublions pas les rumeurs de vengeance populaire sur les députés qui auraient voté pour la prorogation. Ces rumeurs semblent avoir joué un rôle dans le vote. Elles auraient servi à mettre au point la stratégie dite d'alternance de la carotte et du bâton : « Voilà ce que j'attends de toi, lapereau. Et je t'assure que je suis déterminé à l'avoir, d'une manière ou d'une autre. Le choix t'appartient : tu fais ce que je veux et je te récompense avec cette carotte ; tu t'entêtes et je te frappe, avec ce bâton que tu vois, ici, jusqu'à ce que tu m'obéisses. »

Mais en fait la même stratégie était utilisée du côté du Président. Il y avait d'énormes récompenses en jeu, y compris des postes ministé-

riels, disait-on, et il y avait des menaces de la part des ténors du parti. En effet, une analyse titrée « Le Pup va-t-il se diviser ? » disait qu'après avoir refusé la demande du Président, les députés du Pup sont considérés comme « la honte du parti au pouvoir ». (*GuinéeNews*)

Une autre possibilité est que pour une fois, les députés ont agi en leurs âmes et consciences. Certes ceux du Pup sont majoritaires, mais l'argument avancé par l'opposition, par la voix de M. Ousmane Bah, était décisif : « L'état de siège a permis de rétablir un calme précaire sur fond d'insécurité permanente et d'angoisse. Il a servi de prétexte à certains éléments des forces de l'ordre pour mener une véritable politique d'inquisition et de chasse aux sorcières. » (*Reuters*)

Enfin, il se peut aussi que ce soit la combinaison de tous les facteurs ci-dessus, au lieu d'un seul facteur, qui ait conduit à ce vote historique : « Avec le choix d'éviter les foudres des citoyens et la condamnation de l'Histoire, les députés du Pup semblent délibérément choisir le futur. Car, hormis les faveurs de l'électorat que les députés devraient conquérir dans les mois qui viennent, ceux qui ont siégé à l'hémicycle ce 22 février peuvent regarder leurs enfants dans les yeux pour dire que : "Nous avons préféré, à un moment critique de l'histoire de notre pays, dire Non au général Lansana Conté, alors Président de la République, pour la liberté des citoyens de ce pays ; alors que notre acception pouvait nous ouvrir – du moins pour certains – des entrées au gouvernement qu'aurait formé le plus contesté de tous les ministres, Eugène Camara". » (*GuinéeNews*)

c) Après l'état de siège, la protestation populaire continue

L'état de siège est maintenant levé. Mais est-ce tout ce que le peuple veut ? Non. C'est la nomination de M. Eugène Camara comme Premier ministre qui a accentué la violence, et c'est son remplacement par un Premier ministre de consensus qui est l'objectif du combat. La levée de l'état de siège n'est donc qu'une simple accalmie. Il faut qu'un nouveau Premier ministre soit nommé pour que la grève soit suspendue.

Entre-temps une décision inquiétante fut diffusée à la radio nationale. C'est celle du général Kerfala Camara, chef d'état-major des armées, l'autorité suprême de l'état de siège. Elle fut publiée par plusieurs media du net, dont *Le Point* : « L'autorité militaire décide de la reprise du travail le lundi 26 février 2007 (...) et de la reprise des cours [dans les écoles] le jeudi 1er mars 2007. Les commerçants et les auto-

rités administratives sont invités à reprendre normalement les activités. » D'après *GuinéeNews* le général Camara estimait que la nomination d'un Premier ministre, Chef de gouvernement, en la personne de M. Eugène Camara, satisfaisait les revendications des grévistes.

Mais de leur côté, les syndicats répliquèrent que ce n'était pas les forces armées qui avaient engagé la grève. Ce n'était donc pas à elles de décider de son arrêt. Mieux, ils estiment qu'étant donné la levée de l'état de siège, l'autorité de l'armée a expiré. Toutefois les inquiétudes persistaient au sein de la population. Une femme d'affaires fit en effet la déclaration suivante au journal *Le Point* : « Quand j'ai appris que l'état de siège était levé, j'ai ressenti un grand soulagement. Mais avec cette déclaration du chef d'état-major, lundi devient plus qu'incertain. Cette déclaration ne fait qu'augmenter la tension. »

Lundi fut sans incidents notables, mais sans le moindre changement non plus, car la reprise du travail était pour un autre jour.

1.3 DE L'AUTORITÉ MILITAIRE DE L'ÉTAT DE SIÈGE : DU GÉNÉRAL KERFALA CAMARA

Après un coup d'œil sur la façon dont l'autorité militaire, en l'occurrence le général Kerfala Camara, a géré l'état de siège, nous verrons la fin de cette même autorité, puis quelques opinions sur elle.

1.3.1 Comment le général Kerfala Camara a-t-il géré l'état de siège ?

a) La main de fer du Général : Une arme fatalement impopulaire

Entendre parler d'un événement est une chose, vivre cet événement en est une autre. Sans aucun risque de se tromper on peut dire que les Guinéens de l'étranger ont tous été touchés au fond du cœur par la violence qui a caractérisé les événements de janvier et février 2007, mais lors de mon voyage en Guinée j'ai été surpris de la psychose qu'en gardent encore – pourtant il s'était passé près d'un an – ceux qui ont vécu ces événements. La douleur était palpable à leurs yeux, à chacun de leurs mots. Mais plus étonnant encore pour moi

était le fait qu'à la vue des images d'archives de la télévision, chacun était reconnu pour ce qu'il a fait durant cette crise, maudit ou béni par les téléspectateurs. Le général Kerfala Camara était simplement surnommé « État-de-siège » !

Fort malheureusement, le souvenir que la majorité garde de lui et de « son » état de siège est un souvenir de douleur. Dans sa gestion de la crise, le fait d'avoir épousé, intégralement, la politique de son Commandant en chef, qui était au centre de la discorde, a à jamais marqué les Guinéens. Cette inconditionnelle loyauté au Président se sentait dans toutes ses déclarations. Dans un article titré « Guinée : apocalypse en cours », *Biasy.net* écrit : « Des balles perdues, tirées par les soldats dans plusieurs quartiers de la capitale ont fait de nombreuses victimes. Comme si cela ne suffisait pas, dans son message hier mardi 13 février aux forces de défense et de sécurité du pays, le général Kerfala Camara a donné aux soldats le pouvoir absolu de perquisition dans les familles guinéennes ainsi que l'utilisation de leurs armes. Grave décision car, en moins de 24 heures, des délits et crimes contre l'humanité sont commis dans la plus grande impunité par les éléments des forces de sécurité et de défense... »

Jeune Afrique reprend les mêmes mots : « Le chef d'état-major des armées, Kerfala Camara, a précisé mardi soir que "tous les lieux publics" étaient fermés "jusqu'à nouvel ordre" et ajoute l'interdiction des "manifestations de tous genres (...) exception faite des offices religieux dans les lieux de culte. En cas de résistance, de menace ou d'attaque, les patrouilles, en légitime défense, peuvent faire usage de leurs armes" mais "toute violence non justifiée sera sanctionnée conformément au règlement militaire", a-t-il ajouté. »

On se rappellera, en plus, que le général Kerfala Camara avait fait une autre déclaration, pas plus populaire : celle du vendredi 22 février, jour de la levée de l'état de siège, qui ordonnait unilatéralement la reprise du travail. Voilà, entre autres, les choses qui l'ont rendu si impopulaire auprès de ses concitoyens. Quand, par après, il fut soupçonné dans des malversations financières, ce fut le comble.

b) Interview avec le général Kerfala Camara

Au sixième jour de l'état de siège, *GuinéeNews* eut un entretien téléphonique avec le général Camara. En plus de l'information qu'elle transmet, l'interview est un bon souvenir de l'état de siège car elle re-

flète l'atmosphère trépidante qui prévalait : des neuf questions posées, quatre furent accueillies par de sèches réponses monosyllabiques !

GuinéeNews : Général, la réunion de ce samedi n'a pas eu lieu parce que les syndicalistes estiment qu'ils ne peuvent pas se déplacer sous le couvre-feu. Pourquoi n'avez-vous pas levé l'état de siège ?

Général Kerfala Camara : Personne ne m'a demandé de lever l'état de siège. [D'abord] est-ce que c'est à moi de lever l'état de siège ?

GuinéeNews : Je viens de parler avec un responsable de la section Upr de Mamou. Il dit qu'il y a eu sept militants qui ont été arrêtés depuis mardi dernier...

Gl. KC : Première nouvelle !

GuinéeNews : Est-ce que c'est sur ordre de l'état-major ?

Gl. KC : Non !

GuinéeNews : On nous a parlé de l'audition de l'ancien ministre d'État aux Affaires présidentielles, El hadj Fodé Bangoura. Est-ce que vous confirmez cette information ?

Gl. KC : Non !

GuinéeNews : Les tirs continuent sur Conakry et dans les villes de l'intérieur, et des balles perdues allongent la liste des victimes...

Gl. KC : C'est ce que nous sommes en train d'arrêter.

GuinéeNews : Est-ce qu'on peut s'attendre à une accalmie les prochains jours ?

Gl. KC : Bien sûr !

GuinéeNews : Il a été fait cas de vols d'armes. Est-ce que vous avez retrouvé ces armes ?

Gl. KC : Certaines, oui !

GuinéeNews : Les voleurs ont-ils été arrêtés ?

Gl. KC : Non !

GuinéeNews : Est-ce que vous avez la situation sous contrôle ?

Gl. KC : Oui !

GuinéeNews : Merci, Général !

1.3.2 La fin de l'autorité militaire de l'état de siège et ses conséquences

a) Limogeage du général Kerfala Camara

Toute chose a une fin, hormis la souveraineté du Tout-Puissant. Celle du général Kerfala Camara, autorité militaire de l'état de siège, eut lieu par étapes. Trois mois, jour pour jour, après la proclamation de l'état de siège il fut démis de ses fonctions, à cause de mutineries dans l'armée : « Les mutins de l'armée ont obtenu gain de cause. Le ministre guinéen de la Défense et le chef d'état-major des armées ont été limogés samedi 12 mai 2007. Le général Arafan Camara a été remplacé au ministère par le général Mamadou Baïlo Diallo. À l'état-major, le général Diarra Camara prend la place du général Kerfala Camara. » (*Rfi*)

Ce limogeage fut senti, selon certains analystes, comme un grand affront par le général Kerfala Camara. Mais il était inévitable, car comme tous les autres cadres limogés (six au total), le général Camara était accusé de s'être enrichi illicitement, au détriment des soldats. De l'avis d'un journaliste de *GuinéeNews*, le Président n'aura donc pas pardonné à son frère d'armes d'avoir « subtilement utilisé l'argent des hommes de troupe alors que toutes les conditions financières sont mises à leur disposition ». Ce sont plusieurs milliards de francs guinéens qui leur seraient reprochés, soit neuf années d'arriérés de salaires, selon *Horizon Guinée*.

b) Maladie et décès du général Kerfala Camara

Le 5 septembre 2007, une nouvelle poignante fut publiée à propos du général Kerfala Camara. L'article, du journal précité, était titré : « L'ex-chef d'état-major de l'Armée guinéenne évacué d'urgence à Cuba, pour des soins ». Plus tard, il fut annoncé que l'état de santé du général s'était considérablement détérioré durant le voyage, de sorte qu'il avait été jugé meilleur de le faire hospitaliser à Paris.

Une nouvelle pire fut annoncée le lundi 10 septembre 2007 : Le général Kerfala Camara a rendu l'âme le matin. Le corps du défunt, transporté par Air France, fut accueilli le mercredi 12 septembre à 20 h 15 à l'aéroport Gbessia par les autorités civiles et militaires. Il fut directement logé dans une ambulance qui le déposa à la morgue de l'hôpital Ignace Deen. Par la suite, l'on apprit un peu plus de choses

sur les causes du décès. Souffrant de diabète, il avait été évacué une première fois, au début du mois d'août 2007, vers un hôpital de Rabat (au Maroc). Cette évacuation avait en fait été retardée malgré l'état de santé du général, à cause des remous dans les casernes. (*GuinéeNews*)



Feu général Kerfala Camara, ex-chef d'état-major des armées, autorité militaire de l'état de siège. (Crédit : Ufdg)

C'est donc ainsi que prit fin l'autorité du général qui a dirigé tout le pays pendant une dizaine de jours. Il naquit en 1941 à Kindia et fut recruté dans l'armée en octobre 1959. Il devint ingénieur de bâtiment et eut une ascension fulgurante dans l'armée pour décrocher, en 2006, le grade de général de corps d'armée. Sur le plan administratif, le capitaine Kerfala Camara d'alors fut nommé en 1984 ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat. Ensuite il occupa successivement les postes de ministre de l'Aménagement du Territoire, ministre Secrétaire permanent du Cmrn et ministre résident à Kankan, avant de devenir gouverneur de Conakry. (*All.africa*)

**c) « Prise de conscience » du général qui a ordonné l'état de siège :
brève réflexion sur la politique générale de nos généraux**

Avant de conclure cette sous-section, ouvrons une parenthèse. La mort d'une personne nous rappelle notre propre mort et partant notre faiblesse : elle attendrit notre cœur. Jugeons-en par cette nouvelle du

journal *Le Jour* : « Une réunion à huis clos des cadres dirigeants du Parti de l'Unité et du Progrès (Pup) s'est tenue le mardi 11 septembre à la Camayenne, siège dudit parti. Cette réunion a été rehaussée par la présence du Président du parti, le général Lansana Conté. Le Chef de l'État guinéen, s'adressant aux cadres et militants du parti, a clairement déclaré sa volonté de mettre fin à ses activités "politiques et administratives". Le Président guinéen a expliqué les motifs de son éventuel retrait, dû essentiellement, selon lui, à la fatigue. (...) Cette sortie, intervenue 24 heures après le décès de l'ancien chef d'état-major des armées, le général Kerfala Camara, pourrait être interprétée comme un départ progressif du Chef de l'État pour une retraite politique. »

La mort du général Camara aurait-elle attendri le cœur du général Conté ? C'est ce que suggère ce témoignage. Mais au lieu de 24 heures après la mort de l'un des généraux, si leurs cœurs avaient été attendris par la mort de centaines de leurs compatriotes 24 heures *avant* le 12 février 2007, ceci aurait été nettement meilleur, car ils n'auraient pas pris cette mesure appelée « état de siège », qui exhaussa le niveau de la violence et causa de nouveaux morts pour ainsi semer la désolation dans leur patrie. Quoi qu'il en soit, que les puissants de ce monde gardent à l'esprit qu'il y a plus puissant qu'eux, le Tout-Puissant. Et s'ils peuvent échapper à la justice ici-bas, ils n'échapperont à la justice dans l'au-delà.

d) Décès d'un autre général de l'état de siège : Arafan Camara, ancien ministre de la Défense

Il semble opportun de signaler une autre nouvelle, publiée par *GuinéeNews* le 6 janvier 2008, dans laquelle le nom du général Kerfala Camara était mentionné au passage : « Faits divers : Décès du général Arafan Camara, ancien ministre de la Défense nationale. » Ce fait divers explique que le général Arafan Camara, souffrant de maladie depuis deux mois, avait été évacué sur Paris deux semaines avant de décéder dans la nuit du 5 janvier 2008. Le journaliste prit soin de rafraîchir les mémoires des lecteurs en ces termes : « À rappeler que le limogeage des généraux Arafan et Kerfala Camara, respectivement aux postes de ministre de la Défense nationale et de chef d'état-major des armées, faisait suite aux bruits de bottes consécutifs au soulèvement militaire autour de ce qu'ils appellent le "bulletin rouge". »

1.3.3 Opinions sur le général Kerfala Camara

Il s'agit d'une altercation dans le *chatroom* « Politique » de *Boubah.com*. Ayant pour titre « Paix à l'âme du général Kerfala », le message qui a déclenché l'altercation fut posté le jour de son décès. Dans le traitement du texte, j'ai omis quelques messages trop brefs, qui ne disaient rien en substance, de même que ceux qui contenaient des attaques personnelles exagérées. J'ai aussi changé l'ordre des messages par endroits pour en faciliter la lecture. J'en appelle à votre esprit d'équité pour que vous tolériez la force du ton utilisé dans l'altercation, car cette force est nettement en deçà des forces qui houspillaient les populations pendant l'état de siège.

Altercation à propos du général Kerfala Camara après son décès

MCL : Je viens d'apprendre avec un pincement au cœur le décès d'un homme qui aura marqué pendant les deux dernières décennies l'histoire de notre pays. Beaucoup de gens s'empressent de le critiquer ; je trouve cela particulièrement détestable. Certes il était très controversé mais je ne peux m'empêcher d'avoir de la peine, et j'adresse toute ma sympathie à la famille éplorée. Que la terre guinéenne, qu'il a servie tant bien que mal, lui soit légère...

ELT : Il faut que je réponde [à ce message] : Kerfala n'est qu'un fils de ***. Aujourd'hui il est avec tous ces gens qu'il a tués ; va-t-il leur demander pardon ? Combien de pères, mères, fils, sœurs, tantes, oncles, a-t-il tués ? Alors, Dieu, le plus Puissant va régler son compte. [En plus, sa mort] doit être une fête nationale en Guinée, *walâhi* !

MDL : Personnellement, tout ce que je regrette, c'est le fait qu'il ait crevé sans avoir répondu de ses actes. Il devrait être pendu.

BDT : C'est aujourd'hui, lundi 10 septembre, que nous avons appris la mort de l'assassin Kerfala Camara avec beaucoup d'amertumes. Nos prières n'ont pas été exaucées par le Bon Dieu, le Tout-Puissant, Maître de l'univers. Nous regrettons beaucoup ce décès, car nous aurions souhaité que Dieu le garde encore en vie, jusqu'à ce que le changement irréversible entrepris par notre Peuple soit maître du système judiciaire, pour punir tous ces vieux criminels en vertu de la Loi. (...)

Il est mort sans notre pardon : Il n'a jamais demandé le pardon au Peuple. Il est mort sans compassion : Il n'a jamais eu de compassion pour les jeunes filles violées pendant l'état de siège. (...) Il est mort en terre étrangère, parce qu'ils – lui et son club d'assassins – ont refusé de construire des hôpitaux dans leur pays natal.

Non ! il n'aura pas nos condoléances ! Il n'a jamais présenté ses condoléances au Peuple de Guinée après l'assassinat de plus 300 de nos concitoyens aux mains nues. (...)

Peuple de Guinée, Kerfala n'était pas un militaire guinéen, mais le chef de la brigade criminelle de Lansana Conté. Par conséquent il est de ton devoir de refuser de t'associer aux funérailles. Refuse de prier sur la dépouille de celui qui a tué impunément tes enfants. Refuse de prier sur la dépouille de celui qui a violé impunément des enfants par loubards interposés. Refuse de prier sur le corps d'un assassin ! (...)

Jeunes de Guinée, celui qui est mort est celui qui a ordonné le meurtre de vos camarades ! Celui qui est mort est celui qui a ordonné le viol de vos sœurs ! N'acceptez pas qu'un autre général assassin ordonne que nos couleurs nationales soient en berne pour un criminel. Partout où vous pouvez, surpassez-vous. Faites ce que vous pouvez, partout et partout : Hissez le drapeau national haut dans le ciel pendant toute la période des funérailles ! Faites monter le drapeau national dans vos chambres à coucher, dans vos salles de bains, dans les dortoirs, dans vos écoles, dans les taxis et sur le toit de tous les véhicules privés et transports en commun. (...)

Il a assiégé la République, assiégeons ses funérailles ! N'acceptez pas qu'on baisse les couleurs nationales pour un assassin ! (...)

KCL : Je ne suis pas en train de faire l'apologie de Kerfala ; je dis [simplement] que ce n'est pas juste d'insulter un mort : c'est un geste facile et lâche. J'ai combattu Kerfala de son vivant, j'ai condamné certains de ses actes mais maintenant qu'il est au royaume des cieux, je m'incline et laisse Dieu, le Tout-Puissant juger... Ne pas respecter les morts est un acte ignoble. Messieurs les charognards, permettez-moi de ne pas m'associer à votre banquet morbide et sordide.

ZSF : Je comprends vos réactions, même si je ne connais pas ce monsieur. Mais quand même, on ne peut pas dire du mal d'un mort. C'est le Bon Dieu qui l'interdit. Laissons-Le s'occuper de son jugement. Que Dieu ait pitié de son âme !

FKB : À mon humble avis, avec des réactions pareilles vous irez certainement le rejoindre en enfer, si Allah décide qu'il mérite ça, parce que seuls des cafres peuvent parler ainsi d'un mort. (...) Il est formellement interdit de médire d'un mort – je dis bien formellement !!

MWD : Rectificatif : La médisance est interdite pas seulement à l'endroit des morts, mais aussi des vivants. On n'interdit pas, à ma connaissance, de raconter ce qu'un homme public a fait de son vivant. Je vous invite à lire Tabari : vous allez comprendre. Ce qui, par contre, est formellement interdit, c'est de dire qu'un tel ou un tel ira en enfer. Cela relève exclusivement du jugement de Dieu. Il est même possible que quelqu'un qui dise cela soit sanctionné par Dieu à la place de celui qui aurait dû l'être. La clémence de Dieu, Il ne la dispute avec personne et seul Lui la dispense à qui Il veut. (...) Donc chers internautes, faisons attention à nos parlers. Je comprends la colère de chacun. Il est permis à chacun d'exprimer cette colère, de demander à Dieu son jugement, mais il n'est pas permis de s'attribuer les attributs et compétences souveraines et exclusives de Dieu.

TKR : Moi, je demande à Dieu de faire justice pour nous, pour tous les actes que des personnes comme Kerfala et Conté ont posés dans ce pays. Que Dieu fasse justice pour tous les jeunes qui sont tombés alors qu'ils ne demandaient que le bien-être. Je demande justice pour toutes les filles qui ont été violées. Je demande justice pour toute cette corruption que ces gens ont installée dans mon pays. Jamais je ne vais pleurer la mort de Kerfala : pour moi cette mort est comme celle de Mathias et autres bandits de grand chemin. Nous demandons justice : c'est tout. Et nous savons que Dieu est Juste envers toutes ses créatures. Nous nous remettons à sa justice mais jamais nous n'allons pardonner à des personnes qui ne se sont pas repenties.

TKR : Je pense que la religion nous apprend de combattre le mal ou bien de le dénoncer. Ce n'est pas parce qu'une personne est morte qu'elle devient un ange alors qu'elle a causé du tort à ses concitoyens. Ce n'est pas parce que Sékou est mort que je ne dénonce pas ses crimes, surtout qu'il n'a jamais été jugé sur terre. Mon seul objectif en le faisant est de dissuader, car trop de sang a été versé dans ce pays.

FKB : Kerfala était un homme très gentil, bonasse même je dirai. Il n'aurait pas fait du mal à une mouche. Il s'est juste retrouvé à un poste avec de lourdes responsabilités au mauvais moment, je vous jure. Son problème, c'était ses enfants, qui vendaient des laissez-passer à tous les Nigériens. (...) Paix à son âme !

AKD : Madame l'avocate de Kerfala, je crois que vous compliquez la tâche à votre client car moi, je ne savais pas que Kerfala soutenait ses enfants dans la vente illégale des papiers administratifs aux malfaiteurs. Et maintenant en plus de l'état de siège et ses tueries, ce chef d'accusation sera retenu contre votre client. Faites attention en défendant un client de la classe de Kerfala. Votre déclaration est très importante pour nous, car c'est vous qui connaissez Kerfala jusque dans sa famille.

NED : Kerfala, de son vivant ne pouvait être méchant pour tout le monde, cela est vrai. Mais une chose est claire : le général Kerfala reste et demeure à l'avant-poste des tueries, de l'état de siège, avec ses conséquences que nous connaissons. Ceux dont les parents n'ont pas été victimes de cette barbarie et qui n'ont aucune compassion sont priés de nous laisser exprimer notre indignation. Naturellement on aimerait voire une confrontation Conté-Kerfala et compagnies devant le Tpi [Tribunal pénal international].

LSG : La mort de ce criminel devrait alerter [le nouveau gouvernement] pour accélérer le travail de la commission d'enquête, pour ne pas que tous ces *** meurent sans que justice soit rendue pour ne serait-ce qu'une partie de leurs forfaitures.

Note explicative : En islam est-il permis de critiquer les morts ?

En islam, simplement dit, les choses que l'on ne doit pas faire sont de deux ordres : les choses prohibées (*harâm*) et les choses non appréciées mais pas pour autant prohibées de manière explicite (*makroûh*). Dans les deux cas, l'instruction émane du Tout-Puissant. Il le fait directement dans le Saint Coran ou à travers son Messager, ayant expliqué dans le Coran que « quiconque croit en Dieu doit obéir au Prophète ». En islam, donc, pour dire qu'une chose est interdite ou non appréciée, il faut nécessairement que cela soit mentionné dans le Coran, transmission directe de la parole d'Allah (gloire à lui), ou dans les

livres de hadîths, compilations des paroles et actes du Prophète Mouhammad (paix et salut de Dieu sur lui).

Qu'en est-il maintenant de mal parler des morts ? On n'en connaît aucune mention spécifique dans le Coran. Donc il faut se tourner vers les hadîths. Dans l'une de mes recherches, publiée en 2003 dans le livre intitulé *Glimpses of life after death* (« Aperçu de la vie après la mort »), j'ai trouvé beaucoup de hadîths qui recommandent de respecter le mort. L'un d'eux dit clairement que l'on ne doit pas dire du mal d'un mort : « L'Envoyé d'Allah (paix et salut de Dieu sur lui) a dit : "Quand l'un d'entre vous meurt, ne dites pas du mal de lui." » (Hadîth compilé par Thirmidhî et Ibn Mâjah)

Dans la même recherche, cependant, j'ai trouvé un autre hadîth qui n'interdit point le fait de médire du mort, mais plutôt en explique les conséquences : « Un jour, pendant qu'un cortège funèbre passait près d'eux, les compagnons du Prophète (paix et salut de Dieu sur lui) parlèrent très bien du défunt. Alors, le Prophète leur dit : "Le paradis est acquis pour lui." [Par coïncidence] un autre cortège passa peu après et les gens parlèrent très mal du défunt, et le Prophète observa : "L'enfer est certain pour lui." Puis il ajouta : "Vous êtes témoins les uns des autres." (Hadîth compilé par Aboû Dawoûd)

En conclusion, au lieu des simples paroles, il apparaît que ce sont les actes du défunt, qui font que les gens parlent bien ou mal de lui, qui comptent. Cela dit, il convient de souligner qu'avant de se soucier des actes d'autrui et d'en parler – bien ou mal – il vaut mieux se soucier de ses propres actes. Enfin, rappelons-nous que « parler » d'une personne et « insulter » cette personne font deux choses très différentes. Insulter n'est toléré nulle part, que ce soit à l'endroit des morts ou de vivants.

1.4 LE CRI DE LA PLUME ASSIÉGÉE : COMPLAINTES CONTRE L'ARMÉE ET L'ÉTAT DE SIÈGE

Assiégés, la plume et celui qui la tient crient l'un et l'autre son chagrin. Les deux cris sont entendus au Ciel par le Créateur et Maître

de l'univers, mais leur ressemblance s'arrête là. Sur terre le cri de la personne n'est entendu que par les êtres se trouvant dans un rayon et à un moment déterminés, alors que celui de la plume n'a pas de limites dans l'espace ni dans le temps. L'état de siège a fait crier beaucoup, beaucoup de Guinéens. Mais en même temps, aussi bien dans le pays qu'ailleurs, les plumes assiégées criaient fort, plus fort. Écoutez, par exemple, l'extrait d'une plainte adressée à l'état de siège depuis le Canada et qui me parvint ici, au Japon, sept mois après :

*Ton canon peut contraindre mon corps physique
Mais il ne fascine pas mon âme indocile.
Mon âme et mon corps étant en parfait accord,
Ta répression aiguë ne me détournera pas du chemin de la grève.*

Sept ans après, sept générations, voire sept siècles et même beaucoup plus tard, on entendra encore ce cri, si Dieu le veut bien : C'est cela la puissance de la plume. Quand elle crache un mot, c'est pour l'éternité ; quand elle pousse un cri, c'est pour l'univers entier.

Cette section compile donc un cri commun des plumes assiégées. Elle reproduit deux articles qui émettent divers propos, surtout des plaintes sur l'état de siège. Avant d'en venir aux articles, je voudrais reprendre l'anathème écrit par l'autre auteur : « Que Dieu maudisse tous les assassins d'innocentes personnes ! »

1.4.1 J'ai honte : Un message à l'Armée guinéenne

Boubah.com : 17 fév. 07

Chers membres de l'Armée,

J'ai honte, parce que votre général président n'a pas tenu sa parole. Il ne tient pas sa parole, et il ne tiendra jamais sa parole. J'ai bel et bien dit votre président, car depuis belle lurette il a cessé d'être le président des Guinéens conséquents.

J'ai honte, en constatant que votre président place obstinément son orgueil et son amour-propre bien au dessus des intérêts du peuple de Guinée. La seule fois qu'il s'est adressé à la nation, en ces moments difficiles, fut un monologue lassant relatif à l'état de siège. Il n'a même pas eu la décence de déplorer la mort de nombreuses victimes. Quel drame !

J'ai honte, car vous suivez aveuglement et militairement un homme de cet acabit.

J'ai honte, en sachant que vous êtes devenus directement ou indirectement responsables du laisser-aller intolérable, de la gabegie gangreneuse et de la brutalité inconcevable qui perdurent en Guinée. Autrement dit, vous vous plaisez honteusement dans la situation de misère générale engendrée par votre général deux-étoiles : l'homme qui n'a perdu aucune guerre, l'homme qui a tué, l'homme qui tue, et l'homme qui tuera. Quelques esprits malins diront que l'exemplarité au sommet de l'armée guinéenne est décidemment contagieuse. Chef tuc, « lacrou » zigouille ! Ainsi soit-il !

J'ai honte, en remarquant que votre général parle de choix divin. Par contre, son comportement est loin d'un homme pieux qui prêche la paix et l'entente parmi les Guinéens.

J'ai honte, quand je vous vois tirer sur vos frères, sœurs, enfants, et parents.

J'ai honte, en notant que vous êtes bien au courant de la souffrance du peuple, mais vous avez opté pour la défense inconditionnelle de votre général, qui est rejeté par la quasi-totalité des Guinéens.

J'ai honte, en déduisant que votre super général ne se rend même pas compte des pertes économiques énormes que toutes ces grèves engendrent. Il n'en a cure, car il n'a jamais été un patriote, il n'est pas un patriote, et il ne sera jamais un patriote.

J'ai honte en voyant que des thuriféraires ou lèche-brodequins préfèrent mettre la Guinée à feu et à sang pour protéger leur piteuse et temporaire place au soleil.

J'ai honte, en concluant que certains Guinéens n'ont aucun sens de la dignité, de la décence, et de la responsabilité. Comment peut-on servir docilement un général-président qui n'a aucun respect pour ses citoyens ?

J'ai honte, en observant certains chefs religieux se morfondre dans des salamalecs incessants et obséquieux à la simple vue de votre général : Monsieur Seul-contre-tous. On aurait cru que certains religieux craignent le général plus que Dieu. Quelle infamie !

J'ai honte, car quasiment les institutions dites républicaines ont tourné le dos à la Guinée. Paradoxalement, vous avez suivi leur mauvais exemple en tirant injustement dans le dos des populations. Vous êtes devenus un instrument néfaste de la dictature hideuse qui sème la terreur en Guinée. Quelle honte !

J'ai infiniment honte en regardant la vidéo qui montre ostensiblement la brutalité des Bérêts rouges.

Chers membres de l'armée, je suis certain qu'en voyant un segment de la vidéo décrite plus haut, vous vous rendrez compte du mépris et de l'animosité que certains parmi vous éprouvent à l'encontre de la population. Allez-vous continuer à supporter un gouvernement moribond qui pousse l'armée à tirer à bout portant sur d'innocentes victimes, vos enfants ?

Allez-vous admettre qu'une minorité d'individus prennent le pays en otage, simplement pour satisfaire des caprices mercantiles et égoïstes ? Allez-vous mettre fin au calvaire des Guinéens ? Allez-vous enfin prendre vos responsabilités pour stopper la souffrance du peuple ?

Le peuple vous observe et espère que vous rectifierez le tir pour que la Guinée recouvre sa dignité tant bafouée.

Que Dieu maudisse tous les assassins d'innocentes personnes.

1.4.2 État de siège ou ma liberté confisquée ?

Boubah.com 1er oct. 07

À bord d'un navire battant « Démocratie et développement », confisquer la liberté n'est-elle pas confiscation de vie ?

Dur soit le mot proprement dit,

Lourd soit son contenu incompréhensible,

Amère soit son goût dégoûtant,

Tragique soit son événement non salvateur,

Sanguinaire soit son commanditaire à la main ensanglantée,

Irréfléchie soit la décision inhumaine,

Irréparables soient ses conséquences incalculables,

Pire est la confiscation de ma liberté.

(...)

État de siège, priver ma liberté c'est étouffer ma vie,

Étouffant ainsi une vie c'est commettre un crime.

La liberté est sans égale comme la dignité sans prix.

État de siège, pourquoi assièges-tu ma vie ?

Ne lutté-je pas pour vivre comme semblable d'ailleurs ?

État de siège, laisse-moi réclamer ce dont j'ai droit,

Laisse-moi lutter pour garantir mon avenir qui souffre,
Laisse-moi faire entendre ma voix plaintive et pathétique,
Laisse-moi imiter, égaler ou dépasser les autres, d'autres pays,
Laisse-moi savourer le goût délicieux de la vie douce.
(...)

Halte aux coups de feu diurnes et nocturnes.
État de siège, laisse-moi dormir mon sommeil si paisiblement.
Laisse-moi vaquer à mes occupations quotidiennes.
Pour gagner mon pain quotidien.
Laisse-moi divertir mon âme dans mon corps.
Laisse-moi me rendre libre à la mosquée.
Pour solliciter secours au Tout-Puissant Allah
Afin que Celui-ci examine à fond les points focaux
De ma plainte qui gémit dans ma pauvre main
Laisse-moi m'adresser à la tribune officielle de la Cedeao
Et des Nations Unies, parce que mon peuple se meurt de faim,
Un peuple cherchant désespérément son droit enterré
Un peuple gisant dans la terreur d'un pouvoir despotique.

État de siège ou règlement de compte légitimé,
Laisse-moi décrire plus haut les exactions contre mon peuple
Pour dire qu'une fille fut violée dans une mosquée en chantier
Voilà une vilaine réalité pendant l'état de siège,
Pour dire que tuer, piller, arrêter les citoyens étaient au chapitre,
Pour dire que perquisitionner des populations était vol autorisé.
Pour dire que empêcher un imam ou un prêtre et ses siens se rendant
À la mosquée ou à l'église n'était pas hors de la loi martiale instituée.
Les maltraiter est peut-être « mieux » mais les obliger à
Danser « wolosso » était une autre scène horrible à voir.
Quel pas sacré pour un imam ou un prêtre dansant « wolosso » !
Quel spectacle désobéissant !
Quel respect de la personne !
Où est la liberté religieuse ?
Quel état de siège !
Je crierai plus fort que notre siècle ne mérite pas une telle mesure
dramatique : l'état de siège.
Mon peuple a subi contre son gré cette dure épreuve.
Je crierai que mon peuple a connu répressions criminelles.
(...)

Je ne tolérai pas tes crimes commis contre mon peuple
Pour avoir incendié délibérément une prison tuant des âmes,
Pour avoir provoqué des avortements de grossesses non voulus,
Pour avoir occasionné des accouchements précoces,
Et tout cela [à cause des] bruits saccageurs des avions de combat.
Bagdad, Kaboul, Torabora, Bande de Gaza, voilà que sont rebaptisés
Nos quartiers, zones de contestation populaire, foyer d'opération
militaire sans dose, terrain d'échange Balle contre Pierre.
Il en a été ainsi à Bambeto, Simbaya, Coza, Hamdallaye...

État de siège ou État d'urgence de répression féroce,
Tu as transformé nos cités paisibles en champs de bataille !
Tirant machinalement sur la foule armée que du courage.
J'aurais préféré vivre en sons et lumières comme les autres jeunes
À la place de tes rafales déchirant le ciel nocturne
Et tes coups de canon semant la panique et la désolation.

État de siège, malgré ta répression sanglante,
Je tiens au mot d'ordre de Grève Générale,
Jusqu'à l'obtention de la satisfaction totale.
Ton canon peut contraindre mon corps physique
Mais il ne fascine pas mon âme indocile.
Mon âme et mon corps étant en parfait accord,
Ta répression aiguë ne me détournera pas du chemin de la grève.
(...)

Tu peux emprisonner mon corps physique
Mais pas mon idée, qui se rebelle contre le système en place.
Abattre mon corps est une solution
Mais pas la solution meilleure.

État de siège, vois-tu que je ne désarme pas ?
Partageant le même sort, l'unité nationale se renforce.
Mon peuple unit comme un seul homme prend son destin en main.
L'élan de solidarité internationale s'agrandit autour du même idéal.
Guinéens de l'extérieur reprenant en chœurs le même chant :
Changement ...changement...vive le changement !
(...)

Tout luttait contre toi, État de siège, tout conspirait...
Que de morts ! Que de blessés ! Que de pertes matérielles !
Tu as affamé mon peuple car sa liberté fut limitée et surveillée.

Tu me fais rentrer au nid à la même minute que les poules.
La plus grave des prisons est celle de condamner chacun chez soi,
Des balles pleuvent dans le ciel, des morts jonchent les rues.
La faim traumatisant les prisonniers les pousse sous les balles.
Réduire en cendre et en poudre les édifices publics, destituer l'autorité
administrative n'est que l'effet de la colère publique.

État de siège ou l'ordre de tirer à vue,
Je te lance un mandat d'arrêt international,
Paix aux âmes de nos illustres disparues.
Je m'incline pieusement devant leurs mémoires respectives.
Tomber sur le champ d'honneur est un devoir sacré pour la nation.
La terre a mangé vos corps mais pas vos noms.
Notre changement obtenu au prix de leur chère vie humaine,
Le peuple vous inscrit dans les pages d'or de son histoire.

État de siège, puisque tu me donnes une chaise pour m'asseoir,
Je m'assieds docile et jusqu'à ma délivrance totale et définitive,
Mais je te ferai flanquer sur le banc des accusés de crimes.
(...)

Parce que tu as guillotiné et tu seras guillotiné,
Donnant plein pouvoir aux forces armées,
Signant plein de malheurs aux pauvres citoyens.
Ton passage ensanglanté s'incrétant dans mon cerveau,
N'est pas à oublier : il a régné là, du 12 au 23 février 2007, je le sais.
Coup de chapeau aux députés refusant la prolongation du match
funèbre.

Puisque le score possible serait incomptable, macabre pour
mon peuple.

Coup de sabot aux généraux du général désavoué !
Quelle honte quand un enfant décline la décision d'un père !
Quel revers politique quand la voix d'un chef d'État ne passe pas !
Paradoxal est que son parti a la majorité écrasante à l'Assemblée.
Parce que trop c'est trop et ça suffit !!!
(...)

CHAPITRE 2

POURSUITE DES NÉGOCIATIONS : ENFIN, NOMINATION D'UN PREMIER MINISTRE DE CONSENSUS ET SUSPENSION DE LA GRÈVE

Avant la levée de l'état de siège déjà il y avait çà et là des propositions de sortie de crise, et les négociations se poursuivaient entre les leaders du changement et le pouvoir. Ces négociations se poursuivirent donc plus activement par la suite, et la médiation de la Cedeao aidant, on parvint à résoudre la crise : Le Président Conté accepta de nommer, à la place de M. Eugène Camara, un autre Premier ministre à partir d'une liste de quatre personnes que lui avaient soumise les dirigeants du mouvement (les syndicats et la Société civile). Et la grève fut suspendue. Ce chapitre retrace les événements en cinq sections.

2.1 DÉMARCHES POUR SORTIR DE LA CRISE

Dans la première sous-section nous verrons la démarche du gouvernement et la riposte des leaders du mouvement, dans la deuxième nous aurons une clarification de l'intervention de la Cedeao à travers la reproduction partielle d'un article.

2.1.1 Démarche louche du pouvoir

a) Le pouvoir tente de récupérer les leaders du mouvement en leur proposant des postes ministériels

Aminata.com révèle que M. Eugène Camara a contacté les dirigeants de la Société civile en vue d'avoir leur soutien, et en échange il leur a proposé un partage du pouvoir. C'était le jeudi 15 février 2007. « Au cours de la rencontre, M. Eugène Camara a demandé aux représentants de la Société civile de lui fournir une liste de personnes acceptables qui pourraient faire partie de son équipe gouvernementale. »

Plus tard, le 20 février, le président de l'Assemblée nationale fait une proposition similaire aux leaders syndicaux. Lors de leurs sessions de négociations, il leur demande d'accepter M. Eugène Camara comme Premier ministre, estimant qu'un gouvernement consensuel serait fait si l'on laisse celui choisi par le Président de la République former un gouvernement qui inclut des représentants syndicaux : « Il a même été proposé aux syndicats quatre postes ministériels dans le futur gouvernement. » Lors de la même rencontre il tenta d'autres techniques – tuer le temps et détourner l'attention des négociateurs. Un syndicaliste fait le témoignage suivant : « M. Aboubacar Somparé nous a lu une lettre qu'on avait adressée au Chef de l'État depuis janvier. Nous lui avons dit que c'est dommage pour lui, qui se dit médiateur, d'ignorer jusqu'au niveau de la situation. Nous lui avons donc dit que cette lettre a longtemps été dépassée et qu'on en est à la nomination d'un Premier ministre de consensus. » (*GuinéeNews*)

b) Les leaders du mouvement rejettent l'offre du pouvoir, prônant la « Rupture avec le passé ! »

La Société civile et les syndicats avaient exactement la même position. Tous étaient surpris de l'offre qu'on leur faisait et, bien évidemment la rejetèrent, demandant la nomination d'un autre Premier ministre. Le communiqué de la Société civile dit ceci : « En réponse à cette demande, les représentants du Conseil ont insisté sur la volonté du peuple de Guinée de rompre définitivement avec les mœurs politiques actuelles, destructrices du tissu social et de l'économie nationale, que les jeunes Guinéens ont réclamée au prix de leurs vies. » En outre, d'après le même communiqué (vu sur *Aminata.com*), M. Eugène Camara concédait, lui-même, qu'il n'incarnait pas cette rupture réclamée

par le peuple, ayant été au gouvernement depuis plus de dix ans et étant membre du Bureau politique du Pup, parti au pouvoir.

Plus tard, dans un article de *GuinéeNews* du 20 février 2007, le Cnoscg élaborait des propositions concrètes pour sortir de la crise. « Ce processus reposera sur la proposition par chacun des acteurs d'une liste de quatre personnalités répondant strictement aux critères et profil définis pour le poste de Premier ministre. À l'issue du processus, une liste finale de quatre personnalités devra être produite, dans laquelle le Chef de l'État choisira dans les 48 heures le Premier ministre de consensus. » Enfin, d'après cette proposition, le futur Premier ministre et les membres de son gouvernement ne devront pas être éligibles aux élections législatives et présidentielles suivantes.

Qu'avaient répondu les syndicats à M. Somparé, qui leur suggérait d'accepter M. Eugène Camara et partager le pouvoir avec lui ?

« Jamais ! auraient-ils martelé, selon la même source. Si nous avons demandé un gouvernement de consensus, cela veut dire que le Premier ministre, Chef du gouvernement, en tant que membre de ce gouvernement, doit être de consensus. » Les responsables syndicaux ont d'ailleurs fait remarquer qu'il n'était pas à eux seuls d'accepter M. Eugène Camara comme Premier ministre : « c'est tout le peuple de Guinée qui est sorti pour protester contre sa nomination. Sur les 33 préfectures de la Guinée, 29 ont détruit tous les symboles de l'État. Cela n'est rien d'autre que l'expression du rejet ! » Enfin, face surtout à la partialité des institutions républicaines, les syndicats exigèrent que la médiation soit désormais faite par les religieux : « Nous avons demandé que ça soit aux religieux de rendre compte au Président de nos entretiens. Les institutions républicaines se sont disqualifiées par les positions partisans de leurs dirigeants. Nous n'avons plus confiance en eux. »

2.1.2 Comprendre la démarche de la Cedeao en Guinée

GuinéeNews : 25 fév. 07

D'abord, il faut expliquer pourquoi le chef administrateur de l'organisation sous-régionale est dorénavant appelé « Président de la Commission » et non plus « Secrétaire exécutif de la Cedeao ». En effet, c'est au 30e Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Cedeao, tenu dans la capitale nigérienne, Niamey, en juin

2006, que les dirigeants ouest-africains ont décidé de transformer le Secrétariat exécutif en une Commission, et de changer le titre de son chef administrateur de « Secrétaire exécutif » à « Président », à partir de janvier 2007. Cette décision fut entérinée lors de leur dernier sommet, tenu à Ouagadougou, le 19 janvier de la même année. D'ailleurs, dans le communiqué de presse de ce sommet, les dirigeants ouest-africains ont « exprimé leur préoccupation face à l'aggravation de la crise en Guinée » et ont invité le nouveau Président en exercice, le Burkinabé Blaise Compaoré, à y dépêcher une délégation pour une consultation avec tous les acteurs politiques en vue de trouver une solution à la crise. C'est le début de l'engagement « officiel » de la Cedeao dans la crise guinéenne.

Comme l'ont bien indiqué les deux émissaires de la Cedeao, Bangida et Ibn Chambas, lors de leur première visite à Conakry, la situation en Guinée les préoccupe à plus d'un titre. D'abord, parce que personne ne veut une autre crise majeure dans la sous-région après celles du Libéria, de la Sierra Leone, de la Guinée-Bissau et maintenant de la Côte d'Ivoire, d'autant plus que l'organisation sous-régionale s'apprête à s'engager dans la voie d'atteindre son objectif de départ, celui de l'intégration économique de la sous-région. [Ensuite] parce que la Guinée s'est grandement investie dans la gestion et résolution des crises qui ont secoué ses voisins. Le but est donc de ne pas laisser un tel pays basculer dans une crise tragique. Mais les démarches de la Cedeao en Guinée s'inscrivent aussi dans le cadre d'une politique globale en place depuis 1999.

Il faut rappeler que la Cedeao fut la toute première organisation sous-régionale « dans le monde entier » à s'engager dans la gestion des guerres civiles dans sa région et est la plus avancée en ce qui concerne la mise en place d'institutions et mécanismes en la matière, malgré, bien entendu, des carences avec certains de ces mécanismes et institutions à cause, notamment, des problèmes financiers et logistiques.

Ainsi, préoccupés par la multiplication des conflits armés et la très précaire situation sécuritaire dans la sous-région en général, les dirigeants de la Cedeao ont adopté dans la capitale togolaise, Lomé, le 10 décembre 1999, un « Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité ». (...) On y préconise l'établissement d'un centre d'observation et de suivi basé au siège de l'organisation à Abuja et quatre zones

d'observation et de suivi dans quatre capitales de la sous-région, dont celui de Monrovia, qui couvre les trois États de l'Union du fleuve Mano (Guinée, Libéria et Sierra Leone) et le Ghana.

D'après les provisions du Protocole, les bureaux de zone sont chargés de collecter les données sur la base d'indicateurs politiques, sociaux, sécuritaires, et d'environnement – des indicateurs qui sont susceptibles d'affecter la paix et la sécurité de la zone ou la sous-région. Les sièges de zone élaborent leur rapport sur la base de ces données collectées et le communiquent à la Commission à Abuja. Cela indique évidemment la reconnaissance par les dirigeants de la Cedeao de l'importance de coordination entre les différents acteurs et endroits de la sous-région dans leurs efforts de gestion et de règlement des conflits. Il semblerait que l'absence d'une telle culture de coordination figure parmi les points faibles et souvent critiqués [dans le passé].

Pour ce qui est de la médiation de Babangida et Ibn Chambas dans la crise actuelle en Guinée, il faut souligner que l'une des trois institutions établies par le Protocole est le « Conseil de médiation et de sécurité ». Le Protocole préconise qu'avec les consignes du Président de la Commission, les éminentes personnalités qui constituent le « Conseil des Sages », une autre institution [dont Babangida est membre], devraient être sollicitées, si besoin est, afin d'user de leurs bons offices et jouer le rôle de médiateurs entre les différents groupes au conflit. Dès que la menace de guerre devient réelle ou que la guerre éclate (cela est très peu probable en Guinée vu l'unité de la presque totalité de la population dans un seul camp), le Protocole préconise quatre options à considérer et d'en choisir celle qui semblerait la plus appropriée pour la situation donnée. Le Conseil de médiation et de sécurité pourrait apprécier : a) de faire recours au Conseil des sages ; b) l'envoi d'une mission d'enquête ; c) l'envoi des missions politiques et de médiation ; ou encore, surtout dans les cas extrêmes, d) une intervention militaire, c'est-à-dire le déploiement des forces de l'Ecomog.

Voici le sens de la démarche de la Cedao en Guinée. Les médiateurs viennent donc pour faciliter le dialogue entre les acteurs guinéens qui sont, dans ce cas, le gouvernement et les forces vives du pays. Pour faciliter leur tâche, on peut préconiser deux choses. D'une part, le Président Conté devrait tirer leçon de l'engagement de Babangida. En effet, ce dernier est venu au pouvoir en 1985, donc un an après lui, mais a cédé le pouvoir à un gouvernement de transition sans

être contraint par une telle contestation populaire pour se voir aujourd'hui confier cette mission honorable.

Mais la demande des syndicats n'est pas nécessairement que Conté quitte le pouvoir, mais qu'il nomme un Premier ministre consensuel, Chef de gouvernement, et son choix à cet égard est à la base de la deuxième phase de la grève, d'où l'autre suggestion : Il s'agit là de suggérer aux forces vives du pays d'accélérer la préparation de leur *short list* des quatre personnalités guinéennes qu'elles veulent présenter au Président Conté afin qu'il en sélectionne une. Il faudrait qu'elles envoient une copie de cette liste aux médiateurs de la Cedeao et qu'elles résistent la tentation de la rendre publique, [au risque de] diviser le peuple guinéen sur les différentes personnalités. Et si les rumeurs faisant état de l'invitation de Lansana Kouyaté avaient réjoui plus d'un Guinéen, le nom de cet homme intègre, compétent et expérimenté n'est pas méconnu des émissaires de la Cedeao, dont il fut le Secrétaire exécutif de 1997 à 2002, après avoir été brièvement l'envoyé spécial de Boutros-Ghali en Somalie.

2.2 LA NOMINATION D'UN PREMIER MINISTRE DE CONSENSUS

Même dans les moments les plus désagréables de notre vie il arrive que le Bon Dieu, par sa clémence, nous accorde un instant de délivrance, un instant de joie, si minime et si furtif soit-il. Tel était l'épisode de la nomination d'un nouveau Premier ministre dans la crise que traversait le pays. Tout d'abord, il y avait la joie d'apprendre que le pouvoir avait enfin accédé à la volonté du peuple de nommer un autre Premier ministre. Ensuite il y avait un grand suspense dans le processus de cette nomination : cinq cadres devaient être présélectionnés et parmi les cinq un seul sélectionné en fin de compte ! Qui seront les cinq finalistes ? Qui sera le champion ? Voilà les questions que se posaient tous les Guinéens. Cette section nous guidera donc à travers ces « moments joyeux de la crise », pas à pas, de la présélection à la sélection finale, et de là-bas à la réaction du peuple.

2.2.1 Proposition de candidats pour le poste de Premier ministre, suspension de la grève

a) La présélection des candidats

On se souvient, d'après la dernière partie de l'article sur la démarche de la Cedeao, que l'idéal était de garder secret la liste à proposer au Chef de l'État. Dans la réalité ce ne fut point un secret : la nouvelle fut très vite connue. Le 25 février, dans une première dépêche de *GuinéeNews* nous apprîmes que les négociateurs de la Cedeao avaient enfin convaincu le Président Conté de faire remplacer M. Eugène Camara et que le Président avait demandé une liste de cinq personnes acceptables comme Premier ministre par ceux qui rejettent M. Eugène Camara. C'est ainsi que la délégation de la Cedeao avait attribué trois personnes aux syndicats et deux à la Société civile. Les trois désignées par les syndicats étaient déjà connues par les journalistes mais celles de la Société civile pas encore. En moins d'une heure, cependant, une deuxième dépêche du même quotidien était affichée sous le titre « Mohamed Béavogui, Lansana Kouyaté, Saïdou Diallo et Kabiné Komara, en course pour la Primature ! » (L'horloge du site indiquait « 2:54:36 » pour la première dépêche et « 3:37:58 » pour la seconde, soit un intervalle de 43 minutes.)

Le journal prit soin de rappeler la procédure de présélection dans ses détails. Tout d'abord, il avait été précisé qu'un même nom pouvait être proposé par les deux parties. Ainsi, les quatre centrales syndicales (Cntg, Ustg, Onslg et Udtg), après vote, ont choisi M. Mohamed Béavogui du Fida, M. Lansana Kouyaté de l'Oif et M. Saïdou Diallo de la Caisse nationale de Sécurité sociale. De son côté, la Société civile a proposé M. Mohamed Béavogui (déjà proposé par les syndicats) et M. Kabiné Komara d'Afrefimbank.

Avec le deuxième article – qui avait été lu par 15.738 personnes avant moi – une partie du suspense était donc passée. Restait maintenant la deuxième partie : Qui sera choisi par le Président Conté ?

D'après *Afp*, citant un dirigeant syndical, le Président Conté devrait faire connaître sa décision avant le 2 mars. La délégation de la Cedeao avait d'ailleurs promis de revenir à Conakry pour s'enquérir de l'évolution de la situation. À l'issue d'une réunion de « conciliation » avec ladite délégation, le dirigeant syndical avait en outre précisé que la grève serait suspendue.

b) La suspension de la grève

Le discours officiel fut prononcé par M. Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la Cedeao dans un communiqué lu à la presse le dimanche 25 janvier, moins de 48 heures après l'expiration de l'état de siège : « Le Président de la République a accepté de nommer un nouveau Premier ministre de consensus (...) Les centrales syndicales ont décidé de suspendre le mot d'ordre de grève sur toute l'étendue du territoire national et appellent les travailleurs à reprendre le travail à compter du mardi 27 février 2007. » (*Le point*)

Le lundi 26 février était un jour ouvrable mais le travail ne devait reprendre que le mardi. Pourquoi ? On se rappelle surtout que lors de la première suspension de la grève, les travailleurs avaient été invités « à reprendre effectivement le travail à compter de ce jour samedi 27 janvier 2007 ». Pourtant il ne restait que deux minutes en réalité pour ladite journée, étant donné que l'annonce a été faite à 23 h 58 !

Il devait donc y avoir une raison pour le retard dans la reprise du travail suite à cette nouvelle suspension de la grève. À propos, un article de *GuinéeNews* disait ceci : « Les travailleurs guinéens ne reprendront pas le chemin de leurs bureaux demain, comme l'a ordonné, il y a deux jours, le général Kérékou Camara, chef d'état-major des forces armées guinéennes. Mais selon le vœu des syndicats et de la Société civile, qui ont demandé que lundi 26 soit une journée de prière en Guinée en faveur des victimes de la grève et de l'état de siège. »

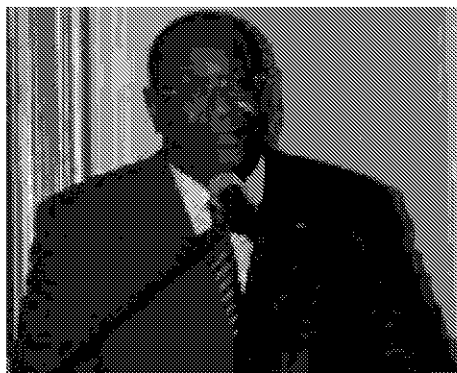
2.2.2 Lansana Kouyaté nommé Premier ministre

Durant l'attente il y avait assez de spéculations, car toutes les quatre personnalités étaient acceptées par le peuple. Chacune avait ses atouts, mais on parlait surtout de deux parmi les quatre. D'une part, le nom « Kouyaté » était fréquent sur les lèvres des Guinéens, en fait bien avant la présélection. Il avait été aperçu à maintes reprises à Conakry pendant la crise. Certaines sources, dont *Le Diplomate*, soutiennent que M. Kouyaté avait eu des entretiens à plusieurs reprises avec le Président, ce que confirment d'autres, dont *Aminata.com*, qui ajoute d'ailleurs qu'il a été appelé à Conakry par le Président Conté « qui lui a affecté des véhicules immatriculés VA et flanqué d'un garde du corps ». D'autre part, M. Mohamed Béavogui avait de grandes chances, lui aussi, étant le seul présélectionné à la fois par les syndi-

cats et la Société civile. Là-dessus, *Aminata.com* ajoute nombre d'autres ingrédients, dont ses origines multiethniques.

Mais la décision revenait au Président Conté, et le fait de lui présenter une liste de personnalités parmi lesquelles il choisit, lui-même, veut dire qu'il choisirait simplement la personne qui lui convient le plus, personnellement. Ce n'était donc ni les compétences des candidats, encore moins l'avis des syndicats ou de la Société civile qui le guiderait dans ce choix. Tout était une question de loyauté : l'emportera celui qui, aux yeux du décideur, lui sera le plus loyal de tous.

Le suspense ne dura pas. Le décret tomba le lundi 26 février et nous fut transmis instantanément par la presse électronique. Dans une dépêche qui bâtit à la fois les records de brièveté et de lecture parmi les pages web consultées dans la préparation de ce livre – elle ne comptait que deux phrases mais avait déjà été affichée 16.038 fois quand je la lisais – *GuinéeNews* annonce qu'un décret lu à la radio nationale à 19 h 45 nommait M. Lansana Kouyaté Premier ministre.



M. Lansana Kouyaté : Proposé par les syndicats au poste de Premier ministre – Nommé par le Président.
(Crédit : *Africaguinée*)

L'Occidental fut l'un des rares journaux à se soucier de porter sur le net le texte intégral du décret, très sobre du reste. L'essentiel en disait ceci : M. Lansana Kouyaté est nommé Premier ministre, Chef du gouvernement, en remplacement de M. Eugène Camara, appelé à d'autres fonctions. Le même journal ajoutait que le nouvel élu, qui était encore à Abidjan, serait incessamment à Conakry.

2.3 RÉACTIONS SUR LA NOMINATION DE LANSANA KOUYATÉ

Dans cette section nous aurons d'abord l'atmosphère qui a suivi la nomination. Ensuite nous verrons différents avis en provenance de Conakry et d'ailleurs.

2.3.1 Réactions générales après la nomination

a) Effervescence révélatrice de l'ampleur de la tâche

Les réactions d'approbation ont été instantanées. Dans un article intitulé « Lansana Kouyaté à la primature : Conakry et la Guinée profonde en effervescence », *Aminata.com* commence ainsi la description de cette effervescence : « Les jeunes de la haute banlieue de Conakry n'ont pas attendu l'arrivée du courant à 0 h dans leur quartier pour fêter la nomination du nouveau Pm Lansana Kouyaté. (...) Les rues de Hamdallaye, Bambeto, Cosa étaient bondées de fêtards. Tous entonnaient des chants de liberté et de délivrance. "On a gagné ! La Guinée a gagné !" pouvait-on entendre. »

Avant de continuer, il est nécessaire d'ouvrir une parenthèse. Pour les lecteurs qui ne connaissent pas bien la Guinée, il faut expliquer l'expression « l'arrivée du courant à 0 h ». Le courant électrique, généralement simplifié en « courant », est si rare qu'il est distribué par roulement : un quartier est servi jusqu'à minuit, un autre à partir de minuit, et ainsi de suite. Cette pratique dure depuis des décennies. En 1992 déjà, quand je quittais le pays pour venir au Japon, la pratique s'était enracinée, et l'on se programmait en conséquence dans tous les travaux. C'est ainsi que même pendant mes premières semaines ici, la nuit je travaillais en gardant ma montre sous l'œil, surtout en accélérant à l'approche de minuit, « l'heure du départ du courant ». Mais tous les jours étaient les mêmes : le « courant ne partait » ni à minuit ni à une heure quelconque. Il m'a fallu du temps pour m'y habituer et remarquer qu'en fait le courant ne « venait » pas non plus. Il était toujours là, comme l'air que l'on respire, presque – en tout cas, de 1992 à 2008 je ne me souviens pas d'une seule coupure. Voilà donc ce que veut dire, en Guinée, l'expression « l'arrivée du courant à 0 h », qui,

justement, en dit long sur la tâche qui attendait le nouveau Premier ministre.

Revenant aux réactions de joie de la population, il faut signaler que l'intérieur du pays n'avait pas attendu non plus : « Le peuple a gagné ! Lansana Conté a reculé ! » scandait la foule à Kouroussa, d'où est originaire la famille de M. Lansana Kouyaté. Dans plusieurs autres villes du pays, dont Kankan et Siguiri, des manifestations spontanées ont également été signalées par des témoins, rapporte *L'Occidental*.

b) Un peu d'amertume dans la joie

À côté de l'ambiance festive, une certaine amertume se faisait sentir. Tout d'abord on se demandait s'il était nécessaire de passer par ce chemin pour arriver à cette destination. Était-ce vraiment nécessaire de sacrifier des centaines de compatriotes pour un tel résultat ? *Aminata.com* soulevait la question dans le même article rapportant l'effervescence : « Après l'euphorie, l'heure était aux interrogations. Beaucoup de Guinéens se sont demandés pourquoi le général Conté a attendu qu'il y ait autant de victimes avant de nommer un Premier ministre de consensus. »

Ensuite il y avait quelques assentiments non seulement sur la méthode de présélection mais aussi sur la personnalité nommée au poste. La Coalition nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes (Conag-Ddf) avait exprimé sa « déception » du fait que les personnalités proposées étaient toutes des hommes, « les femmes étant complètement ignorées ». Dans sa plainte, l'organisation rappelle le rôle qu'ont joué les femmes dans le mouvement, en précisant que dans certaines villes comme Labé, c'est d'ailleurs elles qui l'avaient déclenché. Un autre rappel, bien connu du reste, était que le mouvement au niveau national était dirigé par une femme, Hadja Rabiataou Sérah Diallo de la Cntg. (*Guinéeenews*)

En fait, la liste des présélectionnés était critiquée même par les hommes. D'aucuns estimaient qu'elle ne renfermait pas d'éléments suffisamment durs pour résister à la présidence. D'autres se plaignaient que trois sur les quatre soient basés à l'extérieur, ce qui n'était pas équilibré, et tous étaient dans le milieu financier, comme si c'était le seul secteur important. Par-dessus le marché il y avait des plaintes contre chacun des quatre proposés, y compris et surtout M. Kouyaté ; nous verrons quelques unes de ces plaintes plus loin.

2.3.2 Réactions individuelles : Un grand scepticisme

a) Interview de citoyens à Conakry

Le 27 février 2007, lendemain de la nomination du Premier ministre, *GuinéeNews* a publié un article exclusivement consacré aux réactions des populations dans la capitale. L'article a compilé les avis de sept personnes de diverses appartenances. Toutes, à quelques exceptions près, se posaient la question sur la cohabitation du Chef du gouvernement avec le Chef de l'État et aboutissaient à la même conclusion : Lansana Kouyaté a du grain à moudre ! En guise d'exemples deux extraits sont reproduits ci-bas.

Le premier avis est d'un juriste, président d'une Ong : « Je souhaite qu'il approche les trois autres qui étaient sur la liste pour une synergie d'efforts en vue de faire marcher le rouleau compresseur sur les vecteurs de la pauvreté, la corruption et les pratiques assimilées. Sa période de grâce sera courte au regard des attentes, même si l'on sait aisément que le développement ne se décrète pas, c'est un processus. Aura-t-il les coudées franches ? Attendons de voir, même si les expériences passées sont déplorables aussi bien de la part des pouvoirs publics que du même peuple, qui peut facilement tenir un double langage – on taxe les voleurs de bénis et qualifie l'honnête de maudit. Il va dire aux gens de travailler normalement de 8 h à 17 h, des voix mal intentionnées vont le taxer de rigoureux : et il faut ça, pour sortir le pays de l'ornière. Bonne chance à la perle rare ! »

Le second est celui d'un employé de banque : « Je pense que Lansana Kouyaté a de sérieux problèmes ! Ce n'est pas par coup de baguette magique que tout va changer ! Loin s'en faut ! Il va faire des réformes et cela implique qu'il va s'appuyer sur des choses difficiles. Ça va faire mal au début et il va falloir serrer la ceinture ! Qu'il ait ou pas les coudées franches, c'est très simple ! À sa place, si je veux faire des réformes douloureuses, mais on ne me laisse pas faire : je démissionne... Lansana Kouyaté ne doit pas avoir peur de rendre le tablier si Conté ne le laisse pas travailler. »

b) Avis d'autres citoyens à travers le monde

La plupart étaient catastrophiques. En guise de commentaire à un article du journal *Libération*, un lecteur dit ceci : « En tant que Guinéen, je m'étonne de voir le peu de connaissances que les journalistes

ont de cet homme : En glissant son nom dans la liste des nominés, la Cedeao a piégé les syndicats guinéens et mis au pouvoir un ami du Président Conté. Lansana Kouyaté est en effet un ancien de la Cedeao (la même Cedeao qui a "aidé" à soi-disant résoudre la crise en Guinée). Il a commencé sa carrière en livrant des opposants établis en Côte d'Ivoire à Sékou Touré (le premier dictateur de Guinée), puis il a fait campagne (et perdu) pour Boutros-Ghali contre Kofi Annan. Lansana Kouyaté a des liens familiaux avec le tortionnaire Mamadi Condé (et accessoirement avec l'opposant Alpha Condé). C'est un homme corrompu et le candidat d'au moins trois présidences ouest-africaines, dont il fréquentait assidûment les couloirs depuis plusieurs mois. »

Pareillement, dans un article d'*Africaguinée* on lisait ceci : « Si nous voulons un véritable changement en Guinée, comme le réclament les Guinéens meurtris par un demi siècle d'exactions de tout genre, nous devons savoir qui est qui, et qui a fait quoi, avant de lui confier une quelconque responsabilité pour le devenir de notre nation. Qui veut aller loin ménage sa monture : La Guinée veut aller de l'avant, il lui faut la vérité ! » À la lumière des renseignements dont dispose l'auteur, sa conclusion était catégorique : « Il ne valait pas tant de sacrifices en vies humaines et en biens publics et privés pour remplacer Eugène Camara par Lansana Kouyaté. »

Un Guinéen à Paris titre son message ainsi : « Aucune confiance en Lansana Kouyaté ! » Il se fondait sur la manière dont le nouveau Premier ministre flattait le Président Conté et son épouse. À son avis, la suspicion était permise surtout à cause de la proximité entre M. Kouyaté et M. Conté. « Ne vont-ils pas transformer en leur faveur la confiance que le peuple a placée en Kouyaté ? » demande-t-il avant de conclure : « Ce qui est sûr, ce Président n'appliquera jamais jusqu'au bout les accords obtenus par les médiateurs et les syndicats : La faute aux Guinéens qui pensent que la lutte devrait se faire avec des pauses contre ces criminels et violeurs d'enfants. » (*Guinea-Forum*)

Un autre Guinéen en France se prononce sur le profil personnel du nouveau Chef du gouvernement : « Je ne connais, ni de près ni de loin, Lansana Kouyaté. Je ne peux en parler donc que sur la base des informations que donne la presse. Alors, questions : Un homme qui a été diplomate de Sékou Touré, puis de Lansana Conté, puis Secrétaire exécutif de la Cedeao, puis haut fonctionnaire de la Francophonie a-t-il suffisamment les mains libres pour rompre avec un passé aussi lourd que celui de la Guinée, et assurer aux Guinéens le changement

tant attendu ? Un Premier ministre qui est venu prendre ses fonctions dans l'avion de Gbagbo est-il suffisamment vertueux et nouveau pour personnifier les magnifiques idéaux exprimés dans nos rues en janvier dernier ? Un chef de gouvernement plus gentil avec le tyran qu'avec les forces populaires qui l'ont nommé a-t-il la volonté réelle de changer les choses en profondeur ? » (*Boubah.com*)

Toutefois, la majorité des Guinéens semblaient satisfaits du choix, probablement pour deux raisons au moins. Tout d'abord, M. Kouyaté représentait bien une rupture d'avec les pratiques gouvernementales en cours, vu qu'il n'était pas directement mêlé à la gestion du pays. Ensuite, même si son passé a des zones d'ombre, ce passé était moins important que le futur. En d'autres termes, ce qu'il a été ou fait est moins important que ce qu'il serait et ferait à partir de sa nomination. Or la majorité estimait qu'il pouvait les satisfaire dans ce sens.

2.4 RÉVÉLATIONS GÊNANTES SUR LE NOUVEAU PREMIER MINISTRE

Au fond, qui est M. Lansana Kouyaté ? En réalité seul Dieu, qui nous a créés, nous connaît. Ici, pour répondre à la question posée, nous nous contenterons des avis de personnes qui, pour avoir côtoyé M. Kouyaté d'une manière ou d'une autre, le connaissent relativement plus que le reste de leurs compatriotes. Pendant que maints écrits le décrivaient comme un diplomate chevronné, intègre, respecté, d'autres firent de lui une toute autre description. C'est de cette dernière qu'il s'agit ici. La section compte deux éléments dont une reproduction.

2.4.1 Révélations sur la personne du Premier ministre : Appréhension avant même sa nomination

Boubah.com : 18 fév. 07

Sa carrière [de diplomate] commença à Abidjan comme chargé d'affaires à l'ambassade. Là il eut l'occasion de se distinguer et se faire remarquer par le Pdg. C'était dans l'affaire non encore élucidée

de la grenade qui fut jetée dans le Palais du peuple alors que Sékou Touré était présent. L'amateurisme de l'opération ne pouvait que mettre des doutes dans les esprits. L'affaire n'était-elle pas une œuvre du dictateur pour créer un autre de ses innombrables complots ? Toujours est-il qu'avec l'accord de Houphouët Boigny des Guinéens résidant en Côte d'Ivoire furent appréhendés à la suite de ce « coup » et transférés à Conakry.

À cette occasion Lansana Kouyaté prêta main forte à Diané Lansana qui fut détaché en vue d'organiser les arrestations des Guinéens. Lansana Kouyaté fut très actif dans le rapatriement des accusés qui furent arrêtés et embastillés. Pourquoi ces arrestations et ces transferts ? Des survivants tels que Bah Lamine peuvent aider à répondre à certaines de ces questions. Le sort de certains d'entre eux tel que celui de Mouctar Barry, chauffeur grumier à Divo, reste encore non élucidé. Cette affaire étrange laisse des questions sur la relation tumultueuse et sombre entre Sékou Touré et Houphouët-Boigny. Pourquoi cet accord ? Si la réponse à cette question est avec les deux hommes dans leurs tombes, elle rejaillit aujourd'hui avec les rumeurs de nomination de Lansana Kouyaté. Lui au moins doit répondre, sinon à la justice, au moins à l'opinion nationale de sa participation à l'opération.

Apparemment cet acte lui ouvrit des faveurs et il entra dans l'affairisme du pays. On cite son nom dans une dette que la Guinée avait avec l'Argentine avec la société Obctail. Il fut mêlé au détournement de deux millions de dollars destinés au repavement de la dette. Comme tout ce qui entoure la politique et l'argent en Guinée, les circonstances de cette affaire demeurent encore obscures et le rôle exact de Lansana Kouyaté dans l'affaire n'est pas établi de façon claire. Mais des témoins sont encore vivants qui pourraient contribuer à jeter la lumière sur cette affaire. Notamment Tiana Diallo qui était secrétaire d'État aux Eaux et Forêts durant l'affaire.

L'affiliation de Lansana Kouyaté avec un Libanais du nom de Zaher, elle est plus récente. Lansana Kouyaté participa, semble-t-il, à la mise en place d'une société de construction et de travaux publics du nom d'Africof. La société procédait à des surfacturations énormes pour payer des pots de vin à toute une kyrielle de profiteurs du gouvernement. Par exemple selon les témoignages recueillis, pour la construction de classes elle facturait la salle à environ 25 millions de francs guinéens. L'année était en 1984-85 ; à l'époque le prix de construction d'une maison était du même prix environ.

De là il est encore difficile de suivre le cheminement de l'homme. Il fut nommé comme diplomate de la Guinée en Égypte. Il eut à connaître Boutros Ghali, qui était ministre des affaires étrangères. Il fit des pieds et des mains pour rejoindre l'Onu quand ce dernier fut élu Secrétaire général. Parachuté à l'Onu il fut représentant en Somalie durant une autre période scabreuse. Le nom de Lansana Kouyaté sera encore une fois mêlé à des affaires d'argent en Somalie suite à une affaire de vol d'un million de dollars. Cet argent disparu du campement de l'Onu et les enquêtes « diplomatiques » pointèrent sur Lansana Kouyaté et des acolytes nigériens. Cela n'empêcha pas, à la maladie de Benjamin, de voir Lansana Kouyaté propulsé comme Secrétaire général intérimaire de la Cedeao. À ce poste il brillera par son incompétence. Son mandat ne sera pas renouvelé.

Mais Lansana Kouyaté a plus d'une flèche dans son arbalète. Il trouvera le moyen de se faire nommer comme représentant de la Francophonie à Abidjan. Les observateurs s'interrogent toujours sur ses actions à ce poste. Quelle relation entretient-il avec Gbagbo au profit de Lansana Conté ? Comment se fait-il qu'il se promène dans la région dans l'avion de Gbagbo alors qu'il est censé être un médiateur dans le conflit ivoirien ?

Lansana Kouyaté est unanimement reconnu pour son bagout, son habilité à flatter et à s'attirer des faveurs quitte à faire des promesses juteuses. Pendant longtemps il a fait croire être lié à Lansana Conté et Kerfala Camara. Vrai ou faux ? Il est difficile de savoir dans une société où il n'y a pas de système d'information fiable. Il a utilisé ce ticket pour se faire des entrées dans le régime actuel. Récemment, l'hebdomadaire *Jeune Afrique* présenta Lansana Kouyaté avec Cellou Diallo et Yansané comme les candidats des prédateurs de l'économie guinéenne, Mamadou Sylla, Santullo et Chantal Colle notamment. En tout état de cause, Lansana Kouyaté est connu pour ne reculer devant rien pour satisfaire ses ambitions. Les rumeurs font dire qu'il est à la base du bruit autour de sa nomination comme Premier ministre de la transition. À Washington et à Paris il a déjà promis des postes à des promotionnaires et à des amis pour s'attirer leur appui.

Les informations encore incomplètes n'ont pas pour but de jeter l'homme à la pâture d'un public guinéen circonspect. Cependant si l'homme accepte la charge douteuse de Premier ministre de Conté cela le met d'emblée sous la loupe. Lansana Conté ne nomme pas les gens au hasard. Il a trop de choses à se reprocher pour choisir comme

Chef de gouvernement un homme propre qui pourrait jeter l'ombre de la malhonnêteté sur sa personne et même éventuellement lui passer les menottes aux poings. Il ne s'entoure que d'hommes dociles, compromis dont il connaît le prix et dont il est convaincu qu'ils sont, de ce fait, incapables de lui tenir tête.

Au delà de son passé que l'on est loin de cerner dans toute son ampleur, des questions légitimes doivent être posées sur l'homme par les syndicats et la Société civile guinéenne. À supposer que toutes les allégations de concussions et de vols brossées ci-dessus soient fausses, le passé d'apparatchik du Pdg fait peser une lourde présomption sur la capacité politique de Lansana Kouyaté à diriger une nation encore marquée du fer rouge du régime de Sékou Touré. Il l'élimine d'emblée comme candidat au poste de Premier ministre de consensus.

Les acquis des sacrifices des semaines et mois passés ne doivent pas être en vain. Une façon parmi tant d'autres d'honorer les victimes est de rompre avec cette passivité coupable qui fait la part trop belle aux médiocres et aux fossoyeurs de l'économie qui attendent, tapis dans l'ombre, noyant le poisson, pour mettre les pieds dans l'étrier juteux de l'État. Disons définitivement adieu à cette cohorte d'incompétents qui en occupant l'avant de la médiocrité durant les 50 dernières années ont presque réussi à convaincre que la nation n'a que des cadres corrompus et incapables.

2.4.2 Les dessous d'une nomination : Le lobbysme du Premier ministre

Jeune Afrique, principale source consultée ici, dit que certains détracteurs de M. Kouyaté le traitent d'affairiste. Dans le même temps, le journal, qui, on peut donc déduire, n'est pas un de ces détracteurs, le qualifie de « lobbyiste hors pair ». Simplement défini, le lobbysme consiste à user de communications orales ou écrites en vue d'influencer une décision. Il semble que M. Kouyaté en a suffisamment usé par le passé. Un exemple est celui de s'attirer les bonnes grâces de nombreux dirigeants africains, à partir de son poste de représentant de la Guinée auprès des Nations Unies. Parmi ces dirigeants africains il y avait le Nigérian M. Sani Abacha : « Lobbyiste hors pair, il convainc Abacha en 1997 de l'aider à devenir Secrétaire exécutif de la Cedeao. Le numéro un nigérian se rend, lui-même, à

Conakry et obtient que Conté propose son protégé à ce poste, laissé vacant par le Guinéen Edward Benjamin, pour cause de maladie. » Il semble que M. Kouyaté a utilisé les mêmes talents de lobbyiste, en passant cette fois-ci par M. Laurent Gbagbo, qui l'a recommandé au Président Conté, pour le poste de Premier ministre.

En fait, même si le Premier ministre n'avait pas fait du lobbysme pour ce poste, le fait qu'il l'ait fait pour les postes antérieurs le fragilise devant le Chef de l'État. Car, s'il est vrai que des personnalités ont servi de soutien, il a toujours fallu la décision du Chef de l'État guinéen. C'est pourquoi un analyste du site *Ondes de Guinée* disait que le moment était venu pour le Président de « demander à son homonyme » le paiement de toutes les dettes politiques qu'il lui avait accordées.

En conclusion, si le lobbysme n'est pas une activité illégale, la plupart du temps il a une connotation péjorative, à cause justement des effets d'endettement signalés précédemment. Quand vous acceptez la faveur d'une personne, quelque soit votre probité, vous êtes tenu, par votre conscience, de la lui rendre si un jour elle en éprouvait le besoin, et ce, même si elle ne vous la réclamait pas directement. L'incorruptible, inamovible « Inspecteur Javert » des *Misérables* de Victor Hugo ne dirait pas le contraire ; ce n'est donc pas le Premier ministre Kouyaté qui le dirait !

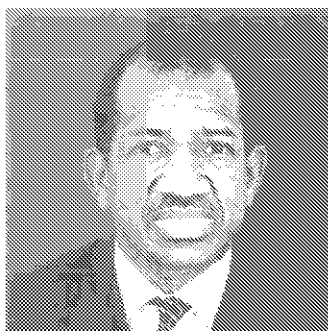
2.5 PRÉSENTATIONS ET DÉCLARATIONS DES TROIS AUTRES PRÉSÉLECTIONNÉS

Nous aurons de brèves présentations, suivies de déclarations. Malgré l'existence de nombreuses personnes aux mœurs écœurantes, surtout pour leur arrogance et égoïsme, de temps à autre on rencontre des fils et filles du pays d'une modestie et d'une générosité exceptionnelle. C'est ce sentiment que l'on a après avoir lu certains passages des déclarations faites par nos trois autres compatriotes présélectionnés pour le poste de Premier ministre. La section compte quatre sous-sections : trois pour les candidats et une dernière, empruntée à un autre auteur, qui tient lieu de réponse aux candidats. Les déclarations sont toutes reproduites de *GuinéeNews*.

2.5.1 Kabiné Komara

a) Présentation

M. Kabiné Komara est « un banquier connu pour son sérieux. Il travaille à Afreximbank, au Caire (Égypte). Intègre, l'ancien patron d'un certain Ibrahima Kassory Fofana à la Coopération internationale, ex-tout-puissant ministre de l'Économie et des Finances, connaît bien les rouages de l'Administration nationale, pour avoir également été de longues années durant, l'un des dirigeants de l'usine d'alumine de Fria, lorsque celle-ci brillait de tous ses éclats ». (*Aminata.com*)



M. Kabiné Komara : Proposé par la Société civile pour le poste de Premier ministre. (Crédit : *Guinéeenews*)

b) Déclaration

« J'ai appris avec une grande émotion le choix porté sur ma modeste personne comme étant l'un de ceux qui peuvent contribuer à sortir notre cher pays de la situation difficile qu'il traverse en ce moment. En ces heures historiques et palpitantes que vivent les Guinéens, une telle marque de confiance suffit à remplir toute une vie.

Je voudrais très humblement ici exprimer à toutes et à tous ma très sincère reconnaissance pour le fait que, parmi près de neuf millions de Guinéennes et de Guinéens, ma modeste personne ait pu retenir l'attention de nos compatriotes comme pouvant contribuer au relèvement des graves défis auxquels notre chère Guinée fait face actuellement. Je suis d'autant plus touché par cette marque de profonde confiance que je n'ai pas eu l'occasion d'imaginer qu'un tel processus de sélection avait été engagé. Que toutes les forces vives de la nation

qui se sont illustrées dans la conduite, la médiation et la facilitation du dialogue social pour une sortie de la crise, trouvent ici l'expression de mes sentiments de profonde gratitude. Je remercie singulièrement la Société civile, large émanation de toutes les couches sociales, pour la particularité de son choix sur ma personne.

J'en tire néanmoins quatre leçons essentielles :

- La première, c'est que la vraie valeur d'un être humain ne se mesure que par ce qu'en ressentent ses semblables à travers sa contribution à l'amélioration de conditions d'existence de sa communauté dans toutes ses dimensions et dans toutes ses composantes.

- La deuxième, c'est que, dans certaines circonstances, le silence est plus parlant que les haut-parleurs.

- La troisième leçon, c'est que les chemins de Dieu sont insondables et que Lui seul sait surprendre au moment où l'on s'y attend le moins.

- La quatrième leçon, c'est qu'il y a des marques de confiance qui sont plus dures à mériter qu'un examen de passage académique car elles proviennent de gens qui ont décidé en toute sincérité et spontanéité de vous associer à leur espoir et à leur rêve de mieux être.

C'est cette dernière leçon qui est pour moi la plus terrible car elle crée une dette difficile à éponger. C'est pourquoi, en toute solennité, j'ai dit à ma progéniture et à ma famille toute entière que chacun devra aujourd'hui plus qu'hier traduire dans son comportement la reconnaissance faite à l'un des leurs en faisant preuve d'humilité, de gratitude et de don de soi.

Comme disait un grand philosophe, ce qui fait la valeur d'un homme, ce n'est pas la connaissance qu'il a ou qu'il croit avoir de la vérité, mais c'est l'effort sincère qu'il fournit pour s'en rapprocher. Pour avoir été exposé désormais au peuple à travers la sélection qui vient d'être opérée et pour avoir eu à découvrir la terrible vérité de l'espoir populaire, je suis condamné à tout mettre en œuvre pour que, plus que jamais, ma modeste personne procure honneur et réconfort à nos millions de compatriotes qui m'ont si spontanément honoré de leur lourde confiance.

J'invite tout un chacun à soutenir l'action du nouveau Premier ministre qui est issu d'un processus participatif unique dans l'histoire de notre pays, qui doit réconcilier tous ses fils dans un grand élan salvateur. Ce serait un autre train d'opportunités que nous manquerons de prendre, si nous faisons le "wait and see" avec lui. Tous en-

semble resserrons les rangs, pour que les centaines de morts n'aient pas péri en vain ; ces disparus, dont je salue l'immense sacrifice et pour l'âme desquels je m'incline pieusement. Il n'y a pas de fatalité à la faillite.

Nous pouvons et devons bâtir une Guinée en bien et en mieux, une Guinée qui retiendra toutes ses filles et tous ses fils et non une Guinée d'où tout le monde s'en va.

Très respectueusement à toutes et à tous.

Le Caire, Égypte

Kabiné Komara »

2.5.2 Saïdou Diallo

a) Présentation

M. Saïdou Diallo est « reconnu pour ses compétences. Actuel directeur de la Caisse nationale de Sécurité sociale (Cnss), cet ancien diplomate, ex-vice gouverneur de la [Banque centrale], est un homme de dossiers ». (*Aminata.com*)



M. Saïdou Diallo : Proposé par les syndicats pour le poste de Premier ministre. (Crédit : *GuinéeNews*)

b) Déclaration

« Lors des négociations du plan de sortie de crise, les syndicats et la Société civile m'ont fait l'honneur inespéré, de choisir ma modeste personne parmi neuf millions de Guinéens et de faire figurer mon nom sur la liste des quatre personnes retenues pour assumer, éventuelle-

ment, la lourde responsabilité de Premier ministre, Chef du gouvernement.

Ce choix a été favorablement accueilli et très largement approuvé par les Guinéens et les Guinéennes. Cette marque de confiance, que j'interprète comme la reconnaissance de qualités que je n'imaginai pas posséder, me place dans une position qui dicte à ma conscience le devoir d'exprimer mes sentiments de sincère gratitude à l'endroit du peuple de Guinée. Que chacun trouve ici l'expression de mes sincères remerciements.

Ce choix comble de bonheur ma famille et moi-même, mais par-dessus tout, il m'incite et me condamne à me remettre constamment en question et à redoubler d'efforts pour faire en sorte que, dans l'accomplissement quotidien des tâches qui me sont confiées, je ne m'écarte point des règles de bonne conduite qui balisent le chemin de la rigueur et de l'intégrité morale. Aujourd'hui, je prends davantage conscience du fait que des censeurs invisibles et discrets, surveillent avec vigilance, les faits et gestes quotidiens de chacun, dans l'exercice de ses responsabilités.

Par ailleurs, je me réjouis de l'issue heureuse des négociations qui ont permis de sortir le pays de la crise que ses populations ont vécue durant ces semaines caractérisées par une situation infernale, habituellement étrangère à la culture du peuple de Guinée. Je voudrais, à cet égard, remercier très sincèrement toutes les bonnes volontés qui se sont impliquées aux côtés des négociateurs, dans la recherche de la solution heureuse à cette crise. Je pense notamment aux talentueux médiateurs de la Cedeao et à la communauté internationale.

Je voudrais remercier très respectueusement M. le Président de la République qui, une fois encore, a choisi la paix pour le peuple de Guinée, en donnant son aval au plan de sortie de crise, si judicieusement négocié. Je m'incline pieusement devant la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie lors de ces événements tragiques.

Je félicite chaleureusement M. le Premier ministre, sur lequel s'est porté le choix final. Je suis convaincu qu'en raison des qualités et des compétences professionnelles qui lui sont reconnues sur le double plan national et international, et avec l'aide des Guinéennes et des Guinéens, sa haute mission sera couronnée de succès, pour le plus grand bien de la Nation.

Ainsi que je l'ai écrit dans ma lettre de remerciement à l'intention des centrales syndicales et du Conseil national de la Société civile,

« je souhaite vivement que chaque Guinéen, où qu'il se trouve, contribue par son action positive, à l'éradication des maux et des comportements ayant entraîné les frustrations qui sont à l'origine des événements tragiques vécus dans notre pays, afin que le changement amorcé s'effectue en douceur et que le peuple de Guinée ne soit plus contraint d'écrire avec son sang, d'autres pages douloureuses de son histoire ».

Je souhaite du fond du cœur, qu'au crépuscule de ces sombres semaines de calvaire, succède une aube radieuse, porteuse d'un réel espoir de bonheur et de prospérité pour le peuple de Guinée.

Conakry, le 27 février 2007

Saïdou Diallo »

2.5.3 Mohamed Béavogui

a) Présentation

M. Mohamed Béavogui « est directeur de la division Afrique I du Fonds international du Développement agricole (Fida). Il compte 25 années d'expérience et de responsabilité dans le monde du développement après une expérience relativement courte dans l'administration publique guinéenne ». (*GuinéeNews*)



M. Mohamed Béavogui : Proposé par les syndicats et la Société civile pour le poste de Premier ministre. (Crédit : *GuinéeNews*)

b) Déclaration

« Le moment historique que traverse notre nation m'interpelle et m'oblige à faire l'économie de l'obligation de réserve que m'impose mon poste de fonctionnaire international pour féliciter et remercier les forces vives de la nation, les confessions religieuses, ainsi que les membres du corps diplomatique pour leur implication à la résolution de la crise sociale qui a frappé notre pays.

Sans même me connaître pour la plupart d'entre eux, des hommes et des femmes des syndicats, de la Société civile et de différentes couches socioprofessionnelles ont porté leur choix sur ma modeste personne pour faire partie des candidats au poste de Premier ministre présentés au Président de la République. Je voudrais leur exprimer ici ma profonde gratitude et ma sincère reconnaissance pour cette marque de confiance.

Aussi, que M. Lansana Kouyaté veuille bien accepter ici mes plus vives félicitations pour sa nomination. Tout en lui souhaitant pleins succès dans ses nouvelles fonctions, je formule le vœu que cette nomination apporte des lendemains meilleurs au peuple de Guinée et renforce l'unité nationale de notre cher pays. Je lance un appel à toutes les forces vives de la nation pour lui apporter tout le soutien nécessaire au succès de sa mission.

Je profite de cette occasion pour saluer l'esprit de conciliation qui a animé le Président Lansana Conté tout au long de ces difficiles journées et qui a permis une solution de sortie de crise heureuse au bénéfice de tout le peuple de Guinée.

Permettez-moi également d'exprimer ma profonde gratitude et mes remerciements les plus sincères à la mission de médiation de la Cedeao qui a permis un dénouement heureux de la crise sociale qui a frappé notre pays. La contribution de l'Union africaine, des Nations Unies, des pays amis et de la communauté internationale mérite également d'être saluée

Je lance ici un appel à la communauté internationale et à tous les pays amis à continuer à soutenir la Guinée pour le redressement de son économie, en vue d'un meilleur devenir de son peuple.

Je m'incline pieusement devant la mémoire des personnes tuées pendant le mouvement social et je prie pour le repos de leurs âmes.

Que dieu bénisse la Guinée.

Je vous remercie.

Mohamed Béavogui »

2.5.4 Brèves opinions sur les trois candidats : En guise de réponse aux déclarations

Reproduction partielle d'un document paru sur *Boubah.com* le 10 mars 2007, le texte original était continu ; la subdivision a été faite pour faciliter la lecture.

a) Mohamed Béavogui

Mohamed Béavogui semble avoir une certaine autonomie professionnelle vis-à-vis de Lansana Conté. Malheureusement, ce cadre commet une gaffe énorme dans un message de remerciements publié par *GuinéeNews*. Il y salue d'abord « l'esprit de conciliation qui a animé le Président Lansana Conté » ! Plus bas, dans le paragraphe final du texte, il s'incline « pieusement devant la mémoire des personnes tuées pendant le mouvement social ». Les deux affirmations s'annulent en même temps qu'elles soulignent la contradiction de leur auteur. Car le Président Conté n'a pas été un rassembleur ou un conciliateur. Au contraire, il s'est comporté en diviseur et en bûcheron d'hommes, selon le mot juste de Cheik Oumar Kanté. Les Guinéens et les familles des victimes de la brutale répression ordonnée par le général n'ont pas fini de pleurer les morts ou de soigner les blessés. La déférence de Mohamed Béavogui à l'égard du général Conté est d'autant plus exagérée et choquante que Telli Diallo (son oncle maternel) et Lansana Béavogui (son oncle paternel) sont morts victimes de Sékou Touré et de Lansana Conté.

Quelle amnésie sélective a-t-elle poussé Mohamed Béavogui à tresser des lauriers immérités de pacifiste à l'ordonnateur des tueries des mois derniers ? En tout état de cause, pour en avoir été le principal fauteur, Conté devra comparaître un jour devant une cour de justice pour répondre de ses crimes. Entre-temps, on attend d'un Premier ministre guinéen qu'il ait des rapports de respect mutuels avec le Chef de l'État et les membres du gouvernement. Au-delà de la courtoisie et du protocole d'État, il ne devrait plus y avoir de place pour la flatterie ou de l'adulation d'un président fortement contesté, « déshabillé, humilié et rejeté » par les Guinéens.

b) Saïdou Diallo

Saïdou Diallo est diplômé la première promotion (Lénine) de l'université guinéenne, appelée alors Institut polytechnique de Conakry. Avec feu Abdoulaye Diallo et Dr Lamine Kaba, cet autre fils [du pays] fut l'un des majors de sa promotion. Il est de la même génération que l'ancien ministre Galéma Guilavogui, mis à la retraite l'année dernière. Au lieu de faire valoir ses droits à la retraite ce vétéran de l'Administration semble inamovible à la direction de la Caisse nationale de Sécurité sociale ; une boîte fréquemment mentionnée par la presse dans des scandales de gestion des pensions de retraite.

c) Kabiné Komara

Komara Kabiné fut directeur national du Budget au ministère des Finances au début des années 1990. Ce poste « lucratif » est fortement convoité par les technocrates guinéens. Komara y lia des contacts suivis avec le général Lansana Conté avant d'être désigné comme haut fonctionnaire de la Banque africaine de développement au Caire.

2E PARTIE :

RÉFLÉCHIR AVANT DE BOUGER

Chapitre 3 : Savourer la victoire en méditant

- 3.1 : Reconnaissance du peuple aux leaders syndicaux
- 3.2 : Écrits en hommage au peuple et à ses leaders
- 3.3 : Dénoncer les maux du pays : L'opportunisme et la soumission
- 3.4 : Au carrefour des réels changements !

Chapitre 4 : Les premiers pas du Premier ministre et de son équipe

- 4.1 : Entrée en fonction du Premier ministre
- 4.2 : Les Guinéens dans l'attente du nouveau gouvernement : Les inquiétudes se multiplient
- 4.3 : La nouvelle équipe enfin formée !
- 4.4 : Réactions de la population à la physionomie de la nouvelle équipe
- 4.5 : Les premiers pas du nouveau gouvernement

CHAPITRE 3

SAVOURER LA VICTOIRE EN MÉDITANT

La nomination d'un Premier ministre de consensus, Chef du gouvernement, a été une grande première en République de Guinée. Vu que cette nomination était la condition posée par les syndicats pour suspendre la grève et que celle-ci a été effectivement suspendue, les Guinéens ont senti un grand soulagement par la suite. Comme dans toutes circonstances similaires, le moment était donc venu de passer en revue le cours de la situation et baliser le futur. Ce chapitre est consacré à ces réflexions ; une bonne partie est empruntée à d'autres auteurs, mais il y a également des textes originaux. La dernière section combine les deux types de textes, émettant des idées uniques en leur genre : C'est le « carrefour des réels changements », c'est-à-dire des changements de fond en comble, jusqu'au fin fond du tréfonds !

3.1 RECONNAISSANCE DU PEUPLE AUX LEADERS SYNDICAUX

Le mouvement de janvier de 2007 a pris ses origines bien avant cette date, et tout le peuple de Guinée a contribué aux résultats obtenus : toutes les centaines de personnes mortes dans le mouvement pour le changement depuis juin 2006 sont des martyrs, de même

qu'est héros tout le peuple de Guinée qui leur survit, car en dehors des quelques éléments du pouvoir, tout le peuple a contribué à la cause du changement. Mais force est d'admettre que les contributions ne sont pas exactement les mêmes partout. Tout en reconnaissant l'effort commun, cette section met donc l'accent sur les sacrifices personnels consentis par les leaders du mouvement, qui ont subi diverses formes d'injustice à la fois sur leur corps, leur esprit et leurs biens, mais qui malgré tout ont persisté dans leur rôle d'avant-garde. L'illustration est faite à travers les leaders de l'Intercentrale.

La section compte trois parties. D'abord une reproduction partielle d'un article nous offrira un bref rappel historique ; ensuite nous verrons les sacrifices faits par les principaux leaders de l'Intercentrale, Hadja Rabiataou Sérah Diallo et Dr Ibrahima Fofana ; enfin nous verrons comment le peuple de Guinée tout entier – de la base au sommet – a compris le sens de ces sacrifices et comment il leur exprime sa gratitude.

3.1.1 Comprendre l'initiative syndicale

Guinéeactu : 17 jan. 08

Pour tirer les leçons de [ces événements], il faut d'abord retracer leur genèse. En janvier 2003, la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (Cntg), le premier syndicat du pays, a procédé à une analyse globale de la situation des travailleurs guinéens. Elle a constaté que leur pouvoir d'achat était [presque] réduit à néant. Elle a alors présenté au gouvernement, sous couvert du ministre du Travail de l'époque, Lamine Camara, des revendications sur les salaires et les conditions de travail.

Aucune suite n'a été donnée à ces revendications. Les syndicalistes n'ont pas lâché prise pour autant. L'année suivante, en 2004, il y a eu une flambée des prix des [denrées de première nécessité]. La Cntg a entrepris de nouvelles démarches. Toujours sans suite. En 2005, la Cntg adresse un mémorandum au gouvernement, qui continue à faire la sourde oreille.

Voyant que la situation prenait une tournure grave, le gouvernement a mis en place une commission interministérielle pour ouvrir les négociations avec le syndicat national. Ces négociations ont duré près

de quatre mois, sans aboutir à des conclusions satisfaisantes. C'est ce qui a conduit la Cntg à déclencher, en novembre 2005, une grève générale qu'elle a appelée « Grève générale d'avertissement au gouvernement », d'une durée de 48 heures.

Cette grève d'avertissement fut très suivie. Le Premier ministre d'alors, Cellou Dalein Diallo, convia la Cntg à une rencontre au cours de laquelle il promit qu'après la mission conjointe, en Guinée, du Fmi et de la Banque mondiale, prévue alors pour début février 2006, il prendrait des mesures d'augmentation des salaires des travailleurs. C'est alors que la Cntg a suspendu la grève générale.

Pour unir les forces syndicales, la Cntg décida de faire appel aux autres syndicats qui évoluaient sur le terrain, étant donné qu'ils avaient les mêmes objectifs, la défense des intérêts des travailleurs. Seule l'Ustg a répondu à cet appel.



Reconnaissance aux leaders de l'Intercentrale en banlieue de Conakry. (Crédit : Gci)

La Cntg et l'Ustg lancent alors la grève générale de février-mars 2006, une grève qui dura cinq jours. Un protocole d'accord est signé avec le gouvernement et la grève est suspendue. Mais ce protocole d'accord n'est pas suivi d'effet.

Au mois de juin 2006, les syndicats relancent la grève, qui n'était que suspendue. Cette grève coïncide avec les examens scolaires de fin d'année. Les syndicats demandent alors la suspension [du baccalauréat]. Le ministre de l'Éducation nationale fait appel aux parents

d'élèves pour demander à ceux-ci de se rendre aux examens. Les élèves partent en classe. À la place des professeurs et des examinateurs, ils trouvent des policiers et des militaires. À Conakry, les élèves décident de marcher sur la présidence de la République pour protester. Les forces de l'ordre tirent sur eux à balles réelles : une centaine de morts et de nombreux blessés graves.

À la suite de ces événements, des accords sont signés entre le gouvernement et les syndicats. Il est prévu que leur application doit s'échelonner dans le temps. Dans leurs revendications, les syndicats dénoncent la corruption et les détournements de fonds. Ce qui conduit à l'arrestation du président du patronat, Mamadou Sylla, et de l'ancien vice gouverneur de la Banque centrale, Fodé Soumah, qui était devenu ministre de la Jeunesse et des Sports.

Le Chef de l'État se rend, lui-même, le 18 décembre 2006, à la prison centrale et les fait libérer. Il proclame : « La loi, c'est moi. » Devant cette violation flagrante des accords qui avaient été signés, l'ensemble des syndicats dépose un préavis de grève générale. Celle-ci est déclenchée le 10 janvier 2007. Cette fois, les syndicats appellent à des manifestations sur la voie publique. On connaît la suite : le 22 Janvier 2007, [des dizaines de morts, des centaines de blessés], tous des jeunes pour la plupart de moins de 20 ans. À la garde prétorienne de Conté, se sont joints des mercenaires bissau-guinéens, appelés à la rescousse par le despote guinéen. Le sacrifice est énorme. Le peuple obtient un gouvernement dit de consensus.

Malheureusement, ce n'est qu'une demi victoire.

La grève aura duré 45 jours. Elle a revêtu les caractéristiques suivantes :

- Toutes les couches socioprofessionnelles du pays y ont pris part.
- Les partis politiques ont apporté une contribution efficace.
- Les mots d'ordre lancés ont été suivis sur toute l'étendue du territoire national.
- Les Guinéens, partout où ils résident, ont été solidaires des actions revendicatives de l'intercentrale syndicale. (...)
- Pendant 45 jours, le peuple tout entier s'est mobilisé autour d'une conviction, d'un idéal, d'une aspiration commune à la liberté et au bien-être.
- Le peuple a su faire la parenthèse sur les différences que sont le clan, l'ethnie, la région, la religion et les stratifications sociales.

- Pendant ces 45 jours, la peur a changé de camp. Un nouvel état d'esprit innovateur fait de courage et de patriotisme a vu le jour. C'est dans ce cadre que Lansana Kouyaté fut nommé.

3.1.2 Appréciation des sacrifices faits par les leaders syndicaux

a) Coups et blessures subis en janvier 2007

En guise d'introduction, lisons ce qu'a écrit un journal en ligne : « Les violentes manifestations qui ont embrasé la Guinée au début de l'année et la sanglante répression qui s'en est suivie ont laissé le nom d'une femme en lettres éclatantes sur cette page sombre de l'histoire politique et sociale de la Guinée : Hadja Rabiadou Diallo. À la tête de la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (Cntg), elle a mené la contestation au prix du sang. » (*Legrioo.com*)

En effet, lors de la marche du 17 janvier 2007 elle fut blessée par une balle – perdue peut-être. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec elle sur ces événements : sa blessure laisse une grande cicatrice sur son pied gauche. En fait, une fausse rumeur avait circulé disant qu'elle avait été tuée par la balle. En réalité elle n'en mourut pas, mais il y eut bien une victime indirecte dans sa famille. L'annonce de la nouvelle avait été si fortement ressentie par les siens que pour la dame Djénabou Bah, l'une de ses plus intimes, elle fut fatale. Hadja Rabiadou m'en fit la confirmation, en personne : « Elle est décédée le 18 janvier : Quand la fausse nouvelle est arrivée à son domicile, elle a piqué une crise pour ne plus se réveiller. »

Mais lors de la terrible journée du 22 janvier les leaders syndicaux étaient directement visés et ont échappé d'extrême justesse à la mort. Dans le récit que Hadja Rabiadou m'en fit, elle explique, entre autres, comment un contingent d'hommes armés est descendu à la Bourse du travail, siège de l'Intercentrale pour les attaquer : « À un moment donné j'ai remarqué que mon collègue Fofana est évanoui... On l'avait tapé sur l'œil et le sang coulait. Il était menotté, déjà évanoui, quand j'ai entendu quelqu'un dire "Enfonce-lui la baïonnette au crâne !" Je me suis dit qu'ils étaient venus pour nous tuer. Alors j'ai eu le courage de venir m'interposer pour protéger mon collègue, pensant qu'ils n'allaient pas m'enfoncer la baïonnette... Ainsi, je me suis interposée pour les empêcher de lui enfoncer la baïonnette au crâne. Et

c'est là que j'ai reçu plusieurs coups, avec d'autres camarades. Il y avait Danielle Sophie de la Cntg, Fatoumata Tounkara de l'Ustg et d'autres personnes, qui ont eu le courage de venir se joindre à moi : On s'est couché sur notre camarade pour le protéger ; et on nous a tous frappés. » Par la suite ils furent tous arrêtés, en compagnie de dizaines d'autres syndicalistes. La liste des responsables syndicaux arrêtés le 22 janvier 2007 à la Bourse du travail, telle que publiée par *Aminata.com*, compte en tout 70 personnes.

b) Attaques armées aux domiciles des leaders syndicaux

Même après l'accalmie les leaders syndicaux ont souvent été victimes d'agressions sur leurs biens et leurs personnes. Dans la nuit du 13 au 14 juillet 2007, le domicile de Dr Ibrahima Fofana a été attaqué par six hommes en uniformes et « armés jusqu'aux dents ». Les assaillants auraient d'abord tiré des coups de feu pour intimider les voisins. Plusieurs objets de valeur ont été emportés par les bandits. Le témoignage de la victime, Dr Fofana en personne, publié par *Neoleadership*, inclut ceci : « Ils ont cassé les armoires ; ils ont brisé tout ce qu'il y avait au salon. Ils ont volé certains appareils ; ils ont volé le téléphone, tout ce qui était à portée de main. Celui qui dirigeait le groupe semblait connaître les personnes qui sont à la maison parce que lui était masqué complètement. Quand une de mes belles-sœurs a crié, le voisinage a été alerté, c'est en ce moment qu'ils se sont retirés. »

Comme des biens ont été emportés on peut penser à un simple vol ; mais certains témoignages suggèrent que l'opération avait un but autre que le vol – la personne même du leader syndical. En effet, des membres de la famille assaillie qui s'étaient cachés dans des chambres ont entendu l'un des éléments du commando dire : « *Won ghaï, a mu-nâ be !* », c'est-à-dire, en soussou : « Partons : il [Ibrahima Fofana] n'est pas là ! » (*Aminata.com*)

Dans la nuit du 13 au 14 février 2008, ce fut le tour de Hadja Rabiattou Diallo. Des bandits, après avoir barricadé les portes de ses voisins de concession, ont saccagé ses deux véhicules. Ce qui parut bizarre dans ce cambriolage, c'est que dans la cour il y avait d'autres véhicules et objets de valeur (des groupes électrogènes, des motos par exemple), mais ils n'ont pas été touchés ; les cambrioleurs ne se sont attaqués qu'aux véhicules de la syndicaliste. (*Infoguinée.com*)

Dans l'une ou l'autre de ces attaques, nous n'avons jamais entendu parler d'enquêtes pour retrouver les coupables et les châtier. Quand je m'enquis personnellement auprès de l'une des victimes pour savoir si les coupables avaient été retrouvés, la réponse fut très évocatrice : « Tu cherches une chose alors que ton voisin a son pied posé dessus : Comment pourras-tu voir cette chose ? » En fait, Hadja Rabiadou fut victime d'une deuxième attaque, quelques mois plus tard, avec presque les mêmes caractéristiques. Cette deuxième attaque aussi avait soulevé beaucoup d'indignation dans les populations, voire même des organisations internationales, mais là non plus il n'y eut aucune mesure pratique pour appréhender les malfaiteurs.

3.1.3 Actes de reconnaissance des Guinéens aux leaders syndicaux : Illustration avec Hadja Rabiadou Sérah Diallo

Nous connaissons tous un acte de soutien, de sympathie, bref de reconnaissance d'un Guinéen ou d'un groupe de Guinéens à l'égard des leaders syndicaux. Si l'on les compilait tous, on en ferait un livre de plusieurs tomes. Ici, en guise d'illustration, je résume quatre actes à l'endroit de la personne de Hadja Rabiadou Diallo. Trois de ces actes sont publics et ont fait le tour du monde, à travers l'internet. Le quatrième est une scène que j'ai, moi-même, vécue.

a) Visite du Premier ministre au domicile de Hadja Rabiadou Diallo, réactions de ses voisins

Le 8 août 2007 aux environs de 19 h, M. Lansana Kouyaté, Premier ministre et Chef du gouvernement, a effectué une visite au domicile de Hadja Rabiadou Sérah Diallo, accomplissant ainsi un geste remarquable à l'endroit de la personne de la syndicaliste. La raison, comme rapportée dans plusieurs journaux, était une simple visite de courtoisie : c'était pour voir l'état de santé d'un des fils de la syndicaliste, qui avait été blessé dans un accident de circulation.

En plus de traduire la sympathie du Premier ministre, le geste de l'illustre hôte de Hadja Rabiadou fut l'occasion pour ses voisins d'exprimer la leur. Le cortège officiel avait alerté tout le voisinage et certains ont cru que l'on était venu pour l'arrêter. C'est ainsi qu'en un

temps record, une forte mobilisation eut lieu dans les parages pour sympathiser, sinon défendre l'amie du peuple. Cet autre acte la marqua profondément : « Je suis heureuse, de constater que je suis avec le Peuple de Guinée, que je remercie du fond de mon cœur, au nom du mouvement syndical. Je pensais être dans une insécurité. Mais à présent, je réalise combien de fois je suis protégée par les citoyens de mon pays, qui gardent un œil vigilant sur ma modeste personne. » (*GuinéeNews*)

b) Ovation de Hadja Rabiataou Diallo à Labé

Le 11 octobre 2007, le journal susmentionné a publié un article relatant la chaleureuse réception qui fut offerte à Hadja Rabiataou Diallo à Labé, lors d'une tournée qu'elle effectuait pour remercier les populations à l'intérieur du pays de leur soutien et en même temps les sensibiliser par rapport à la notion du changement. Partout où elle est passée, elle fut reçue en libératrice. Mais Labé se fit particulier dans sa réception – une ovation : « Aucune ville jusque là visitée n'a égalé la réception de Labé, la capitale du Foutah. Tant sur le plan de la qualité que de la mobilisation des citoyens. C'est une foultitude de militants et sympathisants de la Cntg et citoyens ordinaires qui sont sortis pour accueillir et rendre hommage à l'une des héroïnes de la fronde sociopolitique de janvier-février 2007 ayant réussi à placer irréversiblement notre pays dans l'orbite du changement. Le stade préfectoral qui a servi de cadre à cette réception historique était plein comme un œuf. »

c) Réactions des femmes en faveur de Hadja Rabiataou Diallo, dont le nom fut omis parmi les décorées du 8 mars 2008

Lors de la célébration de la Journée internationale des Femmes, le 8 mars 2008, le ministère de la Promotion féminine a cru devoir récompenser et encourager nos sœurs en sélectionnant des « femmes modèles ». Seulement, leur liste de femmes modèles en cette Guinée d'après janvier-février 2007 avait omis un nom qu'il ne fallait pas omettre : Rabiataou Sérah Diallo ! S'en suivirent donc des réactions de partout, mêmes de membres d'autres centrales syndicales, et ce, dans la salle même de la rencontre.

D'après les témoignages reçus, certains croyaient qu'elle était absente de la cérémonie. Une des syndicalistes qui protestaient me fit le récit suivant par téléphone : « Moi, je ne savais même pas qu'elle était

dans la salle. Ainsi dans notre déception j'ai dit : "Comment Hadja Raby va-t-elle réagir quand elle apprendra ça ?" L'une de mes voisines m'a alors répondu : "Mais elle est là !" C'est en ce moment que je l'ai vue de l'autre côté de la tribune. Nous étions toutes dépassées ! »

À en croire un article du journal *Horizon Guinée*, la championne de la protestation fut Mme Mariama Penda Diallo – non pas de la Cntg, mais de l'Ustg – qui fit remarquer les « décorateurs que s'il y a quelqu'un qui mérite vraiment cet honneur, c'est bien Rabiadou Sérah Diallo. Le rôle joué par la syndicaliste pendant les douloureux événements [de janvier-février 2007] prouve à suffisance qu'elle mérite bel et bien cette distinction. C'est à ce titre d'ailleurs qu'elle a été élue "femme de l'année" par le Bureau international du travail ».

Les syndicalistes n'étaient pas les seuls déçus, en fait. Dans l'article, publié le 10 mars 2008 avec le titre « Fête du 8 mars : Rabiadou Sérah Diallo ne figure pas sur la liste des femmes décorées », le journaliste interprétait l'omission comme un acte de ségrégation de la syndicaliste « qui a mené une lutte sans merci, depuis qu'elle est à la tête de la Cntg, pour le changement tant souhaité par le peuple de Guinée ». La plupart des commentaires des lecteurs de l'article abondaient dans le même sens.

En fin de compte, le ministère dut présenter ses excuses et rectifier le tir. Mme Rabiadou Diallo, elle-même, explique par après comment les choses se sont passées : « On était venu à la Bourse du travail en mon absence présenter des excuses et dire que cela a été une erreur. (...) Ils ont promis de réparer l'erreur le 22 mars. Ce qui fut fait. Le 22 mars on nous a invitées et on nous a remis les certificats et les médailles. Et après la diffusion à la télévision nationale, on m'a appelée pour me le dire. Et je comprends que tout le monde est réconforté. » (*Guinéeactu*)

d) Acte d'un inconnu dans une altercation à propos de Hadja Rabiadou Diallo

Début janvier 2008 j'ai rencontré un Guinéen à l'aéroport de Casablanca (Maroc) qui jurait par tout ce qui lui est cher qu'il savait que M. Lansana Kouyaté était un mauvais choix : « Kouyaté n'est pas un intellectuel ! » criait-il. Avec toutes les pressions que je me fis pour être poli avec lui, je fus obligé de lui faire remarquer qu'il n'avait pas raison. Je ne connaissais pas sa définition d'un intellectuel mais la mienne me suffisait : quiconque a fait des études supérieures est un

intellectuel. À priori. Mais mon interlocuteur répliqua : « Il se battait avec les gens à l'ambassade. On l'a vu se battre avec les gens ! Est-ce donc un intellectuel ?... D'ailleurs, c'est pas la peine de continuer à parler de Kouyaté car c'est pas lui le responsable, mais ceux qui l'ont fait venir au pouvoir ! »

C'est ainsi que l'inconnu se déchaîna maintenant contre les leaders syndicaux, surtout Hadja Rabiadou Diallo. Il aurait assisté, aux États-Unis, à une conférence animée par la syndicaliste, qui a avoué avoir proposé le nom de M. Kouyaté pour la primature. On essaya de lui faire comprendre que ce choix, même s'il a débuté par une personne, a été entériné par vote au sein des syndicats, puis validé par décret présidentiel. Donc on ne peut pas responsabiliser une seule personne. Mais cela ne semblait point l'intéresser, et – c'est le plus important – il parlait de « Raby », et de temps à autre de « Fofana », d'une manière particulièrement acerbe, qui nous importunait tous autour de lui. L'un d'entre nous lui fit la remarque enfin : « Mon frère, je te prie de parler de cette personne avec respect. Ne la nomme pas de cette manière. Dis "Hadja Rabiadou Diallo" ou au moins "Hadja Raby" ».

– Mais, comment s'appelle-t-elle ? s'enquit le coléreux. À sa naissance ses parents l'ont nommée Rabiadou. C'est donc son nom. Si ça me chante je lui ajoute "Hadja", autrement je l'appelle "Raby". C'est mon droit.

– Mon frère, je sais que c'est ton droit mais je te fais une doléance. Avec tout ce que ces personnalités ont fait pour notre pays, je trouve inconcevable qu'un Guinéen parle d'eux de cette manière.

– Quoi ? Qu'est-ce qu'ils ont fait pour le pays ? C'est plutôt eux qui sont en train de détruire notre pays. C'est Raby et Fofana qui ont brûlé la Guinée ! Car c'est eux qui ont fait venir Kouyaté au pouvoir.

– Mon frère, encore une fois je te prie de...

– Écoute, mon frère ! Je ne sais pas qui tu es, tu ne sais pas qui je suis ; je ne sais pas d'où tu viens, tu ne sais pas d'où je viens ; je ne sais pas où tu vas, tu ne sais pas où je vais. Alors tu n'as pas à me donner des ordres. Je te dis que c'est mon droit de l'appeler "Raby". »

Nous étions cinq dans le groupe, si ma mémoire est bonne. Nous nous étions regroupés naturellement, chacun venant d'un côté, quand nous avons compris que nous étions tous Guinéens. Les deux qui se chamaillaient étaient assis sur la même rangée de sièges et nous autres sur la rangée d'en face. Nous les écoutions maintenant. Personnelle-

ment je me défendis d'intervenir, impartialité de chercheur oblige : dans la recherche d'informations sur les événements dont parle ce livre, tout incident peut être révélateur.

Et ma patience fut bien récompensée. Comme il ne parvenait pas à convaincre son interlocuteur, le défenseur de Hadja Raby décida de baisser les armes mais d'une manière on ne peut plus inspirée : « Mon frère, conclut-il, c'est vrai que nous ne nous connaissons pas ; nous venons juste de nous rencontrer dans cet aéroport. Mais comme tu ne veux pas me comprendre, je suis obligé de changer de place. Excuse-moi, mais je ne peux pas m'asseoir près de toi pendant que tu parles ainsi de cette personnalité, si révéree de tous. » Le disant, il se leva, prit ses bagages à main et, d'un air solennel, déménagea vers notre rangée pour laisser tout seul notre compatriote extrémiste. À mes yeux, cet autre acte, comme celui des syndicalistes qui ont protesté en faveur de l'idole nationale en son absence, est un important signe de reconnaissance.

3.2 ÉCRITS EN HOMMAGE AU PEUPLE ET À SES LEADERS

Cette section retrace d'autres actes de reconnaissance aux acteurs du changement. Elle se distingue de la précédente en ceci qu'elle rapporte des actes généraux, qui ne se limitent pas aux leaders syndicaux, et la reconnaissance est exprimée à travers la plume. Les quatre éléments qui la composent sont tous des reproductions.

3.2.1 Gloire au peuple de Guinée

Boubah.com : 10 mars 07

Guinée, ma Guinée, fille du vieux continent africain,

Tu as montré au monde entier que pour ta liberté tu sais être courageuse.

Pour ta dignité bafouée, tu as su relever la tête.

Ni canons, ni tanks, ni armes sophistiquées n'ont pu te faire plier l'échine.

Le 22 janvier 2007, tu as perdu un nombre incalculable des plus vaillants de tes enfants, mais crois-moi, nul Guinéen, nul Africain ne pourra les oublier. Ils sont parmi nous et resteront dans nos cœurs, dans nos âmes afin que leur sang versé serve d'adjuvant à chaque fois que l'idéal pour lequel ils ont combattu se trouvera menacé.

Tu n'as pas eu peur de la dictature, des massacres et des intimidations du régime de Lansana Conté, qui a semé la terreur en poussant son armée contre son propre peuple.

Mais il doit savoir que le peuple ne restera pas les bras croisés afin que tout futur gouvernement de la Guinée soit averti qu'il doit demeurer le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Gloire à toi, peuple de Guinée, gloire à tes enfants morts pour la liberté de la patrie, gloire à nos vaillants syndicalistes tenaces et infatigables, je voudrais nommer ici Mme Rabiadou Sérah Diallo et Dr Fofana Ibrahima

Gloire à la Société civile et à notre jeunesse,

Gloire à nos religieux, toutes confessions confondues,

Gloire à toutes les composantes des forces vives de la nation,

Gloire à ta diaspora qui a prouvé que son amour pour le pays demeure intact,

Gloire à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la reconquête de la liberté, face à l'instauration d'un état de siège qui est la pire des privations des libertés,

Gloire à tous tes enfants vivants qui continueront à se battre jusqu'à la dernière goutte de leur sueur afin que notre beau et riche pays, la Guinée, retrouve sa dignité, et sa cohésion, dans un environnement paisible et prospère.

3.2.2 Hommage à nos héros !

Boubah.com : 28 fév. 07

Avec les images insoutenables de la journée noire du 22 janvier 2007, l'Afrique et le Monde, bouleversés prenaient soudainement conscience de l'une des plus graves tragédies de l'histoire de la Guinée.

Frappé de stupeur, le Monde venait de découvrir la réalité d'un système d'État qui a fait du pays la prison du Peuple, reposant sur l'humiliation, la répression, la barbarie et l'assassinat.

Lansana Conté, son armée et ses mercenaires ne pensent pas à la souffrance de ces hommes, de ces femmes et de ces jeunes dont les destinées sont précipitées vers l'abîme de la mort par leur cruauté, leur folie.

Je vous rends hommage et je salue, avec respect, votre sacrifice et votre courage.

Nous ferons vivre les valeurs que vous avez défendues au prix de votre vie pour qu'elles deviennent notre héritage, notre patrimoine, notre fierté.

Vous venez d'exprimer aux générations futures, le message de courage, de l'amour de la patrie, du refus de la dictature, de l'inacceptable, de la résistance et de l'espérance.

Vous avez réconcilié la nation guinéenne dans la même émotion et dans la même douleur avec la détermination de refuser les abandons, les lâchetés, la résignation, le renoncement, quand l'essentiel est en cause.

Vos actes héroïques ont contribué à notre deuxième décolonisation d'aujourd'hui.

Nous n'oublierons jamais ce 22 janvier 2007.

Cette journée restera gravée en alphabets de sang et de larmes dans l'histoire de notre pays. Elle nous rappellera toujours notre devoir.

[Ce] triste souvenir refusera le temps qui passe et qui efface pour que l'oubli ne l'emporte pas.

Ce soulèvement populaire balise aussi les limites de tout futur pouvoir. Les Guinéens n'accepteront plus la confiscation de leurs droits.

Le temps de la peur, de l'intimidation, de l'humiliation est terminé. Cela n'implique évidemment pas que le combat soit terminé. Ayons toujours présent à l'esprit que ce que le peuple a fait, le peuple peut le défaire, soyons-en certains.

La dictature, toujours, finit par succomber devant la volonté des hommes et des femmes épris de liberté.

Nous savons maintenant comment l'inacceptable fait ses premiers pas. Nous connaissons désormais que la liberté de pensée est la première des libertés et que la tolérance, le refus de la dictature appartiennent à l'ossature des droits humains.

Le nouveau gouvernement de Lansana Kouyaté et la communauté internationale ont le devoir et l'obligation, dans le cadre de la défense

du droit de l'homme et des valeurs universelles, de poursuivre les auteurs de ces crimes odieux afin qu'ils soient jugés et condamnés sans faiblesse.

Aux familles de nos jeunes martyrs, je leur dirais qu'ils sachent combien leurs enfants ont été courageux, braves, généreux, héroïques, valeureux pleins d'une foi inébranlable en une Guinée libre, indépendante et prospère, que leurs enfants sont morts en faisant don de leur vie, le sacrifice suprême et ultime.

Merci, merci et merci.

Aux syndicalistes : Mme Rabiadou Sérah Diallo et Dr Ibrahima Fofana, à la Société civile et à notre jeunesse, vous qui savez jusqu'où vous êtes allés dans l'absolu de la détermination pour défendre nos valeurs et nos libertés ;

(...)

À vous toutes et à vous tous, je veux dire ma reconnaissance et mon estime.

3.2.3 Encouragements et bénédictions à Hadja Rabiadou

Guinéeactu : 2 mars 08

[L'article] sur le vol nocturne chez Hadja Rabiadou ne m'a pas laissé indifférent car j'ai eu à donner des conseils à cette sœur que j'apprécie vraiment.

Rabiadou est de la trempe des syndicalistes d'autrefois : ceux qui ont permis à notre Pays d'accéder à l'indépendance. L'opresseur avait tout tenté pour les décourager. Après leur avoir fait miroiter des bonus, ils ont engagé la force. Pour certains, ce fut la prison. Pour d'autres les postes de pénitence hors de leur pays (la Guinée), où ils contacteront des maladies incurables. Aucune de ces tortures ne les a découragés. Ils avaient mis l'intérêt de leurs populations au-dessus de tout. Le Peuple de Guinée avait droit à sa Liberté, disaient-ils. Ils ont donc été détestés par l'Administration coloniale. Les choses n'ont pas tellement changé : Blanc bonnet, bonnet blanc, c'est pareil !

Hadja Rabiadou, Dieu te protégera. Toi qui as osé élever la voix pour demander un changement ! attends-toi à des coups bas de ceux qui n'apprécient pas qu'on fouille dans ce qu'ils manigencent contre le Peuple. C'est une vieille syndicaliste des années 1965 à 1981 qui

s'adresse à toi. Veille sur ta personne ! Tends la main à ceux qui sont animés de justice : à la jeunesse, aux femmes, qui souffrent de voir leurs maris, leurs progénitures souffrir ; qui sont prêtes à subir le martyre que de voir leurs enfants souffrir. Que rien ne te détourne de ton chemin !

Le syndicat doit refuser la fusion avec le gouvernement. Il travaillera côte à côte avec le gouvernement pour être libre de ses gestes et de ses actes. Rien ne doit lui être imposé qui ne soit dans l'intérêt primordial de ses populations. Un bon syndicat fait la part des choses entre les employeurs et les employés !

3.2.4 Poème à Hadja Rabiatou Sérah Diallo

Association des écrivains de Guinée (Aeg)

Héroïne nationale
Ardente et combattante
Défenseur des droits syndicaux
Jouissant de la popularité
Animée pour le salut national

Restituant les droits Syndicaux
Africaine de Guinée.
Bâtisseur du progrès et la paix
Infatigable Hadja Raby
Aube et Aurore furent témoins
Tenue dans le giron de la liberté
Obligant ses bâtisseurs au travail
Ultimes sacrifices, témoignent encore.

Syndicaliste et Juriste
Enfant de Guinée
Revendiquant les droits syndicaux
Autrefois bafoués
Hadja, infatigable Raby

Des jours de gloires Femme du Monde 2006
Inoubliable et intrépide Femme de Guinée
Armée pour le combat éternel
Libérant les travailleurs de la Misère

Laissant et abandonnant le Racisme
Oubliant l'aube Sanglant.

3.3 DÉNONCER LES MAUX DU PAYS : L'OPPORTUNISME ET LA SOUMISSION

Les trois articles reproduits dans cette section fustigent certaines faiblesses de notre société, que nous ne vaincrons qu'au prix de gros efforts collectifs. Le dernier article a été publié depuis 2004, mais il est bien à propos ici ; c'est pourquoi il a été retenu pour agrémenter la médiation. C'est une œuvre de fiction dont la source précise que toute ressemblance avec une personne réelle n'est que pure coïncidence.

3.3.1 Les nouveaux amis des leaders syndicaux

Boubah.com : 5 fév. 07

L'expérience qui résulte de l'observation des relations sociales nous enseigne que pendant les périodes de bonheur, de victoire et de gloire les hommes ont souvent beaucoup d'amis, mais lorsqu'ils se retrouvent dans une situation de difficulté et de détresse ils sont souvent confrontés à la solitude. La réussite de la lutte sociale et politique menée par les leaders syndicaux ne déroge pas, me semble-t-il, à cette règle. Depuis que les syndicats sont parvenus à transcender les clivages ethniques pour fédérer la majorité des populations guinéennes et obtenir leur adhésion, ils ont de plus en plus d'alliés que j'appelle ici des nouveaux amis.

Leurs premiers nouveaux amis sont les chefs des partis politiques guinéens qui se sont très vite effacés intelligemment derrière les leaders syndicaux tout en les poussant, après avoir su qu'ils sont en train de réussir là où l'opposition a échoué. Du coup ils changent leur fusil d'épaule pour essayer de s'approprier de ce mouvement social, en disant qu'ils ont le même projet de changement sociopolitique que les leaders syndicaux. Mais comme ils n'ont pas pu surmonter leurs divi-

sions, ils se contentent finalement de les soutenir en faisant des déclarations afin de profiter aussi des projecteurs médiatiques.

Quant aux Guinéens vivant à l'étranger et opposés au régime du général Président Conté, il ne veulent pas rester non plus en marge d'un tel mouvement social porteur du changement politique qu'ils espèrent depuis très longtemps. C'est pourquoi les marches de soutien aux syndicats et de dénonciation de la répression sont organisées dans la plupart des capitales des Pays occidentaux (Paris, Londres, Washington, Hambourg...). La plupart des internautes guinéens, surtout ceux qui vivent à l'étranger, cherchent aussi à participer à ce mouvement historique. Parmi ces derniers, il y a des intellectuels engagés qui se passionnent beaucoup pour ce mouvement en allant parler à la radio ou en accompagnant le mouvement par des articles.

La Guinée est ainsi engagée dans une dynamique positive : le train de l'avancée sociale et du changement politique est en marche et personne ne veut le rater. Ceux qui sont en retard tentent de s'y accrocher à tout prix. Quant au pouvoir politique en place, comme il ne peut plus s'opposer à ce mouvement après avoir fait une répression sanglante, il recule et il tente finalement de le domestiquer. Mais il y a lieu de rappeler que les victoires entraînent souvent de l'euphorie qui, à son tour, provoque l'aveuglement des êtres humains. Pour ne pas perdre notre lucidité, il faut s'interroger sur la destination de ce train et les différents objectifs de l'ensemble de ses passagers. Les différents passagers du train de l'avancée sociale guinéenne n'ont-ils pas des objectifs contradictoires ? Actuellement, même les organisations internationales du travail ou d'autres organisations politiques du continent africain et de l'Europe font les yeux doux aux leaders syndicaux. Elles se sont même rendues en Guinée ces derniers temps, mais où étaient-elles avant ?

À mon avis, ce mouvement social ne doit pas être le gros arbre qui cache une forêt de travailleurs guinéens du secteur informel. Le soutien de certains nouveaux amis, notamment les chefs des partis politiques, ne doit pas amener les leaders syndicaux à oublier les conditions sociales des travailleurs les plus démunis. Les travailleurs domestiques (bonnes, boys et salariés précaires) sont exploités et livrés à eux-mêmes en Guinée, mais on n'en parle jamais suffisamment. [Ils] ont fait preuve de beaucoup de maturité politique en soutenant les leaders syndicaux, bien qu'ils aient été longtemps négligés ou oubliés : Ce sont nos mécaniciens, nos chauffeurs, nos cuisinières ou

femmes de ménage, qui travaillent pour nous pour un salaire de misère, qui doivent être au centre d'un tel mouvement social.

Personne ne conteste la légitimité des revendications à caractère politique de la grève, mais la revendication proprement syndicale ne doit pas être mise à côté au profit du projet de changement politique. Si le projet de revendication des leaders syndicaux est compatible avec celui de l'opposition, comme l'ont affirmé M. Sidya Touré et M. Bâ Mamadou, tant mieux ; mais les leaders syndicaux ne doivent jamais oublier que ce sont les intérêts des travailleurs, et surtout les plus démunis entre eux, qui passent en premier. Certes, toutes les populations ressentent dans leur portefeuille l'augmentation du prix du carburant et l'inflation, mais il ne faut jamais oublier que les travailleurs du secteur informel, sans salaire ou mal payés sont encore plus malheureux.

Les leaders syndicaux ne doivent pas se focaliser seulement sur le choix des hommes politiques, notamment le Premier ministre ; ils doivent se pencher également sur le problème d'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs les plus pauvres et plus exposés également à l'exploitation de leurs patrons. Pour qu'il y ait une avancée sociale en Guinée, il faut faire dans ce cas un travail plus technique et à long terme.

Pour garder leur liberté d'expression et d'action et leur force de mobilisation, les leaders syndicaux doivent également réfléchir sur l'avenir de leur amitié avec leurs nouveaux amis, en préservant leur autonomie par rapport à ces derniers. En s'approchant trop des chefs de parti politique, leur mouvement finirait par prendre une coloration ethnique qui va l'affaiblir.

Sans renoncer à la lutte sociale, nos chers leaders syndicaux doivent aussi chercher à mettre en place des modalités de protestation plus adaptées aux réalités du terrain, qui mettront les militants civils à l'abri des répressions sanglantes. En tant que sociologue, dont la discipline est née suite à l'industrialisation qui a favorisé la naissance des classes sociales et la lutte sociale en Europe, je ne peux que me réjouir d'un tel mouvement social qui pourrait contribuer à l'émergence de la société dans mon pays. Je suis aussi, donc, un nouvel ami des leaders syndicaux, mais qui veut garder son esprit critique et les pieds sur terre.

3.3.2 Le verrou mental guinéen

Guinéeactu : 9 mai 08

À analyser rétrospectivement la situation politique en Guinée depuis 1990, il faut admettre que les hommes politiques de l'opposition n'ont pas la tâche facile dans la mesure où, pour s'opposer, il est nécessaire d'avoir une partie de la population fidèle et prête à supporter son leader pour ses idées et non son ethnie, a fortiori son compte en banque. Raison pour laquelle nous estimons qu'après la tournure des premières élections de 1993, l'opposition aurait dû faire une pause et s'atteler à d'abord éduquer politiquement les électeurs en les sensibilisant sur leurs droits et le jeu démocratique pour espérer avoir plus de militants engagés et décidés à s'opposer aux injustices et « tricheries ». Tout le temps que l'opposition a passé dans l'abstention aurait pu servir à [cette fin]. Il y a un « verrou mental » à faire sauter pour qu'ils adhèrent aux exigences de la lutte politique (qui n'implique pas l'affrontement obligatoire).

Beaucoup trop de citoyens estiment, à tort, que l'État a toujours raison et que se soumettre est la garantie de survie : Peut-être, mais dans quelles conditions de bien-être ? Hélas, dans notre pays, les contingences matérielles couplées à un passé de féodalités et de dictature après l'indépendance, font que les notions de démocratie, de libertés individuelles et d'expression sont considérées pour la plupart comme des sources de divisions importées de l'Occident. La « plupart » signifie majoritairement les générations nées avant les années 60 et vivant en Guinée (nonobstant les séjours à l'étranger) et par conséquent sans éléments de comparaison par expérience personnellement vécue ni la culture de contradiction du chef abusif pour pouvoir réaliser ce que le Pays perd en terme de progrès humain. (...) Ne voit-on pas des pères de famille mettre leur dignité de côté et ramper pour saluer le Président ? Avec ce genre de comportement, nous sommes les propres artisans de nos dictatures. Que feront-ils devant Dieu alors ? C'est une mentalité rétrograde du *mbatoula* (lèche-bottes) et non du respect ! La peur et la soumission à l'autorité selon leur entendement sont les meilleurs moyens de mener une vie tranquille sans être inquiété, bien que l'histoire du Pays ait largement démontré le contraire : tout individu [peut, pour différentes « raisons d'État », être la cible de l'État sans en être conscient et n'avoir rien fait de mal !]

Les pays occidentaux où, des membres du gouvernement au Président de la République, tous font face aux invectives quotidiennes des électeurs et des media, permettent de rappeler à ces derniers que le vrai patron est le peuple et non eux. Ceux qui suivent les actualités françaises de près se souviennent de l'altercation de Sarkozy avec un membre du public au salon de l'agriculture, où cette personne a refusé de lui serrer la main (« elle ne veut pas se salir ») et le « respectable » Chef d'État français l'a traité de « *** con » devant tout le monde : chez nous (en Guinée) ce monsieur aurait certainement fini en prison pour rien, à tort. Voilà des pays où démocratie et liberté d'expression ne sont pas de vains mots !

Le « *finâ tawâ* » (la tradition par l'exemple des parents) reste un obstacle énorme à l'émancipation des Guinéens et à leur « libération mentale » par rapport au chef et l'autorité pour l'instauration d'une démocratie participative par un acte volontaire : beaucoup [subissent la démocratie] sans participer. En effet, la pratique religieuse et la fatalité servent d'alibi pour tout accepter et remettre son sort entre les mains du « hasard ». Nous entendons très souvent les gens (plutôt d'un certain âge) dire vouloir la paix et par conséquent condamner tout acte de contestation : Peut-on parler de « paix » lorsqu'on a faim, sans travail et sans pouvoir se soigner ? (...). Heureusement, ceux qui se sont battus pour nos indépendances n'ont pas eu la même logique de survie ! Dans ce contexte, il est évident que ceux qui ont décidé de descendre dans l'arène politique devaient intégrer cette particularité et trouver les voies et moyens de contourner cette difficulté, comme suggéré plus haut.

Profitons-en pour relever une autre spécificité guinéenne : Être accusé d'enrichissement illicite n'est pas un handicap pour faire de la politique en Guinée mais plutôt un « avantage » car avoir l'opportunité de s'enrichir avec les deniers de l'État et ne pas le faire est considéré comme une malédiction. Cela peut étonner et choquer certains mais c'est hélas vrai ! A-t-on vu en Guinée une seule affaire de détournement ou d'abus de biens sociaux poursuivie jusqu'au bout avec condamnation des coupables ou susciter un embarras ou honte de ces derniers ? Jamais ! Au contraire, ils affichent fièrement voitures, villas et biens mal acquis avec l'admiration des autres qui utiliseront l'expression typiquement guinéenne de « Il a réalisé » ou « Elle a réalisé » pour parler de « réussite ». Tout au plus, l'État menace, inquiète les présumés coupables et le dossier est classé. Même la popu-

lation ne trouve rien à dire car chacun espère un jour, avant un changement, avoir l'opportunité d'être aussi en mesure de se servir dans les caisses du gouvernement.

Il y a aujourd'hui une classe moyenne non négligeable en Guinée grâce à cet état de fait. Comme nous l'avons déjà dit : le régime de notre Général s'est maintenu, principalement, parce que personne ne souhaitait qu'il changeât avant d'avoir eu « son tour ». Ce qu'a très bien compris le Président Conté et explique le haut roulement de ministres et hauts fonctionnaires en Guinée depuis 1993. Adeptes de *realpolitik* et étant démocrates, nous prenons acte de l'indifférence de la majorité des électeurs en la matière même si c'est moralement choquant et inacceptable comme jurisprudence. C'est cela aussi notre Guinée en 2008 !

Autrement en pis-aller pour consolation, notre approche est de considérer que ce fut, peut-être involontairement, un mal nécessaire pour créer une classe moyenne indispensable dans la structure de toute société moderne : cela leurs a permis de voyager extensivement à l'étranger, d'apprendre et voir un autre standard de vie et surtout d'envoyer leurs enfants étudier et éventuellement ramener au Pays une autre façon de faire les choses – pour la proportion de ceux qui acceptent de revenir en Guinée. Le prochain régime devra faire un audit et la lumière sur les grands scandales financiers qui ont défrayé la chronique afin de tirer un trait définitif sur cette période de laxisme et rétablir une éthique. Les éventuelles coupables ne devraient pas être emprisonnés mais il faudra plutôt saisir leurs biens en Guinée et à l'étranger. La prison serait injuste dans la mesure où le Pays n'aura jamais assez de ressources pour poursuivre ni suffisamment de places pour enfermer tous ceux qui se sont enrichis illicitement – fonctionnaires et commerçants : nous savons tous de quoi nous parlons !

Cela dit, notre sentiment est qu'en 2008 encore, tout candidat issu du sérail est irrationnellement préféré à celui qui, pour des raisons objectives, a dû vivre et faire une carrière à l'étranger. On en parle peu ou de moins en moins mais être issu de la « diaspora » reste un handicap politiquement parlant même si toutes les familles en Guinée ont de nombreux parents expatriés : ceci explique, paradoxalement et en partie, le succès subit de Cellou Dalein que certains ont du mal à comprendre. Ce sont ces petits détails futiles qui déboussolent ceux qui tentent de trouver des raisons : 26 ans de Pdg puis notre Général qui a répété pendant 20 ans que « nous devons rester entre nous » Guinéens

Guinéens de l'intérieur) finit par laisser des séquelles dans l'inconscient collectif. Il revenait donc aux leaders issus de la diaspora de trouver l'antidote et convaincre les citoyens qu'il n'y a qu'une espèce de Guinéen : on est Guinéen ou on ne l'est pas ! Il n'existe pas une Guinée entre ciel et terre. Il existe un seul territoire qui est en Afrique de l'Ouest dont les habitants sont des Guinéens, sans préfixe ni suffixe !

Pour finir, l'espoir de l'avènement d'un pays démocratique, avec des libertés individuelles, débarrassé du culte du chef – le *Landho* – et surtout un esprit de contestation face à l'injustice et aux abus de pouvoir, repose désormais entre les mains des jeunes et ceux de moins de 50 ans principalement. Précisons que les citoyens plus âgés ne sont nullement exclus, mais ils sont majoritairement les plus réfractaires aux exigences nécessaires au changement tant souhaité. (Regardez, entre autres, la tranche d'âge des vaillantes victimes des tueries de 2007.)

Dieu merci, l'avènement de l'internet a permis de contourner la censure et aux libertés d'opinions et d'expression de parvenir en Guinée. Pour réussir en politique en Guinée, il faut impérativement accepter aussi la possibilité de devenir un « héros mort » ; autrement l'alternative est une carrière dans l'opposition. Pour preuve, en un demi siècle, le pays est si stable qu'il n'a connu que deux présidents avec des partis politiques plus abstentionnistes que participatifs !

Le plus dommage est que les leaders de l'opposition n'aient jamais activement participé à aucun changement en Guinée, hormis la relative liberté d'expression par le Doyen Bâ Mamadou. Ils revendiquent une part du succès des mouvements revendicatifs de 2007 sans que nous en ayons eu la preuve. Le moment est pourtant opportun pour qu'ils nous démontrent leur capacité d'intervention et d'influence dans ce climat de blocage et de chienlit, sans attendre de monter dans un train en marche comme la dernière fois.

Il y aurait un autre mouvement de contestation populaire en gestation qui viendrait encore de structures « apolitiques ». Finalement, la Guinée pourrait tout aussi bien se passer de partis politiques sans en souffrir car ils n'ont pas encore marqué l'histoire de ce pays : l'initiative vient toujours d'ailleurs ! C'est dans les missions difficiles que les meilleurs excellent et se font remarquer. Vivement des élections pour leurs donner une raison d'être ! Que Dieu nous sauve !

3.3.3 Lettre d'un nouveau ministre – Comme si c'était vrai

Boubah.com : 18 avril 04 (Source : L'Enquêteur)

Cher cousin,

Tout d'abord je te remercie infiniment pour la lettre de félicitation que tu m'as adressée juste après ma nomination au poste de ministre. Justement si je t'écris cette lettre c'est par rapport à cette nomination, à l'occasion de laquelle tous les parents, amis et alliés ont fait le déplacement pour venir me féliciter. Certains d'entre eux sont venus même de l'intérieur du pays. En outre j'ai reçu des centaines de coups de fil en provenance des cinq continents. Je t'avoue que je n'ai même pas reconnu certains interlocuteurs. Beaucoup de ces personnes racontent que ma nomination est la suite logique de la vertu de mon père ainsi qu'à la soumission de ma mère à son mari. Me connaissant parfaitement, tu n'es pas sans savoir que je ne crois guère à toutes ces allégations.

Pour revenir au vif du sujet, je ne te cache pas que ma nomination me pose plus de problèmes qu'elle ne résolve. Et pour cause, moins d'un mois après mon entrée dans le nouveau gouvernement, les difficultés financières m'assaillent. Du coup, je commence à déchanter. Pour te dire la vérité mon salaire n'a même pas suffi pour payer le transport retour de ceux qui sont venus du village pour me féliciter.

À cela s'ajoute le chantage d'un marabout dont j'ai fait la connaissance au début de cette année et qui a travaillé pour moi pour que je bénéficie d'une promotion. Bien que je lui aie payé le montant convenu, il n'arrête pas de revenir à la maison pour réclamer une rémunération supplémentaire, car il estime que ma promotion a été au-delà de mon espoir. Malheureusement il est appuyé par ma femme et mon autre cousin, qui soutiennent tous les deux que si je ne fais rien il va me déstabiliser.

Par ailleurs, j'ai un autre problème d'ordre financier, celui lié à la maladie du petit frère de ma femme. N'ayant pu l'évacuer en Europe ou aux États-Unis, seuls endroits censés le sauver, jusqu'à ma nomination, ses parents ont accueilli celle-ci avec beaucoup d'espoir. Tous les jours que Dieu fait, on me relance pour cette évacuation. Pour le moment je suis dans l'incapacité financière de faire face à une telle

dépense. Mais il paraît que la Caisse de sécurité sociale a beaucoup de moyens parce qu'elle ne [rembourserait pas ses assurés sociaux ou le fait peu]. Lorsque j'ai expliqué mon problème à un ami il m'a suggéré de demander l'assistance de cette caisse qui, selon lui, constitue une véritable vache laitière pour les hauts cadres de l'État. Peux-tu me confirmer cela et me dire ce que tu en penses ?

Outre tous ces problèmes d'argent, j'ai suis confronté à une triple frustration depuis ma nomination. La première frustration, à l'occasion de la visite que j'ai rendue au Président pour le remercier de m'avoir nommé, on m'a exigé d'arborer une tenue traditionnelle (tu sais que je n'aime pas trop ce genre de tenue) et pire, qu'il fallait se prosterner pour serrer la main au chef. Cela m'a rendu comme un vulgaire individu. Pourtant tu connais mon orgueil.

La deuxième frustration, le véritable patron de mon département serait le secrétaire général du ministère. Dès ma prise de fonction on m'a soufflé que c'est l'homme du Président. Il serait intouchable et rapporterait le moindre détail de ce qui se passe au ministère à son patron et ami. On m'a conseillé de ne pas essayer de nommer quelqu'un d'autre à sa place et surtout d'avoir de bons rapports avec lui. Je t'avoue que lorsque je pense à ce problème j'ai envie de jeter l'éponge. Mais si je le fais on me traiterait de tout dans ce pays où démissionner est considéré comme une véritable fronde contre le chef, mais aussi comme une malédiction. Je suis donc confronté à ce dilemme : démissionner ou me soumettre à mon subordonné. Inutile de te dire que j'ai besoin de ton avis sur cette question.

La troisième frustration : un groupe de personnes est venu me voir et m'a proposé de parrainer un spectacle qu'ils ont appelé le plus grand spectacle de l'année devant avoir lieu au Palais du peuple prochainement. [Pour moi,] qui n'ai jamais mis les pieds dans une telle manifestation, c'était le comble. Il paraît que je ne dois surtout pas refuser cette proposition car de très hauts placés seraient directement concernés par ce spectacle.

Devant tous ces problèmes auxquels je suis confrontés et face auxquels je suis impuissant, je me demande si je ne vais pas ranger dans mon ventre toutes mes convictions sur tout ce que nous dénonçons hier et faire comme tout le monde, en attendant mon départ inévitable du gouvernement un jour.

Voilà, en tout cas, [comment] doit être un ministre dans notre pays, une fonction que je ne te souhaite pas assumer dans le contexte actuel. J'attends ta réponse impatiemment. Merci.

Ton cousin, le nouveau ministre

3.4 AU CARREFOUR DES RÉELS CHANGEMENTS !

De toutes les pages de ce livre, depuis le volume 1, je n'ai trouvé autant de plaisir à écrire que j'en ai trouvé pour cette section. À première vue les idées avancées par certains compatriotes me parurent très étranges : Changez de capitale et même de nom ? Utiliser comme nom « Urss », c'est-à-dire aller dans les confins de la Sibérie et y déterrer un nom déjà fossilisé pour le réadapter à mon pays ? Créer un gouvernement fédéral ? Quelles idées ! Mais, basé sur l'expérience, je me suis fait une loi que je respecte scrupuleusement depuis des années : Je ne rejette jamais une idée avant de l'examiner à fond. J'ai connu bien des situations où des personnes ont hâtivement rejeté des idées, mais ont été ensuite forcées de courir derrière les mêmes idées, parfois trop tard. Dans certains cas, il faut avoir l'honnêteté de l'avouer, c'est moi-même qui en étais la malheureuse victime qui déchante. Donc, aussi étrange que me parurent les idées émises pour le changement, j'ai décidé de leur réserver une place dans le livre. Mais à force de les remuer dans ma tête, je m'y suis vu, à ma grande surprise, profondément attiré en fin de compte. Mieux, au lieu de me contenter de simplement accepter ces idées, je me suis dit qu'il vaut mieux y apporter ma petite contribution. Et me voilà soudain en train de formuler d'autres idées sur le même ton et même d'aller de plus en plus en avant. Encore une fois, la loi que je me suis imposée me donna raison. Je me rappelai d'ailleurs, à propos du nom actuel de mon pays, une situation regrettable dans laquelle j'étais directement touché. Je me donnai donc toutes les libertés de faire intervenir mon imagination, moi aussi, dans le processus de changement en Guinée – pardon, l'actuelle Guinée !

3.4.1 Changeons de nom et de capitale !

La première subdivision est un bref article du journal *Le Jour* paru le 11 avril 2008 ; la deuxième est une autre portion de l'article partiellement reproduit en haut (3.1.1), cette fois suivie de trois commentaires ; la troisième est l'extrait d'un article du forum *Boubah.com* paru le 12 février 2007. Cette sous-section est donc un concentré qui reproduit les contributions de six auteurs.

a) Rebaptiser la Guinée d'un nom de montagne ou de rivière

« Un peuple qui ne rêve pas n'a pas d'avenir. » Un rêve m'habite depuis des années. Un rêve qui, comme tout rêve, peut devenir réalité si on le souhaite de tout cœur, avec foi et détermination. Je rêve d'une Guinée qui n'est ni la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ni la Guinée-Bissau, ni la Guinée Équatoriale.

Populations des Rivières du Sud, manquons-nous d'imagination au point de partager le nom de notre cher pays avec d'autres peuples de la planète ? Le nom « Guinée » évoque de trop mauvais souvenirs d'un demi siècle entaché de sang d'innocents, de larmes versées et de malheurs de toutes sortes. Il est impérieux de rebaptiser la Guinée par un nom de montagne ou de rivière évocateur de notre surnom de château d'eau de l'Afrique. Les propositions sont déjà ouvertes pour trouver le nouveau nom de notre beau pays.

b) Changer et de nom et de capitale !

[Pour prendre un nouveau départ], il y a encore deux décisions fondamentales à prendre : changer le nom du pays et créer une nouvelle capitale politique. Aujourd'hui, le nom « Guinée » n'est plus audible. (...) Pour se faire entendre, les Guinéens sont obligés de préciser : « Guinée-Conakry ». Dire « Guinée-Conakry » revient à rétrograder la Guinée. La Guinée a perdu son identité. Il lui faut un nouveau nom, que nous définirons tous ensemble.

La capitale actuelle, Conakry, est devenue une « ville-poubelle », un immense bidonville, qu'il est impossible d'assainir. Il faut créer une nouvelle capitale, à quelques kilomètres de Conakry, sur la côte, ou au centre géographique du pays, comme beaucoup de grands pays l'ont fait, tels que le Nigeria (avec Abuja), la Tanzanie (Dodoma) ou le Brésil (Brasília).

Commentaires

- « **Urss** » ou « **Fontaine du Sahel** » au lieu de « **Guinée** » : Je m'inscris totalement dans sa démarche pour sortir enfin le pays de ce long tunnel... Le changement de nom de « Guinée » pourrait créer un électrochoc aussi bien en Guinée qu'à l'étranger. Ce serait enfin l'occasion pour ce pays de ne pas être confondu aux trois autres « Guinées ». Il faut savoir que le terme a été utilisé pour la 1^e fois par les explorateurs anglais, à la recherche de pierres précieuses sur la côte ouest-africaine. Donc, historiquement nous n'aurons rien à perdre à nous débarrasser d'un nom qui ne reflète pas la géographie d'aujourd'hui. J'ai deux propositions de nom : « Union des Rivières du Sud-Sahel (Urss) » ou « Fontaine du Sahel ». Ces noms tiennent compte à la fois, de la situation géographique, historique, culturelle, humaine, de ce pays !

- **Ne pas toucher au nom « La Guinée » – c'est une fierté** : Il ne sert à rien de changer le nom « Guinée » ou à déplacer la capitale. Qu'est ce que le nom Congo a rapporté au Zaïre ? Le Burkina Faso à la Haute Volta ? Je suis fier d'être guinéen et j'aime le nom « la Guinée » ! Ce nom, je le respecte et l'adore. C'est mon identité ! À bon entendeur salut !

- **C'est pas le nom qu'il faut changer, mais les mentalités** : C'est vrai que dans notre cas, il arrive que dans des conversations on vous demande le nom de votre pays et à la réponse « Guinée », l'interlocuteur ajoute : « Guinée-Bissau ? » ce qui, s'il paraît normal au Portugal, est vexant en France, dont notre pays est une ancienne colonie. [Or] même en France, il faut, le plus souvent, ajouter « Guinée-Conakry ». Dans certains milieux économiques et financiers, quand vous dites « Guinée », l'interlocuteur a tendance à ajouter : « Équatoriale ? » C'est dire qu'effectivement, le déficit d'image dont est porteur aujourd'hui notre Guinée est criant, après avoir été la seule Guinée, connue du continent africain, jusqu'en 1975. Ce déficit d'image est lui aussi conséquence des cinquante années de gabegie et de cruauté que nous avons subies.

Cependant, malgré tous ces aspects négatifs, il faut conserver le si doux nom de « Guinée ». Il fait partie de notre patrimoine et de notre identité même avant 1958 nonobstant son qualificatif de « française ». Le nom de guinéen est porté par les habitants de ce pays d'Afrique de l'Ouest depuis 1893, quand l'appellation Guinée française a remplacé celle de colonie des « Rivières du Sud » (1889-1891).

Ce n'est pas le nom du pays qu'il faut changer, mais les mentalités et le cours des choses. C'est ce qui redonnera une meilleure image à la Guinée. Cela est possible et vite dans un monde où des États considérés comme voyous, ont, en peu de temps, effacé la mauvaise image que l'extérieur avait d'eux.

Quant à la création d'une nouvelle capitale politique, cette idée sans être prioritaire peut être une piste à creuser.

c) Et si, en plus de changer de nom, on adoptait un système fédéral ?

Nos pays sont multiculturels, multiethniques, avec des traditions millénaires d'autonomies à l'intérieur d'empires souples. De l'empire du Ghana à celui de Fouta-Djalon. Les obstacles idiosyncratiques qui les ont rendus imperméables aux influences étrangères s'opposent à leur enfermement dans un centralisme uniforme importé de l'Europe, où il ne peut prendre place qu'à la faveur de violences inouïes. Ensuite les démocraties les plus efficaces sont celles où il y a un contrôle local des pouvoirs locaux. Oublier ce passé et ces réalités, c'est se condamner à l'échec. La régionalisation doit donc être renforcée et épouser les diversités nationales avec des gouverneurs élus. Ces gouverneurs seront responsables devant des assemblées régionales qui auront des pouvoirs étendus sur la fiscalité locale, l'éducation et les services d'ordre municipaux.

3.4.2 Illustration du problème que peut créer le nom « Guinée »

Guinéens, d'où venez-vous ? De la Guinée-Bissau ou de la « Guinée-Conakry » ?...

Un agent des services d'immigration m'a posé la même question un jour à l'aéroport du Caire. Il le fit après avoir examiné mon passeport et noté que le document dit simplement « République de Guinée », c'est-à-dire Guinée tout court, alors que pour lui il fallait absolument qu'une Guinée soit « -Bissau » ou « -Conakry ». Je lui expliquai que tel était le nom officiel du pays, mais que sa capitale est bien Conakry. Il n'y comprit rien et insista :

« De quel pays êtes-vous, Monsieur ? De la Guinée-Bissau ou de la Guinée-Conakry ?

– Ni l'une ni l'autre, vous ai-je dit, Monsieur : Mon pays s'appelle "La République de Guinée", exactement comme vous le voyez écrit sur le passeport.

– Écoutez-moi bien, Monsieur : Vous êtes de la Guinée-Bissau ou de la Guinée-Conakry ? *Bis-su-u* ou *Co-na-kry* !? demande-t-il, visiblement au terme de sa patience.

– Écoutez, Monsieur, répondez-je : Il n'y a pas de pays sur cette terre qui s'appelle "Guinée-Conakry". Certaines personnes ... [comme vous, ignorantes ou simplement paresseuses d'esprit] ... appellent mon pays "Guinée-Conakry", peut-être sous l'influence du nom de sa voisine de Bissau ; mais c'est une erreur en fait. » (Bien sûr les mots entre les crochets ne sont pas sortis de ma bouche ; je les ai dits seulement à part moi.)

Comme je ne disais pas de quelle Guinée je venais, il ne pouvait pas me laisser entrer. Il fallait donc qu'il m'envoie à ses supérieurs. Il en avait d'ailleurs assez avec moi : il avait beaucoup de monde qui l'attendait, et je lui avais fait perdre tant de temps. De mon côté, j'étais tout d'abord sous le poids d'un besoin pressant, celui d'acquitter la salat du matin. Notre avion avait atterri au petit matin. J'avais fait mes ablutions pendant que nous étions dans les airs et comptais acquitter la salat dès que j'aurai trouvé un endroit propice par terre, après le passage à l'immigration. Un autre élément qui accentuait mon malaise était que toute la conversation entre l'agent et moi se déroulait en arabe, langue dont mes connaissances sont encore limitées ; donc je bégayais à la recherche des mots.

Tout compte fait, il coupa court en criant de son siège à un de ses collègues qui se trouvait dans les parages, pour lui dire qu'il avait là, devant lui, une personne qui se dit être d'une Guinée qui ne soit ni Bissau, ni Conakry : « ... *lâ Bissau wa lâ Conakry* ! » Son collègue accourut, étonné comme lui, et m'en demanda la confirmation, véhémentement : « *Lâ Bissau wa lâ Conakry* ??? » Je lui répondis sur le même ton : « *Na'am, lâ Bissau wa lâ Conakry* !! », c'est-à-dire « Effectivement, ni Bissau ni Conakry ! »

Toujours surpris, cet autre agent me fit donc signe de le suivre, et nous partîmes vers un bureau à côté. Le patron était dehors, devant le bureau, avec quelques collègues. Quand on lui dit que je déclare être ni de la Guinée-Conakry ni de la Guinée-Bissau, il déduisit alors que je suis du Ghana. Mais je lui répondis que non. Alors il fit l'effort de prendre mon passeport et d'y jeter un coup d'oeil. D'un geste né-

gligé il marmonna quelque chose d'inaudible à son subalterne et lui rendit le passeport après quelques secondes. Nous revîmes donc au premier agent, sans même que je sache la sentence qui m'attendait.

À notre arrivée, on rendit mon passeport à l'agent avec le même marmonnement reçu du supérieur, ce qui l'étonna davantage et le fit mugir : « Quoi ?... Le laisser entrer !!! ... » Désireux de faire correctement son travail, il ne se désista pas. Il vint à la page de la signature du passeport et me demanda où se trouvait le mot « Conakry ». Ce mot est en effet mentionné dans les nouveaux passeports mais pas dans les anciens. J'insistais toutefois que cela ne change rien : cet ancien passeport, toujours valable, est pour un citoyen de la République de Guinée. Or les citoyens de cette Guinée, dont la capitale est Conakry, n'ont pas besoin de visas préétablis pour entrer en Égypte : Nous savions cela tous les deux, l'agent et moi, d'où l'importance de la précision. Un moment après, comme si le Bon Dieu, Témoin de tout, lui avait ordonné de me laisser passer, il se résolut et appliqua son cachet sur mon passeport. Enfin je pus passer.

À partir de cet incident, mon avis sur le nom du pays est le suivant : Le changement engagé en Guinée vise, entre autres, à nous rendre nos droits. Ces droits sont importants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Partout où ces droits sont bafoués nous devons réagir. Cet incident démontre que le fait de dénaturer le nom de notre pays peut avoir de sérieuses conséquences, d'une manière inattendue. Je dois peut-être clarifier que toute la conversation entre le contrôleur de passeports et moi s'est déroulée publiquement et à haute voix, vu qu'il était toujours perché sur son siège, un peu distant. Les gens nous écoutaient et certains me ridiculisaient en murmurant, de façon humiliante, des choses qu'il valait mieux ne pas entendre, sachant ce que l'on dit en général des personnes à la peau noire dans de telles circonstances.

Certains lecteurs peuvent penser que je me suis, moi-même, compliqué la situation ; que je pouvais simplement dire que je suis de la « Guinée-Conakry » afin de pouvoir passer, d'autant que cela ne change rien dans la réalité. Mais le penser serait oublier que si j'avais accepté d'être de la « Guinée-Conakry », j'aurais été tenu de le prouver devant cet agent, en lui montrant où cela était écrit ! Et puisque cela n'était écrit nulle part — je ne suis pas né à Conakry, pour que ça apparaisse au lieu de naissance —, on pourrait, en fin de compte, me prendre pour un menteur, peut-être même un faussaire !

La solution est donc de retenir, nous Guinéens avant tout, puis le faire comprendre aux autres qui ne le savent pas, que notre pays s'appelle, jusqu'à nouvel ordre, « La République de Guinée », ce qui est un privilège d'ailleurs, à mon humble avis. En effet, de tous les quatre pays qui se partagent ce nom actuellement (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Guinée Équatoriale, Guinée-Bissau et Guinée), nous sommes les seuls à n'avoir aucun aditif !

3.4.3 Entre le rêve et la réalité : Un modèle de bonne gouvernance

Entre certains rêves et la réalité il y a tout un univers, mais entre d'autres rêves et la réalité il n'y a qu'un pas à franchir. Prenons l'exemple d'un fumeur chronique : Rêver que les cendres de son tabac se transforment nuitamment en or serait un rêve puéril ; par contre rêver que lui se transforme en non-fumeur est certes difficile, mais nullement impossible. La réalisation de son rêve dépendra entièrement de la fermeté dont il usera dans sa démarche.

Maintenant prenons notre pays. En 2006 il a été classé « pays le plus corrompu d'Afrique » (voir volume 1, section 2.3.1) ; c'est présentement l'un des pays les plus pauvres de la planète. Rêver que cette même Guinée devienne un pays où la corruption est inexistante et où la pauvreté est éradiquée relève du possible ou de l'impossible ? Pour y répondre objectivement, basons-nous, patiemment, sur l'histoire ci-dessous.

Il était une fois, quelque part dans le monde, régnait à la tête d'un vaste empire une dynastie dont la gouvernance à la fois exploitait et brutalisait les populations de manière inimaginable. Un système fiscal faisait saigner le peuple jusqu'à la moelle ; la corruption et les détournements se faisaient en plein jour – en fait le trésor public était officiellement aux mains des hommes au pouvoir, qui le géraient sans le moindre contrôle externe – ; les biens des populations, déjà croupies dans la misère, étaient parfois confisqués par l'État féodal, dont les officiers vivaient dans un luxe insolent, cruel, inhumain, car à leur nez se trouvaient leurs compatriotes qui végétaient dans la poussière. Dans le même temps, les opposants du système étaient punis avec la plus grande sauvagerie : ils subissaient, par milliers, des tortures de toutes sortes, des exécutions sommaires y compris des pendaisons. Les

hommes du pouvoir, quoique se disant des croyants, ne montraient le moindre signe de compassion pour le peuple. Dans leur esprit, leur confort personnel et leur maintien au pouvoir semblaient être leurs seules préoccupations.

Un jour, cependant, les jours de l'empereur vinrent à la leur fin, et il se trouva qu'il n'avait pas un grand enfant pour lui succéder. Alors vint un autre empereur, un peu distant, qui se mit dans le cœur un seul objectif : le bien-être de son peuple. Évidemment il fallait radicalement changer les choses. Et le jeune empereur s'y mit à fond, sans la moindre réserve, à une allure vertigineuse. Le jour même de l'enterrement de l'ancien monarque, dès qu'il revint du cimetière, il se lança au travail, avec comme première tâche la restitution des biens confisqués par l'État à leurs propriétaires. Déjà il avait refusé de prendre pour logement le palais impérial, qu'il laissa à la famille de l'ancien monarque, et avait disloqué la bande de 600 gardes du corps spéciaux de l'empereur. En outre, il ordonna que les chevaux de l'écurie impériale soient vendus aux enchères et versa toutes les recettes au trésor public.

En vérité le jeune empereur ne tenait pas au pouvoir. Le prouve son discours : « Chers compatriotes, on m'a imposé la lourde responsabilité de la direction de la nation, malgré ma volonté : vous êtes libres d'élire toute personne que vous voudrez à ma place. » Mais le peuple cria pour qu'il restât. Alors il resta. Mais il demanda à tous les riches de reverser l'excédant de leurs richesses, qu'il estimait à au moins deux tiers pour chacun, au trésor public. Et comme il était, lui-même, riche, ayant hérité beaucoup de ses parents, il donna le ton. Il mit aux enchères tous ses biens de luxe et versa la totalité du revenu au trésor public. Il transféra à l'État la quasi-totalité des autres propriétés – ses revenus annuels se chiffraient à 50.000 unités monétaires d'après la légende et il n'en garda plus que pour 200 unités après son accession au trône. Pour encourager le peuple à suivre son exemple, il procéda au transfert de ses propriétés de façon spectaculaire : Il fit venir ses documents et, lui-même, les déchiqueta en public, avec des ciseaux. (D'après la légende l'opération lui prit toute une matinée.)

Ensuite il se tourna vers les autres, sa propre famille en premier lieu. Il demanda à son épouse de céder au trésor public tous ses bijoux ; elle le fit volontiers. Quant aux autres notables, il passait par tous les moyens pour les convaincre. Un jour, par exemple, il invita chez lui un bon nombre de dignitaires pour déguster un repas et donna

des consignes fermes à la cuisine. Selon ces consignes, le service du plat principal devait être retardé. Délibérément. Ainsi les invités de l'empereur arrivent au complet, attendent, mais le repas ne vient pas. Alors l'empereur demande d'accélérer la cuisson et en même temps ordonne que l'on apporte à ses invités des amuse-gueules en attendant. On fit venir une grande quantité de grains grillés, peut-être des pois chiches, que l'on trouve bon marché, même à l'état sauvage, dans la région. Vint enfin le repas principal, tout fumant, succulent ! L'empereur s'excuse du retard et invite tout le monde à table... Mais tout le monde est déjà rassasié. Avec tout le respect dû à l'empereur, les invités durent s'excuser, expliquant qu'il n'y avait plus de place dans leur ventre pour manger quoi que ce soit. Et c'est justement ce qu'attendait l'empereur : « Voyez donc, chers frères, leur dit-il religieusement : si vous pouvez vous rassasier à partir d'une chose aussi simple [que les grains de cette légumineuse], pourquoi jouez-vous avec le feu [de l'enfer] en usurpant les propriétés et droits des autres ? » L'assemblée fondit en larmes, tellement qu'il y avait de vérité dans les paroles du jeune empereur.

Pour lui, en effet, les biens du peuple sont sacrés dans le sens littéral du mot. Même une simple feuille de papier appartenant à l'État demeurait une propriété de l'État, donc à utiliser seulement pour l'État. Là-dessus, la légende raconte une autre scène. Les dossiers administratifs étaient soumis à l'empereur les vendredis. Quand l'agent en charge lui déposait le dossier d'un vendredi, il remarqua l'empereur se servir d'une feuille de papier à des fins personnelles. Il fut surpris d'abord, connaissant sa rigueur habituelle, mais en fin de compte déduisit que le jeune empereur, trop occupé, avait sans doute agi par oubli cette fois-ci. Cependant, quand il revint le vendredi suivant, il remarqua une feuille de papier de la même nature et de la même dimension à la place de la feuille que l'empereur avait utilisée la semaine d'avant.

Mais l'une des anecdotes les mieux connues de ce jeune empereur est la suivante. Une pauvre femme venue chercher la charité chez l'empereur trouva l'impératrice et un ouvrier tout occupé à colmater le mur de la maison. La visiteuse fut du coup frappée par la tenue de l'impératrice, qu'elle trouva incommode en présence d'un homme qui ne soit pas son époux. D'ailleurs elle n'hésita pas à lui faire la remarque. Mais l'impératrice lui fit comprendre que l'« ouvrier » en haillons était son mari, l'empereur. La visiteuse n'en croyait ni ses yeux ni

ses oreilles. Pourtant, cette conduite était naturelle pour le jeune empereur, dont la légende réserve toujours un chapitre pour son dégoût du luxe, son honnêteté et le souci du bien-être de son peuple. Il travaillait physiquement, lui-même, ce qui causait d'ailleurs des inquiétudes dans sa famille à propos de sa santé. Son fils lui suggérait de se reposer, et comme il reportait toujours son repos à la fin de la tâche en cours, son fils lui fit remarquer un jour qu'il pourrait bien ne plus être en vie à l'heure où il compte se reposer, déjà tué par la fatigue. Telle était donc la politique du jeune empereur, qui, évidemment a fait remplacer tous les cadres corrompus ou incompetents du système administratif et opéré d'importantes reformes fiscales, entre autres.

Maintenant, voyons le résultat de sa politique. Avec les nouvelles reformes, les revenus fiscaux furent légendaires : les citoyens s'acquittaient volontairement de leurs impôts, sans aucune pression. Grâce à la bonne gestion et au sens du bien-être commun du peuple, les caisses de l'État regorgèrent de liquidités. Ainsi, en plus de nombreuses constructions publiques, dont des routes, des hôtels, des écoles, des dispensaires, l'empereur fit mettre sur place diverses sortes de pensions pour les populations, y compris une pour les voyageurs en difficulté ! Bref, en moins de deux ans et demi la pauvreté disparut de l'empire. Il y avait une taxe spéciale destinée principalement aux indigents mais on ne trouvait plus de preneur : C'est probablement l'anecdote la plus connue autour de ce jeune empereur, et c'est ce qui nous concerne le plus dans la présente analyse.

Revenons maintenant à la question posée au départ, entre le rêve et la réalité pour notre pays. Dans l'histoire que nous venons de lire, la situation de l'empire à la mort de l'ancien empereur et la situation de la Guinée de janvier-février 2007 sont rigoureusement identiques. De même, si notre Premier ministre de consensus avait eu la même politique que le nouvel empereur, les résultats auraient probablement été les mêmes. Mais, la réalité chez nous fut autre. Pourquoi cette différence ? De prime abord on peut être tenté de croire que l'histoire du jeune empereur est une fiction, donc un de ces rêves impossibles.

Mais, et si l'histoire était entièrement vraie ? Et si cet empire a effectivement existé et s'appelait Empire des Omeyyades, ayant pour capitale Damas, en Syrie ? Et si l'ancien empereur était réel et se nommait Souleymane, connu pour son amour du luxe ? (Il aimait se parer de somptueuses blouses et demander aux servantes ce qu'elles pensent de lui, ou encore se regarder dans les miroirs et s'apprécier

lui-même ; il mourut d'ailleurs juste une semaine après un de ces incidents, où il s'admirait devant un miroir.) Et si le jeune empereur qui lui a succédé était réel et s'appelait Omar ibn Abdel Aziz ? Et si la « légende » était simplement l'histoire écrite et disponible aussi bien sur l'internet que dans des livres tels *Arab Administration* de Husaini ou *History of the Caliphs* de Ja'farian, ou simplement les biographies d'Omar ibn Abdel Aziz ?... Ah ! la simple mention du nom de cet homme – souvent simplifié en « Omar II » vu que son grand-père était Omar ibn al-Khattâb – fait frémir le cœur de ceux qui le connaissent, tant est fort son exemple pour les leaders d'hommes ! Il a aimé son peuple et s'en est soucié jusqu'à sa mort, et, incroyable mais vrai, même dans sa mort ! Son règne ne dura que deux ans et demi, car il fut assassiné par les ennemis du changement. Justement dans son lit de mort, ayant appris qu'il avait été empoisonné par un homme que l'on avait payé pour exécuter la tâche, Omar fit venir son présumé assassin et s'entretint avec lui. Ce dernier avoue qu'il a perçu la somme de 1.000 dinars pour accomplir l'abominable acte. Omar lui pardonne et le conseille de s'enfuir pour ne pas se faire lyncher par la population, mais il lui réclama les 1.000 dinars et les versa au trésor public avant de rendre l'âme.

Puisque toutes les questions posées précédemment sont en fait des affirmations, une histoire vraie, nous pouvons conclure que pour la Guinée aussi, devenir une nation prospère est un rêve parfaitement réalisable. Pour se faire le seul ingrédient est d'avoir notre Omar II : un dirigeant qui s'acharne contre la corruption et la mauvaise gestion des biens publics, visant exclusivement le bien-être du peuple, un dirigeant qui conduit cette politique en donnant, lui-même, le bon exemple sur tous les plans. C'est la condition nécessaire et suffisante pour le changement désiré dans notre pays. Tout commence par lui, tout dépend de lui.

Par coïncidence, un exemple éloquent se trouve dans la suite de l'histoire que nous venons de lire, en ce qui concerne le rôle du leader dans la conduite des affaires de son peuple. Omar II « Le Saint », comme le qualifient certains auteurs, fut succédé par son contraire. L'empereur suivant, qui se nommait Yazid, commença par restituer aux gens les biens qu'ils avaient cédés au trésor public. Par exemple il rendit ses bijoux à la veuve d'Omar II, qui les refusa bien sûr. Il reprit, et partant fit reprendre toutes les mauvaises pratiques du pouvoir et même en accentua d'autres. Il se fit particulièrement remarquer pour

son penchant licencieux, qui fit qu'il ne se consacrait que fort peu ou point du tout au travail de la nation. Un auteur rapporte sur le net qu'il a gardé pendant plusieurs jours le corps d'une femme qu'il aimait, après la mort de celle-ci. Un autre auteur écrit qu'il faisait des choses que je ne puis reprendre entièrement dans ce texte : « Il s'assit plaçant à sa droite Hababa et à sa gauche Salama pour qu'elles lui chantassent et jouassent des instruments de Satan. Et il but le vin, dont l'usage est interdit expressément dans le texte sacré, et quand il en eut subi l'influence dans son âme, dans sa chair et dans son sang, quand il en eut l'esprit trouble, il déchira ses habits (...) » Ainsi la gouvernance de Yazid envola en fumée tous les efforts de son prédécesseur. Cela ne prouve-t-il pas à suffisance l'importance du rôle du leader pour sa nation ? Si Omar II avait pu continuer sa politique ou si un autre de la même mentalité lui avait succédé, leur nation aurait vécu dans le bonheur et probablement leur dynastie aussi aurait survécu.

Il est vrai que le leader, à lui seul, ne peut pas changer toutes les choses ; le changement est impossible sans l'engagement du peuple. Cependant, quand les dirigeants donnent le bon exemple ils entraînent avec eux toutes les personnes de bonne foi, et peu à peu les autres les suivront sur la même voie. Il y aura toujours des irréductibles mais à la longue ils seront en nombre si minime qu'ils seront impuissants, comme des agents pathogènes sous l'effet d'une vaccination réussie.

CHAPITRE 4

LES PREMIERS PAS DU PREMIER MINISTRE ET DE SON ÉQUIPE

Les cinq sections de ce chapitre retracent les premières activités du Premier ministre et du nouveau gouvernement. L'une d'elles porte sur l'épineuse question des sensibilités régionales, qui indignent tout en amusant, et sont de toute façon inévitables dans les débats politiques.

4.1 ENTRÉE EN FONCTION DU PREMIER MINISTRE

4.1.1 Arrivée à Conakry et premières prises de contacts

L'Occidental, citant *Apa*, avait annoncé que le nouveau Premier ministre serait à Conakry dans les 24 ou 48 heures suivant sa nomination. Il tint parole. Le lendemain même de la nomination, soit le mardi 27 février 2007, il arrive à Conakry aux environs de 13 h 50 par un vol spécial – un avion de la présidence ivoirienne. *Guinéeenews* nous transmet les nouvelles à la minute près, dans tous les détails. À l'aéroport l'attendaient le Premier ministre sortant, M. Eugène Camara, et d'autres membres du gouvernement dont MM. Mamady Condé, Moussa Solano et Kiridi Bangoura. Dans l'enceinte de l'aéroport,

nombreux étaient les jeunes, venus des quartiers voisins. « Un vrai chef est arrivé, le prix du sac de riz va baisser », laissa entendre un jeune, arrêté sans sa chemise, sous un soleil de plomb. Plus tard, on entendit d'autres voix souffler au Premier ministre et son épouse : « Vous êtes l'espoir de tout un peuple ! »



Arrivée à l'aéroport de Conakry de M. Lansana Kouyaté le mardi 27 février 2007. (Crédit : *GuinéeNews*)

Après quelques minutes au salon d'honneur, M. Kouyaté bougea pour la présidence : « En fins diplomates, Kouyaté et madame se prêtent au jeu des photographes avant de s'engouffrer dans la Toyota Corola blanche, immatriculée VA 2441 A, en direction du Petit palais. » M. Kouyaté fut reçu à 14 h 20 par le général Lansana Conté. J'aurais aimé vous dire ce que les deux hommes se sont dit à cette première rencontre, mais je n'ai rien entendu là-dessus.

Le lendemain, 28 février, ce fut le tour des syndicats de recevoir le nouveau Premier ministre à leur quartier général de la Bourse du travail : À tout seigneur tout honneur ! C'était en début d'après-midi. Les deux secrétaires généraux de l'Intercentrale prononcèrent des allocutions rappelant, entre autres, la misère du peuple et l'espoir d'un soulagement. Les autres syndicalistes présents étaient également joyeux de l'honneur que leur fit le nouveau Chef du gouvernement. L'un d'eux ne put s'empêcher de remarquer que c'était le premier membre du gouvernement à leur rendre visite. Ici aussi, grâce aux journalistes, on eut accès à tous les détails, y compris les accrochages entre les ad-

mirateurs du Premier ministre, qui tenaient à poser avec lui, et les agents de sécurité. Certains syndicalistes auraient même crié leur mécontentement aux agents : « Quittez là, c'est vous qui avez tiré sur nous pour empêcher le changement. Maintenant que nous avons obtenu notre choix, vous revenez encore nous bousculer derrière notre Premier ministre. Notez-le, celui-ci est le nôtre ! » Parallèlement M. Kouyaté fit beaucoup d'autres visites. Le même jour, après les syndicats, il prit contact avec les membres du gouvernement sortant et visita la commune de Matoto. Là-bas aussi les mêmes incidents se reproduisirent entre les foules en euphorie et les agents de sécurité. Certaines personnes auraient même cherché à embrasser leur bien-aimé. (*GuinéeNews*)

Le mardi 6 mars, dans le cadre des consultations pour la composition de l'équipe gouvernementale, M. Kouyaté rendit une deuxième visite aux syndicalistes. Ceux-ci exprimèrent leur opposition à l'entrée au futur gouvernement des anciens ministres, chose qu'ils avaient déjà faite dans une lettre préalablement adressée au Premier ministre. Selon le journal précité, la lettre, datant du 1er mars, disait ceci : « Aucun ancien membre du gouvernement des dix dernières années ne doit faire partie du nouveau gouvernement à cette phase. » Cette position semblait d'ailleurs cadrer avec celle de la majorité des Guinéens. D'après le sondage d'un autre journal (*Aminata.com*), 79 pour cent des Guinéens souhaitent des hommes neufs, 10 pour cent préféreraient une combinaison d'anciens et de nouveaux, le reste étant sans opinion. Les syndicats avaient en plus, une proposition concrète de la structure du gouvernement avec 29 départements, au lieu de 32 alors.

4.1.2 Lettre de mission et passation de service

a) La lettre de mission du Premier ministre

Il s'agit du décret présidentiel No. D/2007/004/PRG/SGG du 31 janvier 2007 portant attributions du Premier ministre. *GuinéeNews*, qui avait déjà publié le document une première fois, le rediffusa le 28 février. C'est de là que fut copié l'extrait ci-dessous :

Article 1 : Le Premier ministre, Chef du gouvernement est chargé de diriger, de contrôler, de coordonner et d'impulser l'action du gouvernement.

Article 2 : Il propose au Président de la République la composition du Gouvernement dont les membres sont nommés par décret.

Article 3 : Les membres du gouvernement sont responsables de la direction de leur département respectif devant le Premier ministre. Ils sont solidairement responsables des décisions du conseil des ministres.

Toute vacance du poste du Premier ministre met fin automatiquement aux fonctions des autres membres du gouvernement.

Article 4 : Le Premier ministre est entièrement responsable du fonctionnement du gouvernement devant le Président de la République.

Il assure la présidence du conseil des ministres par délégation et pour un ordre du jour déterminé.

Article 5 : Il détermine en accord avec le Président de la République les attributions de chaque ministre. À ce titre, il peut déléguer une partie de ses prérogatives aux membres du gouvernement.

Article 6 : Il nomme aux emplois civils et dirige l'Administration par délégation.

Article 7 : Il veille au fonctionnement régulier des pouvoirs publics.

Article 8 : Le Premier ministre est responsable de l'assainissement des finances publiques et de la relance de l'économie nationale.

Il assure la maîtrise de l'ensemble des mécanismes propres à juguler l'inflation.

Article 9 : Le Premier ministre est chargé de définir la politique économique et de sa mise en œuvre.

Article 10 : Le Premier ministre veille au respect de l'application des engagements liant le gouvernement de la République et ses partenaires sociaux.

Article 11 : Le Premier ministre peut représenter le Président de la République à toutes les rencontres sous-régionales, régionales et internationales.

Article 12 : Le Premier ministre est responsable de la promotion du dialogue politique et social et veille à l'application des accords avec les partis politiques et du déroulement correct et transparent du processus électoral.

Article 13 : Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

b) Passation de service : Les remerciements du Premier ministre au Président font augurer mal de la réussite de sa mission

La passation de service eut lieu le jeudi 1er mars 2007. La cérémonie commença vers 10 h et eut comme point fort ces propos du Premier ministre : « Je voudrais remercier du fond du cœur le Président de la République, Chef de l'État, le général Lansana Conté qui a bien voulu parmi les quatre sélectionnés parmi 9 millions de Guinéens, qui a bien voulu, dis-je, m'accorder le privilège de sa confiance en me donnant une charge qui est la sienne, la nôtre. » (*Horizon Guinée*)

Ce paragraphe fut l'extrait le plus cité de tout le discours de M. Kouyaté, et dans certains articles, comme celui de *GuinéeNews*, il était résumé dans le titre même : « Le nouveau PM a pris fonction : "Je remercie le Président Conté pour m'avoir choisi parmi 9 millions de Guinéens", dixit Kouyaté ». En plus des journaux, beaucoup de Guinéens réagirent à travers les forums. Dans un message titré « Lansana Kouyaté, halte ! » un de nos frères à Conakry écrit : « Très sincèrement et sans vouloir être alarmiste, je commence à éprouver un haut-le-cœur avec les premières déclarations de M. Lansana Kouyaté. Par le simple principe qui veut que l'on "rende à César ce qui lui appartient", je ne suis pas très d'accord avec M. Kouyaté dans ses remerciements trop appuyés et plusieurs fois répétés au général Lansana Conté, pour sa nomination au poste de Premier ministre de consensus, exigé et obtenu par la Société civile et les centrales syndicales. (...) Donc, un merci, ça se comprend : nous sommes en politique. Mais mille mercis au Général, je ne comprends pas pourquoi. Je souhaite du fond de ma pensée que je sois allé trop vite en besogne et que je me trompe sur Lansana Kouyaté.... » (*Guinea-forum*)

En remerciant la personne qui l'a choisi parmi les quatre tout en omettant celles qui l'ont présélectionné parmi les neuf millions, le Premier ministre, peut-être involontairement, a communiqué un message très fort aux Guinéens, à en juger par leurs réactions. Cette gratitude « exclusive » au Président, était une parfaite illustration du proverbe relatif à celui qui oublie l'obstacle qu'il a heurté pour ne retenir que l'endroit où il est tombé.

De toute façon, cet excès de zèle au Président fut le premier rayon de lumière qui éclaira les Guinéens (qui ne le connaissaient pas encore) sur la personnalité du sieur Kouyaté, le premier des nuages qui assombrèrent sa capacité de mener à bien sa mission et, partant, la

première goûte de l'eau qui noiera l'espoir du changement, et au bout du compte l'étincelle qui allumera le feu dans le cœur de ceux qui l'ont proposé au poste, pour les torturer éternellement de regrets pour leur choix non réussi. C'est à cette date qu'eut lieu la conception du titre de ce deuxième volume : « Un pas en avant, un pas en arrière ».

4.1.3 Les premiers actes notables du Premier ministre

Ici nous verrons la première apparition publique du Premier ministre et deux exemples d'actes – l'un public, l'autre privé – de sa part. Chacun des actes fut apprécié par la population, en général, même s'il y a eu quelques réserves voire de claires oppositions là-dessus.

a) Première apparition publique : le 8 mars 2007

La première sortie officielle du Premier ministre fut à l'occasion des cérémonies commémoratives de la Journée internationale des Femmes, le 8 mars. M. Kouyaté vêt une tenue blanche. Avant même qu'il ne prenne la parole, son apparence causait une certaine inquiétude au sein de la population, devenue méfiante, voire sceptique : « La tenue blanche que portait le PM a rappelé certaines personnes la période de la Révolution. Cette occasion a également poussé certaines langues à se délier, oubliant peut-être que l'habit ne fait pas le moine. » De son discours, le point saillant, fut l'annonce de la « dissolution du gouvernement actuel qui, rappelons-le, était de fait mis à la porte par les manifestations de janvier et février ». (*Kibarou*)

b) Instructions pour arrêter les dépenses abusives du gouvernement sortant

Signée le 9 mars 2008, la première mesure officielle prise par le Premier ministre fut une note intimant le gouvernement sortant d'arrêter toutes dépenses sans son accord préalable : « Depuis le mardi 27 février 2007, il m'a été donné de constater que les départements ministériels continuent abusivement à engager les dépenses de toutes natures sans l'accord préalable du Premier ministre. » Justement pour sécuriser les ressources de l'État, la note interdit ces dépenses, et par la même occasion, les exonérations d'impôts. Plus loin, elle précise qu'« obligation est faite au ministre de l'Économie et des Finan-

ces de déposer quotidiennement à la primature l'état détaillé des encaissements des recettes et des décaissements effectués ». Pour terminer, le Premier ministre insiste : « J'attache du prix à l'application stricte de la présente note d'instruction par les différents services. » (*Africaguinée*)

Bien que salutaire, la mesure convoyait, entre les lignes, un autre message : On comprenait que la formation du nouveau gouvernement n'était pas proche, car si elle l'était cette mesure aurait été inutile. Par ailleurs, comme nous le verrons dans l'article « La fausse rigueur de Kouyaté » de la section suivante, d'aucuns voyaient en la même mesure une partialité du Premier ministre.

c) Le Premier ministre tient à distance les anciens ministres

S'il est vrai que l'homme ne doit jamais perdre d'espoir, il n'en demeure pas moins qu'il doit être réaliste, c'est-à-dire pouvoir mesurer à leur juste valeur les chances de réalisation de ses espoirs : Certains membres du gouvernement sortant semblent avoir gardé plus d'espoir qu'il n'en fallait quant à leur inclusion dans le nouveau gouvernement. Bien qu'ils aient vu la réaction du peuple après la nomination de M. Eugène Camara comme Premier ministre, bien qu'ils aient entendu la sentence des leaders du mouvement barrant les anciens ministres, ils ne baissèrent pas les bras. C'est ainsi que, d'après la presse, l'un d'eux rendit une visite privée au Premier ministre, mais seulement pour se faire refouler, car celui-ci avait pris la décision de les tenir tous à distance.

Un soir, d'après *Telediaspora*, au moment où le Premier ministre suivait le journal télévisé en famille, un membre de sa protection rapprochée l'informe de la visite inattendue d'un ministre. Mais le Premier ministre fit dire par son garde au ministre en question qu'il avait, ces temps-là, « des consultations destinées à la formation de son nouveau gouvernement, et qu'il interdit toute visite privée de la part des ministres appartenant au gouvernement sortant ». Le journal rappelle que nombreux sont les ministres « sursitaires » qui font les yeux doux au Chef du gouvernement. « Le plus souvent, abandonnant tout dans les ministères, ils meublent le plus clair de leur temps à suivre le cortège du Premier ministre à travers ses nombreux déplacements. Parmi eux, certains sont tellement obsédés de demeurer ministre qu'ils ont pris la décision de congédier leur épouse. »

L'allusion au ministre qui aurait congédié son épouse concerne un cas qui fut rapporté par beaucoup d'autres journaux, dont *Kabanews*. D'après ces journaux, le ministre en question avait en fait l'espoir d'être, lui-même, nommé Premier ministre. En tout cas, il espérait être présélectionné. C'est quand ces espoirs s'avérèrent vains qu'il se vengea sur son épouse, estimant qu'elle n'avait pas suffisamment œuvré pour qu'il soit présélectionné, alors qu'elle le pouvait.

4.2 LES GUINÉENS DANS L'ATTENTE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT : LES INQUIÉTODES SE MULTIPLIENT

Cette section se compose de quatre éléments : un texte original qui sert d'introduction et trois reproductions. Dans le dernier article reproduit, le texte a été réduit de moitié, presque. Six raisons étaient avancées par l'auteur pour démontrer que le Premier ministre doit démissionner, mais en réalité trois d'entre elles étaient erronées et ont donc été omises ici.

4.2.1 Introduction

a) Au départ, même les plus pressés admettaient qu'il fallait une certaine patience

Très naturellement les Guinéens auraient aimé connaître la liste des nouveaux ministres immédiatement après la nomination du premier d'entre eux. Mais chacun savait que cela demandait du temps. Combien de temps ? Une semaine, au pis aller deux ? Hélas, le Premier ministre en avait besoin davantage : quatre semaines ! On comprend dès lors que les langues se soient déliées pendant cette attente.

Toutefois, les premières plaintes étaient souvent suivies d'excuses, parfois par les plaignants mêmes, surtout connaissant les difficultés de la tâche dont il s'agit. En fait, au lieu de se plaindre contre le Premier ministre, certains de nos compatriotes, comme ce chroniqueur politi-

que de *Kibarou*, le plaignaient : « Dans la situation présente de la Guinée, l'expression "à situation particulière, solution exceptionnelle" est, politiquement, à double tranchant ! M. Kouyaté est, de ce fait, loin d'être le mieux servi parmi ses prédécesseurs. »

b) Le retard prolongé renforce les inquiétudes, mais le Premier ministre rassure le public : « Je suis serein, et le Chef de l'État me facilite beaucoup la tâche. »

Le 9 mars 2007, lors d'une concertation avec des diplomates et autres partenaires, le Premier ministre justifia ainsi son retard : « Ce pays a beaucoup de ressources humaines ! Mais pour sélectionner un gouvernement qui soit de consensus, il faut beaucoup plus d'efforts que lorsqu'on doit former un gouvernement dans une situation normale. » Bien plus, sachant qu'il a des contraintes dans le choix, il précisa : « Rien ne sert de me presser, si je dois offrir quelque chose qui ne réponde pas. » Comme il y avait des rumeurs selon lesquelles le retard était dû à un blocage du côté de la présidence, le Premier ministre crut également devoir rassurer le peuple, d'où une autre phrase que l'on ne lui oubliera pas : « Je suis serein... et le Chef de l'État me facilite beaucoup la tâche. » (*GuinéeNews*)

Tout compte fait, le peuple – serein ou pas – devait attendre encore. Les jours suivirent les jours, les spéculations les spéculations. Le ton montait peu à peu. *Le Jour* écrit ceci un jour : « Il y en a encore parmi les populations qui pensent que Lansana Kouyaté devrait mettre fin à ses tournées de prise de contact pour passer aux choses sérieuses. Les Guinéens ont perdu assez de temps pendant ces derniers mois de remous sociaux. » Quelques jours après, *Neoleadership* renchérit : « Aller lentement mais sûrement, tel semble être le principe adopté par le nouveau Premier ministre Lansana Kouyaté dans la formation de son nouveau gouvernement de consensus général. Seulement, la population, elle, commence à perdre patience. »

Le *Kibarou*, de son côté, insistait sur le blocage du lobby présidentiel : « À peine la passation de service effectuée, les proches du Président ont clairement exprimé leur désir de garder les ministères stratégiques comme celui de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de l'Économie et des Finances, des Affaires étrangères, voire des Mines et Géologie. »

c) Finalement la cause du retard n'était plus un secret

Les observateurs attentifs avaient tous compris le langage « diplomatique » du Premier ministre. D'aucuns disaient : « Quand un diplomate te dit qu'il n'a pas de problèmes, cours à son secours car il en a dix au moins. » D'autres, par exemple les syndicats, disaient : « Même si c'est vrai qu'il n'a pas de problèmes, il est temps que nous l'aidions : Justement nous ne devons pas attendre qu'il ait des problèmes pour l'aider. » Au même moment d'autres encore suggéraient aux syndicats de lancer un ultimatum en fixant une date, comme cela semblait être la seule arme qui pouvait faire quelque chose contre le pouvoir. En tout état de cause, le fait que le Premier ministre dise que le Président lui facilite beaucoup la tâche était plutôt l'expression de son souhait. En fait, dans le langage diplomatique, les louanges qu'il adressait au Président n'étaient pas des louanges mais des reproches ; c'est ce style que les anglophones appellent *blame somebody with faint praises*, que nous pourrions appeler « blâmer quelqu'un à travers de fades louanges ».

Maintenant il devient difficile, même pour le Premier ministre, de nier la réalité : un autre journal vient de faire des révélations accablantes là-dessus. Un article titré « Cuisant désaveu pour Lansana Kouyaté au cours d'une rencontre secrète avec le Président Conté à Boké » rapporta en effet que les deux hommes ont eu plusieurs heures d'entretien le 11 mars 2007, dans la « Villa du 3 Avril », sans parvenir à un accord sur le futur gouvernement. La rencontre devait être secrète mais le secret fut connu, et le Premier ministre avoua par la suite devant des hommes d'affaires et des amis : « J'avais espéré que la rencontre demeurerait secrète, car je pensais que cela favoriserait un climat de confiance et une ambiance de travail. Nous réalisons des progrès, mais nous ne sommes pas encore parvenus à un accord total, sur tous les points. » Parmi ces points, le plus dur était le portefeuille des Finances : le Président tenait à ce qu'il revienne à un de ses proches, un ancien ministre. Toutefois les négociateurs de la Ccdca s'évertuaient à le faire fléchir. (*Guineatimes*)

En fin de compte, la dépendance du Premier ministre de la présidence était on ne peut plus claire : « Notre Premier ministre dépend comme ses prédécesseurs des décrets capricieux de Lansana Conté », écrit dans *Boubah.com* l'un de nos compatriotes, en regrettant que les accords n'aient même pas donné au Premier ministre « la petite faveur

accordée à Konan Banny en Rci : le droit d'appliquer ses décisions si, en 15 jours, elles n'étaient pas avalisées par la présidence ». Si seulement on avait pu savoir à temps !

4.2.2 La fausse rigueur de Kouyaté

Boubah.com : 11 mars 07

Dans une instruction du 9 mars 2007, Lansana Kouyaté tance les ministres, les chefs de service et le gouverneur de la [Banque centrale] et demande de la rigueur en constatant des dépenses abusives de l'État. Il y a matière à s'interroger sur la portée et les intentions de cette instruction. Est-ce pour combler le vide de la formation de son gouvernement, ou l'auteur veut-il jeter de la poudre aux yeux de l'opinion nationale en se parant de vertus de gestionnaire rigoureux ? Une omission troublante dans cette demi-mesure laisse pencher plutôt pour la deuxième hypothèse.

En effet par décision unilatérale de Conté, les salaires des soldats ont été augmentés par 300 pour cent en date du 3 mars. Kouyaté dans son arrêté ministériel n'a ni commenté encore moins questionné cette revalorisation inflationniste. Il n'aura même pas été question du montant de cette augmentation et de son impact sur le budget. Aucune explication n'est donnée sur l'origine des recettes qui couvriront ces dépenses d'ordre régalien dont dépend la survie de Conté. Tout porte à croire que l'État devra encore une fois faire marcher la planche à billet pour honorer ces engagements aux bidasses. Le cycle de dévalorisation de la monnaie et d'érosion du pouvoir d'achat qui fut à l'origine des revendications syndicales et de l'insurrection va continuer. Les étudiants ont déjà annoncé du reste que ce sera leur tour de revendiquer un ajustement. Les travailleurs réaliseront bientôt le marché de dupes dans lequel les syndicats se sont si légèrement engagés en faisant de la nomination d'un Premier ministre dit de consensus la panacée contre une dictature militaire suicidaire et jusqu'au-boutiste.

Le silence de la part de Kouyaté aurait pu être interprété comme une ignorance des réalités du pays ou simplement une erreur. Les inconditionnels et les optimistes auraient pu aussi le présenter comme une tactique pour ne pas effaroucher le chef de village de Wawa. Mais on ne peut s'empêcher de noter l'escroquerie qui consiste à se farder des habits de la rigueur à travers la première instruction officielle et de

passer sous silence une violation flagrante du budget de l'État de la part de Conté. Si l'homme providentiel s'avère incapable d'utiliser le mécanisme budgétaire pour mettre fin au clientélisme militariste de Conté, il est futile de compter sur lui pour engager des poursuites contre les escouades de la mort à l'intérieur de l'armée.

Le compte à rebours dans l'usure du pouvoir n'attend pas le nombre des années. Il commence dès que les gouvernants éprouvent le besoin de jouer à cache-cache avec les gouvernés. Le prix des denrées cependant sera plus révélateur que n'importe quelle analyse d'économiste.

Ce premier faux pas n'est pas surprenant du reste. Le problème en l'occurrence est au delà de Kouyaté. Les leaders qui ont négocié la solution « du Premier ministre de consensus » se mordront les doigts s'ils ne le font déjà. Ceux qui sont à plaindre – si besoin en était – sont les populations guinéennes qui ont montré qu'elles sont prêtes à mourir pour leur liberté. Moyennant un minimum de leadership, elles se seraient débarrassées de l'aberration d'un autre âge qu'est Conté. Mais ce message s'est perdu quelque part dans l'euphorie de l'impréparation et les positionnements politiques des cadres guinéens. À la place de cette quête, les Guinéens se retrouvent avec un bicéphalisme confus dont ne tirera partie que le pouvoir établi.

4.2.3 Les règles d'or pour savoir si Lansana Kouyaté est sur la bonne voie pour la Guinée

GuinéeNews : 4 mars 07

[Voici les règles d'or pour savoir si Lansana Kouyaté est sur la bonne voie pour la Guinée : Ces conditions énumérées ci-dessous, bien qu'incomplètes, sont indispensables pour la relance de la production et pour asseoir les vraies bases du développement socio-économique pour ce pays qui a tant souffert. Tout dirigeant qui essaye de les ignorer est voué à l'échec.]

a) La fin de l'impunité et la traduction en justice des auteurs d'exactions

Parmi les mesures à prendre après l'annonce de la composition de son gouvernement, figurent en place deux importants éléments : la fin

de l'impunité en Guinée et la traduction en justice de tous les auteurs de crimes, d'exactions, de vol, de viol, de meurtre, notamment durant les douloureux événements de janvier et février 2007.

A cette fin, M. Kouyaté devra demander à son nouveau ministre de la Justice d'assurer la venue d'une commission internationale des droits de l'homme pour épauler la partie guinéenne et poursuivre les responsables en place pour crimes contre l'humanité. Ces événements qui ont coûté la vie à plus de 130 innocentes personnes, à des centaines et des centaines de blessés et à d'importants dégâts matériels ne doivent pas rester impunis. Ces faits sont en effet très bien documentés grâce à l'internet et aux autres moyens de communication, et on n'a besoin que d'une réelle volonté politique pour entamer le processus auprès de la [Cour pénale internationale] et des autres tribunaux qui s'occupent de violations des droits de l'homme.

(...)

b) Réduire le train de vie de l'État

Dans le cadre de la réforme de l'État, le nouveau gouvernement doit annoncer de très strictes mesures pour économiser le peu qui provient des exportations minières. Pour cela, il faudrait que les dirigeants eux mêmes donnent l'exemple en réduisant le nombre de portefeuilles ministériels pour avoir tout juste un cabinet restreint dans les domaines de l'Intérieur, de l'Éducation, de la Santé et Sports, de l'Industrie, de l'Économie et aux Finances, des Affaires étrangères et Coopération internationale.

Sur ce point, il faut noter que de très grands pays comme les États-Unis, le Japon ou certains pays de l'Union Européenne n'ont pas plus de 15 ou 16 ministres y compris des secrétaires d'État. Ces pays n'ont pas de ministère de Tourisme et pourtant le tourisme marche bien et est développé. Ils n'ont pas de ministère de la Femme et de la Condition féminine et pourtant les droits des femmes sont sacrés. Ils n'ont pas de puissants ministères de l'Information, mais des agences et chaînes publiques et privées font circuler les informations sans aucune entrave.

Réduire le parc automobile des hauts dignitaires et des nombreuses femmes du clan présidentiel est un autre moyen de réduire les dépenses de l'État, sans compter les économies qui pourraient être faites rien qu'en réduisant ou éliminant certaines missions ministérielles à

l'étranger. Saisir tous les biens mal accumulés par les dirigeants et les restituer dans les coffres de l'État serait plus que souhaitable.

Après son indépendance et pour des considérations purement politiques, la Guinée avait ouvert des ambassades un peu partout dans le monde. Aujourd'hui, les réalités économiques font que certains diplomates guinéens restent des mois et des mois sans percevoir leurs salaires. L'électricité et l'eau ont été coupées à maintes reprises dans certaines chancelleries, par manque de paiement. D'autres diplomates immobilisés à Conakry après leur affectation ont payé eux-mêmes le billet d'avion pour rejoindre le poste avant qu'il ne soit attribué à un autre.

Pour remédier à cette honteuse situation, le gouvernement devra faire preuve de réalisme et ne tenir désormais compte que des seuls intérêts économiques en fermant le reste des ambassades (...). Des ambassades appartenant à la même région géographique pourraient former une seule représentation.

c) Commencer des négociations pour assurer les services de base aux Guinéens dans les meilleurs délais

Sur cet autre plan une autre tâche lourde attend l'ancien diplomate guinéen. En créant cependant les conditions de base pour que l'eau, l'électricité, le téléphone ne constituent plus un luxe pour les Guinéens en ce début du 21^e siècle, M. Kouyaté aurait fait ce qu'aucun dirigeant de la Guinée indépendante n'avait voulu faire pour son peuple. Et il partirait comme héros, même si la construction de ces grandes œuvres ne s'achève pas en son temps.

d) Assurer la sécurité et restaurer la confiance

Tous les secteurs sont prioritaires en Guinée. (...) En avril 1984, durant l'annonce du coup d'État, le porte-parole du Cmrn (Comité militaire de Redressement national), Faciné Touré avait dit que la Guinée n'était pas à reconstruire, mais plutôt à construire. Dans son entendement, il fallait tout reprendre à zéro et il fallait « Redresser » tous les domaines. Cette déclaration de Faciné est malheureusement valable pour la Guinée vingt trois ans après.

Pour revenir donc sur le plan de la sécurité des citoyens et des biens, il faudrait que le gouvernement ose demander un peu plus de discipline dans les rangs des forces de l'ordre et de l'armée. S'il y a

des bandes incontrôlées dans l'armée, alors elles doivent être démasquées. Il faut en finir avec les barrages incontrôlés où on rançonne. Il faudrait aussi en finir avec les patrouilles nocturnes qui voient de pauvres noctambules raflés, rançonnés, dépouillés de leurs portables et de leurs bijoux. Les tirs nocturnes doivent cesser, etc.

Et comme tous les secteurs sont à revoir, il faudrait que ce nouveau gouvernement se penche sur l'insalubrité à Conakry et à l'intérieur du pays. À cause des montagnes d'ordures entassées dans les rues de Conakry et des grandes villes, le paludisme, la typhoïde continuent de tuer des milliers de Guinéens chaque année.

4.2.4 Guinéens, Kouyaté doit démissionner !!

Boubah.com : 8 mars 07

Mes chers compatriotes, quand le sort de plus de 9 millions de Guinéens est en jeu, on ne doit pas tourner autour du pot. Nous devons dire la vérité. Kouyaté n'est pas à la hauteur de la mission. Il doit démissionner, dès maintenant :

Raison no. 1 : Kouyaté n'a pas l'étoffe d'un leader. Il n'est pas l'homme qui convient à la situation. La flatterie est son credo. Au lieu de dire la vérité, il tourne en rond. Depuis son arrivée, il n'a pas raté une seule occasion de flatter Henriette Conté pour « le rôle absolument important qu'elle a eu à jouer durant les chauds moments que notre pays a connus ». Or, les Guinéens savent que Henriette Conté fait partie de ceux qui ont versé de l'essence sur le feu. À mon sens, Lansana Conté, ses femmes et son fils Ousmane Conté ne méritent qu'une punition lourde et exemplaire. (...)

Raison [no. 2] : Kouyaté a failli à son devoir le plus absolu. Avant de prendre fonction, il avait l'obligation morale d'aller s'incliner devant la tombe des martyrs. Personne ne peut nier que sans le sacrifice de nos martyrs, Kouyaté ne serait pas aujourd'hui un Premier ministre. Malgré tout, depuis [sa nomination], Kouyaté n'a pas trouvé le courage d'homme d'aller visiter un seul blessé grave ou une seule famille victime de la répression. Ainsi, Kouyaté a posé son fauteuil de Premier ministre sur les cadavres de nos martyrs en les écrasant. Pourquoi une telle indifférence ? Pourquoi ce manque d'attachement aux victimes de la répression ? Personnellement, je pense que Kouyaté a peur.

Il a peur de perdre son poste. Il a peur de Henriette Conté. Il a peur de Lansana Conté. Il a peur de Ousmane Conté. Il a peur de faire un seul pas qui pourrait vexer cette famille de criminels.

Raison [no. 3] : Kouyaté est de mauvaise foi. Il veut perpétuer le système de l'impunité en Guinée. Il ne veut même pas entendre parler des organisations des droits de l'homme. Il ne veut pas composer avec les partis politiques. Il évite les avocats. Compte tenu de la gravité des crimes qui ont été commis lors des affrontements, Kouyaté a pourtant l'obligation de mettre sur pied une commission d'enquête internationale. Mais, au lieu de répondre à l'aspiration du Peuple de Guinée en matière de justice et d'équité, Kouyaté préfère se ranger derrière la famille de Lansana Conté, une famille terrible qui a ravagé le pays et ruiné son économie.

Par ailleurs, il est navrant que les intellectuels Guinéens ne fassent pas le lien entre la justice et le progrès économique. Si les responsables des crimes de sang ne sont pas traduits en justice, comment alors se permettre d'emprisonner le petit fonctionnaire indélicat qui détourne le budget de son projet pour acheter une petite voiture pour sa famille ? Comment alors traduire en justice le petit ministre malhonnête qui détourne le budget de son ministère pour acheter une villa en Europe ? Comment alors lutter contre l'escroquerie, la corruption, le vol, le trafic d'influence, les abus d'autorité, les ententes frauduleuses, les abus de confiance et tous les abus des biens publics ?

Aucun investisseur sérieux ne viendra risquer ses capitaux dans un pays miné par une corruption endémique. Donc, la justice est incontournable. Sans justice, il n'y aura pas d'investissements étrangers. Sans investissements, il n'y aura pas de création d'emplois. Or, la création d'emplois est le moyen le plus efficace pour lutter contre la pauvreté. (...)

Compte tenu de toutes ces raisons et sous peine de perdre totalement le respect des Guinéens, je demande à Kouyaté de tirer la conclusion qui s'impose. Il ne sera d'aucune utilité pour la Guinée. Il doit rendre son tablier en homme fier comme il se doit pour faciliter la lutte que le Peuple de Guinée doit mener jusqu'au bout.

Guinéens, d'autres peuples sont passés par là, avant nous. On ne peut pas avancer la cause de la liberté avec la flatterie. Personnellement, pour rien au monde, je n'accepterais d'être le Premier Ministre d'un homme qui a déclaré la guerre contre le Peuple de Guinée. (...)

4.3 LA NOUVELLE ÉQUIPE ENFIN FORMÉE !

La formation de la nouvelle équipe fut échelonnée dans le temps. Tout d'abord, le 14 mars 2007 un premier décret présidentiel donne la structure du nouveau gouvernement : il n'a que 22 départements ministériels, inférieur même au nombre proposé par les syndicats. Puis, le 29 mars, la liste des nouveaux ministres paraît dans un deuxième décret ; à l'occasion le Premier ministre prononce un discours dans lequel il annonce la priorité de son gouvernement. Enfin le 22 juin, deux nouveaux décrets nomment les gouverneurs et les préfets. Cette section compile le discours du Premier ministre (extraits reproduits de *Gci*) et les extraits des décrets (reproduits de *GuinéeNews*) nommant les membres du gouvernement d'une part et de l'autre les gouverneurs et préfets. Dans le deuxième décret le texte a été simplifié : par exemple, les anciens cadres, qui avaient été mis à la disposition de leurs départements d'origine, sont simplement indiqués entre parenthèses.

4.3.1 Nomination des membres du gouvernement

a) Discours du Premier ministre précédant la diffusion du décret

« Guinéennes et Guinéens, chers compatriotes,

Le 26 février 2007, monsieur le Président de la République m'a fait l'insigne honneur de me choisir comme Premier ministre, Chef du gouvernement de la République, ayant pour première mission de former un gouvernement de large consensus. Pendant trente jours, j'ai consulté tous les partenaires de terrain, auxquels j'ai prêté une oreille attentive. Aujourd'hui, je suis en mesure de vous dire que, grâce à l'appui de tous, je suis parvenu à composer une équipe gouvernementale que le Président de la République a bien voulu accepter (...)

Que tout soit d'une urgence extrême dans notre pays, j'en ai absolument conscience. Cependant, parmi tous les objectifs, je fixe les priorités suivantes à mon gouvernement : Premièrement, la consolidation de l'unité nationale et la préservation de la paix dans notre pays. Deuxièmement, la promotion d'une justice indépendante, gage de

l'État de droit. Troisièmement, le plein emploi de la jeunesse. Quatrièmement, la restauration de l'autorité de l'État, le rétablissement des équilibres macro-économiques en vue de renouer avec nos partenaires au développement, qui se trouve être le cinquième pacte. Sixièmement, la mobilisation des ressources nécessaires au développement des infrastructures et la fourniture des services sociaux de base : eau, électricité, santé, transports. Sept, la promotion du dialogue politique et social, ainsi que l'application des accords avec les partis politiques en vue d'un déroulement correct et transparent du processus électoral. Huitièmement enfin, la promotion de la bonne gouvernance. (...)

Pour terminer, je voudrais dire merci encore une fois à monsieur le Président de la République qui a bien voulu me déléguer une partie significative de ses pouvoirs. Mes sincères remerciements s'adressent aussi au syndicat, à la Société civile, aux autorités religieuses, aux partis politiques, aux forces armées nationales et à tout le vaillant peuple de Guinée, dont les choix ont conflué vers ma modeste personne avec l'espoir que le changement tant attendu prendra corps et consistance et hissera notre pays dans le concert des Nations qui ont dans l'épreuve conquis la liberté, la justice et le bonheur. (...) »

b) Liste des membres du nouveau gouvernement

1. Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan : M. Ousmane Doré, Haut fonctionnaire au Fmi
2. Ministre des Affaires étrangères, Coopération, Intégration africaine, Guinéens de l'étranger : Mc Kabèlè Abdoul Camara, anciennement avocat à la cour d'appel de Conakry
3. Ministre de la Défense nationale : Gl. de division Arafan Camara, précédemment chef d'état-major général adjoint des armées
4. Ministère de l'Intérieur et Sécurité : M. Mamadou Beau Keïta, précédemment chef de cabinet du ministère de la sécurité
5. Ministre de la Justice et Droits de l'Homme : Mme Paulette Kourouma, précédemment Présidente de la 2e chambre économique de la cour d'appel de Conakry
6. Ministre du Contrôle économique et financier, Éthique et Transparence : M. Saïdou Diallo, précédemment directeur gl. de la Caisse nationale de Sécurité sociale

7. Ministre des Mines et Géologie : M. Ahmed Kanté, précédemment directeur des agences de la Bcrg

8. Ministre de l'Énergie et Hydraulique : M. Gomou Gnanga Koumata précédemment conseiller du gouverneur de la Bcrg

9. Ministre de l'Agriculture, Élevage, Environnement, Eaux et Forêts : Dr Mamoudou Camara, précédemment directeur gl. adjoint au ministère de l'Agriculture

10. Ministre de la Pêche et Aquaculture : M. Mohamed Youla, précédemment directeur national du budget

11. Ministre du Commerce, Industrie, Tourisme et Artisanat : M. Mamadi Traoré, précédemment ambassadeur au Mali

12. Ministre des Travaux publics, Urbanisme et Habitat : M. Thierno Oumar Bah, précédemment en service à Shelter Afrique

13. Ministre des Transports : M. Boubacar Sow, précédemment secrétaire gl. dudit ministère

14. Ministre de la Communication et nouvelles Technologies de l'information : M. Justin Morel Junior, précédemment en service à l'Unicef

15. Ministre de l'Éducation et Recherches scientifiques : Dr Ousmane Souaré, précédemment chargé de la recherche scientifique

16. Ministre de la Jeunesse, Culture et Sports : M. Baidi Aribot précédemment responsable des changes à la Bcrg

17. Ministre de la Santé publique : Mme Sangaré Maïmouna Bah, précédemment directrice gle. de l'hôpital Ignace Deen

18. Ministre des Affaires sociales, Conditions féminines et Enfance : Mme Hadja Tété Nabé, chef d'entreprise

19. Ministre de l'Emploi, de la Fonction publique et Reforme de l'Administration : M. Amadou Diallo, précédemment en service à la direction nationale de l'entretien routier

20. Secrétaire gl. de la Présidence : M. Sam Mamadou Soumah, Office nat. de la formation professionnelle et du perfectionnement

21. Secrétaire gl. du gouvernement : Eh. Oury Bailo Bah (confirmé)

22. Secrétaire gl. des Affaires religieuses : M. Mamadou Chérif Nabaniou, précédemment ambassadeur en Arabie Saoudite

4.3.2 Nomination des gouverneurs et préfets

a) Liste des gouverneurs

1. M. Malick Sankon, précédemment secrétaire gl. du ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie : gouverneur de la ville de Conakry (remplace M. Amadou Camara)

2. Mme Hawa Fofana, professeur à l'Université de Sonfonia : gouverneur de la Région de Kindia (remplace M. Mounir Camara)

3. M. Siafa Béavogui, précédemment directeur de cabinet au gouvernorat de Kankan : gouverneur de la région de Boké (remplace M. Dansa Kanté)

4. M. Mamadou Saliou Bah Prospère, précédemment professeur à l'Université de Conakry : gouverneur de la région de Mamou (remplace El h Sory Dioubaté)

5. El h Ibrahima Bangoura, précédemment directeur nat. de l'Administration du Territoire : gouverneur de la région de Faranah (remplace M. M'Bemba Bangoura)

6. El h Ibrahima Sory Diabaté, précédemment conseiller politique au ministère de l'Intérieur et Sécurité : gouverneur de la région de Labé (remplace M. Abou Chéri Camara)

7. M. René Bayo Kamano, précédemment conseiller au cabinet du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité : gouverneur de la région de Kankan (remplace M. Ibrahima Sory Diallo)

8. El h Oumar Traoré, précédemment conseiller au cabinet du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité : gouverneur de la Région de N'Zérékoré (remplace colonel Mohamed Lamine Bangoura)

b) Liste des préfets

1. Région administrative de Kindia

1. M. Iraci Mara, précédemment assistant au cabinet du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité : préfet de Kindia (remplace M. Cheick Mohamed Konaté)

2. M. Mohamed Traoré, précédemment secrétaire gl. chargé des collectivités décentralisées de Télimélé : préfet de Coyah (remplace M. Lamarana Diallo)

3. M. Amara Lamine Soumah, précédemment secrétaire gl. chargé des collectivités décentralisées de Beyla : préfet de Dubréka (remplace M. Mouctar Brada Dramé)

4. M. Mory Diallo, précédemment secrétaire gl. chargé des collectivités décentralisées de Kérouané : préfet de Télimélé (remplace Dr Mamadouba Tounkara)

5. Mme Marie Guilavogui, médecin en service au Chu de Donka : préfet de Forécariah (remplace M. Mamadou Ditinn Diallo)

2. Région administrative de Boké

6. M. Mamady Gros Kéïta, précédemment en service à la direction nat. de l'Administration du Territoire : préfet de Boké (remplace M. Ousmane Bangoura)

7. M. Thierno Abdourahamane Barry, administrateur civil, député à l'Assemblée nationale : préfet de Koundara (remplace M. Oumar Barry)

8. M. Fodé Ousmane Sylla, précédemment en service à la direction nat. de la Culture : préfet de Gaoual (remplace M. Bakary Kéïta)

9. M. Aboubacar Conté, précédemment secrétaire gl. de la commune de Matoto : préfet de Boffa (remplace M. Toupou Koidouze)

10. M. Moudiour Chérif, précédemment chef Seracco de Mamou : préfet de Fria (remplace M. Mamadouba Bangoura)

3. Région administrative de Mamou

11. M. Safioulave Bah, précédemment conseiller communal à Labé, préfet de Mamou (remplace M. Bandian Dounbouya)

12. M. Bakou Kalivogui, précédemment chef de section à la direction nat. des Libertés publiques : préfet de Dalaba (remplace M. Amadou Diouldé Bah)

13. M. Jules Ernest Kolié, précédemment conseiller au gouvernorat de Faranah : préfet de Pita (remplace M. Ibrahima Banty Diallo)

4. Région administrative de Labé

14. El h Ibrahima Baldé, précédemment chef de section à la direction nat. de l'Administration du territoire : préfet de Labé (remplace M. Abdoul Gadiri Tounkara)

15. M. N’Fansoumane Touré, précédemment directeur des micro-réalisations de la commune de Matoto : préfet de Mali (remplace M. Sékou Conté)

16. M. Sâ Yola Tolno, précédemment secrétaire gl. de la Commune urbaine de Dalaba : préfet de Tougué (remplace M. Boubacar Barry, décédé)

17. M. Bernard Mara, précédemment secrétaire gl. des collectivités décentralisées de N’Zérékoré : préfet de Koubia (remplace M. Abdourahamane Sow)

18. M. Mohamed Lamine Doumbouya, précédemment fonctionnaire à l’Assemblée nationale : préfet de Lélouma (remplace M. Alamy Simbaly Camara)

5. Région administrative de Faranah

19. M. Mohamed Noba, précédemment directeur de la Cité de solidarité : préfet de Faranah (remplace M. Ibrahima Barboza Soumah)

20. Mme Gnalen Condé, précédemment directrice préfectorale de la Jeunesse de Mamou : préfet de Dabola (remplace M. Thierno Hady Thiam)

21. M. El h Nave Dieng, professeur à l’Université de Sonfonia : préfet de Dinguiraye (remplace M. Abdoulave Siller Camara)

22. M. Dramane Condé, précédemment en service à la direction nat. de la Décentralisation : préfet de Kissidougou (remplace M. Mamadou Camara)

6. Région administrative de Kankan

23. M. Lancéï Condé, précédemment secrétaire gl. chargé des collectivités décentralisées de Siguiri : préfet de Kankan (remplace M. Sékou Béka Bangoura)

24. M. Abdoulave Telly Diallo, précédemment chef de cabinet au gouvernement de Labé : préfet de Kouroussa (remplace M. Charles André Haba)

25. M. Doma Traoré, précédemment chef service régional d’Assistance aux collectivités et de coordination des Ong à Kankan : préfet de Kérouané (remplace M. Nawa Damey)

26. Cmdt. Fodé Camara, précédemment à l’état-major de l’Armée de terre : préfet de Mandiana (remplace Cmdt. Bouréma Condé muté)

27. M. Fodé Amara Condé, précédemment professeur : préfet de Siguiri (remplace M. Abdoulave Diouma Diallo)

7. Région administrative de N'Zérékoré

28. Cmdt. Bouréma Condé, précédemment préfet de Mandiana : préfet de N'Zérékoré (remplace Cmdt. Algassimou Barry)

29. Cmdt. Boukary Kéïta, précédemment sous-préfet de Banankoro : préfet de Guéckédou (remplace Lt-colonel Ousmane Sylla)

30. Cmdt. Mamadou Rafiou Diallo, précédemment officier sécurité militaire : préfet de Macenta (remplace Cmdt. Mamadouba Simon Camara)

31. Mmc Mariame Lénoh, précédemment en service au ministère du Plan : préfet de Yomou (remplace M. Hassane Sanoussi)

32. M. Mamadou Kaba, administrateur civil : préfet de Lola (remplace Cmdt. Sory Pédro Soumah)

33. M. Napeni Moïse M'Pouna, précédemment secrétaire gl. des collectivités décentralisées de Kindia : préfet de Beyla (remplace M. Fadama Itala Kourouma)

4.4 RÉACTIONS DE LA POPULATION À LA PHYSIONOMIE DE LA NOUVELLE ÉQUIPE

Cette section compte deux parties. La première, composée d'extraits d'articles de *GuinéeNews*, présente les réactions de citoyens et partis politiques à Conakry à travers des interviews. (Le texte a été simplifié pour ne retenir que les parties essentielles.) La deuxième résume les réactions d'autres Guinéens à travers l'internet.

4.4.1 Réactions des citoyens et des partis politiques

a) Réactions des citoyens à Conakry

RK (comptable) : « À mon avis ce gouvernement est très bien composé. Ce que j'apprécie surtout, c'est la réduction des ministres

d'origines soussou, qui y étaient en nombre pléthorique. Il est hors de doute, ce fait a joué beaucoup à alimenter les sentiments de haine. »

IB (professeur dans un collège) : « Ce que j'ai remarqué est qu'il y a plusieurs anciens travailleurs de la Berg. On voit qu'il s'est beaucoup appuyé sur l'économie alors que le pays n'a pas que des difficultés économiques. Sur le plan social il y a assez de problèmes. Donc il fallait aussi recruter des sociologues. »

MC (soudeur) : « [L'équipe] aura du mal à atteindre ses objectifs. La cause, c'est le fait d'avoir mis de côté une frange importante de la société guinéenne. Quand on voit cette nouvelle équipe, [on note que] l'ethnie soussou est peu représentée. C'est comme si l'on voudrait écarter celle-ci de la gestion du pays. »

GD (chauffeur, transport en commun) : « Lorsque j'entends dire que c'est un gouvernement des Pculs, je suis très déçu. Il ne faut pas juger les gens à travers leurs origines. Mais plutôt ce qu'ils sont capables de faire. Nous devons éviter d'ethniser nos problèmes. »

FK (chauffeur dans une direction nationale) : « Je pense que nous devons laisser le temps à ces ministres de faire ce qu'ils peuvent. Six mois ou un an après s'ils ne font rien on pourra les mettre de côté. C'est tout. Car ils ne sont pas les seuls Guinéens. »

MD (journaliste) : « Je crois que cette équipe pourra faire l'affaire du peuple de Guinée. Il y a des technocrates, des gens expérimentés qui ont fait leurs preuves ailleurs. Sur le plan de sa répartition sur les quatre régions, je ne trouve rien à dire. Ceux qui se disent être marginalisés sont les nostalgiques du désormais ancien système. »

b) Réactions des partis politiques

- **L'Upg voit un gouvernement de consensus** : « Je réagis avec calme et sérénité. C'est une occasion pour moi de dire qu'on ne juge pas un gouvernement par sa composition mais par l'efficacité. En attendant, l'Upg va observer pendant les 100 jours ce que va faire ce nouveau gouvernement. Pour le moment nous afficherons une neutralité tout en refusant de porter un jugement hâtif. Tout ce que je sais, c'est que ce gouvernement n'est pas un gouvernement de consensus, c'est un gouvernement qui a été concocté avec les syndicats, la Société civile et le Président Conté. Nous, les partis politiques, nous n'avons pas été consultés ; mais consultés ou pas, on va porter un jugement de valeur. Le laboureur vient de prendre la pioche, donnons-lui le temps de porter le premier coup. Je profite de l'occasion

aussi pour dire que gouvernement de consensus ou pas, il faut que ce nouveau gouvernement s'engage à ne pas mettre en cause l'indépendance et de ne pas mettre le pays dans les dédales des problèmes. » (Jean Marie Doré leader du parti de l'Upg)

- **À l'Ufdg on s'inquiète du manque d'expérience de certains membres du nouveau gouvernement :** « C'est une bonne chose d'avoir ce gouvernement. Je dois dire que le [Premier ministre] a respecté les engagements qu'il avait pris, ne laisser aucun ancien ministre dans le gouvernement et ne pas laisser les hommes que le Président lui avaient imposés. La seule chose qui m'inquiète est le manque d'expérience de certains membres de ce nouveau gouvernement, parce que pour traverser une crise comme celle que connaît actuellement la Guinée, il faut des spécialistes. Sinon à mon avis, c'est un gouvernement de consensus constitué par la Société civile, les syndicats et le pouvoir. C'est vrai, nous n'avons pas été consultés ; mais s'ils peuvent faire la politique sans les politiciens qu'ils le fassent ! » (Bah Mamadou, leader de l'Ufdg)

- **Au Pup on est sans opinion mais on n'est pas content :** Au siège du parti au pouvoir, le Pup, personne n'a voulu parler : Ils n'avaient pas d'avis à donner, la personne la mieux placée, Dr Sékou Konaté, n'était pas encore là-bas. Assise dehors, une femme furieuse a lancé : « Nous ne sommes pas contents du tout ! Donc on n'a rien à vous dire. Allez voir ceux qui sont contents. »

4.4.2 Réactions dans les forums en ligne

Les différentes réactions sont synthétisées sous forme de discussion autour de trois articles. Dans le premier article, intitulé « Et maintenant ? », le Premier ministre est accusé d'avoir favorisé certaines ethnies dans la nomination des membres de son gouvernement. Publié au forum *Boubah.com* le lendemain de la nomination du nouveau gouvernement, le texte dit ce qui suit : « Inutile de se voiler la face, c'est un gouvernement ethniquement très marqué. Comme aux heures les plus noires du règne cannibale de Sékou Touré, le ministre peut le plus important arrive en sixième position. S'il s'agit là d'un message, il est vraiment fort de café et ma foi, plutôt bien avisé pour la circonstance. Oyé pour le patriotisme ! *Anitché*, Monsieur Kouyaté, pour votre sens fort étendu de consensus national et de l'équilibre eth-

nique ! Rien de mieux, en effet, que de s'appuyer sur une ou deux ethnies pour faire avancer tout un pays : les faramineux résultats que nous avons obtenus depuis 1958 sont là pour en témoigner ! C'est mesquin, me direz-vous, de parler de tribu surtout en ce moment ! Mais mesquin dans quel sens : mesquin de le dénoncer ou mesquin de le pratiquer sans vergogne ? Jusqu'à quand la Guinée continuera-t-elle à perpétuer les dangereuses dérives régionalistes et tribales, héritées de Sékou Touré ? Quand, mon Dieu, la voiture Guinée apprendra-t-elle à rouler sur ses quatre roues ? Pourtant en janvier dernier, ce ne sont ni des Peuls, ni des Soussous, ni des Malinkés, ni des Guerzés, ni des Tomas, ni des Kissis, ni des Bagas qui sont sortis dans les rucs ; ce sont des Guinéens qui, d'un seul élan, ont exprimé leur ras-le-bol de se voir traiter comme des esclaves sur la terre de leurs ancêtres. »

À l'époque beaucoup de Guinéens furent pris d'étonnement, voire d'indignation par cet article. Le texte était d'autant surprenant qu'il était signé du même auteur qui avait dit dans un autre article (reproduit dans le premier volume) que l'unité nationale était notre bien le plus précieux, plus précieux que notre bauxite et même notre diamant ! Toutefois, à la publication de la liste des préfets, force fut de constater que ceux qui condamnaient l'article semblaient être non seulement moins éclairés mais en sus bien minoritaires, car les représentants de tout le peuple adressèrent des critiques similaires au Premier ministre et, cette fois, de la manière la plus officielle : en session du parlement !

Mais très vite un autre article justifia la démarche du Premier ministre, non seulement à propos des membres du gouvernement mais aussi des gouverneurs et préfets. L'auteur dressa leurs listes par origine dans les quatre régions naturelles du pays, selon les décrets vus plus haut (4.3). Il en ressortit un équilibre presque irréprochable. Par exemple, le nombre de préfets variait entre 7 et 10 dans les quatre régions, et les régions qui avaient eu moins de préfets avaient plus de ministres et vice-versa. Par dessus tout, la répartition révélait un point très important : les noms des cadres ne reflétaient pas toujours leurs régions d'origine, et c'est ce qui aurait créé la confusion. Ainsi, cet article contribua à apaiser un peu les esprits. Bien plus, comme l'auteur semblait versé dans les noms et origines des Guinéens, ses connaissances furent mises à profit par les forums : On chercha à savoir pourquoi il y avait tant de préfets « Condé » venant de la Haute Guinée, car sur la liste des huit préfets de cette région, très curieuse-

ment cinq portent ce nom ! La réponse à cette question était plutôt hésitante ; mais l'on ne s'y attarda pas, car un troisième article était venu inverser la vapeur.

Publié par *Les Ondes de Guinée*, le troisième article se focalisait sur les préfets et gouverneurs. L'analyse était basée sur deux éléments : la part que représente chaque groupe ethnique dans la population totale et le groupe d'origine des cadres nommés. Sur la base de ces deux éléments, l'auteur détermine le nombre de préfets et gouverneurs « qui auraient dû être nommés » pour chaque ethnie, qu'il compare ensuite au nombre de cadres « effectivement nommés » ; enfin il déduit les écarts « entre ce qui aurait dû être fait et ce qui a été fait ». Les résultats ont été reformatés ainsi :

	Forestiers (15%)	Peuls (45%)	Malinkés (23%)	Soussous (17%)
Préfets nommés	8/5 (+3)	7/15 (-8)	13/8 (+5)	5/6 (-1)
Gouverneurs nommés	1/1	0/3 (-3)	6/2 (+4)	1/2 (-1)
Écart total	+3	-11	+9	-2

Pour bien comprendre le tableau, ensemble explorons-en, en guise d'illustration, la troisième colonne (Malinkés). Treize préfets ont été nommés alors que huit seulement devraient l'être, d'où un écart positif de cinq : c'est ce que veut dire « 13/8 (+5) ». Dans la même colonne, six gouverneurs ont été nommés, alors qu'il en fallait seulement deux : « 6/2 », soit un surplus de quatre personnes (+4). L'écart total combine l'écart des préfets et celui des gouverneurs : $5 + 4 = 9$.

Comme les chiffres démontrent que la distribution des postes n'est pas en proportion avec l'ethnie, selon l'auteur, « M. Kouyaté n'a aucune excuse : Soit il ne sait pas ce que font ses ministres, alors il doit démissionner ; soit il le sait, alors il doit non seulement démissionner mais être traduit en justice, dans la mesure où il risque de plonger la Guinée dans une guerre civile ».

Cette autre analyse se heurte à plusieurs difficultés, il faut le dire. Par exemple, si les données de base sont erronées, naturellement les résultats le sont aussi. Néanmoins, elle présente un certain avantage : la formule utilisée étant connue, en cas de besoin on peut toujours reprendre le calcul quand on aura les données correctes. On peut égale-

ment s'en servir pour des situations similaires dans l'avenir, si la nécessité se faisait vraiment sentir.

4.5 LES PREMIERS PAS DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Cette section combine des textes originaux et des reproductions. Après avoir jeté un coup d'œil sur les passations de services et le premier conseil des ministres, elle nous conduit à leur retraire à Bel Air. Enfin elle résume quelques réalisations concrètes, notamment la création de commissions de travail, dont la Ceni (Commission électorale nationale indépendante).

4.5.1 Prises de services et premier conseil des ministres

a) Vue éclair des passations de services

Les passations de services se déroulèrent dans de bonnes conditions en général, d'après des rapports recoupés de *GuinéeNews* : « Le peuple de Guinée veut le changement. Nous devons satisfaire à cette exigence en restant à son écoute et en adoptant une politique de gestion saine de nos ressources. Rien n'est impossible. Tout est question de volonté » a dit M. Justin Morel Junior, nouveau ministre de la Communication. Son homologue du Contrôle économique, M. Saïdou Diallo, de son côté, laissa s'échapper une parole inoubliable : « On ne peut pas exiger d'autrui ce que l'on n'est pas. Pour enseigner la vertu et l'intégrité, il faut tout d'abord être vertueux et intègre. »

Mais au Secrétariat général des Affaires religieuses, l'événement fut entaché par de sérieuses empoignades entre l'ancien Secrétaire général de l'ancienne Ligue islamique (maintenant Secrétariat général des Affaires religieuses) et les représentants de certaines agences de voyage. « El hadj Abdoul Aziz Soumah, après la passation de service avec El hadj Mamadou Chérif Nabaniou, a été interpellé sur le remboursement de l'argent des pèlerins guinéens qui n'avaient pas pu effectuer le hadj 2006 alors qu'ils avaient payé, chacun, la somme de 16

millions 500 francs guinéens. » Lors de la passation de service, El hadj Soumah a été reproché de n'avoir pas mentionné ce problème si sérieux dans son discours, « car il s'agit tout de même de près de 9 milliards de francs guinéens ».

Pour le nouveau ministre de la Défense, le général Ousmane Arafan Camara, le service devait lui être passé du Président de la République en personne. Entre autres, le Président dira : « Je suis ce que j'ai toujours été : un soldat de l'armée guinéenne. » C'était le jeudi 5 avril 2007, dans la salle des conférences du camp Samory Touré.

b) Le premier conseil des ministres : Un élan d'espoir !

Il s'est déroulé le 11 avril 2007 de 10 h 13 à 13 h 49. Un compte rendu du porte-parole du gouvernement fut publié sur *Gci* le lendemain. Le résumé suivant souligne une dizaine de points, parmi bien d'autres, décidés lors de ce conseil.

1) Remédier au gaspillage matériel : Des mesures concrètes ont été prises pour mettre fin au gaspillage, à l'extravagance. Par exemple, il est interdit à tous les membres du gouvernement et à leurs épouses d'accepter des parrainages de manifestations publiques.

2) Préparer un séminaire gouvernemental : Il a été ordonné que le gouvernement puisse se retirer pendant quelques jours dans un lieu tranquille du pays pour réfléchir aux grands axes d'actions, aux différentes stratégies à développer pour le changement.

3) Initier un audit de l'Administration : Tous les ministères vont être audités afin que chacun sache quels sont les acquis et les problèmes hérités, pour pouvoir organiser les actions sur des bases solides.

4) Remédier au gaspillage du temps : Les ministres peuvent rencontrer le Premier ministre, mais ces rencontres doivent être de 20 minutes au maximum et autour de points précis.

5) Créer la commission d'enquête sur les crimes commis lors des événements de 2006 et 2007 : Il a été demandé à la ministre de la Justice de prendre les dispositions nécessaires pour que la commission puisse agir dans la confiance de tous.

6) Poursuivre le dialogue politique : Il faut discuter avec les partis politiques et parler de la Ceni.

7) Célébration du cinquantenaire de l'indépendance : Des instructions ont été données aux ministres des Affaires étrangères, des Mines,

de l'Économie et des Finances et de la Communication pour former une commission de réflexion sur l'événement.

8) Réviser toutes les conventions minières : Instruction a été donnée au ministre de tutelle pour revoir, renégocier les conventions à l'amiable si c'est possible ; sinon engager avec des cabinets d'avocats la lutte pour que le pays retrouve tous ses droits.

9) Rétablir les services sociaux de base : Des mesures concrètes sont entrevues ou prises pour que, dans les deux prochains mois, l'eau et l'électricité soient disponibles. « Et nous avons un projet très innovant dans ce domaine, vous allez voir très bientôt l'éclairage public solaire dans les rues de Conakry. » Enfin, des groupes électrogènes et des transformateurs étaient attendus « pour que Conakry sorte de l'obscurité pour le cap des 40 prochains jours ».

10) Discuter de tous les projets de décret en conseil des ministres : Ceci permettra d'éviter de prendre des décisions de façon isolée.

4.5.2 La retraite de Bel Air

Dans un convoi de deux bus et plusieurs voitures, le Premier ministre et son gouvernement quittent Conakry en direction de Bel Air, situé à 225 km de Conakry, dans la préfecture de Boffa. C'était le 23 mai 2007. Semblable à la retraite de l'équipe du Premier ministre Sidya Touré en 1996 à Dalaba, la retraite de Bel Air devait servir d'instance de concentration et de réflexions intenses pour le nouveau gouvernement.

À l'occasion de l'ouverture des travaux, le Premier ministre prononce un discours dans lequel il dénonce pour ainsi dire tous les aspects de la mal gouvernance dans le pays. Entre autres, il dit ceci : *« L'immobilisme, l'irresponsabilité et la fatalité sont devenus monnaies courantes. L'incapacité du gouvernement à faire face à ces problèmes concrets de gouvernance, l'a conduit depuis quelques années à l'abandon de l'appareil d'État, de telle sorte que même l'impôt qu'il collecte ne suffit plus à couvrir ses besoins de fonctionnement. La justice, ou ce qui en reste encore, n'est pas rendue. La police agit pour son propre compte. Chaque fonctionnaire a privatisé les services publics placés sous son contrôle. »* (Africaguinée)

Dans l'ensemble les Guinéens avaient beaucoup d'espoir quant aux résultats du séminaire, mais certains étaient septiques. Leur

scepticisme grandit quand le journal précité publia un article intitulé « Le gouvernement Kouyaté chez "l'ami" du Président Conté ». En effet, l'hôtel qui abritait la délégation appartenait au sieur Guido Santullo, homme d'affaires réputé proche du Président Conté et très controversé dans ses affaires en Guinée. Sans pouvoir prouver une quelconque malversation du gouvernement ou de M. Santullo, le journal montrait seulement le droit à une certaine suspicion autour de l'affaire : « L'hôte de la délégation ministérielle semble déterminé plus que jamais à garder les faveurs du gouvernement. »

4.5.3 Quelques réalisations concrètes : Création de commissions techniques de travail

a) Création de la commission d'audit

Le 4 mai 2007 on apprit que les travaux d'audit (4.5.1-b) seraient lancés le 10 du même mois. Les opérations étaient prévues au niveau des 18 ministères et des trois secrétariats généraux, de leurs services déconcentrés (gouvernorats, préfectures) ainsi qu'au niveau des projets publics et services rattachés. Des dizaines d'autres structures gouvernementales, publiques ou parapubliques étaient également concernées, notamment la Banque centrale et le Trésor. Les opérations dureraient deux mois et porteraient sur la période de 2006-2007. (*Ouestafnews*)

b) Création de la commission d'enquête sur les crimes de juin 2006 et janvier-février 2007

Un article de *GuinéeNews* datant du 19 mai 2007 annonçait que l'Assemblée nationale avait adopté à l'unanimité la veille (18 mai) ladite commission, en présence de la ministre de la Justice. *Guinea-time* fournit la liste complète des membres, 19 en tout : sept juges, six avocats, deux médecins, deux professeurs d'université, un huissier et un notaire. Ils prêtèrent serment le 31 décembre 2007. À l'occasion le procureur de la République près la Cour d'appel de Conakry, Me Ives Aboly, prononça une allocution dans laquelle il rappela le rôle de la commission et ses prérogatives. Elle agit en toute liberté et indépendance : « Toute autorité administrative, politique, militaire ou judiciaire qui s'immiscerait ou tenterait de s'immiscer dans le fonction-

nement de la commission, de quelle que manière que ce soit, sera passible de poursuites judiciaires conformément aux dispositions de l'article 135 du code pénal à la diligence du président de la commission. » (*Kabanews*)

c) Création de la Ceni

Après son adoption à l'Assemblée nationale, la loi qui régit la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) fut promulguée par décret présidentiel le 14 novembre 2007. Cette loi stipule que la commission comprend 25 membres : 10 représentants désignés par les partis politiques de la majorité, 10 par les partis de l'opposition, 3 par les organisations de la Société civile et 2 par l'Administration. Par un autre décret (datant du 28 novembre 2008) les membres furent officiellement nommés. Un article de *GuinéeNews* informa le public de leur prestation de serment le 6 décembre 2007 et un autre de l'élection, au Palais du peuple, de M. Ben Sékou Sylla au poste de président, le 11 décembre, avec 17 voix sur les 25.

3E PARTIE :

LES DIFFICULTÉS DE LA MARCHÉ

Chapitre 5 : Les ratés de l'équipe gouvernementale

- 5.1 : Les ratés du Premier ministre
- 5.2 : Les ratés du gouvernement
- 5.3 : Deux fautes lourdes : Parodie de justice et abus de pouvoir
– les affaires « Sylla » et « Colle »

Chapitre 6 : La résistance au changement : Comment l'œuvre fut combattue par le cercle présidentiel

- 6.1 : La résistance du lobby présidentiel
- 6.2 : La résistance des barons de l'ancien régime
- 6.3 : La résistance du Chef de l'État
- 6.4 : Mise en évidence des forces de la résistance face aux forces
du changement : Le dossier « Jmj » (Justin Morcl Junior)

Chapitre 7 : Les ratés des syndicats : Incapacité ou trahison ?

- 7.1 : Divergences internes
- 7.2 : Erreurs tactiques
- 7.3 : Conduite générale au parfum de trahison
- 7.4 : Réflexions sur le leadership populaire des syndicats

CHAPITRE 5

LES RATÉS DE L'ÉQUIPE GOUVERNEMENTALE

Contrairement à ce que le peuple de Guinée attendait, l'équipe de M. Lansana Kouyaté s'avéra fort peu efficace dans la résolution de ses problèmes. En fait, certains problèmes, tel l'état des services sociaux de base, s'aggravèrent apparemment. Ce chapitre se propose donc d'examiner les ratés cumulés du Premier ministre et de son équipe. Il est divisé en trois sections, mais cette division est faite essentiellement par souci d'harmonie dans la structure du texte. En réalité, le gouvernement ayant été formé par le Premier ministre et fonctionnant sous sa responsabilité, tous ses ratés sont en principe imputables au Premier ministre et peuvent de ce fait être développés ensemble.

5.1 LES RATÉS DU PREMIER MINISTRE

Les autres pourraient dire beaucoup de choses de nous, Guinéens, sans que nous n'ayons assez à avancer pour notre défense ; mais si l'on dit que nous manquons de femmes et d'hommes intelligents, je dirais « Non ! » sans hésiter, d'autant que j'ai une preuve irréfutable du contraire. Depuis que je travaille sur ce livre, j'ai découvert des compatriotes qui surprennent par leur intelligence : leur faculté de voir

des choses qui échappent aux yeux de l'observateur ordinaire, leur faculté d'analyser le passé et prédire l'avenir d'une façon étonnamment précise, et j'en passe. Un cas d'espèce est celui des prédictions faites sur le choix de M. Lansana Kouyaté, certaines, répétons-nous, avant même qu'il ne soit nommé. Toutefois, même parmi les meilleurs visionnaires du pays, nul n'avait perçu l'étendue des faiblesses du nouveau Premier ministre, en conséquence l'envergure du désastre que devaient causer ces faiblesses et la rapidité de la chute de celui qui fut acclamé comme un sauveur par toute une nation. En une année d'exercice, les opinions étaient presque unanimes sur son échec. Me fondant sur les informations dont je dispose, je conçois les ratés du Premier ministre « de consensus » en deux grandes catégories : des erreurs de vision et des malversations administratives et financières. C'est pourquoi cette section est divisée en deux parties.

5.1.1 Les erreurs de vision du Premier ministre

a) Introduction

D'une manière simplifiée nous pouvons classer les dirigeants d'hommes en deux grandes catégories : ceux qui dirigent beaucoup plus pour leur propre intérêt et ceux qui le font pour l'intérêt du peuple qu'ils dirigent. Chaque catégorie a des alliés au sein du peuple mais les premiers en ont plus, ce qui leur permet de rester plus longtemps au pouvoir ; c'est le cas de plusieurs chefs d'États africains dont celui du Zimbabwe et les deux que nous avons eus en Guinée depuis notre indépendance. Ceux de la deuxième catégorie sont non seulement rares mais aussi éphémères au pouvoir, en général. Ici, l'exemple typique est celui d'Omar II, discuté dans la sous-section 3.4.3. Après toute analyse, M. Lansana Kouyaté semble s'apparenter plus à la première catégorie qu'à la seconde. Sa vision depuis son avènement à son poste le prouve de manière assez éloquente.

Tout d'abord, au lieu de s'engager dans la résolution de la crise qui l'a fait venir, M. Kouyaté s'engage dans une démarche politique, en toute apparence préparant une accession au fauteuil présidentiel. Ensuite, il affiche au grand jour cette ambition et déguste les résultats avant terme. Pire encore, dans sa démarche il mise trop sur les bénédictions du Président de la République et de ses alliés de l'extérieur.

Un seul des éléments de cette vision erronée suffisait à sceller l'échec du Premier ministre, mais il ne l'aurait pas précipité comme le fit leur combinaison. Dans les subdivisions suivantes nous verrons quelques détails sur cette vision catastrophique et ses conséquences, surtout concernant les voyages à l'étranger.

b) L'affichage des intentions politiques du Premier ministre

L'un des indices qui ont trahi le nouveau Premier ministre fut le goût qu'il prit aux honneurs, à travers ses contacts internationaux. Déjà lié à plusieurs chefs d'États africains, ne se voyait-il pas comme l'un d'entre eux maintenant ?



M. Lansana Kouyaté, Premier ministre guinéen (d), avec M. Idriss Déby, Président tchadien (c) et M. Yayi Boni, Président béninois, le 13 mars 2008 à Accra. (Crédit : Afp/Georges Gobet)

Un autre indice fut mis en relief à la composition de son équipe, surtout les préfets. Il fut accusé d'avoir majoritairement « placé ses hommes ». Ce pouvait être par simple favoritisme mais au-delà on vit plutôt du clientélisme : une opération de préparation des futures élections, car les hommes à ces postes, étant en contact direct avec les populations, sont aptes à orienter les résultats des élections dans un sens ou dans l'autre. M. Kouyaté a toujours essayé de se défendre sur la question mais sans tellement convaincre l'opinion publique.

Il est difficile de dire si cette ambition du Premier ministre existait depuis le début de ses démarches pour l'obtention du poste ou si elle s'est affermie à son arrivée, après les premiers contacts, l'appétit ve-

nant en mangeant. Quoi qu'il en soit, au fil du temps l'ambition ne faisait l'objet d'aucun doute, même aux yeux des observateurs internationaux.

Par ailleurs, comme expliqué plus haut, dans sa démarche M. Kouyaté semble avoir misé trop sur le Président Conté, comptant sur son appui pour lui succéder. C'est apparemment pour cette raison qu'il lui était si fidèle, lui lançant des compliments à profusion, même s'il fallait que ce soit contraire à la vérité. Ceci conduisit à l'aliénation des autres alliés du Président, qui caressent eux aussi, le même rêve. M. Kouyaté devint donc leur rival déclaré, et ils ne ménagèrent plus aucun effort pour le combattre.

c) Les voyages du Premier ministre et leurs conséquences sur sa mission

Beaucoup de problèmes virent le jour en Guinée pendant que le sieur Kouyaté était en voyage, et comme si cela était une excuse valable, on l'entendait dire de tel ou tel problème : « Je l'ai appris quand j'étais à l'étranger, à telle place. » Sur la nomination des préfets et gouverneurs, par exemple, il aurait appris la publication du décret à Rabat. Quand le fameux décret de décembre faisait des ravages à Conakry il n'y était pas non plus : « J'étais en pèlerinage à La Mecque quand il y a eu des textes qui ont été signés... » En fin de compte, comme le fit remarquer un journaliste d'*Africaguinée*, c'était devenu le cours normal des choses : « C'est désormais une tradition en Guinée, chaque visite de Lansana Kouyaté à l'étranger est sanctionnée par des "surprises" à son retour. Le Président Conté n'a pas failli à ses habitudes, en réservant à l'actuel locataire de la primature une surprise et pas la moindre. » Il s'agissait cette fois de deux autres décrets, hautement controversés, qui furent publiés pendant que M. Kouyaté était en Guinée Équatoriale.

Le comble est que, de retour au pays, le Premier ministre ne se rachetait guère. Posté le 26 décembre 2007, un article de *GuinéeNews* avait pour titre : « Le Premier ministre "déserte" la Primature. » L'article rapporte, en effet, qu'après plusieurs semaines à l'étranger, le Premier ministre, rentré la veille, avait eu le programme suivant : De l'aéroport il est allé directement à son domicile de Matoto, et le lendemain il s'est rendu d'abord chez le Président puis à son domicile de Kaloum, où des festivités de « grandes retrouvailles » étaient organi-

sées. « Pour la Primature et les grands dossiers qui sommeillent dans les tiroirs depuis son départ, le Chef du gouvernement semble les reléguer au second plan. Pourtant, l'un des dossiers les plus attendus concerne directement les prérogatives du Premier ministre. »

Juste pour mémoire, rappelons que ces semaines d'absence étaient en partie consacrées au pèlerinage. Mais même après, alors que le Premier ministre pouvait rentrer directement au pays, s'il était vraiment soucieux de ce qui s'y passait, son itinéraire fut autre : « Le Premier et sa suite ont quitté Djeddah le vendredi 21 décembre 2007 pour Tripoli, en Libye. Dès son arrivée à 21 h, le Pm a été reçu par le Guide de la Révolution libyenne Mouammar Al Kaddafi. Ensemble, ils ont dîné et parlé de la coopération entre la Guinée et la Libye. (...) Le Pm quitte la Libye ce samedi 22 décembre pour Paris. » C'est ainsi que Conakry ne l'a vu que le 25, et son bureau bien plus tard.

Revenons sur ce pèlerinage. Nous savons qu'il est un devoir sacré que l'on ne devrait reprocher à aucun musulman, mais dans le cas de M. Kouyaté il soulève des questions. Pourquoi ne s'est-il pas acquitté de ce devoir avant ? Pourquoi attend-il d'avoir la charge de toute une nation pour faire cet autre voyage, cette autre absence du chevet d'un peuple en crise ? Rappelons l'histoire de cet homme qui, dans les premiers temps de l'islam, voulait prendre part à une importante mission pour la cause de la religion mais qui fut ordonné de rester chez lui pour prendre soin de sa mère. Si ce n'est le goût des honneurs et la préparation de son programme politique, rien en apparence ne justifiait le « pèlerinage » de M. Kouyaté cette année-là. Les images télévisées le montraient avec un lot d'agents de sécurité et l'alentour de la Kaba dégagé pour son passage, alors que sur les mêmes lieux des dizaines, voire des centaines de pèlerins ordinaires meurent dans les bousculades. Le comble, ici aussi, fut qu'il alla jusqu'à se faire interviewer sur ces lieux saints, et quel furent ses propos ? Prier pour la santé du Président de la République !

d) Les coûts financiers des voyages du Premier ministre

En plus des effets néfastes ci-dessus mentionnés, les voyages du Premier ministre à l'étranger étaient financièrement coûteux. Ces dépenses, contrairement aux faits que l'on lui reproche dans la sous-section suivante, ne peuvent être directement considérées

comme des malversations, mais leur poids sur l'économie chancelante du pays était évident.

Un fait qui crevait l'œil est que le Premier ministre n'empruntait pas les avions commerciaux. Cette attitude fut sans aucun doute l'un des points qui rongèrent le plus sa popularité. À propos, un leader politique déclare ce qui suit, lors d'une interview : « Je crois qu'à son arrivée Kouyaté avait le plein pouvoir de gérer la crise guinéenne. C'est plutôt son comportement qui est à la base de son échec. Mais comment pouvait-on imaginer que le Premier ministre depuis son arrivée n'ait pu faire 10 jours en Guinée ? Et que pour ses voyages, il se permette d'affréter des avions aux frais du gouvernement ? Comment peut-on comprendre que Kouyaté parte en mission financée par l'État et qu'il fasse des escales en Libye, au Burkina Faso ou encore en Côte d'Ivoire pour rendre compte ? Ce n'est pas normal ! Il n'a pas à rendre compte des missions financées par la Guinée à des étrangers. Et il se permet d'aller à New York pour prendre une chambre d'hôtel à 12.000 dollars la nuitée. Je n'approuve pas cette attitude de Kouyaté, qui connaît l'état délétaire dans lequel se trouve la Guinée. (...) Il était vraiment pris comme le messie qui sortirait la Guinée de son cortège de malheur. Mais hélas ! Kouyaté a très tôt galvaudé son soutien populaire. » (*Le jour*)

Lors d'une interview différente (dont nous parlerons en détail un peu plus loin), une femme d'affaires pointe du doigt les extravagances du Premier ministre dans ses voyages, avec des données chiffrées sur le coût des vols. Elle aussi confirme qu'il voyage dans des avions spécialement affrétés et ajoute qu'il le fait avec son épouse, son cuisinier et même son chien, choses que ne fit aucun de ses prédécesseurs, qui se contentaient de voyager en classe d'affaires. D'après ses calculs, M. Kouyaté avait déjà fait plus de dépenses que tous les premiers ministres qui se sont succédé au cours des dernières années. Plus tard, la dame précisa qu'un billet de ligne normale Conakry-Paris coûte 4.000 euros, alors que le déplacement d'un avion coûte environ 7.000 euros l'heure. (*GuinéeNews*)

Dans un article titré « Le gouvernement guinéen au détriment des Guinéens ! » un autre de nos compatriotes reprend sur le même ton, faisant un pas de plus dans l'analyse des dépenses du Premier ministre, y compris l'appréciation des 7.000 euros ci-dessus. Il note que ce montant, équivalant à 49 millions de francs guinéens, représente 14 ans de salaire d'un fonctionnaire qui reçoit à peu près 280.000 francs

par mois. Vu sur le marché des denrées alimentaires, le gaspillage était sidérant : Sachant que les 7.000 euros valent un peu plus que 8.050 dollars Us et que la tonne de riz coûte 760 dollars, « Lansana Kouyaté est en train de gaspiller l'équivalent d'une valeur de plus de 10 tonnes de riz par heure juste pour voyager confortablement, pendant que le peuple meurt de faim ». (*Aminata.com*)

Non content des voyages dans des avions affrétés pour lui et des séjours dans des hôtels luxueux, M. Kouyaté organisait à l'étranger des fêtes dans le même style. Un exemple rapporté par la presse est celui d'un dîner qu'il organisa à New York lors de la 62e session de l'Assemblée générale de l'Onu. Parmi ses invités, on comptait le président bissau-guinéen, Bernardo Viera Nino. Les Guinéens de New York étaient également invités, mais la majorité préféra ne pas être de la partie. D'après *GuinéeNews* les raisons du boycott étaient diverses : on a évoqué l'impopularité du Premier ministre causée par la nomination des gouverneurs et préfets, mais la principale raison était l'indignation face à ses dépenses exagérées. Le lieu de la rencontre à lui seul en disait long. Alors que le dîner pouvait se tenir à l'ambassade de la Guinée, le Premier ministre choisit l'hôtel Waldorf-Astoria, situé au cœur de Manhattan, reconnu dans le monde entier pour son grand standing.

e) Conclusion

Pour conclure, citons un autre journal : « À l'arrivée à la primature de Lansana Kouyaté en février 2007, les Guinéens tiraient le diable par la queue. Douze mois plus tard, la queue du diable a disparu et il ne reste plus rien à tirer en dehors de la misère, la déception et le désespoir. (...) Quant à Lansana Kouyaté lui-même, les yeux sur le front, il affiche éternellement son ambition politique démesurée. Il boude sa feuille de route et s'en éloigne. De toute évidence, il est lâché par ses syndicalistes et le peuple, qui refuse de mourir à sa place pour la réalisation de son rêve : devenir le troisième président en cherchant refuge dans les statues à gris-gris du Pdg-Rda. » (*Les Ondes de Guinée*)

À bien regarder on voit que M. Kouyaté est à plaindre, pour avoir gaspillé une chance exceptionnelle. Il pouvait garder les mêmes ambitions politiques et s'y approcher effectivement – si Dieu le voulait bien – s'il avait prît appui sur le peuple. Dans un de mes articles sur le net, je faisais remarquer ceci, à l'intention de nos leaders : Ce n'est

nullement sur la force des canons d'une puissance quelconque qu'il faut compter, mais sur la force physique des Guinéens, cette force qui leur permet de marcher dans les rues pour protester ou de tendre la main pour saluer et sourire pour approuver ; ce n'est non plus sur la valeur du dollar, l'euro ou le yen que l'on développera la Guinée, mais bien sur la valeur du franc guinéen : si l'aide extérieure est importante, l'effort interne l'est davantage.

Hélas, le goût des bains de foule, comme disait l'autre, leurra notre Premier ministre : il se détourna du peuple de Guinée pour savourer les délices précoces du pouvoir à l'étranger. Ainsi, sans le savoir, mangeait-il son blé en herbe.

5.1.2 Les malversations administratives et financières du Premier ministre : L'enquête parlementaire

Avec ses voyages et séjours à l'étranger seulement, le Premier ministre a déjà opéré des saignées considérables des caisses de l'État. On lui reproche également l'utilisation de près d'un milliard de francs guinéens pour la rénovation de sa résidence. Une autre opération ténébreuse à son passif est la cession de patrimoine hôtelier à des Libyens en dehors de la procédure officielle, qui par la suite fut d'ailleurs annulée par un décret présidentiel (comme nous le verrons plus tard). Mais en plus de tout ceci, M. Kouyaté, avec l'aide d'autres membres du gouvernement et hauts cadres de l'Administration, s'est engagé dans des pratiques administratives et financières allant clairement au-delà de la légalité : c'est de ces pratiques qu'il s'agit ici. En guise d'illustration nous nous baserons essentiellement sur une enquête réalisée par l'Assemblée nationale.

a) Bref aperçu de l'enquête parlementaire

Un rapport rédigé par une commission parlementaire a été publié le 9 mai 2008 et reproduit en intégralité par plusieurs sites dont *Africaguinée*. C'était à la suite d'un contrôle effectué par l'institution dans le cadre de ses prérogatives : « Dans la hiérarchie des contrôles, l'Assemblée nationale constitue l'instance suprême du fait qu'elle est la seule qui autorise les recettes et les dépenses par le vote de la loi des finances et donne quitus au gouvernement de sa gestion des de-

niers publics à travers la loi de règlement. » L'objectif du contrôle était en premier lieu « d'informer largement le peuple de Guinée, à travers l'Assemblée nationale, du bien-fondé des décisions prises par le gouvernement, des avantages qu'elles procurent à la nation et de la transparence qui a accompagné leur mise en œuvre ».

Le rapport est axé sur deux composantes : La gestion de recettes minières domiciliées à la banque Bnp Paribas et la gestion des fonds affectés au projet coton. Le texte publié est en fait un rapport d'étape, car les investigations se poursuivaient sur les mêmes points, de même que d'autres y afférant. L'objectif du résumé qui suit est simplement de pointer du doigt les malversations et souligner les responsabilités du Premier ministre.

b) Sur la gestion de recettes minières domiciliées à Bnp Paribas

Par ordre du Premier ministre, un crédit fut ouvert à Bnp Paribas en faveur des opérations d'Edg (Électricité de Guinée) d'une part et de l'autre du ministère du Commerce pour l'achat de denrées alimentaires en faveur des populations pendant le mois de ramadan 2007. Si l'objectif de l'opération est louable, la procédure par contre était des pires : L'opération fut initiée par simple instruction du Premier ministre au ministre des Finances et au gouverneur de la Bcrg. Et, fait plus préoccupant, l'instruction était, disons, secrète : « Malgré la demande insistante de la commission d'information la copie de cette instruction n'a jamais été communiquée », note le rapport parlementaire.

De la même manière, c'est par simple instruction du Premier ministre au ministre de l'Énergie et à d'autres hauts cadres, dont le directeur de cabinet du Premier ministre, que fut conclu un accord avec une société libanaise dénommée Quantic comme fournisseur officiel. Le choix de cette société faisait fi de la procédure légale, avec tous les méfaits que cela entraîne, comme indiqué dans le rapport : « En effet, l'aiguillon de la concurrence à travers le code des marchés doit pousser les personnes morales et physiques prestataires de biens et services à développer leur compétence commerciale, à veiller à la qualité de leurs services et à la maîtrise de leurs coûts. Dans le cas d'espèce Acg, qui livrait le fuel à Edg jusque là, le faisait à un coût beaucoup plus concurrentiel que la société Quantic. »

Pire encore, le désormais fournisseur officiel achetait directement les denrées alimentaires à des opérateurs économiques guinéens, qui

furent chargés par le gouvernement guinéen, sans appel d'offre, de stocker et de commercialiser ces produits. « En un mot, ces opérateurs économiques guinéens à travers des négociations croisées ont été les fournisseurs du fournisseur conventionnel de l'État et en même temps distributeurs des mêmes denrées pour le compte du gouvernement », lit-on dans le rapport.

À quel résultat peut-on s'attendre d'une telle procédure ? Suivons le rapport : « La desserte en électricité reste préoccupante plus que par le passé. Quant à la sécurité alimentaire, il faut d'abord noter que malgré les conditions commerciales ci-dessus décrites, la distribution de riz n'avait commencé que vingt jours après le début du carême. Le riz qui devait être vendu à 85.000 fg le sac de 50 kg n'a bénéficié qu'à une faible minorité de la population. Le prix courant de ce même riz dépassait les 120.000 fg le [sac]. En définitive, les bonnes intentions du gouvernement qui avaient motivé la mise en place du crédit revolving ont été galvaudées par l'absence de transparence dans l'attribution du marché à Quantic, la commercialisation et la gestion du stock des denrées alimentaires par les opérateurs économiques guinéens. En voulant obtenir des résultats immédiats, le gouvernement a initié des opérations qui ont coûté à la Guinée [112,5 milliards] au fixing hors budget non compris les intérêts et malheureusement sans contrepartie positive, d'autant plus que l'État a vendu ces denrées alimentaires à un prix subventionné, en deçà de leur coût de revient. »

Entre-temps Bnp Paribas arrêta les opérations après l'annonce par l'Assemblée nationale de la mise en place de la commission d'information parlementaire. Plus tard, le Premier ministre a expliqué que c'est lui-même qui les avait fait arrêter, jusqu'à la publication des résultats de l'investigation. C'était le 17 avril lors d'une réunion entre les leaders du changement, avec la participation de l'Assemblée nationale. Ses propos furent rapportés dans un article de *GuinéeNews* du 21 avril : « Le premier montant dégagé, que nous avons d'ailleurs quasiment remboursé, a servi à réparer tous les groupes de Tombo qui étaient en panne, à [acheter les transformateurs et les pièces de rechange.] Le deuxième montant de 20 millions de dollars devrait servir à payer le mazout pour les groupes de Edg. (...) Mais, renchérit-il, lorsque la Bnp est venue me voir pour le deuxième montant, je leur ai dit "Non", on attend. » Il leur dit d'attendre, fâché qu'il était que le parlement ait engagé des investigations sur l'opération. Il ne le cacha point d'ailleurs : « Monsieur le Président, quand on fait des enquêtes,

il faut publier les résultats ! » avait-il lancé, pour terminer, à M. Somparé, président de l'Assemblée nationale.

c) Sur la gestion des fonds du projet coton

L'investigation a porté sur la campagne agricole 2007-2008. Un montant total d'environ 22,6 milliards a été programmé au projet pour ladite campagne. De ce montant, un premier décaissement de 15 milliards a été effectué de deux sources : 3 milliards furent directement tirés du Fonds d'entretien routier « sur instruction écrite du Premier ministre en date du 18 mai 2007 » et 12 milliards en tranches successives de 3 milliards avancés par la First International Bank, à un taux d'intérêt annuel de 27,4 pour cent.

Ces fonds devraient servir à l'aménagement de 5.000 hectares et à la production de 7.332 tonnes de coton graine, soit 2.184 tonnes de coton fibre. Mais le constat de la commission d'enquête parlementaire a donné les résultats suivants : environ 800 tonnes de coton graine, soit 336 tonnes de coton fibre, ce qui représente environ un dixième des prévisions. En considérant le coût total de 15 milliards, le coût unitaire de production est de l'ordre de 18,8 millions la tonne de coton graine !

Cependant aucune justification des dépenses ne fut déposée à la commission parlementaire, pas même un relevé bancaire de la First International Bank. Devant ce flou, la commission recommanda donc un audit : « La Commission attend la conclusion de l'audit indépendant pour démontrer objectivement comment 15 milliards de fg ont servi à la production de moins de 800 tonnes de coton graine. » Mais en fait, la réponse était démontrée en filigramme dans le même rapport : ici aussi, l'un des fournisseurs (une société dénommée Intra-kom) avait obtenu les marchés sans appel d'offre. « Cette violation délibérée de la loi sur les marchés publics donne encore à preuve d'une gestion [opaque] des deniers de l'État. »

Le 21 avril 2008 *Aminata.com* a publié un document signé du directeur de production du projet coton allant dans le même sens que le rapport parlementaire. Mais en plus, le document fait une comparaison avec les années précédentes. Pendant les sept dernières années, le gouvernement n'a déboursé que 18,5 milliards de francs, qui ont permis de réaliser 68.000 tonnes de coton graine. La moyenne annuelle pour ces sept ans est donc 9.700 tonnes de coton graine pour un coût

moyen de 2,6 milliards, soit 268.000 francs par tonne. En comparant ce coût unitaire à celui de la campagne 2007-2008 (18.750.000 francs par tonne), on voit que ce dernier s'en trouve multiplié 70 fois.

Mais le plus étonnant est que malgré cette réalité, le Premier ministre aurait déclaré, lors d'une apparition télévisée, que « les réalisations de la campagne ont été au-delà des espérances ». Connaissant les prévisions (7.500 t) et les réalisations (800 t), soit un taux de réalisation d'à peine 11 pour cent, malgré l'utilisation de près de 100 pour cent des fonds, le document aboutit à la conclusion suivante : « Cette négation délibérée de la réalité de la part du premier responsable du changement tant réclamé signifie pour nous soit une complicité dans le détournement des fonds publics, soit une tentative de couvrir ce détournement. Elle signifie également une volonté manifeste de tromper le peuple en le distrayant. »

Dans un autre article du même site, un employé du projet crie sa frustration tout en expliquant concrètement les malversations et leurs conséquences sur la production : « Nous sortons d'une campagne au cours de laquelle le mensonge et la duperie ont été le lubrifiant des engrenages », dit l'auteur, avec les explications suivantes :

1) La semence : Elle est arrivée très tard, vers fin juin. En plus elle était « mélangée, sans nom et sans année de multiplication ».

2) L'engrais : Également venu en retard (près de trois mois après les premiers semis), ne pouvait pas être profitable aux plantes.

3) L'insecticide : Mise au mois de septembre 2007, soit près de 60 jours après les premiers semis, quand les parasites ont déjà détruit environ la moitié des boutons floraux. En plus une portion importante était déjà périmée.

4) La période de semis : La presque totalité des surfaces emblavées l'a été à partir de fin juillet, alors qu'elle devrait l'être en mai.

Plus loin, le document dénonce le coordinateur du projet, principal acteur des malversations, qui, au lieu de se rendre sur le terrain pour vivre les réalités, était fréquent à Conakry, et pour cause : chaque nuit passée à Conakry lui rapportait une prime de 100.000 francs. Ainsi dans le mois, il pouvait effectuer deux à trois séjours à Conakry, avec au minimum cinq jours pour chaque voyage. Pourtant ce même coordinateur a un salaire de plus de 2 millions de francs par mois.

Évidemment, comme dans tous ces genres de malversations, il y a des complices. Ainsi le document dénonce huit autres cadres, qui touchent chacun plus d'un million de francs par mois. Pendant que les

paysans, producteurs du coton, croulent sous le poids de leurs dettes, « des villas poussent comme des champignons à Kankan, Kissidougou, et Conakry au compte des super prédateurs ».

5.2 LES RATÉS DU GOUVERNEMENT

Le texte a été divisé en deux parties, un peu à l'image de la section précédente. Dans la première partie nous verrons une illustration de la politique générale du gouvernement et dans la deuxième, divers types de malversations administratives et financières, illustrées par les audits des départements ministériels.

5.2.1 Une politique générale inadéquate : embellir la peau au détriment des organes vitaux

L'illustration est faite à travers le programme d'embellissement de la ville de Conakry dans le cadre de la célébration du cinquantenaire, pendant que les problèmes quotidiens des Guinéens demeurent inchangés. Après une introduction, nous verrons une présentation des travaux d'embellissement, puis des avis défavorables là-dessus. Enfin, nous aurons une conclusion qui, comme mentionné plus haut, souligne au passage la responsabilité du Premier ministre.

a) Introduction : Sur la construction de monuments d'art à Conakry

On se souvient que l'une des décisions du premier conseil des ministres était la préparation du cinquantenaire. Une structure décentralisée fut mise au point, avec un comité interministériel, une commission nationale d'organisation, et douze sous-commissions techniques. D'après un article d'*Infoguinée* les principaux dirigeants de la structure furent conviés le 14 février 2008 à une rencontre avec les représentants des institutions républicaines, des partis politiques, des syndicats et de la Société civile. Lors de la rencontre, ils dévoilèrent le programme de célébration qu'ils avaient conçu pour l'événement : il

s'agit entre autres de dresser des monuments dans la capitale et embellir ses carrefours.

Entre-temps naît en Guinée une Ong dénommée Asnavie (Association nature et vie), dont les activités cadrent avec celles du cinquantenaire. Les relations entre cette organisation non gouvernementale et le gouvernement sont de surcroît très étroites, et pour cause : la présidente de l'Ong n'est autre que l'épouse du Premier ministre, Chef du gouvernement. Les activités des deux personnalités sont intimement liées, tant en Guinée qu'à l'étranger : M. et Mme Kouyaté se déplacent assez fréquemment dans des « missions conjointes ». Ainsi, Asnavie fut fortement associée aux travaux préparatifs du cinquantenaire, surtout le volet « dresser des monuments ». D'aucuns disaient que les monuments ont été construits par Asnavie, mais dans une interview à *Guinée24*, la présidente de l'Ong a expliqué que les monuments ont été construits par le gouvernement : « Asnavie s'est vu juste confier l'entretien des lieux, peut-être à cause du sérieux dans nos travaux, qu'on voit dans d'autres endroits. »

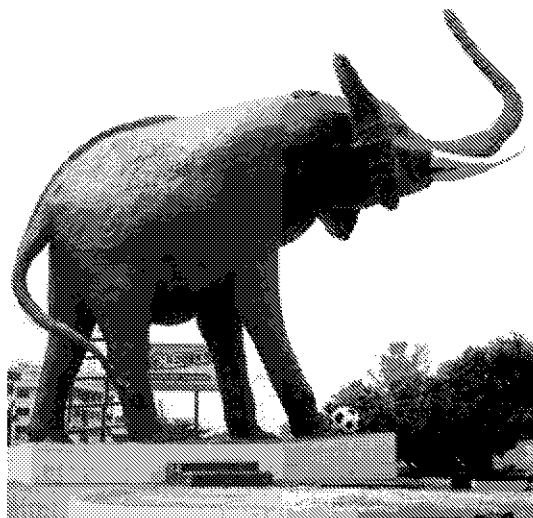
Quoi qu'il en soit, la construction de ces monuments fut très controversée. Quelques Guinéens en eurent de bonnes appréciations, mais l'écrasante majorité était contre, non seulement pour les dépenses y allouées – vu que nombre de Guinéens végètent encore dans la pauvreté – mais aussi pour leur signification. L'édifice du carrefour de la Bellevue, qui se trouve être un éléphant, considéré par beaucoup comme le symbole du régime du premier Président de la République, M. Sékou Touré, fit le plus de bruit. Il fut pris pour beaucoup comme un signe de réhabilitation de l'ancien dictateur, idée qui était par ailleurs renforcée par d'autres éléments : Lors de la rencontre avec les organisateurs du cinquantenaire (le 14 février 2008), un leader de parti politique avait suggéré la réhabilitation de M. Touré à l'occasion de ce grand anniversaire et le président de l'Assemblée nationale, de son côté a abondé dans le même sens, à en juger par ses propos.

Comme certains disent que « réhabilitation » s'applique seulement à celui qui a été jugé et condamné, précisons au passage qu'ici le terme est utilisé dans son sens général, le « fait de rétablir quelque'un dans l'estime, dans la considération perdue ».

b) Généralités sur les monuments

Un article de *GuinéeNews* nous fournit une introduction plus ou moins neutre, voire positive sur les monuments. Posté le 25 avril 2008,

l'article disait ceci : « Cinq statues sont actuellement érigées dans les carrefours de la capitale pour préparer les 50 ans de l'indépendance de la Guinée. Même si certaines de ces statues ont provoqué des controverses, comme celle de l'éléphant pointé au rond-point de la Bellevue, il reste à reconnaître que toutes ces statues marquent tout de même les symboles de la Guinée. C'est le cas de la belle dame de l'aéroport, haute de 10 m érigée dans sa posture souhaitant la bienvenue. Elle montre un comportement observable dans toutes les contrées de la Guinée. Et les colas contenues dans la petitealebasse sont symboles de la bienvenue qu'on a l'habitude de tendre aux hôtes. Et de loin, cela magnifie l'ouverture du pays. Quant à l'éléphant du rond-point de la Bellevue, bien qu'il soit récemment associé au symbole de l'ancien parti unique dirigé par le tenant du régime défunt (Pdg), Sékou Touré, il représente aussi et par ricochet l'épopée sportive de la Guinée. Du Hafia au Syli national, l'éléphant a été toujours au centre pour signifier la force technique de nos athlètes face à leur homologue du continent. (...)



Statue d'éléphant, avec un ballon de football, érigée au carrefour de la Bellevue, Conakry. (Crédit : Gci)

En ce qui concerne le buste du bonhomme qui rompt la chaîne de l'emprise de l'Occident sur les Africains, posté à l'entrée de Kaloum, il représente les aspirations de liberté et d'épanouissement recherchées

cahin caha par les Africains et leurs cousins déportés en Amérique. Il ne faut pas se leurrer, le père de l'indépendance de la Guinée s'était renforcé dans sa démarche panafricaniste en se servant des ces symboles. Et l'heure n'est pas au procès d'intention, mais plutôt à la reconnaissance de notre indépendance à l'orée du 2 octobre 1958 face aux colons. Car ces statues érigées par le gouvernement rappellent tous les Guinéens à ce simple devoir de mémoire après 50 ans. »

De son côté, voici comment *Guinée*²⁴, fervent supporter du Premier ministre, rapporte l'inauguration d'une de ces statues : « Le Pont 8 novembre de Conakry est tout un symbole dans l'existence et l'évolution sociopolitique de la Guinée depuis 50 ans. C'est conscient de ce fait et pour réconcilier la Guinée avec elle-même que Lansana Kouyaté a souhaité faire de ce lieu tragique, chargé d'histoire [lointaine] ou récente du pays, un lieu hautement symbolique, en érigeant la statue de la liberté, inaugurée cet après-midi du mardi 22 avril à 18 h, par le Premier ministre en présence de nombreux membres du gouvernement. Enfin, cette statue d'une hauteur de 10 m est, de l'avis des habitants de Conakry, au-delà du côté esthétique et artistique, une œuvre gigantesque chargée de messages de liberté, d'unité, de fraternité, de solidarité, d'amour, de paix... »

c) Avis défavorables aux monuments

Dans un article intitulé « Un éléphant pour la diversion », la rédaction de *Guinéeactu* se montre farouchement opposée à l'érection de ces monuments, surtout pour l'éléphant : « Le Premier ministre Kouyaté ne manquera jamais d'initiatives pour distraire les Guinéens. Là où les discours n'auront pas permis de charmer, les inaugurations de symboles tenteront de divertir. Que représente cet éléphant au pied duquel est posé un ballon en miniature ? S'agit-il de semer la confusion dans la tête des citoyens ? » Brossant les multiples malversations administratives et financières dont on accuse la primature et la situation précaire des Guinéens, « un peuple affamé, assoiffé, croupi dans le noir, dès que tombe la nuit », le journal conclut que l'érection de ce monument est un réel signe de dérapage du Premier ministre par rapport à sa mission : « À voir de près, le Premier ministre nommé dans une situation de crise sans précédent, est loin d'avoir conscience de la portée de sa mission, puisque la feuille de route qui lui a été soumise

est oubliée au profit des actions de prestige que bien des citoyens approchés estiment n'être que des futilités. »

Mais l'opposition la plus farouche fut celle de l'Association des victimes du camp Boiro. Cette organisation écrivit une lettre au Président de la République pour dénoncer les multiples violations de la loi dans le processus de construction de ces édifices en général. Dans la même lettre, les auteurs se font une interprétation particulièrement saisissante de la statue de l'éléphant, considérant même sa position ! Pour eux, le choix de l'emplacement est fait à bon escient. Les cases de la Bellevue étant des bâtiments de souveraineté qui abritent des hôtes d'État, l'emplacement de l'éléphant, faisant justement face à ces cases, est une façon de dire : « Le 3 avril l'armée a mis fin aux atrocités de l'Éléphant, aux massacres inhumains du Pdg, alors le revoilà, bien décidé à reprendre le pouvoir. » L'association voulut d'ailleurs organiser une manifestation publique autour de ce monument, mais la manifestation fut empêchée par le gouvernement. Très tôt le matin, les forces de l'ordre dispersèrent les premiers manifestants venus.

Par ailleurs, un sympathisant de l'association s'indigne profondément (dans un article publié par *Guinéeactu*) du comportement du Premier ministre d'une part pour sa vision si tronquée du cinquante-naire, l'ayant conçu comme une consécration de l'œuvre de Sékou Touré : « À la télé, les citoyens guinéens sont abreuvés d'images du "Responsable suprême de la Révolution" dans ses grands moments. Tout y passe sauf, bien sûr, les nombreux crimes perpétrés par l'homme en boubou blanc ; bien entendu aucun mot ni aucune référence aux nombreuses victimes parmi lesquelles les meilleurs fils du pays. » Convaincu, lui aussi, que la statue de l'éléphant n'est là que pour symboliser le Pdg, l'auteur fait noter d'autre part la violation des lois dans la réalisation de l'ouvrage : « Dans tous les pays du monde, en tout cas ceux qui se disent pays de lois et de démocratie, c'est le peuple à travers ses représentants à l'Assemblée nationale, qui décide de la réalisation de telles œuvres. (...) En Amérique par exemple, pour construire la statue de Martin Luther King ou le monument des Vétérans de la Seconde Guerre mondiale, pourtant des symboles de grande portée, il a fallu des années de bataille juridique, législative et médiatique pour que le Sénat et la Chambre des représentants consentent finalement à donner leur aval. » Enfin il vitupère la réaction du Premier ministre : « Avec l'arrogance connue des "apparatchiks" du Pdg, Kouyaté y répondra en disant "Tant pis pour les interprétations !" »

d) Conclusion

En ce programme de construction de monuments publics, il est impossible de nier l'erreur de jugement, voire la mauvaise foi de ce gouvernement de crise. Pour trois raisons au moins, on voit le bien-fondé des avis opposés. Premièrement, l'effort fourni pour le projet a détourné l'équipe gouvernementale, surtout le Premier ministre, de sa mission principale. À propos, un leader politique conclut : « Il a voulu se lancer dans des opérations qui ne sont pas de son ressort. Il a voulu réhabiliter la première République coûte que coûte en faisant venir d'une manière illégale même certains des fils des anciens dignitaires pour les mettre autour de lui. Aussi, il a détourné sa mission en se lançant dans des opérations grandioses qu'il ne pouvait pas supporter. Le travail qu'on lui avait confié n'a pas été fait. » (*Le Jour*)

Deuxièmement, rien dans les circonstances actuelles ne justifiait les dépenses engagées dans ce programme, pour peu que le gouvernement ait été guidé par la notion de priorité. Ces dépenses étaient d'autant plus désavouées qu'elles sous-tendaient une malversation impliquant la famille du Premier ministre, en la personne de son épouse. D'après les journaux, la méthode d'allocation des contrats à Asnavie était non seulement douteuse, parce que n'ayant pas obéi à la procédure normale des marchés publics, mais en plus, les montants effectivement décaissés étaient exorbitants. Dans un article intitulé « Mme Fanta Condé et Ong Asnavie : Où sont passés les 300 millions de l'État ? » *Radio Kankan* dénonce : « Selon des sources très proches du ministre de l'Économie et des Finances, l'Ong Asnavie a englouti la somme de 300 millions de francs guinéens pour la réhabilitation des carrefours de la capitale. »

Troisièmement, les réactions que le public faisait de l'éléphant de la Bellevue devaient politiquement être prises en compte par les décideurs, surtout le Premier ministre. Mais tel n'a pas été le cas. On comprend mieux l'effet néfaste de ce comportement en le comparant à des situations similaires dans les démocraties modernes, où l'on accède au pouvoir par un vote populaire et l'on ne s'y maintient que par le même vote, d'où l'absolue nécessité de ménager l'opinion publique en faisant attention à ses moindres gestes. Que l'on en juge par cet incident. En l'an 2000, le président des États-Unis d'Amérique en visite en Inde a été offert une ballade à dos d'éléphant, puisque cela est dans les coutumes de l'Inde. Le Président en avait un grand désir. Toutefois,

pour éviter des interprétations « embarrassantes » de l'acte, sachant que ce pachyderme est le symbole du parti rival (le parti Républicain), les conseillers du Président s'imposèrent sur lui : M. Clinton rentra donc aux États-Unis sans accomplir son rêve ! Et comme ce rêve le tenait à cœur, l'année suivante, n'étant plus en poste, il fit un autre voyage en Inde, et, cette fois put se permettre de faire la ballade à dos d'éléphant qui lui fut interdite lors du premier voyage. « Ces éléphants étaient jolis, se rappela-t-il plus tard, je voulais désespérément monter sur le dos d'un de ces animaux ! » (www.wnd.com)

5.2.2 Les audits des départements ministériels : Malversations administratives et financières

Les différentes tractations sur l'octroi des marchés aux cabinets d'audit et le laxisme du gouvernement quant à l'utilisation des résultats des audits sont les deux points discutés ici.

a) Manigances dans l'attribution des contrats

Rappelons-nous que ces audits aussi avaient été programmés lors du premier conseil des ministres et étaient considérés, après leur lancement, comme l'une des premières réalisations concrètes du gouvernement. Dans la réalité cependant, l'opération ne s'avéra pas un succès ; en fait, d'aucuns la prirent pour l'un des tout premiers échecs du gouvernement. Le 14 mai 2008 un article publié sur *Aminata.com* expliquait l'échec comme suit : Tout d'abord, ici aussi, la procédure d'attribution des contrats était boiteuse. Par exemple, les cahiers de charges étaient mal définis et les honoraires fantaisistes. Pour l'audit du ministère de l'Économie et des Finances, un géant qui englobe des services centraux tels la Douane, les Impôts, le Trésor, un montant de 183 millions de francs était proposé. Pourtant, l'audit de la Banque centrale avait été facturé à 1 milliard 500 millions : c'est un cercle de privilégiés qui avait eu « cette part d'or, dans le grand secret du pouvoir ».

Mais le plus grave est que malgré leurs coûts, les travaux ont été bâclés par endroits. Même le Premier ministre le reconnut plus tard, dans une interview au journal sénégalais *Sud Quotidien* (réalisée le 5 février 2008) : « Nous avons rendu publics les résultats de 27 audits sur 29. Il ne reste que deux ministères : le ministère des Finances et

celui des Travaux publics, dont la synthèse des résultats avait déjà été faite ; malheureusement, les termes de référence n'ont pas été exactement suivis de ce côté-là. C'est pourquoi cela a été retourné au groupe d'inspecteurs qui s'en étaient occupés pour une bonne adéquation. »

b) Laxisme dans le suivi

Les résultats de ces audits ont révélé des choses inimaginables. Dans la même interview, le Premier ministre explique : « Pour 2006 et seulement trois mois de 2007, il y a eu près de 200 milliards de francs guinéens qui ont été reconnus par les inspecteurs comme déficit sectoriels, ou sujets de détournements. Il y a près de 400 matériels roulants dont 300 véhicules qui ont théoriquement disparu (...). Il y a près de 13.400 fonctionnaires principalement dans l'éducation, qui sont décédés et dont on continue de payer les salaires. Ce sont là seulement quelques chiffres. »

Malgré tout, aucune mesure de redressement ne fut prise. Tout d'abord on constata un retard considérable dans la publication des résultats. Ensuite, le gouvernement ne fit état d'aucune mesure concrète de recouvrement des biens volés ou de sanctions envers les responsables. Dans le chapitre suivant, nous verrons que l'une des raisons du retard dans la publication des résultats était un blocage dans l'entourage du Président de la République.

5.3 DEUX FAUTES LOURDES : PARODIE DE JUSTICE ET ABUS DE POUVOIR – LES AFFAIRES « SYLLA » ET « COLLE »

Compte tenu du temps déjà mis à en parler dans le premier volume de ce livre, dès le départ je me suis juré de ne pas écrire deux noms dans ce deuxième volume : Mamadou Sylla et Chantal Colle. Eh bien, l'homme propose et Dieu dispose ! Dans ce deuxième volume également la corvée m'attendait, car dans le récit du changement que se veut être ce livre l'on ne saurait éclipser des épisodes qui défrayent la chronique. Cependant, cette fois-ci je fais mon mieux pour limiter les récits à la quintessence des faits.

5.3.1 Le dossier « Mamadou Sylla » : Parodie de justice et clientélisme

Il nous souvient que le sieur Mamadou Sylla était en conflit avec l'État guinéen et de ce fait avait eu des problèmes autour de son poste de président du patronat, qui finit par se scinder en deux branches, dont l'une lui resta fidèle mais l'autre, considérée comme un groupe de dissidents, prêta allégeance au sieur Youssouf Diallo. En décembre 2007 le nouveau gouvernement régla la première question en faveur de M. Sylla, ce qui lui permit également d'améliorer sa position dans le conflit du patronat. Mais les démarches du gouvernement furent, dans les deux conflits caractérisées par une nébulosité sans nom.

a) Le contentieux avec l'État : parodie de justice

« L'affaire pénale, Ministère public contre El hadj Mamadou Sylla et consorts poursuivis pour émission de chèque sans provision, faux et usage de faux et complicité, a été sanctionnée, le 28 décembre 2007, par une "ordonnance de jonction de procédures et de non lieu". C'est une décision du Doyen des juges d'Instruction du Tribunal de 1^e Instance de Conakry II, Me Souleymane Bah. » Tel était le résumé d'un article du journal *Le Diplomate*. La jonction de procédures était faite « dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice ». Quant au non lieu, plusieurs raisons étaient citées, dont la prescription : « en matière de délit, l'action publique se prescrit au bout de trois (3) ans ». Bref, d'après le procès verbal de l'ordonnance, il n'y avait pas de « charges suffisantes contre El hadj Mamadou Sylla » !

Plus curieux encore était la décision de l'agent judiciaire d'opter pour le « désistement d'appel », et ce, sans explications – à part la mention de quelques lettres. En effet, le même article rapportait que le greffier Lansana Tinkiano aurait délivré, le 16 janvier 2008, un certificat de désistement. En d'autres termes, l'agent judiciaire de l'État ne comptait pas faire appel.

Mais au sein de tout ce noir juridique se trouvait une réalité, que l'on percevait au-delà même des frontières de la Guinée. *Rfi* écrivit un article sous le titre « 30 millions de dollars évaporés entre un ministre et un grand patron », soulignant l'envergure de la malversation : « Rapportés aux recettes du budget de l'État guinéen (410,7 millions de dollars en 2003), les 30 millions de dollars évaporés ne sont pas

une goutte d'eau. Surtout dans un pays où le déficit budgétaire (quelque 300 millions de dollars en 2003) creuse une dette extérieure estimée à 3,25 milliards de dollars en 2001. » Pourtant c'est le montant détourné par le sieur Sylla et ses complices, entre 2002 et 2004, d'après *Rfi*, citant les hebdomadaires *La Lance* et *L'Observateur*, eux-mêmes en voulant pour preuve une lettre du gouverneur de la Berg. Cette lettre dénonçait, entre autres, le déblocage de fonds publics et de commandes payées d'avance par l'État – ou même payées deux fois ! – mais jamais honorées : « L'État guinéen a ainsi payé d'avance des 4 x 4 jamais livrées, pour un montant de quelque 8 millions de dollars. Pire encore, le ministre de l'Économie et des Finances, Cheikh Amadou Camara, assure aujourd'hui que ses services ont payé les factures présentées par Fodé Soumah pour justifier 22 millions de dollars de bons de caisse tirés à son initiative pour les paiements immédiats dénoncés par le gouverneur de la Banque centrale. L'État aurait donc payé deux fois. »

L'Intercentrale avait dénoncé la « parodie de justice », et à part les alliés du sieur Sylla et quelques leaders politiques – qui invoquaient l'indépendance de la justice – les syndicalistes furent soutenus dans cette position par la majorité de la population. À leur demande donc, les juges furent appelés à fournir des explications. Dans un article d'*Aminata.com*, l'un des leaders syndicaux transmet l'explication au public : « S'il y a eu non lieu sur le plan pénal, la poursuite engagée contre Mamadou Sylla et ses complices suit son cours normal sur le plan civil. Il faut s'attendre, ajoute-t-il, à ce que la justice fasse le point de la situation les prochains jours. » Cependant « ces prochains jours » se font toujours attendre. Comme d'habitude.

b) Le contentieux du patronat : règlement sur fond de clientélisme

Dans le conflit de la présidence du patronnant, le point culminant fut atteint dans l'octroi de « pleins pouvoirs » de représenter le patronat guinéen à la 97^e session de l'Organisation internationale du Travail (Oit). L'acteur principal était le ministre des Affaires étrangères, chargé d'octroyer lesdits pleins pouvoirs. Le 17 avril 2008 en effet, *GuinéeNews* annonce l'accord de pleins pouvoirs à une délégation de hautes personnalités de l'administration publique et privée, sous la direction de « El hadj Mamadou Sylla, président du Cnp-Guinée ».

Pourtant, au même moment, les négociations étaient en cours entre les forces vives de la nation, regroupées en un comité de crise, dont

fait partie le sieur Youssouf Diallo, celui que le gouvernement reconnaît officiellement comme représentant du patronat guinéen, depuis les accords de janvier 2007. On se rappelle que c'est M. Diallo qui avait signé ces accords du côté du patronat. Comme conséquence de l'acte gouvernemental, le patronat de M. Youssouf Diallo décida de suspendre sa participation aux négociations. Les syndicats réagirent en se plaignant au Premier ministre, et il promit de résoudre le problème.

Comme promis par le Premier ministre, la rectification fut faite : le même ministre des Affaires étrangères retira les pleins pouvoirs à M. Sylla. Dans la lettre qu'il a adressée à M. Sylla pour l'informer de sa nouvelle décision (publiée par plusieurs sites dont *Guinéeactu*), on lisait ceci : « J'ai le regret de vous notifier ma décision de retirer et d'annuler les pleins pouvoirs que j'ai établis et délivrés le 10 avril 2008 à l'effet de vous permettre, ainsi qu'à treize autres personnes de participer à la 97^e session de la Conférence internationale du Travail. » Cette nouvelle décision mit le feu aux poudres du côté de M. Mamadou Sylla. Il protesta et jura de se rendre à la rencontre, faisant prévaloir le premier document qui lui a été délivré.

Le conflit du patronat reprit ainsi de plus belle. Mais, avant même de les retirer, on ne voit nulle raison pour que le gouvernement ait accordé ces pleins pouvoirs à M. Sylla, si ce n'est la culture du clientélisme, désormais établie dans le pays. Le sieur Sylla, étant ami intime du Président, est un « faiseur de rois » : Quiconque veut accéder au pouvoir ou s'y maintenir doit nécessairement s'accorder avec lui. Faire une faveur à El hadj Mamadou Sylla équivaut donc à s'en faire une, soi-même, car c'est dans l'espoir qu'il la retournera. Nous verrons plus loin que la suite des événements fera revenir le gouvernement sur cette deuxième décision : M. Mamadou Sylla aura bel et bien les pleins pouvoirs, au détriment de son rival, et se rendra officiellement à Genève.

5.3.2 Le « Feuilleton Chantal Colle » : Maladresse politique et abus de pouvoir

De quoi s'agit-il dans ce feuilleton ? Après avoir avancé le 17 mars 2008, lors d'un point de presse, des propos défavorables au nouveau gouvernement (5.1.1), surtout à son chef, le Premier ministre, Mme Colle est convoquée par la police, placée en garde à vue, puis

expulsée du territoire guinéen. Le résumé de l'incident est organisé en cinq subdivisions :

- a) Sa convocation et son séjour à la police
- b) Son expulsion du territoire guinéen
- c) Les réactions officielles à Conakry
- d) Les réactions des Guinéens à travers le monde
- e) Les réactions de Chantal Colle, elle-même

Rappelons que Mme Colle est une femme d'affaires proche du Président Conté, qui, suite aux événements de janvier-février 2007, a été contraint de partager son pouvoir avec un Premier ministre. Elle est également liée à l'ancien ministre d'État chargé des Affaires présidentielles, M. Fodé Bangoura, démis de ses fonctions lors des mêmes événements. Son opposition au nouveau gouvernement ne doit donc pas surprendre.

a) Convocation et garde à vue de Chantal Colle

Dès le lendemain de sa rencontre avec la presse, le 18 mars 2008, Mme Colle fut convoquée par la police, et quelques minutes après une copie de la convocation fit le tour du monde, grâce à la magie de l'internet. *Gci* fut l'un des premiers sites à annoncer le scoop : « Incroyable mais vrai, avec ce qui est arrivé ce mardi. Une Chantal Colle convoquée à la P.J. (ci-contre le fac-simile de ladite convocation). »

MINISTÈRE INTÉRIEUR ET SÉCURITÉ
DIRECTION GÉNÉRALE POLICE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE POLICE JUDICIAIRE
N° 0152 / DEPN / DEPJ /

RECEVÉ LE 18 MARS 2008
TITRE : Convocation judiciaire

CONVOCAION
(POUR RENDRE JUSTICE D'UN QUATRE JUDICIAIRE)

N. R. Les personnes convoquées sont :
Nom M. Profession :
Domicile :
À se présenter le
Lieu de la convocation :
L'Officier de Police Judiciaire

N. R. Les personnes convoquées sont :
En cas de refus, elles peuvent :
A DÉTACHER

18/3/2008. Recevons avoir reçu l'invitation à comparaître à la Direction Centrale
de la Police Judiciaire en personne le à
Signature de l'Invité(e)

Convocation de Mme Chantal Colle le 18 mars 2008 à Conakry par la direction de la police judiciaire de Kaloum. (Crédit : *Gci*)

En fait, comme elle l'a expliqué par la suite dans une interview avec *GuinéeNews*, Mme Colle a reçu trois convocations ce jour. C'est à la troisième qu'elle a réagi : « J'ai retiré le boubou que je portais et mis un jean, car je savais que j'allais devoir aller dans l'un de ces commissariats. J'ai demandé à mon avocat qu'on se rende à la direction de la police judiciaire. Comme je venais de sortir d'une opération, mon avocat a insisté sur la présence de mon médecin. Nous nous sommes rendus à trois au commissariat. » Après avoir signalé l'état de santé de sa cliente, l'avocat demanda à voir la plainte. Mais il n'y en avait pas. On dit qu'il s'agissait simplement de poser quelques questions à Mme Colle sur ses propos devant la presse, avec à l'appui un texte imprimé du site *Guinée24*. L'interrogatoire dura plus de quatre heures. Mme Colle se rappelle : « J'avais l'impression d'être à la limite du terrorisme, parce que personne ne pouvait entrer à la direction de la police judiciaire. »

À 19 h 30 arrive le ministre de l'Intérieur, qui s'entretient en aparté avec le directeur de la police judiciaire. À l'issu de cet entretien Mme Colle s'entend dire : « Madame, nous vous signifions votre garde à vue. »

Le lendemain matin, dans une dépêche du journal *Le Jour*, l'on eut la confirmation qu'elle avait effectivement passé la nuit à la police : « Et on lui a trouvé un canapé. Son avocat et son médecin sont restés auprès d'elle pour le reste de la nuit. »

Toujours selon les propos de Mme Colle dans l'interview, l'interrogatoire reprit le lendemain, de façon intermittente, et vers 16 h on lui présenta un texte dactylographié qu'elle doit signer. C'était sa déposition. Mais des propos y avaient été ajoutés et les siens dénaturés. Même le chef d'accusation avait été changé. À l'examen du document, les avocats lui conseillèrent de ne pas le signer. Elle resta dans sa garde à vue jusqu'à 18 h, moment où l'opération passa à une phase supérieure.

Le fait que Mme Chantal Colle fut dans les mains de la police m'a procuré une joie énorme. Évidemment un croyant ne peut se réjouir du malheur d'une personne : ma joie n'était nullement que cette dame soit en difficulté avec la police, mais que la vérité sortirait, enfin, de tout ce qui se raconte en ville : « Enfin, me dis-je, si la dame a tort on rabattra le caquet à ceux qui se plaisent à diffamer ce vaillant gouvernement ; et si c'est le contraire, on aura bien la lumière sur les agis-

sements de ce gouvernement prodigue ! » Mais mes espoirs furent vains, comme nous le verrons dans la suite.

b) Expulsion de Chantal Colle du territoire guinéen

Le même 19 mars à 18 h on a rappelé Mme Colle pour examiner ses documents de voyage et retirer son passeport guinéen, et à 19 h 55 on lui a signifié son expulsion. Tout comme la convocation, l'image même de l'arrêté d'expulsion fut publiée sur l'internet en même temps que la nouvelle. La dépêche de *Gci* disait que Mme Colle avait effectivement recouvré la liberté le 19 mars 2008 à 20 h 10, mais cette liberté lui permettait juste de faire ses bagages et quitter la Guinée, car le ministre de l'Intérieur venait de signer l'arrêté suivant :

« Arrêté portant expulsion de Mme Chantal Colle :

Article 1er : Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ordonne l'expulsion définitive de Mme Chantal Colle, de nationalité française, directrice de la société Alo du territoire de la République de Guinée.

- Article 2 : Les conséquences liées à cette expulsion seront réglées par voie de droit.

- Article 3 : La direction générale de la Police nationale est chargée de l'exécution immédiate de cette décision.

- Article 4 : Les frais d'expulsion sont à la charge de l'État.

- Article 5 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

Conakry, le 19 mars 2008

Dr Mamadou Beau Keita »

Quelle fut la suite ? Mme Colle l'explique dans la même interview sur *GuinéeNews*. Quand on lui a signifié l'expulsion, sa réponse fut la suivante : « L'avion part à 23 h : je vous demande de réfléchir (...). Je n'ai pas de problème à passer encore 24 h en garde à vue, ou 48 h si vous le souhaitez. » Mais c'était des ordres à caractère exécutoire. Elle se rappelle que les policiers avaient téléphoné au Premier ministre (qui était en voyage à l'étranger) pour lui signifier la signature de l'arrêté d'expulsion, et qu'il leur avait demandé de l'exécuter.

En quittant les locaux de la police Mme Colle avait lancé aux journalistes : « Messieurs les journalistes, vous serez à l'aéroport ? » Ils lui promirent et tinrent leur promesse. À l'arrivée des journalistes d'*Aminata.com*, à 23 h 15, ils trouvent que Mme Colle y était déjà, et devant eux elle fit les formalités et embarqua. Dans la foulée, un

journaliste demande pourquoi le Chef de l'État n'était pas intervenu. Elle dit qu'il était malade et n'était pas au courant du problème.

Il y eut des montagnes et des montagnes d'écrits sur cet événement, amalgamant faits réels, rumeurs et simples spéculations à propos de tout, surtout de la lutte des clans. Ne nous y attardons plus guère ! L'important pour nous ici, c'est de retenir la faute commise par le gouvernement, alors qu'il devrait passer par la voie légale.

c) Réactions officielles à l'affaire Chantal Colle

La démarche du gouvernement fut vivement critiquée. Avant même l'expulsion, le Conseil national de la Communication avait condamné l'acte en publiant un communiqué, qui rappelle l'article 7 de la Loi fondamentale reconnaissant au citoyen la liberté « d'exprimer, de manifester et de diffuser ses idées, ses opinions par la parole, l'écrit et l'image ». Signé le 19 mars et publié par plusieurs sites dont *Gci*, le communiqué se terminait par inviter le Premier ministre et « l'ensemble du gouvernement à tout mettre en œuvre pour la libération » de Mme Colle.

L'Assemblée nationale aussi fit publier une déclaration condamnant l'expulsion. « S'il y a eu diffamation sur la personne du Premier ministre, une plainte en bonne et due forme aurait dû être adressée au procureur laissant ainsi au tribunal le soin de dire le droit. (...) Quoique l'on puisse reprocher à Mme Chantal Colle en tant que Guinéenne, même si elle bénéficie de la double nationalité, elle est de ce seul fait inexpulsable. En l'état actuel des choses, l'expulsion correspondrait au bannissement. Or le bannissement est une procédure de l'inquisition rejetée par tous les systèmes juridiques depuis des siècles. » (*Apa*)

Les leaders des partis politiques n'ont pas été en reste. L'un d'eux fit la déclaration suivante dans le journal *Le Jour* : « On reproche à cette femme d'avoir dit le mal qu'il y a dans ce gouvernement. Ce n'est pas un abus d'expression comme voudrait-on le faire croire aux gens, mais plutôt le droit à la liberté d'expression. Si le gouvernement ne veut pas être critiqué, il peut rendre le tablier. Et puis on ne peut pas dilapider les ressources de l'État et empêcher les gens de dénoncer. Tout le monde est unanime aujourd'hui que le Pm fait des dépenses inutiles et colossales. Est-ce que le fait de le dire est un crime ou une injure en soit ? Loin s'en faut. »

Cependant, l'on n'entendit rien des membres du gouvernement (ministère des Affaires étrangères, ministère de la Justice) ou des au-

tres institutions républicaines. Fait même plus surprenant, l'on n'entendit rien de la présidence de la République. Il semble que le Président n'a été mis au courant de la nouvelle que le vendredi 21, quand Mme Colle était déjà à Paris. Elle dit avoir eu une conversation téléphonique avec lui, et qu'il a donné des instructions pour son retour, tout en lui disant « de rester tranquille ».

D'après *Gci*, le Président a effectivement ordonné au Premier ministre de faire annuler l'arrêté d'expulsion. Mais, selon une autre source, ce dernier a plutôt jonglé en passant pas le lobby présidentiel, notamment la famille du Président. « Dans ce bras de fer qui oppose le Premier ministre à son Président, tous les moyens sont utilisés par le premier afin de garder la primature. Ainsi, les deux fils aînés du Président sont mis à contribution. Ils sont approchés, voire associés à des cessions de parts de certaines sociétés nationales. Tout cela, pour attirer la sympathie du no. 1 guinéen. » (*Le Kibarou*)

d) Réaction du public à travers le monde

À l'intérieur comme à l'extérieur du pays, les Guinéens firent preuve d'une grande maturité politique : presque tous, à l'exception des inconditionnels de M. Kouyaté, étaient contre l'arrestation puis l'expulsion de Mme Colle. Pourtant, il faut le dire, cette dame n'était pas particulièrement populaire en Guinée, pour plusieurs raisons, y compris son langage. En fait elle fut vivement critiquée même pour ses dernières déclarations. Quand elle parlait de son logement, elle dit que depuis 11 ans qu'elle y était il n'y avait pas eu coupure d'eau, avant l'avènement du gouvernement Kouyaté. Or on sait que chez beaucoup de Guinéens, pendant la même période il n'y a pas eu une seule goutte d'eau d'un robinet. Bref, c'est une dame assez impopulaire. Seulement, le Premier ministre n'était pas plus populaire qu'elle.

Mais en réalité ce n'était pas elle que l'on soutenait, c'est l'injustice contre elle que l'on dénonçait. D'ailleurs on ne parlait pas aussi souvent d'elle dans les débats que l'on parlait de la procédure de son expulsion. À y voir de près, on se rend compte que les réactions des Guinéens n'étaient pas simplement des expressions d'indignation face à une violation des lois, mais aussi de crainte face à un abus de pouvoir. Un proverbe de chez nous dit ceci : « Si tu vois un oiseau sur la tête de ton voisin, chasse-le en disant : "Éloigne-toi de nos têtes !" car après la tête de ton voisin, c'est sur la tienne qu'il se posera. »

Parmi les réactions figure une publiée le 24 mars 2008 sur *Info-guinée* sous le titre « Un citoyen est-il expulsable ? » Citant au passage la célèbre phrase de Voltaire : « Un seul mauvais exemple, une fois donné, est capable de corrompre toute une nation, et l'habitude devient une tyrannie », l'auteur exprime à la fois son indignation et sa crainte : « Si cette décision absurde passe, ce sera une porte ouverte au totalitarisme en Guinée. En écrivant mon article, j'attends aussi mon expulsion vers mon village natal, Kolon (...). L'injustice qui s'applique à Mme Colle peut désormais frapper tout Guinéen qui, par inconscience, se hasarderait à émettre des critiques sur la gouvernance du Saint Pierre. »

Dans un article titré « Kouyaté, ennemi public numéro un », un autre concitoyen s'insurge : « Je ne sais pas ce que vous ressentez en tant que Guinéens, mais moi, je suis fou de rage, à tel point que je n'arrive plus à me concentrer sur mon travail. Je suis fou de rage à l'encontre de notre pseudo Premier ministre Lansana Kouyaté et de son ministre de l'Intérieur, Beau Keita, pour avoir réussi à faire de nos institutions une moquerie et faire de notre pays l'objet de la risée internationale. (...) Bientôt, on n'aura plus de pays, si nous laissons faire. C'est pourquoi je demande qu'on passe à l'action. Arrêtons les discussions, les tergiversations, et posons des actes. Je le dis sans peur de me tromper : Kouyaté est devenu l'ennemi public numéro un pour tous les démocrates guinéens ! Et nous devons le traiter en tant que tel. » (*Guinéeactu*)

e) Réactions de Chantal Colle

Une fois à Paris, Mme Colle organise plusieurs rencontres médiatiques et politiques. La plus remarquable fut une conférence de presse dans l'enceinte du Sénat français, pour laquelle elle fit venir de Conakry ses avocats et un bon lot de journalistes. C'était le samedi 19 avril 2008. Selon *GuinéeNews* la conférence, animée en partie par Mme Chantal Colle, elle-même, fut l'occasion de livrer un message clair gouvernement Kouyaté.

La même conférence fut mise à profit sur d'autres plans. D'abord, la femme d'affaires souligna le rôle de son entreprise dans l'économie guinéenne, en faisant noter qu'elle paye un million de dollars au compte de la Tva. Ensuite, elle démentit certaines rumeurs, notamment celles qui voulaient que ce fût la Première dame qui ait orchestré son expulsion. D'ailleurs *GuinéeNews* la citait directement dans le titre

même de l'article : « La Première dame n'a rien à voir dans mon expulsion ». Enfin, il fut clarifié que l'expulsion devait être annulée : des recours en annulation contre l'arrêté avaient été en conséquence adressés à la Cour suprême, qui disposait d'un délai légal de deux mois pour donner une suite.



Mme Chantal Colle lors d'une conférence de presse le 19 avril 2008 au Sénat français, à Paris : À sa gauche, Me Boubacar Sow, ancien bâtonnier des avocats, à sa droite M. Fodé Sylla de l'Ong Sos Racisme. (Crédit : A. Souaré-Africaguinée)

Avant de clore le chapitre de cette conférence, il semble utile d'écouter un peu de ce que l'on en dit de l'autre côté. Le 17 avril 2008, *Guinée24* publiait un article disant : « Chantal Colle invite les mercenaires de la plume ». L'auteur explique que les journalistes (au nombre de quatre) étaient entièrement pris en charge par « la fossoyeuse de l'économie guinéenne », pour le « sale boulot » de couvrir la conférence de presse. Dans un article subséquent, le site précise que ces « journalistes importés de Conakry » touchaient chacun, en dehors des frais d'hôtels et de nourriture, une prime journalière assez coquette.

En plus de la conférence, Mme Colle prit son temps pour chercher « les preuves » de ses allégations sur les agissements de M. Kouyaté, notamment concernant ses voyages à l'étranger. C'est dans ce cadre qu'elle a parlé des 7.000 euros par heure pour le déplacement d'un

avion (5.1.1). Elle renforça donc sa position en insistant sur la logique de l'économie que le Premier ministre devrait suivre.

Concernant son retour en Guinée, Mme Colle préférait attendre la résolution officielle du problème. Dans un article de *Grioo.com* cité par *Africaguinée* elle précisa que si la Cour suprême ne réagit pas à sa requête jusqu'au 31 mai, soient deux mois après l'introduction de sa requête « elle aura légalement le droit de revenir dans le pays ». Toutefois, cette date passa alors que Mme Colle était toujours à Paris. Évidemment il est facile de comprendre qu'elle ne soit pas pressée de revenir en Guinée. En allant en France elle était convalescente, et cette convalescence n'est pas nécessairement plus aisée à Conakry qu'à Paris, d'autant moins qu'à Conakry elle ne trouve pas régulièrement d'eau dans ses robinets.

Note additive : Retour de Chantal Colle, 2e menace d'expulsion

Le 23 août 2008, *Africaguinée* annonce que Mme Colle est rentrée en Guinée la veille, vendredi 22 août à 20 h 9. « C'est une Guinéenne qui est rentrée chez elle », avait-elle dit, décontractée, au journaliste qui l'avait contactée, par téléphone, en précisant que son retour « est une injustice réparée ».

À en croire le récit de *GuinéeNews* sur son retour, Mme Colle ne tenait pas à ébruiter la nouvelle. Juste une semaine avant le voyage, un journaliste du site l'ayant rencontrée à Paris, lui avait demandé « à quand le retour ». Mais elle avait vaguement dit : « C'est pour bientôt. » En fait, jusqu'à la veille, le voyage semblait secret. Le 21 août, *Gci*, l'un de nos journaux les mieux informés, publiait un article avec le titre « Le cas Chantal dans les tiroirs ? » suggérant ainsi que l'affaire avait été négligée par l'Administration. L'article finit par rappeler l'interrogation du public là-dessus : « Et pourquoi, se demandent les citoyens, Chantal Colle n'a-t-elle pas encore repris ses valises pour Conakry ? » En fait elle les avait déjà reprise.

Toutefois, quelques semaines après son retour, une nouvelle surprenante fut transmise par les media : Chantal Colle est sur le point d'être de nouveau expulsée du territoire guinéen ! Selon plusieurs sources, dont *Africaguinée*, elle avait reçu des convocations des services de police mais n'y avait pas répondu. C'est ainsi que le public constata que son domicile était encerclé par la police dans l'après-midi du 17 septembre 2008.

Cette autre opération renferme assez de non-dits, qui pourraient éventuellement nous faire revenir sur le sujet, plus tard, dans un autre volume de ce livre. Mais pour ce qui est de l'expulsion, le cas fut tranché : À un moment donné les policiers quittèrent leur poste de siège autour du domicile de la femme d'affaires – son téléphone lui aurait été utile, semble-t-il – et par la suite le ministre de l'Intérieur fut convoqué par le Président de la République et ordonné d'annuler l'arrêté d'expulsion initial. Naturellement il le fit sans délai.



Lors d'un point de presse à sa résidence le 20 septembre 2008, Mme Chantal Colle exhibe le nouvel arrêté annulant l'arrêté d'expulsion original. (Crédit : *GuinéeNews*)

Signé le 19 septembre, en substance le nouvel arrêté dit ceci : « Est et demeure rapporté » l'arrêté du 19 mars 2008 portant expulsion de Mme Chantal Colle, et « la direction générale de police nationale est chargée de l'application de la décision ».

CHAPITRE 6

LA RÉSISTANCE AU CHANGEMENT : COMMENT L'ŒUVRE FUT COMBATTUE PAR LE CERCLE PRÉSIDENTIEL

Dès ses premières heures, le changement entrepris en janvier 2007 s'est heurté à une série d'obstacles posés par le cercle présidentiel. Ces obstacles, discutés dans les trois premières sections de ce chapitre, agissent de façon synergique, se renforçant entre eux, comme démontré dans une section séparée (la quatrième du chapitre), où ils sont confrontés aux forces du changement.

6.1 LA RÉSISTANCE DU LOBBY PRÉSIDENTIEL

Autour du Président de la République se trouvent des personnes – relevant de l'Administration, des milieux d'affaires et de sa propre famille – qui sont mêlées à tout ce qu'il fait et souvent lui font faire contre sa volonté quantités de choses dans l'exercice de ses fonctions :

certains disent simplement que « le Président est pris en otage ». Cet état de fait résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, dont une conscience professionnelle débile de part et d'autre et l'état de santé précaire du Président. D'après l'analyse des informations recueillies dans la presse, les agissements de ce lobby présidentiel peuvent être résumés en trois catégories : trafic d'influence et blocus autour du Président, manipulation de l'autorité du Président et malversations financières. Il serait utile de comprendre que le lobby est subdivisé en sous-groupes qui se rivalisent en permanence. C'est ainsi que les obstacles posés par l'un des groupes sont souvent surmontés par le concours d'un autre groupe du même lobby.

6.1.1 Trafic d'influence et blocus autour du Chef de l'État

Le plus célèbre de tous les lobbyistes autour du Président de la République est M. Idrissa Thiam, directeur du protocole d'État et donc officiellement chargé d'organiser les audiences du Chef de l'État. Quand il le désire, il peut dresser une barrière infranchissable autour du Chef de l'État, de ce fait empêcher systématiquement toute communication officielle avec lui. « Espiègle, Idrissa Thiam aurait réussi à inféoder la plupart des gardes rapprochés par de gracieux et fréquents cadeaux (argents, voitures, etc.) Or, Conté est très mobile, et le localiser passe souvent par un coup de fil complaisant de ces gardes acquis à Thiam. » (*GuinéeNews*)

À titre d'exemples, voici trois incidents (tous rapportés par le même journal) dans lesquels le directeur du protocole et les gardes du Président sont directement indexés. Le premier date du 17 février 2007, pendant les moments les plus chauds de la grève. Ce jour, le médiateur de la Cedeao, l'ancien président nigérian Ibrahim Babaguinda était la victime : « En effet, après avoir remis au médiateur nigérian leur *short list* des quatre noms pour être Premier ministre, les syndicalistes et le Conseil de la Société civile ont attendu toute la journée au Palais du peuple le retour de Babaguinda avec la réponse. Celle-ci n'arrivera que le lendemain, car l'ancien président a été mené en bateau par Idrissa Thiam, en feignant d'ignorer où se trouve Conté. » Ce n'est que tard dans la soirée que M. Babaguinda fut in-

formé par Mme Henriette Conté que son époux était à Wawa, son village natal.

Le deuxième incident eut lieu le 10 mars 2008. La victime, cette fois-ci est le Premier ministre, Lansana Kouyaté, et son sauveur la même Première dame : « Alors que le Premier ministre détenait des documents, notamment un projet de décret portant dissolution du gouvernement actuel, sur lesquels il voulait recueillir l'assentiment du Président, [Idrissa Thiam] s'est montré pour le moins coopératif, en envoyant le Premier ministre sur de fausses pistes. De guerre lasse, Kouyaté recourut aux services de la Première dame Henriette Conté, qui lui indiqua finalement l'endroit exact où se trouvait son auguste mari. »

Le dernier exemple est le suivant : « Le samedi 19 janvier, en principe, Lansana Kouyaté, le Premier ministre, doit remettre le drapeau guinéen aux joueurs du Syli national à Accra (Ghana). Et, c'est au nom du Chef de l'État, le général Lansana Conté. Seulement voilà (...), Lansana Kouyaté n'avait pas eu l'aval du Président pour exécuter cette mission. Les tentatives de joindre le vieux général sont vouées à l'échec. L'inquiétude grandissant du côté du ministère de la Jeunesse et des Sports, c'est Baidy Aribot qui a eu l'idée de faire intervenir Mamadou Sylla, ami du Président, qui finit par contacter Lansana Conté, via un de ses gardes du corps. »

6.1.2 Manipulation de l'autorité du Chef de l'État

La sous-section est divisée en deux parties, l'une sur des agissements généraux, avec accent sur M. Idrissa Thiam ; l'autre sur M. Sam Mamady Soumah, Secrétaire général de la présidence, un autre membre du lobby présidentiel.

a) Les manigances du chef de file, Idrissa Thiam

À en croire la presse, la plupart des décisions au sommet de l'Exécutif, sinon toutes, se prennent dans des espèces de caucus qui durent des heures et des heures au domicile d'un membre du clan présidentiel. Le domicile du sieur Mamadou Sylla est fréquemment cité dans les journaux, mais il arrive aussi que ce soit celui de son « ennemie personnelle » la dame Colle. Le dernier grand caucus, qui nous sert d'illustration ici, date du vendredi 8 février 2008 et eut lieu chez

Mme Chantal Colle ; rehaussé par la présence du Président de la République en personne, il dura environ quatre heures. L'événement fut rapporté dans plusieurs journaux, dont *Le Jour* et *GuinéeNews*. Ce dernier publia d'ailleurs une interview avec l'un des participants, le sieur Idrissa Thiam, qui confirma les faits avec détails à l'appui : La rencontre a débuté à 12 h 30 en présence de M. Fodé Bangoura.

Lors de ladite rencontre il fut décidé, entre autres, de la publication de deux décrets présidentiels. M. Thiam et Mme Colle se seraient rencontrés la même nuit (à 4 h du matin) au domicile de cette dernière pour préparer les projets de décrets : « l'un portant sur la nomination de Fodé Bangoura au poste de ministre de la Sécurité et l'autre relatif à l'annulation du contrat que le gouvernement vient d'accorder aux Libyens en matière d'hôtellerie au profit d'une autre société européenne sous les bons soins de Chantal Colle ».

Dans la soirée du même vendredi déjà la rumeur s'était éparpillée à Conakry, que certains citoyens s'apprêtèrent à quitter pour aller vers les villes de l'intérieur, moins dangereuses en cas de troubles. Toutefois, le Président dut revenir sur la décision. Un article d'*Africaguinée* titré « Retour raté de Fodé Bangoura aux affaires : Le Président Conté joue et perd » explique ainsi ce qui s'est passé : « Selon nos sources, il a fallu l'intervention des proches et autres hommes forts du régime pour ramener le Président Conté, malade et fatigué, à changer d'avis, avec à la clé l'implosion sociale. Lansana Conté qui ne s'avoue jamais vaincu a cette fois pris assez de recul. »

Comme il fallait sauver la face, ce fut au même sieur Idrissa Thiam que revint le devoir de démentir les rumeurs, à travers une interview à *GuinéeNews*, en criant haut et fort que tout est « faux et archi faux ». Il vint jusqu'à dire que le Président l'écoutait pendant qu'il parlait au téléphone avec le journaliste : « Il est là, assis à côté de moi au moment où je vous parle. (...) Il est là, il nous écoute, il n'y a que le conteneur entre lui et moi au moment où je vous parle. Lui et moi, nous sommes assis dans la cour du Palais maintenant. » Comme pour fournir les données nécessaires à qui voudrait vérifier ces déclarations, le journaliste prit soin d'indiquer entre parenthèses l'heure exacte de la conversation : le 12 février 2008, 17 h 19 Gmt.

L'influence du lobby présidentiel est si bien connue que pour travailler avec le Président, il semble que tout le monde est tenu d'y prêter attention. À en croire le journal *La vérité* (cité par *Gci*), même M. Lounsény Fall n'y a pas fait exception : « Alpha Ibrahima Keira est

venu au gouvernement par la bienveillance de François Lounécny Fall alors Premier ministre (...), qui a agi plus par calcul que parce qu'il croyait aux compétences de l'homme. Fall s'assurait là un allié dans l'autre cercle familial du Président, étant déjà bien coté du côté de Coléyah. »

Une autre manière machiavélique de ce lobby, toujours selon les journaux, consiste à intimider les ministres et leur faire faire des choses sous la menace d'une décision défavorable du Président. Le blocage des résultats des audits par le ministre de l'Information est un cas typique, et là aussi c'est le sieur Thiam qui est l'acteur principal. Voici ce qui se passa. Comme certains du cercle présidentiel, y compris M. Thiam, étaient concernés par les résultats, il fallait à tout prix les occulter. C'est ainsi que nous lûmes sur *Guinée24* un article intitulé « Publication du rapport d'audit : Pression, chantage, menace ? Idrissa Thiam dans le bureau de Issa Condé ». Selon ce médium, la rencontre en question a eu lieu le 10 mars et c'est en ces termes que le sieur Thiam a convaincu le nouveau ministre de se taire : « Tu sais comment on s'est battu pour te nommer à ce poste. Si tu publies ces résultats, je ne ferais rien pour te garantir ta place. » Ainsi il se tut, bien que dans le journal télévisé la proclamation des résultats avait été annoncée : « Le gouvernement a invité le ministre de la Communication et des nouvelles Technologies de l'information à publier les résultats des audits des départements ministériels. »

Pour justement se donner plus de poids aux yeux de leurs victimes, c'est-à-dire pour montrer jusqu'où ils sont proches au Président, ces lobbyistes recourent à tous les moyens possibles. Ce n'est probablement pas seulement pour démentir les rumeurs que M. Thiam insistait au téléphone (un peu plus haut) qu'il était assis avec le Président, que celui-ci l'écoutait pendant qu'il se faisait interviewer ; nous devons comprendre par la même occasion que « Thiam et Conté sont à ce point intimes ! » Dans cette démarche, en fait, certaines des méthodes de M. Thiam nous apitoient. Lors d'une audience du Président, M. Thiam, qui voulait montrer aux invités toute la proximité qui existe entre eux, s'est permis de manipuler, on ne sait très bien comment, le bonnet du Président, d'après un article de *GuinéeNews*. Mais l'acte de M. Thiam aurait mis le Président dans une grande colère, cette fois-ci : « Qui t'a autorisé de toucher à mon bonnet ? ... Espèce de trafiquant ! » lui aurait-il lancé. Cette fois, ce fut le tour du Premier minis-

tre, Lansana Kouyaté, d'intervenir auprès de son homonyme, son « N'Toman », pour le calmer.

b) Sam Soumah sur la concession minière de Rio Tinto

L'événement qui nous sert d'illustration ici est incroyable, pourtant vrai : Par une simple lettre, M. Sam Mamady Soumah, Secrétaire général de la présidence annule un décret présidentiel ! C'est l'accord d'exploitation accordé à une société minière, Rio Tinto. Dans une lettre adressée au directeur général de ladite société le 22 mai 2008, il stipule ainsi le motif de l'annulation : Suite à un « contrôle de légalité » des services de la présidence de la République, il est apparu que le décret « du 30 mars 2006 qui accorde à votre société une concession minière pour l'exploitation du minerai de fer du Mont Simandou est entaché d'irrégularités qui obligent son auteur à le reconsidérer ».

En réponse à cet acte, l'Assemblée nationale, par où était passé le dit projet, dut adresser une lettre au Premier ministre, Chef du gouvernement, rappelant qu'elle n'a ratifié le projet qu'à la suite de tout le travail technique. L'image même de la lettre, signée du président de l'institution, M. Somparé, fut publiée par *Guinéeactu*. Sa conclusion était qu'en ce qui concerne l'Assemblée nationale, « le projet Rio Tinto est et demeure légal aussi bien dans sa forme que dans son fond ». Par la même occasion, l'institution dénonce les pratiques du genre dans l'Administration : « La Guinée est victime de l'image d'instabilité que l'on donne d'elle. »

Toutefois, les réactions des lecteurs sur le net ne furent guère en faveur de l'Assemblée nationale. Pour certains, M. Somparé, qui prêche la légalité, n'est, lui-même, pas légal : « Monsieur Somparé, vous êtes mal placé pour parler de légalité. Ces conventions que vous vous évertuez à défendre, la présidence de Lansana Conté, vous-même, êtes tous dans l'illégalité. Car vous êtes issus d'élections truquées et vous savez bien que dans des conditions démocratiques transparentes, vous et M. Conté n'avez aucune chance. Ce n'est pas l'annulation de cette convention qui va discréditer la Guinée et en éloigner les investisseurs, c'est votre présence à la tête des prétendues institutions républicaines. » Pour d'autres, Somparé, Thiam et Soumah sont dans la même catégorie ; ce sont « les trois cuisiniers sorciers » qui empoisonnent les Guinéens : « Monsieur Somparé, s'il y avait l'impartialité ou l'esprit d'équité dans votre gestion on l'aurait su [plus tôt]. Je crois que Lan-

sana Conté a violé toutes les lois et conventions sous vos yeux, personne n'a dit mot. »

Note additive : Thiam et Sam accusés de falsification d'un décret présidentiel

En août 2008, Sam Soumah, qui par le cours des événements était devenu ministre, fut démis de ses fonctions par un décret qui l'affecta comme directeur de la Caisse nationale de Sécurité sociale. Mais le surlendemain un autre décret le nommant ministre d'État chargé des Affaires présidentielles fut publié. Ce deuxième décret était un faux, qui avait été préparé avec la complicité du sieur Idrissa Thiam. En conséquence il fut annulé et les deux furent limogés, M. Thiam pour « faute lourde » et M. Soumah « pour abandon de poste ».

6.1.3 Malversations financières

Ici aussi les noms Thiam et Sam sont cités ; mais nous verrons un troisième : Ousmane Conté, fils du Président. Ces cas ne sont que des illustrations.

a) Les 40 millions de dollars du Fonds Koweïtien et la spéculation sur les denrées alimentaires : Idrissa Thiam accusé

Le sieur Thiam est mentionné dans plusieurs cas d'enrichissement illicite sur le dos de l'État guinéen. Le cas le plus célèbre est celui d'un détournement de 40 millions de dollars en combine avec une longue chaîne d'autres cadres de l'administration publique et privée.

La malversation a été dénoncée dans plusieurs journaux, surtout *La Vérité*. Dans un article du 13 novembre 2006, le site *Kabanews* en fait le résumé suivant : « Selon *La Vérité*, sous la plume de Bébél, cet argent représente une dette de la Guinée, contractée sous la première République auprès du Fonds Koweïtien. C'est en 1972 que le gouvernement du défunt président guinéen Sékou Touré – très proche des Arabes – a bénéficié d'une dette de 20 millions de dollars remboursable sur 30 ans. À l'échéance en 2002, au moment où la Guinée traverse une grave crise économique, le Fonds Koweïtien a tout simplement décidé d'annuler la dette et en même temps d'accorder comme don servant à financer les secteurs prioritaires de développement, les intérêts générés représentant 20 autres millions de dollars américains.

Comme par enchantement, la lettre d'annulation est tombée dans les mains de Idrissa Thiam, à l'époque en service à la section Réfugiés et Apatrides au ministère des Affaires étrangères. Il parvint à mettre main sur les 40 millions de dollars en ouvrant, avec l'appui d'une chaîne de complicités, un compte de relais à la Berg et d'autres banques primaires. En un rien de temps, il est entré dans le cercle restreint des plus riches du pays. »

Le journal continue en s'indignant sur le fait que depuis la dénonciation du scandale, l'accusé n'ait rien changé dans ses habitudes. « Il arpente toujours les rues de Conakry dans ses grosses cylindrées de la dernière génération. Pis encore, il n'a daigné porter plainte contre le journal ni auprès du Conseil national de la communication (Cnc), ni l'assigner en justice, encore moins élaborer un droit de réponse pour démentir les accusations. Par contre, il continue d'assumer avec hauteur ses responsabilités auprès du premier magistrat du pays. »

Le fait que M. Thiam ait gardé un silence absolu sur ces révélations est si étonnant qu'un journaliste de *GuinéeNews* lui posa la question directement un jour (lors de l'interview citée plus haut). En guise de réponse il ne dit rien en substance, comme s'il ne s'en souciait pas vraiment. Quant au gouvernement, *Africaguinée* a indiqué que l'équipe de Lansana Kouyaté était décidée à faire la lumière là-dessus. Selon un communiqué, le conseil des ministres a précisé que l'affaire serait auditée pour faire la part des choses. Toutefois la situation est restée sans suite, à part de vagues rumeurs, juste après son limogeage (en août 2008), faisant état de l'établissement d'un mandat d'arrêt contre lui autour du dossier.

En outre, le même sieur Thiam est accusé d'avoir fait des spéculations, de mèche avec un groupe de commerçants, sur les denrées alimentaires du programme que le gouvernement avait sponsorisé en faveur du mois de ramadan 2007. « Il s'agit pour les commerçants, qui n'ont jamais eu pitié des pauvres populations guinéennes, de racheter une bonne partie du stock de riz au prix du gouvernement, 80.000 fg environ, et d'aller le revendre en République du Mali à 15.000 francs Cfa le sac, à peu près 150.000 fg. » (*La Nouvelle Tribune*)

b) Sam Mamady Soumah accusé du détournement de 500 millions de francs Cfa

Après son limogeage (août 2008), M. Soumah fut accusé d'avoir détourné le montant susmentionné, offert par le Sénégal à la Guinée

dans le cadre des festivités du cinquantenaire. D'après *Apa*, il avait été interpellé dans la nuit du 18 août. Plusieurs sources confirment qu'il avait été entendu au Peloton mobile No 3 (Pm3) de la gendarmerie nationale le mardi 19, et qu'il avait été libéré sous condition. *Gci* précise que tous ses documents de voyage avaient été confisqués.

c) Une villa achetée à 400 millions fg : Ousmane Conté soupçonné

Posté le 10 avril 2007, un article de *GuinéeNews* était titré : « Ousmane Conté s'achète une villa à 400 millions fg à Conakry. » Dedans il est expliqué que la maison, située à Coléyah, était en cours de rénovation. En plus du coût d'achat, les travaux de rénovation mobilisent un grand nombre de jeunes de la place comme main d'œuvre avec une rémunération journalière très élevée. Le sieur Conté distribuait également de l'argent aux populations riveraines, pour se garantir leur sympathie ; lors d'une cérémonie religieuse il aurait aussi offert 5 millions à une mosquée voisine. Pour terminer le journal se penche sur la source des fonds : « En dépit des dernières augmentations de soldes dont bénéficie l'armée, on est tenté de se demander comment un jeune capitaine de son rang peut-il gagner cet argent si ce n'est qu'en puisant dans la caisse de l'État. »

6.2 LA RÉSISTANCE DES BARRONS DE L'ANCIEN RÉGIME

Les dignitaires de l'ancien régime – anciens ministres, gouverneurs, préfets et autres hauts cadres – forment un redoutable bloc de résistance au changement, de concert avec le Chef de l'État et ses lobbys. Certains d'entre eux agissent en cachette mais d'autres en plein jour. Dans cette section, nous verrons deux illustrations : le cas de l'ancien préfet de Dubréka, qui ne voulait pas quitter son poste, et celui de l'ancien préfet de Dinguiraye, revenu aux mêmes fonctions à Kindia, malgré les protestations des populations locales.

6.2.1 La résistance de l'ancien préfet de Dubréka : Le cas « Brada », cas typique de jusqu'au-boutisme

Après avoir, lui-même, signé le décret remplaçant tous les anciens préfets, comme l'avait exigé les forces du changement, le Chef de l'État se serait par la suite opposé au départ d'un de ces préfets, en l'occurrence celui de Dubréka, sa préfecture natale. Se fondant sur la déclaration du Président, l'ancien préfet, M. Mouctar Brada Dramé, s'est donc juré de ne quitter son poste pour rien au monde, et s'est refusé catégoriquement de passer le service au nouveau préfet. Il en résulta une longue lutte, commentée dans la plupart des media. Vu l'intervention du Président, nous pourrions inclure cet acte dans la section suivante (la résistance du Chef de l'État), mais la détermination de l'ancien préfet de rester est le plus important ici. Nous verrons chronologiquement les trois tentatives de passation de service.

a) Première tentative de passation de service – 1er échec

Le nouveau préfet de Dubréka devait entrer en fonction le 24 juillet 2007. Mais le préfet sortant, ayant décidé de ne pas partir, avait préparé plusieurs tactiques à cet effet. Il a recruté des loubards et affrété des véhicules pour diriger des manifestations populaires en sa faveur, pour faire croire que la population s'oppose à son départ. Ainsi les délégués venus superviser la passation de service ont trouvé une ville en ébullition.

Quand la mission rencontre Brada pour lui signifier le but de leur présence, il oppose un refus catégorique, disant avoir reçu directement l'ordre du Chef de l'État de ne pas quitter ses fonctions. Malgré l'insistance de la délégation, Brada s'arc-boute : il ne passera pas le service sans l'ordre du Président. À bout de force, après moult coups de fil avec leurs supérieurs, dont le ministre de l'Intérieur, les délégués se résignent et reportent la passation de service.

Par la suite les contacts se multiplient à Conakry. Le Président et le Premier ministre se concertent, pense-t-on, mais rien ne filtre de la décision en haut lieu : on mûrissait la situation. Pendant ce temps l'ancien préfet s'accroche à son poste et manipule les populations. Dans un article du 25 juillet, le *Kibarou* dit que le problème réside

dans le fait que le Président s'oppose au départ du préfet sortant, qui a par ailleurs « le soutien des habitants de sa localité ».

b) Deuxième tentative – 2e échec, sur fond de violence, fixation d'un dernier délai

La population démasque le plan de Brada et se bat contre ses supporters. Maintenant des manifestants arborant des pancartes marquées « À bas Brada ! » se déploient dans la ville, demandant purement et simplement son départ ; il était très impopulaire en réalité. Les affrontements font des blessés (14 au moins) et de nombreux édifices privés détruits, selon *Africaguinée*. Par la suite, sur instruction du Premier ministre, les forces de l'ordre furent dépêchées sur le terrain pour empêcher la situation de dégénérer. La résidence de la préfecture, dans laquelle se trouvait encore Brada, fut entourée par un dispositif de sécurité, pour lui éviter un lynchage public.

À Conakry le message de la population de Dubréka est vite compris : une nouvelle délégation est constituée et un nouveau programme de passation de service établi. La délégation arrive à Dubréka le 27 juillet vers 19 h. Elle est ovationnée par les populations, bien qu'il se faisait tard, et est effectivement reçue par Brada. Les symboles de l'Administration et les clefs des véhicules de commandement lui sont réclamés. Mais en réponse, Brada s'obstine dans sa position, avec le même argument : Il faut l'intervention expresse du Chef de l'État pour qu'il quitte ses fonctions. Le même scénario se reproduit : les missionnaires contactent le ministre de tutelle, qui à son tour contacte le Premier ministre. La décision finale fut de reporter la passation pour une troisième fois.

Dans un bref article, *Africaguinée* annonçait ceci : Après le refus de Brada de se plier à l'autorité de l'État, le gouvernement lui a donné 24 heures pour rendre les clés de la préfecture. Un troisième rendez-vous fut donc fixé pour le lundi 30 juillet.

c) Troisième tentative – enfin, la passation de service

Dans la dernière sous-section de son article (qui nous a servi de base), *La nouvelle Tribune* écrit ceci : « Le programme de la passation de service le 30 juillet 2007 était pour les missionnaires de venir en présence d'un huissier, puisque Brada gardait toujours les symboles dits de l'Administration, de casser les portes et du bureau de Brada et

de la résidence des préfets avant de faire la passation proprement dite. Ce jour, en plus de M. Mohamed Deen Camara, chef de mission et ses collègues (...) l'on a enregistré la présence du juge de paix de Dubréka, Me Ibrahima Kabèlè Bangoura, de M. Mamady Kourouma, greffier en chef faisant office d'huissier, de Oumar Camara, commandant d'Escadron de Dubréka. C'est dans un des bureaux de la préfecture, le 30 juillet 2007, que les missionnaires ont été accueillis par M. Naby Laye Youssouf Sylla, secrétaire général chargé des affaires administratives de la préfecture. Après les salutations, il a été demandé au juge de paix de faire une ordonnance prescrivant l'ouverture forcée du bureau du préfet sortant Mouctar Brada, qui, échaudé par les manifestations du vendredi 27 juillet, n'a pas osé se présenter et a fermé "délibérément et irrégulièrement, lit-on dans l'ordonnance, les bureaux et les portes de la résidence des préfets". C'est au moment où le menuisier s'apprêtait à défoncer la porte du bureau du préfet que le planton de Mouctar Brada, qui avait certainement reçu des instructions de son ancien patron, a enfin donné les clefs. (...) Mouctar Brada Dramé, humilié et chassé par les populations, est porté disparu tout comme beaucoup de matériels et objets. »

C'est donc ainsi que s'est déroulée la passation de service ce 30 juillet 2007, marquant la fin du feuilleton « Brada », dont le suspense persiste encore. L'on se demande par exemple ce qui s'est réellement passé lors de la première tentative de passation de service, le 24 juillet. Si en effet Brada dit que le Président lui a demandé de continuer ses fonctions de préfet, c'est parce que celui-ci, en provenance d'une de ses villas au centre ville de Dubréka, s'était arrêté devant la résidence du préfet et s'est entretenu avec lui pendant quelques minutes, sous le regard distant de quelques uns de ses supporters. À part les deux, nul ne sait exactement ce qu'ils se sont réellement dit. C'est après le départ du Président que Brada a crié sa joie en public, laissant entendre, selon *Africaguinée*, « que le général Lansana Conté, était venu lui demander de ne pas quitter ses fonctions de préfet et de continuer à travailler ». D'après *Kabanews*, le Président avait effectivement dit à qui voulait l'entendre : « C'est Mouctar Brada Dramé le préfet de Dubréka jusqu'à nouvel ordre. » Si le mutisme subséquent du Chef de l'État renforce ces déclarations, on sait quand même que Brada a commencé sa résistance bien avant sa rencontre avec le Président : leur conversation eut lieu le jour de la première tentative de passation de

de service, alors que la veille déjà il avait lancé ses manifestations de « soutien » dans la ville.

6.2.2 La résistance du nouveau préfet de Kindia : Le cas « Siller », une renaissance forcée

Un décret présidentiel du 1er mars 2008 nomme M. Abdoulaye Siller Camara préfet de Kindia, suite au décès de M. Iraci Mara. Le décret violait les accords de janvier 2007 parce que le Premier ministre, Chef du gouvernement, n'y était pas associé. Le 6 mars, en effet, dans un article titré « Nomination du préfet de Kindia : le ministre de l'Intérieur dribblé ! » *Aminata.com* explique ceci : « Selon nos sources, Beau Keita se promenait avec le nom du futur préfet quand on l'a informé qu'un décret vient de nommer Abdoulaye Siller préfet de Kindia. » Mais, comme dans la sous-section précédente, l'intérêt ici n'est pas l'acte du Président mais la résistance de Siller.

Il convient de préciser tout d'abord que Siller était notoirement impopulaire dans la préfecture qu'il servait avant le changement – Dinguiraye. Cette préfecture fut d'ailleurs la première où les manifestations populaires ont éclaté à l'intérieur du pays en janvier, et Siller le premier préfet chassé de son poste par les manifestants. C'est en partie pour cette raison que les populations de Kindia, où il venait d'être affecté, ont immédiatement réagi à sa venue.

Les protestations commencèrent par deux lettres ouvertes (toutes deux furent publiées par *Zaley.com*) au Président et au Premier ministre. La première lettre dit que la nomination est ressentie comme un choc, Siller étant « l'un des responsables de la crise qui a conduit les Guinéens dans la rue, avec ses lots de morts et de blessés, dont les souvenirs sont encore vivants et vivaces dans la mémoire collective ». La deuxième conclut ainsi : « Nous ne le souhaitons pas. Nous n'en voulons pas. Et n'en voudrons pas. Il n'est pas le bienvenu chez nous. » Parallèlement, des manifestations publiques furent organisées à plusieurs reprises, y compris le 6 mars. À l'occasion, une allocution fut prononcée par un des leaders du mouvement. Dans le texte, publié par *Guinée24*, on lisait ceci : « On faillirait à notre devoir citoyen, si nous laissons passer cette scandaleuse nomination, dont nous serons les seules victimes car, il s'agit de la gestion de notre cité (...) »

Comme la grande majorité des Guinéens, les leaders syndicaux protestèrent également. À cet effet, *Kabanews* a publié la réaction de Dr Ibrahima Fofana. Rappelant l'impopularité de Siller à Dinguiraye, il conclut : « Quand on veut la paix dans le pays, est-ce qu'on va nommer des préfets de ce genre ? C'est très grave. Et c'est par ça justement que les événements arrivent. Ce sont ces actes qui révoltent la population. Ce sont des actes qui menacent la paix dans le pays. »

Toutefois, ni les lettres, ni les manifestations populaires, ni les protestations des leaders du changement, ni rien d'autre, n'entama la détermination de Siller. D'abord il se fit des alliés secrets à Kindia pour s'opposer aux manifestants ; parmi eux on comptait même des imams. Jusqu'au-boutiste, comme Brada, il ressortit ensuite au lobbysme à Conakry. Un autre article de *Guinée24* rapporte une altercation entre lui et le ministre de l'Intérieur. Il vient solliciter la facilitation de sa passation de service, mais s'entend répondre : « Ce n'est pas moi qui t'ai nommé. Je n'ai même pas été consulté pour ta nomination. »

Malgré tout, Siller prit bel et bien fonction. La dernière fois que j'entendis parler de lui fut sur *GuinéeNews* à propos de la construction d'une infrastructure de transport de marchandises vers le Mali et certaines de nos préfectures : M. Abdoulaye Siller Camara, préfet de Kindia, était membre d'une prestigieuse délégation, composée entre autres, de la représentante de l'Union Européenne, l'ambassadeur de la Grande Bretagne et la coordinatrice du système des Nations Unies.

6.3 LA RÉSISTANCE DU CHEF DE L'ÉTAT

Le Président a dès le départ montré sa position vis-à-vis du changement : une position absolument défavorable, qu'il matérialise tant par la parole que par les actes. Le retard dans la formation du nouveau gouvernement est à lui seul suffisant pour l'illustrer. Mais on peut y ajouter bien d'autres exemples. Dans cette section, nous verrons nombre d'actes violant les accords de janvier 2007, donc s'opposant au processus du changement. Ce sont tous des décrets. Les réactions des syndicats et du Premier ministre à ces différents actes ne sont pas dé-

taillées ici ; on en parle plus tard. C'est pourquoi les sous-sections sont courtes en général.

6.3.1 Le décret de nomination des gouverneur et vice gouverneur de la Banque centrale

Le 18 mai 2007, un décret court en contenu mais lourd en conséquence fut lu lors du journal télévisé de la Rtg. C'était le décret de nomination du gouverneur et du vice gouverneur de la Banque centrale. En voici l'essentiel :

« *Le Président de la République décrète :*

Article 1 : M. Daouda Bangoura, précédemment vice gouverneur de la Banque centrale est nommé gouverneur de la Banque centrale de la République de Guinée.

Article 2 : M. Aboubacar Kagbé Touré, précédemment directeur général de l'Inspection des banques, assurances et institutions de micro finance, est nommé vice gouverneur de la Banque centrale de la République de Guinée. »

L'acte fut tout d'abord condamné parce que le Premier ministre n'y était, apparemment, pas associé (nous y reviendrons plus loin). En outre, le sieur Bangoura est non seulement membre de l'ancien régime, mais il aurait effectivement combattu le changement, ayant contribué au massacre des manifestants. Un article d'*Aminata.com* explique : « À en croire de nombreux témoignages, alors que Alkaly Daffé était malade, c'est lui [Bangoura] qui aurait ordonné la sortie de plusieurs milliards de francs guinéens, mis à la disposition des forces de sécurité et de défense, ayant servi à la préparation de la répression meurtrière des manifestations populaires de janvier et février 2007. »

6.3.2 Le décret portant restructuration des ministères et secrétariats généraux : 5 décembre 2007

Le décret parut dans *Horoya* le 12 décembre 2007, soit une semaine après sa signature, et fut repris par plusieurs sites guinéens. Le trait le plus frappant du document fut son volume. Analysé à l'ordinateur, le résultat affiche plus de 16.000 mots, soient environ 40 pages de ce livre. Comme la démarche d'un fraudeur qui fait passer un

article de contrebande à travers un grand lot de marchandises légales, les points de contestation du décret étaient enfouis au fond du texte. Bien que chaque membre du gouvernement ait reçu son exemplaire à temps, nul ne le lut entièrement avant le cri au scandale.

Quel était le problème ? On pourrait citer plusieurs choses, mais c'est surtout les pouvoirs que reçoit le Secrétariat général de la présidence, indiqués au titre 19 du document (le décret compte 21 titres et 204 articles), et le fait que ces pouvoirs contredisent les accords de janvier. Par exemple, le nouveau texte dit que le Secrétaire général de la présidence « contrôle l'action gouvernementale et assure le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et la continuité de l'État ».

Cependant on se rappelle que le décret de 31 janvier 2007 stipule que le Premier ministre « est chargé de diriger, de contrôler, de coordonner et d'impulser l'action du gouvernement » (article 1) et qu'il « veille au fonctionnement régulier des pouvoirs publics » (article 7). Or l'article 204 du nouveau décret clarifie que toutes dispositions antérieures contraires sont abrogées. Donc, *désormais* le Secrétaire général de la présidence remplit les fonctions du Premier ministre. Là était le problème majeur.

Au départ, le Premier ministre, comme beaucoup d'autres concitoyens, crut à une falsification. *Gci* citant *La Lance*, rapporte quelques unes de ses déclarations : « J'étais en voyage lorsque le décret de restructuration a été signé (...) Aussitôt, le ministre des Finances m'a appelé pour m'en informer. (...) Mais 48 heures après on m'informe encore que le Secrétaire général de la présidence de la République a dit que le Président Conté ne veut pas que le décret soit publié. À partir de Vienne (Autriche), j'ai insisté à ce qu'il soit publié. C'est quand le décret a été publié que la supercherie a été découverte. »

Toutefois, lorsque M. Sam Mamady Soumah (Secrétariat général de la présidence, qui a préparé le décret) fut interpellé, il affirma que ce sont de simples coquilles qui se sont « malencontreusement glissées dans le projet de décret », selon *Jeune Afrique*. C'est alors qu'officiellement on conclut à l'erreur. Là-dessus, le Premier ministre explique comment son gouvernement a décidé de gérer la situation : « À l'unanimité, on est tombé d'accord qu'il faut rectifier l'erreur, sans entrer dans les détails ni douter de la bonne ou mauvaise foi des uns et des autres. Et le ministre de l'Emploi a été chargé de faire un projet de décret rectificatif dans ce sens. Ce qu'il a fait et déposé chez le Président. Naturellement, ça n'a pas été signé... » (*Gci*)

Entre-temps, le cours des choses se compliqua davantage par d'autres incidents, même plus sérieux, qui conduisirent à la signature d'un autre décret, celui d'un limogeage cette fois-ci.

6.3.3 Le décret de limogeage du ministre de la Communication et des Nti

Le 31 décembre 2007 un discours attribué au Président de la République est mis en doute par le gouvernement, alors que, comme on le sait, l'était déjà le décret du 5 décembre. Ainsi le Premier ministre fait une déclaration rejetant les deux documents, et le ministre de la Communication et des Nti, M. Justin Morel Junior (Jmj), en sa qualité de porte-parole du gouvernement lit cette déclaration sur les antennes de la Rtg. Toutefois, il se trouve que les deux textes viennent effectivement de la présidence. Résultat : le Président ne pardonne pas l'insulte et limoge le ministre par lequel l'insulte est faite publique.

Seulement, ce limogeage est fait, ici aussi, sans le consentement du Premier ministre, Chef du gouvernement. C'est donc une violation des accords tripartites, car, rappelons-le une fois de plus, en son article 6, le décret du 31 janvier 2007 dispose : « [Le Premier ministre] nomme aux emplois civils et dirige l'Administration par délégation. » En outre, l'acte est perçu comme un signe précurseur de renouement avec les pratiques du passé, c'est-à-dire renvoyer les « nouveaux » pour faire venir les « anciens », ceux-là-mêmes qui avaient été chassés du gouvernement.

Le dossier « Jmj » est extrêmement complexe, en ce sens qu'il est la suite de plusieurs problèmes, depuis le décret du 5 décembre. Son déroulement met à nu le rapport de forces entre les acteurs du changement et la résistance au changement. Son développement a donc été choisi pour illustrer cette confrontation, dans la section suivante.

6.3.4 Les décrets de nomination de Siller comme préfet de Kindia, Tibou Camara président du Cnc

En fin février 2008, le Premier ministre, accompagné de quelques membres de son gouvernement et de son épouse, effectuait une tournée au Gabon, en Guinée Équatoriale et au Togo. Le 29 février par

exemple, un article de *Guinée*²⁴ faisait état « de nouveaux succès économiques et diplomatiques du Chef du gouvernement guinéen » au Gabon. Mais le 1^{er} mars, le Chef de l'État guinéen fait publier deux décrets nommant deux cadres, l'un préfet à Kindia, l'autre à la tête du Conseil national de la communication (Cnc).

Ayant déjà discuté le cas du préfet de Kindia dans la section précédente, ici nous nous focalisons sur le deuxième décret. En plus de l'outrepassement de l'avis du Premier ministre, il y avait un sérieux problème dans ce décret : le choix de la personne nommée au poste. Selon la loi portant création du Cnc, l'âge requis pour le poste est de 40 ans au moins, alors que la personne nommée n'en avait que 34.

La violation, qui pouvait passer inaperçue, fut découverte après la publication de la biographie de M. Tibou Camara. Personnellement touché, je lui ai, moi-même, adressé plusieurs lettres ouvertes à travers les media en ligne, en pointant du doigt la violation de la loi dans sa nomination. La deuxième lettre, envoyée le 13 mai, disait ceci : « D'après la presse vous êtes né le 4 novembre 1973 : à la date de la signature du décret vous nommant, le 1^{er} mars 2008, vous aviez 34 ans et 4 mois. Or l'âge requis par la loi portant création du Cnc (Loi 91/06 : article 6, alinéa 2) est de 40 ans au moins. » Dans la lettre, je voulais surtout connaître ce que l'intéressé dirait pour sa défense : « Je sollicite votre avis parce qu'au mien il est impossible de soustraire votre responsabilité devant l'histoire, vous le bénéficiaire du décret, pour qu'en soit blâmable uniquement le signataire : "Sans le recéleur il n'y aurait pas de voleurs", comme le dit Stendhal. »

À la publication de ces lettres, il y eut quelques réactions de la part de certains usagers du net, mais rien de l'intéressé.

6.3.5 Le décret d'annulation de la cession de patrimoine hôtelier aux opérateurs libyens

C'est suite à un grand dilemme que j'ai fini par inclure ce thème dans cette section. En effet le décret a une double signification. D'une part il corrige la maladresse du Premier ministre (brièvement mentionnée au chapitre précédent), qui avait procédé à la cession de ce patrimoine sans suivre la procédure normale ; mais d'autre part le décret contredit brutalement l'acte du Premier ministre, qui est supposé

être le pilote des opérations du changement. Comme il s'agit d'un décret présidentiel, il m'a semblé meilleur de le discuter ici, tout en gardant à l'esprit ses ramifications et multiples interprétations. Après le texte intégral du décret, tel que publié sur *Gci*, nous verrons les avis favorables et défavorables à l'acte présidentiel.

a) Le contenu du décret

« Le Président de la République décrète :

Article 1er : Sont et demeurent rapportés les arrêtés ci-après :

1) A/2008/308/PM/CAB du 15 janvier 2008 portant cession des actifs des hôtels Kaloum, Camayenne et Niger ;

2) A/2008/309/PM/CAB du 15 janvier 2008 portant cession des 40 % d'actions de l'État au sein de la Société guinéenne d'Hôtellerie et d'Investissement (Sghi).

Article 2 : Lesdits établissements hôteliers retournent dans le portefeuille de l'État.

Article 3 : Le Premier ministre est chargé de l'application du présent décret.

Article 4 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

Conakry le 4 avril 2008

Général Lansana Conté »

b) Réactions défavorables au décret

Guinée24 explique, dans un long article, tout le « gâchis » causé par le décret. En voici quelques extraits : « Le Président de la République court ainsi le risque de faire perdre à la Guinée une opportunité d'investissements qui ne se présente qu'une fois tous les deux siècles. » Selon ce medium, des investissements colossaux étaient en risque : plus de 20 millions de dollars pour l'hôtel Camayenne, plus de 30 millions pour l'hôtel Kaloum, etc. Le gâchis était d'autant plus ennuyeux qu'une partie de l'argent avait déjà été versée dans une banque primaire, et, suite à l'annulation du contrat, ce montant (10 millions de dollars) risquait d'être viré dans une banque de la Guinée-Bissau, où l'investisseur en question est vivement sollicité.

Abondant un peu dans le même sens, le site *Gci* révèle d'autres investissements potentiels de la part de la Libye, y compris dans les

secteurs du transport, du pétrole, de l'industrie. Le journal montre également un point sensible de l'affaire : l'état précaire des relations entre la Guinée et la Libye, qui justement étaient sur la voie d'une amélioration depuis la venue de M. Lansana Kouyaté à la primature : « Ce décret, à coup sûr, devrait jeter un nouveau coup de froid sur les relations entre Conakry et Tripoli. Nouveau coup de froid, en ce sens que le Guide libyen Mouammar Kadhafi a souvent été soupçonné d'accorder sa bénédiction à des actes de déstabilisation de la Guinée. C'est la venue de Lansana Kouyaté à la primature guinéenne qui avait commencé à faire "normaliser les choses". »

Par ailleurs *Guinée*²⁴ précise que le Premier ministre a agi avec le consentement du Président : « Lansana Conté a pourtant bien été associé dès le départ au projet de reprise des hôtels guinéens par la Libye. » C'est d'ailleurs lui qui devrait signer le document : « Ainsi, après un travail interministériel de plusieurs semaines sur la faisabilité du projet, le document final a été soumis par le Chef du gouvernement au Chef de l'État pour la signature ». Mais au lieu de signer, le Président aurait dit ceci à son Premier ministre : « C'est vous qui gérez l'économie, vous pouvez signer sans aucun problème. »

c) Avis favorables au décret

L'article de *Gci* ci-dessus cité ne manquait pas de souligner les avis favorables au décret, ou du moins, n'approuvant pas la démarche du Premier ministre : « Toutefois, les démarches de Kouyaté sont diversement interprétées en Guinée. Des "efforts de normalisation" pour certains, "actes d'allégeance à Kadhafi", "manœuvres ..." ou encore, "comportements dictés par une recherche de profits personnels auprès du Guide libyen ...", pour d'autres. »

En outre, l'annulation ayant eu lieu peu après l'affaire Chantal Colle, dans laquelle le gouvernement Kouyaté avait perdu assez de points, même sans approuver la démarche du Président d'aucuns s'en réjouissaient simplement parce que l'acte servait de « punition » au Chef du gouvernement. Un article d'*Africaguinée* disait que « ce camouflet présidentiel s'annonce comme un "châtiment" pour celui qui a expulsé "l'amie" du Président, Chantal Colle ». En réalité nombreux étaient ceux qui situaient le décret simplement dans le cadre du duel entre le Président et son Premier ministre : le premier renvoie Imj en janvier, le second fait expulser la dame Colle en mars, et le premier revient à la charge avec un autre coup, plus dur.

À côté des spéculations il y avait des raisons valables pour supporter le décret : il s'agit de la procédure d'attribution du marché et plus précisément le fait que le Premier ministre ait cédé le patrimoine en demandant bien moins – à peine le quart – que la valeur déterminée par une commission d'experts qui en avait eu la charge. Selon Mme Chantal Colle, qui possédait des documents officiels y afférant, le Premier ministre a cédé les murs et les « fonds des actifs hôteliers à la Libye pour 2,5 millions de dollars alors que le Novotel de Conakry à lui seul valait 15 millions d'euros ».

6.4 MISE EN ÉVIDENCE DES FORCES DE LA RÉSISTANCE FACE AUX FORCES DU CHANGEMENT : LE DOSSIER « JMJ »

Dans ce monde nulle chose ne peut être correctement évaluée sans être comparée à une autre chose. Tout est relatif. Ceci est particulièrement vrai pour des forces qui s'affrontent, et je n'en trouve de meilleure illustration que l'histoire du *yokuzuna* Takanohana.



M. Koji Takanohana (*yokozuna* : plus haut rang du sumo) dans le rituel qui précède le combat. (Crédit : lejapon.org)

L'un des lutteurs les plus brillants des trois derniers siècles et détenteur du quatrième record de victoires de tous les temps dans cet art martial japonais appelé sumo, Takanohana procurait à travers ses combats un plaisir indescriptible aux dizaines de millions de fanatiques du sumo dans l'Archipel. Hélas, un bon matin de 2003, la mort dans l'âme, nous dûmes tous nous résoudre à voir l'étoile se ternir et disparaître, c'est-à-dire voir Takanohana prendre sa retraite. Dans une apparition télévisée à l'occasion, ce jeune d'une force physique et spirituelle exceptionnelle, a justifié sa décision par un argument qui reste gravé dans ma mémoire : « Il m'arrive maintenant d'apercevoir la force de mon adversaire et d'être saisi de crainte, dit-il, ce qui ne m'arrivait jamais avant. » En effet, ce n'est que maintenant, affaibli par les multiples traumatismes qui caractérisent le sumo, qu'il aperçoit la puissance d'un lutteur professionnel comme Akebono, un autre jeune yokozuna, colosse de 2 m de taille et 235 kg de poids combatif !

Pareillement, en parlant des forces en opposition dans notre processus de changement – les forces des acteurs du changement et les forces de la résistance au changement –, il faut se convaincre que la grandeur des forces de la résistance se conçoit uniquement par la petitesse des forces du changement. En d'autres termes, la résistance discutée dans ce chapitre n'aurait pas eu plus que l'effet d'un moineau sur le dos d'un éléphant si les leaders du changement avaient eu la force que le peuple espérait d'eux. C'est justement ce que nous allons voir dans cette section, à travers les détours du dossier Jmj (Justin Morel Junior).

Ayant déjà fait un coup d'œil sur ledit dossier, ici nous revenons sur certains détails, surtout les confrontations entre le camp présidentiel et le camp de la primature. Nous commencerons par les propos du Chef de l'État à l'occasion du nouvel an, et irons pas à pas jusqu'au limogage de Jmj et ses conséquences.

6.4.1 Les propos du Chef de l'État au nouvel an

a) Adresse du Président aux membres du gouvernement

Le 31 décembre 2007, comme de coutume, les membres du gouvernement viennent présenter leurs vœux du nouvel an au Président de la République, et en guise de réponse il prononce une allocution

(l'intégralité fut publiée par *Aminata.com*). Dans la première partie de son discours, le Président parlait comme un imam devant sa congrégation : « N'attendez pas votre récompense dans les mains d'un individu. C'est Dieu qui récompense, selon ce que vous faites. Prenez soin que Dieu vous conduise sur le bon chemin. Ne craignez personne. Il faut vous craindre, vous-mêmes, pour ce que vous faites pour le pays. Si c'est pas bon, vous serez jugés – c'est Dieu qui récompensera – je suis sûr que cette récompense ne sera pas positive. »

Au milieu, cependant le Général explique concrètement ce qu'il attend du gouvernement dans le travail, et c'est le point le plus important dans la suite des événements : Les ministres doivent travailler avec le Premier ministre et laisser le Président tranquille, toutefois en prenant garde de l'importuner, car quiconque le ferait serait démis : « Il n'y a aucun ministre qui a été nommé par moi ici. Tous ceux-ci, là. Vous avez un Premier ministre avec lequel il faut travailler. Moi, vous me laissez tranquille. Celui qui fait quelque chose je l'appelle et je lui dis. (...) Et celui qui m'emmerde trop, je dis : "Fous le camp !" »

Pour conclure, le Président insiste qu'il saura le travail de tous les ministres par ce qu'ils feront effectivement dans leurs bureaux et non par ce qu'un d'entre eux lui rapporterait : « Donc, ne me parlez pas de vos camarades », dit-il, en rappelant une dernière fois que « Dieu récompensera chacun selon ce qu'il fait ».

b) Discours du nouvel an attribué au Président

Le même 31 décembre, un discours non lu par le Président a été remis à la presse et publié sur le site de l'Agence guinéenne de presse. Le 2 janvier l'intégralité du discours était également posté sur le site d'*Africaguinée*, sous le titre « Adresse à la Nation du Chef de l'État : Dix mois après, le général Lansana Conté rend hommage aux victimes des mouvements sociaux de janvier et février ». En voici un extrait :

« Les événements survenus en début d'année ont permis aux Guinéens de donner un sens au renforcement de la paix et du dialogue social dans un environnement favorable à l'unité, à la fraternité et au progrès. Je voudrais, à cette occasion, m'incliner respectueusement devant la mémoire des victimes innocentes de ces troubles. Dorénavant, ces événements doivent inspirer tous les Guinéens dans la recherche de solutions pacifiques à toutes contestations qui apparaîtraient dans la vie de la Nation. »

Guinéennes, Guinéens,

En février 2007, j'ai nommé un Premier ministre, Chef du gouvernement dans le souci de renforcer la quiétude sociale, d'améliorer les conditions pour une gestion plus saine des deniers publics et de restaurer l'autorité de l'État ; cependant, à l'examen de la situation actuelle, je constate que :

1. En dépit des attentes liées à la restructuration du gouvernement, l'efficacité de l'appareil administratif est affaibli du fait de la concentration de plusieurs départements ministériels rendant ainsi peu opérationnelles les activités des différents services.

2. Les agissements de certains individus exerçant des fonctions administratives ou politiques constituent des menaces à la cohésion sociale et à l'équilibre de la Nation.

3. La situation sécuritaire dans le pays se détériore progressivement ces derniers temps et place les populations dans une situation d'inquiétude.

4. Certains agents de l'Administration ont encore des comportements incompatibles avec la morale et l'éthique de la gestion économique et financière de l'État.

5. La baisse du pouvoir d'achat des travailleurs et de l'ensemble de la population du fait de l'augmentation constante des prix des denrées de première nécessité.

C'est pour toutes ces raisons qu'en ma qualité de Président de la République et Chef de l'État j'ai décidé de prendre les mesures ci-après pour faciliter le fonctionnement de l'État et pour répondre aux attentes des populations. Ces mesures s'inscrivent dans la logique des accords conclus entre le gouvernement, la Société civile et les syndicals en février 2007.

1. La refonte du gouvernement dans le souci de mettre en place des structures légères et plus efficaces ;

2. La restauration de l'autorité de l'État, de l'ordre public, de la discipline et le respect des lois au niveau de toutes les institutions de la République ;

3. Le renforcement de la solidarité, de l'unité et de la paix sociale entre tous les Guinéens dans le respect du débat contradictoire propre à toute démocratie.

Chers compatriotes,

La construction d'une Guinée forte, paisible et prospère demeure la finalité de toutes nos démarches. C'est pour cette raison que toute

situation de nature à menacer la paix, la sécurité et l'équilibre de la Nation interpelle ma responsabilité en premier lieu. C'est pourquoi, en aucun moment je ne négocierai les prérogatives que m'accorde la Constitution dans le cadre de la défense de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République de Guinée. »

De tout le discours « la refonte du gouvernement » est ce qui sonnait faux le plus, surtout comparé à ce qu'avait dit le Président, directement, aux membres du gouvernement : « travailler avec le Premier ministre ».

6.4.2 Réaction du gouvernement : 2 janvier 2008

a) Préambule : Témoignage du Premier ministre sur l'événement

Le Premier ministre se souvient ainsi de la genèse du problème : « Le 31 décembre 2007, le Secrétaire général de la présidence a envoyé un projet de discours au Chef de l'État. Le Président l'a lu et déclaré qu'il n'est pas satisfait. Il a jeté le projet de discours. Je l'ai ramassé et remis à Sam Mamadi Soumah, afin de le rectifier avec le cabinet du Président. Je lui ai précisé qu'il ne devait pas remettre le discours au Président avant que je ne le lise (...) À la villa de la Bellevue, j'ai vu Sam Mamady Soumah et lui ai demandé le discours du Président. Il m'a répondu qu'il l'a laissé au bureau, étant donné que le Président ne voulait pas le lire. Je lui ai dit d'aller chercher le discours. Je n'ai plus revu Sam. C'est comme ça que je suis allé chez moi, à Koba, pour réveillonner. Le 1er janvier 2008, on m'a appelé pour m'informer qu'il y a un discours du Président de la République qui circule sur l'internet. Bien naturellement, j'ai pensé que c'était du faux. Surtout dans un pays où on est allé jusqu'à falsifier la signature du Président de la République et à imiter sa voix. J'ai appelé le Président de la République pour me rassurer. Il m'a répondu qu'il n'a pas prononcé de discours. En conseil des ministres, j'ai dit que le discours qu'on prête au Président de la République pourrait être faux. Il a jeté ce discours en ma présence. » (*Gci*)

Le 2 janvier 2008 il y eut un conseil des ministres à la suite duquel le Premier ministre prépara une déclaration. Le compte rendu du conseil et la déclaration en question furent lus par le porte-parole du

gouvernement, M. Justin Morel Junior. Les deux documents, reproduits ci-bas, furent publiés le même jour sur *Gci*.

b) Le compte rendu du conseil des ministres

« Après l'expression de meilleurs vœux pour le nouvel an, le conseil des ministres s'est penché sur deux questions d'actualité, et a reporté au prochain conseil l'examen des questions initialement inscrites à l'ordre du jour. Ces deux questions d'actualité sont :

1. le décret de restructuration signé le 5 décembre 2007 par le Président de la République,

2. le discours attribué au général Lansana Conté, Chef de l'État, pour le nouvel an 2008, au peuple de Guinée.

Sur le premier sujet, le gouvernement (...) est et demeure guidé par le décret du 14 mars 2007, fixant les attributions du Premier ministre ainsi que la lettre de mission confirmant les accords signés entre le gouvernement d'alors et les partenaires sociaux, le 27 janvier 2007. En ce qui concerne le deuxième point, le conseil a demandé au Premier ministre de rencontrer le Chef de l'État et au besoin faire une déclaration, que j'ai l'honneur de vous présenter maintenant. »

c) La déclaration du Premier ministre

« Dans la nuit du 31 décembre 2007, un discours a été attribué au Président de la République, pour le nouvel an 2008 au peuple de Guinée. Après avoir relevé les contradictions entre ce discours et l'adresse faite par le Chef de l'État au gouvernement, lors de la présentation des vœux de nouvel an, le Premier ministre a cru devoir rencontrer le Chef de l'État ce jour, pour s'assurer que ce discours, qui n'a pas été directement lu par le Chef de l'État comme de coutume, était bien authentique.

Au cours de l'entretien qu'ils ont eu, le Chef de l'État a réaffirmé au Premier ministre son entière confiance et réitéré l'importance qu'il accordait à la cohésion gouvernementale, sous l'autorité du Chef du gouvernement, ainsi qu'il l'a affirmé le 31 décembre 2007, à l'occasion de la présentation des vœux du gouvernement.

Le message en question apparaît donc comme un faux, une fausse adresse qui relève de la pure supercherie de certains éléments opposés au changement et dont l'objectif évident est de semer la confusion dans l'esprit des populations et, par des manœuvres dilatoires, com-

promettre les actions salvatrices du gouvernement de changement, dont la mission première est de conduire, dans l'unité la paix et dans la stabilité la Guinée au développement, par la pratique démocratique de la bonne gouvernance.

Le gouvernement réaffirme sa volonté de poursuivre le travail de renaissance du pays qu'il a engagé, dans le cadre des accords citoyens du 27 janvier 2007. Rien ne pourra le distraire de sa mission historique au service de la Nation.

En tout cas, le gouvernement reste et demeure guidé par le décret du Président de la République définissant les attributions du Premier ministre et la Lettre de mission qui lui a été adressée conséquemment. (...) En conséquence, le gouvernement invite le peuple de Guinée à n'accorder aucune crédibilité au contenu du message véhiculé sur le net, et qui ne correspond ni à l'esprit, ni à la Lettre des accords du 27 janvier 2007.

Point n'est besoin de dire que le bilan du gouvernement de consensus, après 8 mois de gestion seulement, est la meilleure réponse aux détracteurs.

Les efforts entrepris seront constamment poursuivis pour améliorer dans tous les domaines les acquis et corriger les faiblesses objectivement notées. »

d) Réaction de la présidence : Face à face avec le Premier ministre

Dès la diffusion de cette déclaration sur les ondes de la Rtg, le clan présidentiel se mit en branle. On note par exemple, la venue prompte de l'ancien ministre, M. Fodé Bangoura, à la présidence et de propos très incendiaires du sieur Idrissa Thiam pour charger le Premier ministre. On l'accusait de complot, de vouloir prendre le fauteuil du Président. Quoi qu'il en soit leur démarche eut de l'effet : le Président fit venir le Premier ministre pour des explications. *L'Observateur* décrit ainsi la scène : « Le ministre de la Défense, le commandant du camp Koundara, le directeur général de la Police, en compagnie de militaires se sont rendus au domicile de Lansana Kouyaté qui, sous bonne escorte, a rallié le Palais. »

Les explications du Premier ministre au Président sont rapportées différemment. La version de *Gci* est la suivante : « Dans la salle d'audience située au rez-de-chaussée de l'immeuble de "La Colombe", le général Lansana Conté attendait de pied ferme le Pm. En témoigne

la première question à lui adressée, dès qu'il a pointé le nez à la porte : "Où est ton Morel ?" Le Chef du gouvernement répond : "Président, ce n'est pas lui, c'est moi, et j'assume toute la responsabilité." »

De son côté *L'Observateur* cite le Premier ministre ainsi : « Dès que je suis arrivé, il [le Président] m'a dit : "Qu'est-ce qui se passe ?" Qu'il a appris que je suis en train de former un gouvernement. Je lui ai répondu de demander à Sam et à Thiam : Ce sont eux qui l'ont informé et qui sont en train de former un gouvernement. » Par la suite, il y eut une altercation entre le Premier ministre et certains du lobby présidentiel, notamment le sieur Thiam. Le Premier ministre dénonçait M. Thiam d'avoir voulu forcer le placement de ses gens à de hauts postes, par exemple sa sœur comme gouverneur de la Berg, mais qui dut se contenter d'un autre poste. M. Thiam rejetait l'allégation et contre-attaquait en accusant M. Kouyaté de comportement déloyal envers le Patron. Le Patron, suivant attentivement, mit fin à la rencontre après quelque temps. Aucune décision ne fut prise sur-le-champ, mais que la guerre était déclenchée entre les deux camps ne faisait l'ombre d'aucun doute. M. Kouyaté se rappelle ainsi la fin de la rencontre : « Au sortir de la salle, j'ai trouvé les mêmes anciens ministres dans la cour. Ça m'a rappelé le film *Les oiseaux* d'Alfred Hitchcock. Tout cela ne laissait pas présager d'un présent meilleur... »

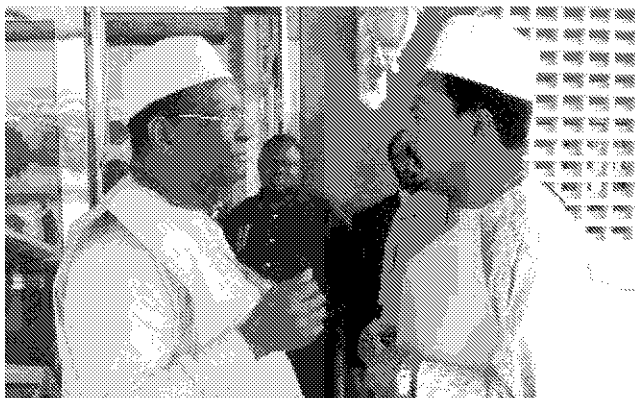
Chacun des deux protagonistes, désormais conscient de l'état critique de la situation, prenait ses dispositions, en évaluant ses forces et celles de l'adversaire. Toute chose étant égale par ailleurs, le Premier ministre pouvait compter sur les syndicats et sur les populations, le Président sur l'armée et les institutions républicaines. Du côté du Premier ministre, la première démarche fut de déménager à son domicile privé de Matoto, où il se sentait plus en sécurité. Du côté du Président on pesait toutes les options possibles, sans hâte inutile. Entre-temps d'ailleurs les représentants des institutions républicaines étaient entrés en négociation entre les deux.

6.4.3 Limogeage de Jmj : 3 janvier 2008

L'intervention des sieurs Somparé, Sidimé et Kamano (représentants des institutions républicaines) fut légendaire pour sa mollesse. Ils étaient pratiquement de simples messagers entre les deux camps. C'est justement pendant qu'ils transmettaient un message au Premier minis-

tre que la riposte du Général fut connue : « Ils m'ont dit que le Président de la République les a chargés de me dire qu'il est le Président élu par le peuple, jusqu'en 2010. Qu'il est le Président de la République. Que c'est lui qui m'a désigné et que je devais le suivre. De me donner des conseils. J'ai dû leur expliquer ce qui se passait au sommet de l'État. Ils ont répondu qu'ils vont faire un compte-rendu au Président. C'est au moment où je m'entretenais avec MM. Lamine Sidimé, Aboubacar Somparé et Michel Kamano que j'ai appris qu'un décret limogeant Justin Morel Junior passait à la radio. Vous comprendrez que cela ne respecte ni la lettre de mission, ni les accords de janvier et février 2007. » (*La Lance* cité par *Gci*)

En effet, d'après les nombreux organes de presse en ligne, dont *Aminata.com* et *Gci*, le jeudi 3 janvier 2008 à 20 h 44, lors de la grande émission du journal de la Rtg, la présentatrice Marie Louise Sanoussy a lu un décret présidentiel qui limogeait le ministre de la Communication et des nouvelles Techniques de l'information, en même temps porte-parole du gouvernement, M. Justin Morel Junior. Il est remplacé par M. Issa Condé, précédemment directeur général de l'Agence guinéenne de presse (*Agp*). Aucune raison n'est indiquée pour le limogeage.



MM. Lansana Kouyaté (g) et Justin Morel Junior (d), respectivement Premier ministre et ministre de la Communication et des Nti.
(Crédit : *Africaguinée*)

La nouvelle fut un choc pour les Guinéens, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, et engendra une multitude de réactions. La plus

grande fut une réaction de mécontentement : d'une part du fait de la popularité du ministre limogé et de l'autre du fait que le limogeage fut perçu comme « un coup de poignard » dans le dos du changement, comme le dit *La Nouvelle Tribune* (cité *Gci*). Dès le lendemain, des manifestations de sympathie au ministre déchu et de protestation envers le pouvoir se déclenchèrent simultanément. Les Guinéens étaient tous anxieux, vu ce qui se passait dans leur pays. Dans un article du 4 janvier, un journaliste de *GuinéeNews* écrit : « La démission ou non du [Premier ministre] est aujourd'hui sur toutes les lèvres. Et, les populations de toutes les régions du pays sont sur le qui-vive ! Le téléphone ne cesse de sonner : de N'Zérékoré à Kamsar, en passant par Kankan Labé et autres, les citoyens appellent pour "prendre les nouvelles de Conakry". (...) Pour leur part, les membres du gouvernement tiennent leur conseil extraordinaire à la primature. À ce niveau, les questions à se poser ne sont pas nombreuses : la seule alternative reste et demeure "sacrifier" Morel ou démissionner ! »

En fait, la classe politique entière fut bouleversée. Diverses réunions se tinrent, tant dans les coulisses qu'aux endroits officiels. La situation était si intense que certains dirigeants, les syndicalistes en l'occurrence, furent conviés au même moment à deux réunions différentes : avec le Premier ministre d'un côté et les institutions républicaines de l'autre. Évidemment ils ne pouvaient aller qu'à un endroit, et ce fut à la rencontre avec le Premier ministre. En outre, les syndicats et le gouvernement eurent séparément d'autres réunions, chaque groupe pour décider de la ligne à suivre. La décision du gouvernement apparaît dans la sous-section suivante. Quant aux syndicats, d'après *Africaguinée*, c'est vers 16 h 30, le 4 janvier, qu'ils firent connaître leur position – relancer la grève. (Nous verrons l'avis de grève et la suite un peu plus loin.)

Tout en soutenant celui qu'ils ont aidé à devenir Premier ministre, les syndicalistes ne manquèrent pas de lui dire certaines vérités. En faisant le compte rendu de leur rencontre, Hadja Rabiatou, dans un article d'*Afp* cité par *Africaguinée*, dévoile ceci : « J'ai dit au Premier ministre que toute cette crise était de sa faute : "C'est vous qui nous dites tous les jours que vous avez les mains libres pour travailler et que le Président Conté ne vous gêne pas." »

En plus des dégâts matériels, ces nouveaux remous accrurent le nombre de sacrifices humains. Lors des manifestations du 5 janvier un jeune médecin a été tué d'un coup de pierre lancée par un inconnu. Il

était à bord d'un taxi sur le tronçon Hamdallaye-Bambéto lorsqu'il fut touché à la tête par la pierre. (*Africaguinée*)

6.4.4 Tensions au sommet de la nation

a) Conseil extraordinaire des ministres

Le journal susmentionné rapporte que le conseil extraordinaire des ministres du 4 janvier 2008, tenu à la Primature avec tous les membres du gouvernement, dont le ministre limogé, a demandé à l'unanimité au Président « de rétablir leur collègue limogé ». Cependant le compte rendu officiel dudit conseil, lu par le ministre Saïdou Diallo, porte-parole par intérim du gouvernement, n'en faisait pas cas. En voici le texte intégral, emprunté à *Gci* :

« Le conseil des ministres s'est réuni en session extraordinaire ce jour, vendredi 4 janvier 2008, de 11 h 30 à 15 h 45. Au cours de cette session, le conseil a examiné un point unique, relatif au décret de nomination d'un nouveau ministre de la Communication et des nouvelles Technologies de l'information en remplacement de M. Justin Morel Junior. À l'issue des discussions et après de longs et fructueux débats, le conseil a recommandé que le Premier ministre rencontre les partenaires sociaux, les institutions républicaines et le Chef de l'État pour que, dans un esprit républicain, des décisions idoines soient prises afin que les troubles sociaux engendrés par le limogeage du ministre de la Communication s'estompent et que la paix sociale, très rapidement, reprenne droit de citer. À l'issue de ces rencontres, le conseil tiendra la Nation informée de tout ce qu'il en résultera. »

Par la suite les pourparlers se poursuivirent, mais sans grand changement. Le Président répète le même message au Premier ministre : C'est lui, M. Conté qui est le Président de la République, Chef de l'État ; c'est lui qui a nommé M. Kouyaté à son poste. Par conséquent ce dernier doit lui obéir. De son côté le Premier ministre fait savoir sa position en deux points : il exige le retour de Jmj au gouvernement et il ne démissionnera pas : « Mon ministre a été limogé sans m'avoir préalablement consulté, je ne suis pas d'accord et j'exige qu'il soit rétabli dans ses fonctions », aurait-il dit, avant de préciser : « En tout cas, je ne vais pas m'asseoir autour d'une même table en conseil des ministres avec le nouveau ministre Issa Condé nommé à la place de

Morel Junior. (...) Que cela soit clair, et si le Président le veut, qu'il me démette, car je ne démissionnerai pas. » (*Afp*)

b) Rencontre entre le Président et le Premier ministre

Enfin, le Premier ministre rencontre directement le Président. Certaines sources disent que c'était le 7 janvier, d'autres le 8. L'heure n'ayant pas été indiquée, on peut envisager plusieurs possibilités, par exemple deux rencontres ou, mieux encore, une seule rencontre pour les deux dates : la nuit du 7 au 8 janvier. Comme les dates, le contenu de la rencontre diffère selon les sources. La version de *Gci* est la suivante : « Ce 7 janvier, M. Kouyaté a rencontré le Président Conté avec lequel il aurait largement discuté pour que les choses reviennent à la normale. »

Mais voici ce que dit *Jeune Afrique* là-dessus : « Le 8 janvier, Kouyaté rencontre discrètement Conté. L'échange est vif entre les deux hommes. "Signez un décret pour me démettre au lieu de tenter de m'humilier", attaque le Premier ministre. "C'est moi le chef, réplique Conté. Si cela vous gêne, partez comme d'autres avant vous." "Je suis parti longtemps. Le temps de partir est terminé. Je reste dans mon pays", reprend Kouyaté, qui s'entend répliquer : "Faites brûler la Guinée avec vos syndicats. Je ne reviendrai pas sur ma décision : un ministre qui m'insulte doit quitter le gouvernement." »

c) Capitulation du Premier ministre

Comme le Président ne revenait pas sur sa décision, et le Premier ministre ne démissionnait pas, il fallait bien qu'ils se trouvent un terrain d'entente. Au premier conseil des ministres, tout le monde avait le souffle retenu : Le Premier ministre siégera-t-il avec le remplaçant de Jmj ou renverra-t-il le ministre nommé par décret présidentiel ? Sur la question un journaliste de *GuinéeNews* prépara les esprits des Guinéens dans une bonne analyse : « Étant donné que la pratique contredit quelques fois le Premier ministre sur ses "engagements" et autres annonces (...), on peut donc logiquement croire, cette fois encore, à une nouvelle position plus conciliante du Premier ministre. »

Et bien, comme on devrait donc s'y attendre, le Premier ministre capitula ! Dans un article de *L'Observateur* on lut ceci : « Il l'a reçu au conseil interministériel présidé par lui, alors qu'il avait déclaré pu-

bliquement et juré par tous les saints qu'ils ne siègeraient jamais autour de la même table. »

Cette attitude révélait une faiblesse assez détestable du Premier ministre, parce que teintée d'égoïsme : il lâche son collaborateur, qu'il a induit en erreur et s'accroche, lui, à son poste. Dans un article intitulé « Lansana Kouyaté : Un fou du pouvoir », un analyste au forum *Boubah.com* remarque ceci : « Si la destitution de Justin Morel Junior est surprenante, c'est le manque de soutien réel de son mentor, Lansana Kouyaté, qui peut être plus étonnant. »

Plus tard, petit à petit, l'acceptante fut totale, même concernant le fameux décret de décembre. Le 21 janvier 2008, *Le Lynx* (cité par *GuinéeNews*) a publié un arrêté où le Premier ministre se référait au décret du 5 décembre 2007. Dans l'article du *Lynx* on tirait la conclusion suivante : « Ce qui veut dire que même si Lansana Kouyaté continue à fréquenter Justin Morel Junior, comme le rapportent ses supporters, il "n'oublie" tout de même pas comment "gagner" la confiance du Président et surtout celle des Libyens... »

6.4.5 Interrogations cruciales sur le dossier Jmj

Au fil du récit, je me suis posé plusieurs questions sur ce dossier et suppose qu'il en est de même pour vous, tellement qu'il y a de non-dits, de mystères et parfois d'apparentes contrevérités. J'examine deux de ces questions ici : je les énonce et donne un avis, qui peut être correct mais qui peut bien ne pas l'être, vu la complexité du dossier.

a) Pourquoi le Premier ministre est-il parti « réveillonner » avant de voir le discours du Président ?

Rappelons que le Premier ministre a dit ceci : « *À la villa de la Bellevue, j'ai vu Sam Mamady Soumah et lui ai demandé le discours du Président. Il m'a répondu qu'il l'a laissé au bureau, étant donné que le Président ne voulait pas le lire. Je lui ai dit d'aller chercher le discours. Je n'ai plus revu Sam. C'est comme ça que je suis allé chez moi, à Koba, pour réveillonner.* »

J'ai lu et relu ce passage, à plusieurs reprises, dis-je, sans jamais pouvoir y croire en réalité. Mais n'ayant à ce jour vu aucun texte qui le démentît, j'accepte, à mon grand regret, que le Premier ministre di-

sait la vérité, c'est-à-dire qu'il a effectivement abandonné le dossier à ce niveau pour aller réveillonner ! Connaissant parfaitement bien la sensibilité des choses, celui qui représente – représentait, plus exactement – l'espoir de toute une nation a simplement abandonné ce sensible dossier à ce stade pour aller « fêter le 31 », comme le dirait un collégien ! ... Non ! Vraiment, je n'y crois toujours pas !

Mais, enfin, supposons que ce soit vrai. Alors, je n'y trouverais aucune raison sinon une négligence coupable, pour dire le moins. Ce comportement serait donc comme celui que j'ai relaté dans *Escale forcée d'un imam à Bangkok* : En novembre 2000, des fonctionnaires américains interrompirent le décompte des votes aux élections présidentielles pour célébrer leur journée de *thanksgiving* en famille. Il s'agissait du décompte manuel destiné à résoudre une grande confusion qui y avait vu le jour. Or, à cause de la journée de fête qu'ils s'étaient octroyée, ils ratèrent de deux heures le délai fixé pour rendre compte, et de ce fait rendirent nulles les voix en litige. Cette autre négligence eut ses répercussions dans le monde entier, car c'est de là que M. George W. Bush fut élu président des États-Unis, avec tout ce que cela a entraîné comme conséquences pour l'humanité, pas seulement son pays.

b) Que s'est-il réellement passé lors de la rencontre du Président et du Premier ministre le 2 janvier ?

Dans sa déclaration, le Premier ministre dit avoir rencontré le Président « ce jour » (2 janvier) pour vérifier l'authenticité du discours et que durant la rencontre celui-ci lui a réaffirmé « son entière confiance ». C'est fondé sur cette assurance qu'il a déduit que le message attribué au Président apparaît comme un faux. Pourtant dès que la déclaration fut publiée la terre trembla à la présidence. Donc les éléments qui ont été présentés au public ne s'assemblent pas : Si le Président a effectivement dit ce qu'a rapporté le Premier ministre, il ne devrait y avoir aucun problème. Que s'est-il réellement passé ?

Dans un article du 3 janvier 2008, le site *Mountmane* soutient que le Président a effectivement reçu le Premier ministre le 2 janvier mais que « Lansana Kouyaté a été copieusement insulté par le Chef de l'État, qui n'a pas du tout apprécié la démarche du Chef du gouvernement de consensus qui a consisté à venir lui demandé : "Est-ce que c'est vous qui avez fait cela", parlant des vœux écrits du premier ma-

gistrat du pays. » L'article conclut que le Premier ministre a quitté le Président « sur la pointe des pieds, humilié jusqu'à la moelle épinière ».

À première vue on voit mal que le Premier ministre se fasse insulter simplement pour avoir cherché cette confirmation ; mais la façon dont il s'est comporté avec le Président permettait à celui-ci de tout faire. C'est justement là l'inconvénient de s'être montré trop reconnaissant envers lui, se confondant en remerciements pour avoir été choisi parmi les 9 millions de Guinéens. Comme disent les Anglais : « *What goes around comes around* » : autrement dit, ce qui s'en va revient toujours ; en termes plus clairs : tout ce que l'on fait dans ce monde revient à soi-même, en fin de compte.

Quoi qu'il en soit, faute d'avoir connu la vérité à la source, le Premier ministre entreprit une autre stratégie : « prêcher le faux pour avoir le vrai ». C'est ce que soutient *L'Observateur*, qui en explique même la procédure : M. Kouyaté fait rédiger secrètement une déclaration par M. Justin Morel Junior et « un leader syndical dont les affinités avec la primature sont notoirement connues ». La déclaration lue par Jmj aura donc été préparée à l'insu des autres membres du gouvernement. Il n'y a aucun moyen à notre disposition pour vérifier ces allégations, mais plus rien ne doit nous surprendre dans les luttes politiques au sommet de notre nation.

CHAPITRE 7

LES RATÉS DES SYNDICATS : INCAPACITÉ OU TRAHISON ?

De tout le livre, ce chapitre fut le plus difficile à écrire car il s'agit de dire des choses pas toujours plaisantes à des personnalités particulières : les précurseurs du changement, que sont nos leaders syndicaux. Vu les sacrifices qu'ils ont consentis, surtout au début de ce mouvement, ces personnalités jouissent d'un statut exceptionnel auprès des Guinéens. Parlant d'eux dans le volume 1 du livre (11.3.1), un de nos compatriotes disait ceci : « Quelle que soit la suite des événements, vous avez déjà votre place, et une bonne, parmi nos grands hommes, et une brillante étoile au firmament de notre mémoire. »

Justement, pour cette raison l'on hésite vraiment quand on parle d'eux, surtout s'il s'agit de leurs « domaines d'amélioration » – pour emprunter l'euphémisme des milieux d'affaires anglophones. Par exemple, dans une interview de *GuinéeNews* un journaliste dit à Hadja Rabiathou Diallo que des affirmations faisaient état « d'échange d'argent de la part du gouvernement Kouyaté avec certains » leaders syndicaux. Intelligente, Hadja non seulement comprit la signification de l'expression dans son contexte, mais aussi prit soin dans sa réponse (que nous verrons plus bas) de la traduire en langage ordinaire : « corruption ».

En plus de cette situation générale de vénération des leaders syndicaux, que se partagent la plupart des Guinéens, j'ai des liens personnels avec certains de ces syndicalistes, ce qui rend ma tâche encore

plus difficile. Toutefois je n'ai pas le droit de me taire sur leurs domaines d'amélioration, eux aussi, ayant parlé des autres. Le projet de ce livre entier a été entrepris pour la cause de Dieu ; il faut donc le conduire avec les principes de justice, d'équité, prescrits par Dieu dans ses textes sacrés : « Ô les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins [véridiques] comme Dieu l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents. Qu'il s'agisse d'un riche ou d'un besogneux, Dieu a priorité sur eux [et Il est plus connaisseur de leur intérêt que vous]. Ne suivez donc pas les passions, afin de ne pas dévier de la justice. Si vous portez un faux témoignage ou si vous le refusez, [sachez que] Dieu est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. » (4:135)

Le chapitre comprend quatre sections, qui expliquent les difficultés puis les erreurs des syndicats. (Dans le même souci d'équité, j'utilise le même langage que dans les chapitres précédents.)

7.1 DIVERGENCES INTERNES

Y compris leurs leaders, tout le monde reconnaît qu'il y a des divergences entre les deux centrales syndicales qui ont engagé l'œuvre du changement, à savoir la Cntg et l'Ustg. Ces divergences proviennent apparemment de deux sources majeures : une concurrence dans la consolidation de leurs centrales respectives et une mésentente vis-à-vis de leur appréciation du gouvernement, surtout du Premier ministre Lansana Kouyaté. C'est de ces deux points qu'il s'agit dans cette section.

7.1.1 Concurrence déloyale des centrales syndicales

Au sommet, les leaders sont accusés de démarches pas toujours saines : Il m'a été raconté, par exemple, un cas où une personnalité d'une des centrales a sciemment utilisé dans sa campagne un document de la centrale rivale, parce que plus attractif. Et à la base, les membres s'affrontent par moments, tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays. Les journaux en parlent souvent.

Le journal *Libération* (cité par *Guinéeenews*) a fait état d'un incident entre des membres de l'Intercentrale, dont l'épilogue fut le 5 mars 2008. Le point de discorde était une subvention d'un million de francs que la société de brasserie Sobragui avait octroyée aux sections syndicales de la Cntg et de l'Ustg, montant dont une seule section aurait voulu s'approprier. C'est de là qu'est né le problème. Des dégâts matériels importants avaient été enregistrés lors des affrontements, et l'usine dut interrompre son fonctionnement pendant des heures.

Le 5 avril 2008, un article d'*Aminata.com* intitulé « Cntg-Ustg : des divisions à l'intérieur du pays » rapportait un autre conflit entre syndicalistes des mêmes centrales à Boké, où cinq personnes furent blessées, dont deux grièvement. Selon le journal, les deux groupes ennemis appartenaient à la Cntg ; mais pour n'avoir pas été réélu au bureau exécutif, le deuxième groupe s'est détaché de la Cntg pour se rallier à l'Ustg et demander un lopin de terrain pour se construire sa propre gare routière, ce qui leur fut refusé par les autorités locales. C'est ce qui a engendré les affrontements, qui firent deux blessés au couteau. Il y avait même eu des arrestations et transferts en justice.

Au fil du temps, cette divergence au sein de l'Intercentrale s'élargit progressivement, comme une tache d'huile, vers d'autres centrales. Lors d'une interview au journal *Le Démocrate*, un leader du Syndicat libre des enseignants et chercheurs de Guinée (Slecg), affilié à l'Ustg, a émis des propos fort évocateurs de ce conflit de consolidation entre la Cntg et l'Ustg. Selon lui le problème majeur est une défection des militants de la Cntg vers l'Ustg.

7.1.2 Divergences à propos du soutien au gouvernement

Ici les choses sont un peu plus complexes. Tout en reconnaissant leurs divergences sur la question, les leaders syndicaux semblent éviter d'en dire les raisons. À entendre leurs discours, reconnaissant les faits mais se taisant obstinément sur leurs causes, je revois en mémoire ces altercations entre Mme Janet Reno, ministre de la Justice des États-Unis et M. Louis Freeh, directeur du Fbi (principal service de police judiciaire et de renseignement intérieur) devant leur parlement en décembre 1997. Les deux parties s'accusaient mutuellement, et féroce­ment (ruis­selant de colère dans leurs déclarations), mais aucune n'a dit ce qui les opposait au fond, même quand les parlementai-

res leur criaient des sortes de « Délivrez-nous ! », « Dites-nous ce qui se passe entre vous ! » La différence entre ces deux cas est que dans le nôtre, même si les intéressés se taisent sur les causes, le public en parle haut et fort. C'est pourquoi nous sommes tenus d'en parler ici aussi. Le texte est conçu en deux subdivisions, l'une sur les faits l'autre les causes.

a) Les divergences sont reconnues, mais pas leurs causes

Parlant des divergences entre les deux principales centrales syndicales, la Cntg et l'Ustg, Dr Fofana de l'Ustg aurait dit ceci, dans un article d'*Infoguinée* du 1er mars 2008 : « Il peut y avoir des incompréhensions par rapport à certaines questions, mais quand il s'agit de mener une action en faveur de la Guinée, en faveur des Guinéens, il n'y a aucune sorte de division entre nous. »

Hadja Rabiatou de la Cntg fait état de différentes « appréciations » – qui confirment les « incompréhensions » mentionnées par son camarade – mais rejette la cause évoquée. Dans l'interview de *Guinée-news* introduite plus haut, la question avait été posée. En fait c'est la même question qui parlait de corruption : « Il y a des informations qui font état d'une grande dissension au sein du mouvement syndical. Il y a des rapports qui suggèrent que vous êtes divisés sur des bases régionales en pro et anti Kouyaté. Des affirmations font même état d'échange d'argent de la part du gouvernement Kouyaté avec certains d'entre vous... »

La réponse fut ceci : « C'est vrai qu'il nous arrive d'avoir des appréciations différentes sur des questions et sur des initiatives à mener pour faire aboutir nos revendications sur tel ou tel sujet. En démocratie c'est normal. Mais la décision finale appartient toujours à la majorité des membres, et la minorité est tenue de respecter cette manière de fonctionner. Dire ou insinuer que nous sommes divisés sur une base régionale, c'est mal nous connaître, ce serait violer nos statuts, donc nous affaiblir ; prétendre que nous raisonnons en pro ou anti Kouyaté, c'est prendre ses désirs pour la réalité ; et affirmer que certains d'entre nous ont été corrompus, c'est jeter un discrédit gratuit sur nous. »

b) Les causes des divergences : Ethnocentrisme ?

Il semble que les origines régionales des leaders syndicaux soient à la base de leurs divergences par rapport aux actions du gouverne-

ment Kouyaté. Mais cette allégation est des plus difficiles à vérifier. À travers les réactions à mes écrits sur le net, j'ai compris que l'on peut être taxé d'ethnocentriste au moment où l'on s'y attend le moins. Autrement dit, pendant que vous agissez de bonne foi, vous considérant parfaitement impartial, vos actes peuvent être vus comme ethnocentristes. Parfois ceci dépend simplement de votre nom de famille : « Vous dites ceci parce que vous êtes cela. » Si au for de votre conscience vous n'avez aucune intention ethnocentriste mais constatez que l'on vous traite d'ethnocentriste, dites-vous ceci : « De deux choses l'une : ou bien j'ai été mal compris par les gens, ou bien j'agis effectivement en ethnocentriste mais sans le savoir. » Dans l'un ou l'autre des cas, vous aurez intérêt à examiner soigneusement vos agissements désormais : C'est ce que je fais, moi-même, et c'est ce que j'aurais suggéré à M. Ibrahima Fofana, compte tenu des nombreuses accusations faites contre lui à propos.

En effet, un article de *Neoleadership* datant du 17 juillet 2007 avait pour titre « La trahison de Dr Fofana ne fait plus aucun doute ! » Le texte justifie cette remarque par une série d'événements prouvant l'appui excessif du leader syndical au Premier ministre. Il rapporte par exemple son soutien face aux critiques lors de la nomination des gouverneurs et préfets. Il rapporte aussi ses propos lors d'une interview à la radio *Fm Liberté* : Dr Fofana se serait attaqué à ses collègues qui ont adressé des critiques au Premier ministre dans une déclaration le 3 juillet (dont on parlera plus loin), que lui-même n'avait pas signée d'ailleurs – c'est son adjoint qui avait signé le document.

Étayant sa thèse, l'auteur de l'article se penche sur un autre point : le fait que l'autre main forte du mouvement syndical, Mme Rabiattou Diallo n'ait pas parlé lors de la rencontre entre les leaders syndicaux et le Premier ministre après la déclaration en question. Elle fut interrogée à propos, et sa réponse fut publiée dans l'article : « Vous savez, nous avons des engagements clairs et tout est écrit. Quand on se retrouve et que l'on est surpris des positions tant du gouvernement, que nous avons toujours soutenu, que de certains collègues, de sorte que l'on ne comprenne plus bien ce qui se passe, il vaut mieux se taire et écouter. Car il se peut qu'il y ait juste des incompréhensions. Donc il faut éviter de faire le jeu de ceux qui cherchent à nous diviser... » L'auteur fit suivre cette citation par une exclamation : « Quelle grandeur d'esprit, cette dame ! » et, un peu plus loin d'une interrogation : « Au vu et au

su des informations d'en haut, qui agit de façon isolée et contre les engagements des syndicats ? »

Notons, cependant, qu'au lieu de répondre à cette question, fort probablement certains lecteurs pousseront une autre exclamation dès qu'ils verront la signature de l'article – Barry. « Voilà ! diront-ils, il s'attaque à l'autre pour soutenir sa parente ! »

En fait, Mme Diallo a de son côté été accusée d'ethnocentrisme de la même manière que M. Fofana, son camarade. Ce fut par la voix de leur « ennemi commun », M. Mamadou Sylla, dans une interview de *GuinéeNews* du 8 mai 2008, en guise de riposte au retrait des « pleins pouvoirs » qui furent accordés à son rival M. Youssouf Diallo (5.3.1-b). Le ton tendait plus vers la vengeance que la réalité, mais la déclaration mérite d'être enregistrée ne serait-ce que par soucis d'éviter, soi-même, de paraître ethnocentriste. Selon M. Sylla, donc, Mme Rabiadou Diallo soutient M. Youssouf Diallo uniquement à cause de leurs liens de parenté : « Youssouf Diallo est son frère par leurs mamans, qui sont des sœurs. En dehors de la Guinée, ils sont en train de mener le combat à un autre niveau, au Bit à Genève. Lélouma Diallo, un ancien travailleur du Bit, est mis à contribution. »

7.2 ERREURS TACTIQUES

Tout au long du mouvement de changement, des erreurs ont été notées dans les démarches syndicales, sans lesquelles les choses pourraient être autrement qu'elles le sont actuellement. Certaines de ces erreurs semblent provenir d'un simple manque d'expérience ou de préparation dans les démarches ; on pourrait les appeler des erreurs de jeunesse. Ce sont, par exemple, les lacunes dans la formulation des accords de janvier 2007, surtout les prérogatives du Premier ministre, dont les décisions ne sont pas renforcées par un délai pour l'approbation par la présidence. Pour ce type d'erreurs, comme il a été déjà dit, il semblerait injuste d'en vouloir tellement aux syndicats. Par contre il y a des erreurs qu'ils pouvaient éviter avec un peu plus de clairvoyance. C'est surtout de ces dernières qu'il s'agit dans cette section. Elles ont été arrangées en trois parties.

7.2.1 Erreurs d'alliance

Les syndicats se sont, d'une manière subtile, aliénés les partis politiques pour s'allier clairement au nouveau gouvernement. Les deux points sont discutés brièvement en bas.

a) Aliénation des partis politiques

Au départ les choses allaient bien entre syndicats et partis politiques. On se rappelle (volume 1) que lors d'une interview sur *Guinée-news*, M. Mamadou Bah, doyen des leaders de partis politiques, avait indiqué qu'ils tissaient de bons rapports avec les leaders syndicaux. Les deux parties se retrouvaient régulièrement et poursuivaient le même objectif, « qui est le rétablissement de l'ordre républicain ». Dans la même interview, parlant des arrestations des leaders syndicaux le 22 janvier 2007, il avait réagi avec force : « Si ce n'est pas le Président qui a donné l'ordre de les arrêter, il aurait dû les sanctionner immédiatement. »

Au fil du temps, cependant les choses changèrent de manière complexe : il n'y a pas eu de rupture soudaine et spectaculaire, mais une aliénation progressive avec des étapes décisives. Le fait que les partis politiques n'aient pas été signataires des accords de janvier 2007 fut la première de ces étapes, apparemment. La deuxième fut lors de la proposition des candidats pour le poste de Premier ministre, privilège qui échut exclusivement à l'Intercentrale et à la Société civile. Enfin, contrairement aux syndicats, les partis politiques ne furent pas représentés dans le gouvernement, pourtant qualifié de consensus.

Il faut reconnaître que les syndicats ne sont pas les seuls responsables de cet état de fait ; en fait, les raisons fondamentales sont imputables aux partis politiques mêmes. D'une part, ces partis souffrent de la réputation d'être fondamentalement régionalistes dans leurs électors respectifs. D'autre part, peut-être, dû à ce premier handicap, ils se sont avérés remarquablement apathiques dans la lutte politique. On parle souvent de « démission des partis politiques », parfois même de « trahison ». Et ceci se comprend parfaitement : S'il est vrai que les partis politiques ne possèdent pas l'arme de la grève que possèdent les syndicats, ils possèdent, comme toute autre organisation sociale, une arme non moins importante, la descente dans les rues. Le déroulement des

événements de janvier et février 2007 a d'ailleurs prouvé que ces deux armes se complètent. Si donc, au constat des troubles au sommet de l'Exécutif, qui atteignirent leur paroxysme en fin 2006, les partis politiques s'étaient dressés pour exiger le changement à travers des manifestations populaires, il est fort probable que la population se soit jointe à eux, dans sa totalité, tout comme elle le fit aux syndicats ; la situation était telle que le peuple ne cherchait qu'un leadership pour protester contre la misère quotidienne. Ainsi, après une attitude plutôt molle pendant si longtemps, l'enthousiasme soudain des leaders politiques et l'ardente volonté de s'allier aux syndicats – même avec une motivation sincère – pouvait soulever une certaine méfiance de la part de ces derniers, surtout que leur combat commençait à montrer ses fruits. Maints observateurs, y compris des non syndiqués, ont d'ailleurs soupçonné une intention des partis politiques de récupérer le mouvement syndical en leur faveur.

Ainsi, ce qui peut être reproché aux syndicats est peut-être le fait de n'avoir pas eu le tact de s'accommoder avec les faiblesses des partis afin de pouvoir tirer profit de la force qu'ils auraient ajoutée au mouvement de revendication populaire, surtout quand ce mouvement a englobé toutes les couches sociales de la nation. Pour éviter les risques de dérapage et de « récupération » du mouvement, les syndicats pouvaient même poser des conditions préalables aux leaders politiques avant de sceller une alliance avec eux.

Quoi qu'il en soit, les leaders des partis politiques n'ont pas pardonné aux syndicalistes de les avoir traités en parents pauvres, et en fin de compte ils ne perdaient aucune occasion de critiquer, voire déstabiliser les syndicats. Des déclarations du genre : « Nous n'avons pas signé ces accords : pourquoi nous tuerions-nous pour les défendre ? » furent entendues très tôt. À la formation du gouvernement dit de consensus aussi, on se rappelle ce qu'avait dit l'un des leaders politiques : « S'ils peuvent faire la politique sans les politiciens, qu'ils le fassent ! » Plus tard, on entendait même dire que les syndicats ne représentaient que les travailleurs, qui pourtant ne constituent qu'une faible portion de la population. Tout ceci a eu pour effet un affaiblissement considérable des syndicats, qui devinrent donc victimes de leur propre politique, celle d'avoir jeté le bébé avec l'eau du bain. Ils le comprirent d'ailleurs plus tard, mais c'était justement trop tard. En mai 2008 ils proposèrent au gouvernement la constitution d'une commission permanente de concertation incluant les partis politiques ;

mais, au même mois de mai les choses changèrent définitivement, comme nous le verrons au chapitre suivant.

b) Participation au gouvernement

La participation de syndicalistes au gouvernement – même si ce n'était pas les principaux leaders de l'Intercentrale – a été une erreur fatale du mouvement syndical. Certains analystes virent en cet acte une disqualification pure et simple. Dans un article du 29 avril 2008, *Le Démocrate* faisait la remarque suivante : « La participation des syndicalistes au gouvernement est une violation flagrante de leur vocation, quelle que soit la raison évoquée pour le justifier. »

En fait, l'entrée des syndicats au gouvernement pouvait avoir des dégâts limités, ou même avoir des avantages, si le rôle de leurs représentants avait été clairement défini et porté, à temps, à la connaissance du public. Par exemple, les ministres syndicalistes étaient-ils dans le gouvernement en vue de favoriser une prise de décision plus sage, parce que concertée ? Y étaient-ils pour garder un œil vigilant sur le gouvernement en vue d'éviter des dérapages et au besoin informer leurs centrales respectives à temps ? Ou bien y étaient-ils pour donner l'exemple dans la bonne gestion, et ainsi, au nom des syndicats servir de rôles modèles aux autres membres du gouvernement ?

Comme aucune raison n'avait été avancée pour leur présence dans le gouvernement, la conclusion à tirer est qu'ils y sont venus pour les mêmes raisons que tous les autres ministres : remplissant le minimum requis pour les postes, entre autres avoir la nationalité guinéenne et être lettré, ils ont eu des « bras longs » pour « pousser leurs pions ». En d'autres termes, les syndicats auraient simplement appliqué l'une de nos traditions selon laquelle on ne doit pas, chargé de distribuer un bien, léser sa propre personne : d'où la présence des syndicalistes autour de la « mangeoire » nationale, comme disait l'autre.

À ce point il semble utile de faire une pause pour nous accorder une brève analyse philosophique. Dans cette vie, quand on n'est pas en prison on se dit libre mais en réalité on est sous le poids de maintes restrictions – le prisonnier n'a que quelques unes de plus. Au nombre des restrictions générales se trouve tout d'abord l'effet de notre conscience. Parallèlement, il y a que la vie est conçue de sorte que toutes les choses ont leurs cours, et, s'écartant du cours d'une chose on aura beau vouloir faire marcher cette chose, que l'on ne la fera pas bouger

d'un pouce. Un de ces principes immuables est que l'on ne peut, à la fois, être juge et partie. Dès lors qu'ils entrèrent dans le gouvernement dans des conditions non spécifiées, les syndicats se sont condamnés à l'impuissance face à tout dérapage de ce gouvernement.

Enfin, cet acte des syndicats peut, en rétrospective, être vu comme un obstacle dans leurs alliances avec les partis politiques. S'ils n'avaient pas l'intention d'entrer dans le gouvernement, il leur aurait été facile de composer avec les partis : « Nous luttons ensemble pour le changement, et nous nous engageons tous pour qu'il ait effectivement lieu ; ce faisant, nous nous interdisons, vous comme nous-mêmes, toute participation au gouvernement pour la période transitoire », pourraient-ils conclure comme pacte de coopération avec les leaders des partis politiques.

7.2.2 Improvisation et instabilité

La propension à l'improvisation dans les déclarations et le manque de fermeté dans les négociations ont sérieusement affecté les résultats des démarches syndicales, comme on le verra ci-bas.

a) Improvisations répétées

Un exemple frappant est celui d'énumérer des points dans les avis de grève pour négliger ces mêmes points lors des négociations. Dans l'avis de grève de janvier 2008, le rétablissement du ministre Justin Morel Junior était écrit noir sur blanc. Pourtant lors des négociations ce point fut simplement négligé. Dans un article de *GuinéeNews* datant du 10 janvier, l'auteur s'en étonnait dans le titre même de l'article : « L'affaire Jmj classée ? "Pour vous dire la vérité, le cas Morel n'a pas été signalé", dicit Ousmane Tanou du Sleg. » En effet, ce leader syndical dit en substance que dans les négociations qui ont conduit à la suspension de l'avis de grève, ils n'avaient pas voulu « personnaliser le mouvement ». C'est pourquoi ce point n'avait « pas été signalé expressément ». On pourrait donc leur demander ceci : Si, pour éviter de personnaliser votre mouvement, vous ne vouliez pas discuter d'un point donné, pourquoi avez-vous inclus ce point dans l'avis de grève ?

Mais sans doute, l'impair le plus sérieux dans ce sens eut lieu bien avant. Le dimanche 11 février 2007, un article de l'*Afp* avait pour titre « Les syndicats exigent le départ de Conté ». Encore disponible sur

plusieurs sites, il disait ceci : « La puissante intersyndicale de Guinée a pour la première fois exigé dimanche le départ du Président Lansana Conté (...) à la veille de la reprise à très haut risque de la grève générale illimitée, qui avait fait au moins 59 morts en janvier. » Plusieurs citations directes des leaders syndicaux servaient d'appui : « Nous demandons purement et simplement son départ (de Lansana Conté). L'Intercentrale ne fait que traduire la volonté populaire. »

La nouvelle se répandit très vite autour du globe, et chacun œuvrait alors dans ce sens. Les écrits sur le net changèrent de ton, se focalisant sur le départ annoncé de M. Conté, et à Conakry les partis d'opposition se joignirent à l'Intercentrale. Dans un article de l'*Apa*, M. Bah Mamadou, alors président de l'Ufdg et porte-parole d'un groupe de 14 partis d'opposition, insistait comme suit : « Il avait dit que le jour où le peuple de Guinée lui demanderait de partir il s'en irait. Alors le peuple le lui demande aujourd'hui. » Au passage il rappelait : « Nous lui avons demandé de trouver quelqu'un pour gérer le pays à sa place, il n'a pas voulu. Nous lui avons demandé de se retirer volontairement, il n'a pas voulu. » Enfin, il concluait, à la fois déterminé et confiant : « Maintenant que le combat est dans la rue, il partira de gré ou de force. » Eh bien, rien de tout ce cri inutile n'aurait eu lieu sans la première déclaration des leaders syndicaux.

Une simple formule suffisait à guider les pas de nos leaders : Bien mûrir les déclarations, écrites ou verbales, et une fois faites, n'en négliger aucune partie. Pour leur propre crédibilité, ils devaient se rendre compte qu'ils ne peuvent plus s'amuser avec leurs mots.

b) Manque de fermeté dans les négociations et le suivi des accords

Il faut être de très mauvaise foi pour ne pas reconnaître les difficultés qui entouraient les syndicalistes lors des négociations. Toutefois, ces circonstances atténuantes étaient valables jusqu'au 27 janvier 2007 à minuit. Après la signature des accords, qui eut lieu à cette date, les négociations étaient pratiquement terminées : à la place émergeait maintenant l'application des accords. Tout comme ils ont insisté par la suite pour que M. Eugène Camara soit remplacé au poste de Premier ministre, les syndicats devaient rester fermes à chaque instance de violation des accords, jusqu'à ce que la réparation soit faite. Face à la farouche résistance du pouvoir, les leaders syndicaux devaient, de leur côté, faire preuve de la même détermination, sinon plus, pour faire respecter les accords : Pour faire aboutir le changement demandé par

le peuple, qu'ils représentaient désormais, ils devraient se montrer intraitables, dans l'acception du terme, face à toute violation des accords, et ce, aussi bien face au pouvoir que face aux négociateurs.

Mais que s'est-il passé ? À la première grande violation qu'ils constatèrent, la nomination irrégulière des gouverneur et vice gouverneur de la Banque centrale, les leaders syndicaux se contentèrent de faire des dénonciations à travers une lettre au Président et autres déclarations. Pourtant ils connaissent parfaitement l'inefficacité des écrits dans les négociations avec M. Conté. Pour preuve il leur avait demandé, tout au début, on s'en souvient tous, des revendications par écrit mais cet écrit resta lettre morte. Au lieu d'une lettre donc, ils devraient réagir dans la pratique, en relançant la grève, jusqu'au remplacement des cadres nommés, et en organisant des manifestations publiques à l'appui. En même temps, puisque la communauté internationale était intervenue pour la signature des accords, il fallait directement saisir ces institutions et exiger la réparation de la violation. La Cedeao s'étant portée garante des accords, avec des représentants connus, notamment l'ancien président nigérian, les syndicats devaient envoyer d'urgence un missionnaire pour chercher M. Babanguida afin d'exiger la réparation de la part des violeurs des accords.

La même fermeté devrait être de mise vis-à-vis des négociateurs. Tous ceux qui venaient auprès des syndicats pour prêcher la paix, l'unité nationale, devraient être renvoyés, pour les mêmes raisons, à la présidence de la République d'autant que la menace à la paix, à l'unité nationale vient de la violation des accords et justement cette violation vient de la présidence.

Mais pour montrer une rigueur quelconque envers les autres, il eût fallu que les syndicats montrassent au préalable la même rigueur envers eux-mêmes. Mais tel n'était guère le cas, comme nous le savons. Leur entrée dans le gouvernement, par exemple, les mettait en position de faiblesse. Nous verrons un peu plus tard, qu'après avoir publié un avis de grève, suite à une autre violation, le gouvernement était parmi les négociateurs qui demandaient l'annulation de la grève, et, ironie du sort, les ministres syndicalistes faisaient partie de la délégation gouvernementale qui vint, au nom du Premier ministre, formuler cette demande d'annulation auprès des syndicats !

7.2.3 Amalgame dans les objectifs et les démarches

L'avis de grève de janvier 2007 montrait clairement des ramifications politiques dans les revendications syndicales, ce qui, comme expliqué au volume 1, était justifié pour les circonstances. Mais lorsque le mouvement de grève prit l'envergure populaire que l'on connaît, il y eut un bouleversement dans le leadership concernant les objectifs politiques et les objectifs syndicaux. Ici aussi nul ne saurait blâmer les syndicats à priori, puisque ce qui eut lieu n'était pas prévu de façon claire. Cependant, leurs démarches n'ayant pas produit le résultat auquel s'attendait le peuple, qu'ils dirigeaient alors, il faut enregistrer les ratés pour la postérité, sachant que cela peut servir de leçon même dans le proche avenir. Nous verrons successivement les aspects politiques et syndicaux des démarches, puis le conflit entre les deux.

a) Les aspects politiques des démarches syndicales

Sans le moindre détour les leaders syndicaux ont, à maintes reprises, exprimé leur engagement dans la vie politique du pays dès après l'avis de grève de janvier 2007. Cet engagement, surtout dû à l'impuissance des partis politiques, fut le plus souvent proclamé par M. Ibrahima Fofana de l'Ustg, comme on le voit, par exemple, dans les deux extraits d'articles de presse qui suivent.

Le premier document est un article de *GuinéeNews* du 10 mai 2007 compilant ses déclarations à la sortie d'une rencontre avec une mission de l'Union Européenne, tenue la veille : « Sur le plan politique, nous entendons jouer un rôle important en Guinée, dans la mesure où nous avons pu signer un accord qui a contribué à un changement de régime dans notre pays. » Le même article rapportait comment cet engagement politique des syndicats était critiqué par les politiciens, mais que ces plaintes étaient vaines : « Se croyant investi d'un pouvoir, celui des populations, qui ont manifesté leur désir au changement, le syndicaliste Fofana ne veut plus lâcher prise. » Pour renforcer sa position, M. Fofana insiste sur l'importance du mouvement syndical à travers ses réalisations : « C'est la première fois dans notre histoire, depuis 1958, qu'on ait un Premier ministre Chef du gouvernement. C'est une innovation politique. »

Le deuxième document est une interview sur *Infoguinée*. L'une des questions était : « On vous accuse de vous intéresser beaucoup plus

aux questions politiques qu'aux questions syndicales présentement. Que pouvez-vous répondre à cela ? » La réponse fut la suivante : « [Depuis 2005] le mouvement syndical guinéen est en train de jouer un rôle politique en Guinée. Quand les partis politiques n'ont pas été en mesure de faire face à leurs obligations politiques dans notre pays, et quand nous sommes en train de voir l'État se désagréger au vu et au su de ceux qui se disent des politiciens dans notre pays, et quand on sait que cette dégradation de la gouvernance dans le pays a des impacts négatifs sur les travailleurs que nous défendons, en tant que citoyen guinéen d'abord [et en tant que syndicalistes ensuite], il fallait qu'on se lève pour mettre fin à cette situation. »

b) Les aspects syndicaux des démarches

Ils sont plus relevés dans les propos de Mme Rabiadou Diallo de la Cntg. En guise d'illustration, ici aussi nous aurons les extraits de deux documents. Le premier est l'interview du 18 novembre 2007 sur *GuinéeNews*, déjà citée à plusieurs endroits dans ce chapitre. L'une des questions était sur le blocage de l'Administration par la présidence et demandait si les syndicats regrettaient, en rétrospective, de n'être pas allés jusqu'au bout, c'est-à-dire demander carrément le départ du Président Conté.

Voici la réponse de Mme Diallo : « Demander formellement le départ d'un président élu est une revendication politique. Nous, nous formulons des revendications sociales et économiques dûment approuvées par les travailleurs car en fin de compte, ce sont eux qui font la grève. C'est parce que nous sommes restés dans notre rôle syndical que nous avons bénéficié de l'appui et de la solidarité massive des centrales syndicales nationales en Afrique et dans le monde. »

Le deuxième document est une interview qu'elle m'a accordée, à l'occasion du nouvel an 2008, que je fis publier par plusieurs sites, dont *Aminata.com*. Je voulais savoir, si un jour le destin lui offrait le pouvoir de décision au sommet, ce qu'elle aurait pris pour priorité dans le développement du pays. Sa réponse se voulait syndicale du début à la fin, même si l'on y retrouvait des éléments politiques. Après avoir démontré l'engagement des syndicats dans le développement économique du pays, Hadja Rabi conclut ainsi : « Pour me résumer, s'il nous était donné à réfléchir ou à occuper des postes politiques je réfléchirais avec les mêmes collègues qui vont me mandater. Même

actuellement je prends soin de dire seulement ce pourquoi je suis mandatée. Je n'aime pas dire quelque chose à propos de laquelle mes mandants ne se retrouvent pas ; je voudrais qu'à chaque fois qu'ils entendent ou lisent quelque chose de moi qu'ils se disent : "Oui, c'est notre position commune." »

c) Conflits entre les objectifs et les démarches

En dépit des déclarations des leaders de l'Intercentrale, dans les faits le peuple de Guinée leur avait confié son sort et ils l'avaient accepté. Toutefois leurs démarches furent cousues de déboires. Les ratés sont de deux ordres ici. Premièrement, tout en acceptant la confiance du peuple, les nouveaux leaders n'ont pas mis sur place un système de consultation avec ce peuple en vue de s'adapter à ses désirs. Les seules références furent les syndicalistes à la base, les mandants. Il n'était pas aisé, en un temps record, sous les canons et les baïonnettes d'agir exactement comme cela se doit, mais un minimum d'ajustement dans les fonctions des leaders était nécessaire pour que les consultations ne soient pas exclusivement entre syndicalistes. Si l'on avait procédé ainsi l'on aurait vu ce que le peuple voulait dans la réalité. Et si cela ne pouvait pas du tout cadrer avec la démarche syndicale, on aurait pu trouver une autre solution, par exemple mettre sur pied un autre leadership pour les circonstances ; on aurait pu par exemple former un comité de salut public.

Le deuxième handicap fut qu'à un moment donné les revendications populaires étaient de loin plus importantes que les revendications des travailleurs, parce que concernant ce qu'il y a de plus sacré sur terre, la vie humaine ; or, étant syndicalistes avant tout, les leaders du mouvement, insistaient plus sur les revendications syndicales. Bien plus, ce sont les mêmes personnes qui étaient en train de suivre les deux types de revendications. Ce double rôle rendit l'exécution de leurs tâches particulièrement difficile face à la résistance non voilée des tenants du pouvoir, car ils devaient ainsi diviser leur force, déjà limitée.

Pour un meilleur rendement, plusieurs solutions s'offraient aux syndicats. Par exemple, on pouvait surseoir aux revendications à long terme pour faire face aux problèmes urgents, tels l'installation et le fonctionnement de la commission d'enquête et le respect des accords dans leur intégralité. Ceci aurait impliqué qu'ils se focalisent entière-

ment là-dessus, et toute violation des accords devrait entraîner leur déchaînement systématique. Une autre solution pouvait être d'affecter le traitement des revendications spécifiques des travailleurs à une équipe restreinte de techniciens pour que les poids lourds s'occupent exclusivement des problèmes sociaux d'urgence.

Quoi qu'il en soit, le fait de combiner tous les problèmes dans un même panier et les négocier parallèlement n'a pas été efficace. Comparons, objectivement, la demande de conduire des enquêtes sur les assassinats et les revendications sur le classement indiciaire des travailleurs ou l'âge de leur retraite : Tous sont importants mais on conviendra qu'ils n'ont ni le même poids ni la même urgence. Il fallait absolument accorder des priorités dans les démarches.

7.3 CONDUITE GÉNÉRALE AU PARFUM DE TRAHISON

Sans pouvoir toujours donner de preuves irréfutables, nombreux sont les Guinéens qui aujourd'hui accusent les leaders syndicaux d'ethnocentrisme, de malversations financières, de lobbysme, etc. Or ce sont justement les choses en première ligne dans le programme du changement. C'est pourquoi d'aucuns n'hésitent pas à qualifier d'hypocrite certains comportements des leaders syndicaux. Évidemment, à moins de sérieuses inspections ces allégations ne peuvent être tenues ni pour vraies ni pour fausses. Ici, je me contente essentiellement de récapituler des déclarations, surtout quand elles semblent s'apparenter à la réalité. Il convient de clarifier que les trois points discutés ci-bas font partie d'une longue liste de maux dont souffre notre pays en général et qui recevront un traitement détaillé plus tard. Par ailleurs, ayant déjà eu des discussions sur l'ethnocentrisme dans la section précédente, nous omettrons ce point ici.

7.3.1 Opportunisme et malversations financières

On se rappellera à partir du volume 1 (4.2.1) que certains syndicalistes avaient été accusés d'avoir été corrompus par le sieur Mamadou

Sylla, avant même la grève de janvier 2007. C'était lors d'un voyage à Genève : « On accuse le puissant Sylla d'avoir mis la main à la poche pour couvrir les frais, déjà payés, de nos syndicalistes et, une fois la réunion terminée, de les avoir invités à un petit séjour à Paris. Tous frais payés. » Les syndicalistes n'ont pas démenti cette accusation de manière systématique, et le doute demeure jusqu'à nos jours. En fait, lors d'une interview de mai 2008 pour *L'Indépendant* et d'autres sites, M. Sylla semble confirmer cette accusation : « J'ai eu à faire le même trajet voire pratiqué le même vol que [deux messieurs parmi les responsables syndicaux], de Genève à Conakry via Paris. (...) Ils ne peuvent rien me dire en face, parce qu'ils ne sont pas propres. »

Après la grève, les leaders syndicaux ont inquiété plus d'un observateur à partir même de la gestion des contributions faites à leurs centrales syndicales et aux victimes de la répression. De grosses sommes étaient en effet annoncées, à travers les écrits sur le net. À un moment donné l'inquiétude avait été portée à la connaissance des intéressés. Mais le public fut vite rassuré que la gestion était saine et qu'un compte rendu fidèle serait fait en temps opportun. Malheureusement ce compte rendu ne vint pas, ou du moins, n'eut pas une diffusion suffisante, car on n'en a pas entendu parler. Donc, le doute continue à planer ici aussi.

Plus tard les sentiments d'inquiétude se renforcèrent à travers d'autres indices, par exemple leur attitude vis-à-vis du gouvernement : « Le tandem Cntg-Ustg qui incarnait l'espoir il y a une année représente aujourd'hui l'axe du mal. Que d'espoirs déçus », disait un de nos compatriotes dans un article du 23 avril 2008 publié par *Tamsirnews*. Criant haut ce que beaucoup disent plus bas, l'auteur accuse les syndicats de trahison pour leur soutien au Premier ministre, malgré les malversations qu'il commet, et pour cause : « Les Guinéens ne doivent pas perdre de vue que certains syndicalistes ont intérêt à ce que cette situation catastrophique perdure. Ceux qui vivent avec les syndicalistes peuvent évaluer l'évolution exponentielle de leur niveau de vie depuis l'arrivée de Kouyaté au pouvoir. Des petits syndicalistes qui n'avaient même pas un vélo roulaient aujourd'hui dans des 4 x 4 de dernière génération. Des syndicalistes qui avaient du mal à assurer le repas quotidien entretenaient des familles à travers le monde entier. Cela est aujourd'hui une réalité tangible à Conakry. Les syndicalistes ont déjà oublié ce que c'est la pauvreté. Les nouveaux riches en Guinée se comptent parmi les syndicalistes. »

Évidemment les syndicats nient toutes ces allégations. On se rappelle ce que Hadja Rabiataou Diallo disait, plus haut : les accusations de corruption sont des affirmations gratuites. Un peu plus tard, elle avait demandé aux accusateurs d'apporter les preuves de ce qu'ils disent, et les syndicats prendraient alors leurs responsabilités.

7.3.2 Lobbysme et clientélisme

Ces deux vices qui gangrènent l'administration guinéenne semblent avoir été pratiqués par certains syndicalistes dès le début du « changement », et la pratique se poursuit encore à bien des égards. Un cas frappant apparut lors de la nomination des gouverneurs et des préfets. L'incident fut rapporté dans les colonnes de *GuinéeNews* : Le 12 juillet 2007, lors d'une rencontre avec des députés, le ministre de l'Intérieur reçut les remerciements d'une dame « pour avoir pensé » à elle dans de la nomination des préfets et gouverneurs. Ceci incita les journalistes à chercher à savoir les non-dits d'un tel geste, et ils apprirent ceci : « J'ai été informée clairement de ma désignation à la tête du gouvernorat de Kankan. Mon mari a été contacté pour savoir s'il peut me permettre de me déployer à l'intérieur du pays. Celui-ci a répondu favorablement. Mais c'était avant le dépôt de la liste à la primature. C'est là que mon nom a été gommé et remplacé par la jeune sœur d'un des leaders de l'Intercentrale (un nom que nous taisons volontiers). Mais je reste reconnaissante à la proposition du ministre. »

En outre, on se rappelle que dans l'incandescent dossier Jmj « un leader syndical dont les affinités avec la primature sont notoirement connues » avait participé à la rédaction en secret de la déclaration du Premier ministre. (*L'Observateur*)

Avoir à compiler des choses de ce genre dans ce livre me déchire le cœur. D'une part je m'imagine le péché que commettent ceux qui avancent ces allégations si en réalité elles sont fausses : savent-ils combien est grave le fait de porter de fausses accusations contre une personne honnête ? De l'autre, je m'imagine le péché des leaders syndicaux incriminés si les allégations sont vraies : ont-ils vraiment conscience de la portée de leurs actes, l'étendue de la trahison, dans ce cas, après tant de morts pour le changement ?

7.4 RÉFLEXIONS SUR LE LEADERSHIP POPULAIRE DES SYNDICATS

Cette section présente des réflexions provenant d'autres compatriotes. Les écrits caustiques contre les syndicats ont commencé dès la constatation de ministres syndicalistes dans le gouvernement et se sont intensifiés en juillet 2007, après la lettre des syndicats au Premier ministre et leur rencontre avec lui. On remarquera que le langage est souvent fort. Dans certains cas d'ailleurs, des parties ont été omises. C'est le cas du premier article, dont l'introduction (qui incluait une citation d'Hitler) et la conclusion ont été coupées. Il y a en tout trois articles ; l'un d'eux, signé d'un auteur encore optimiste, est un appel à Hadja Rabiataou Diallo de reprendre la situation en main.

7.4.1 Le cinéma de l'Intersyndicale

Boubah.com : 18 août 07

Je serais tenté de dire que l'Intersyndicale « nous pompe l'air » !! Au lieu de faire du syndicalisme, ils sont devenus des maîtres chanteurs avec pour fonds de commerce la chair de nos jeunes compatriotes qu'ils livrent aux bâillonnâtes des « tontons macoutes » de Conté ! *Akhadan* ! [Nous en avons assez] de votre cinéma !

Après avoir traité Kouyaté de tous les noms d'oiseaux, les syndicalistes lui tressent des lauriers et s'attaquent « aux lobbies », dont le bailleur de fond serait Sylla de Futurelec (...). C'est du n'importe quoi ! Encore une fois, soyons sérieux. Qui empêche Kouyaté de travailler ? Personne ! Si tout ceci était sérieux, les syndicats devaient [directement s'attaquer à celui qui l'empêche de travailler, le Président]. En acceptant un compromis, sur fond de corruptions et de calculs partisans, vous vous êtes rendus coupables de légèreté et de haute trahison, face à tous ces jeunes que vous avez expédiés au mouvoir ! Vous le payerez ! Du moins ceux d'entrevous qui se livrent à une duplicité maligne et dégoûtante !

Les syndicats jouent au « médecin après la mort », ce n'est pas Babangida qui viendra signer les décrets, ils devaient l'obtenir quand Babangida était à Conakry en pompier et qu'il trouvait une porte de sortie :

1. C'est en ce moment qu'il fallait proposer la modification de la constitution, en vue d'[interdire au Président] les nominations aux emplois civils et militaire et autoriser la signature des décrets par le Chef du gouvernement.

2. Il fallait, aussi, impliquer les partis politiques au choix du Premier ministre, en imposant pour une fois à Conté l'obligation de discuter avec nos « leaders » sans envergures. Ils ont au moins la « légitimité » d'être [des rassemblements] ethnico-régionaux sous forme de partis reconnus.

3. C'est au même moment qu'il fallait exiger le retour de Sylla dans les liens de la détention avec une indépendance de la justice dans la gestion de ce dossier sans entrave ni interférence. Ce n'est pas au Chef du gouvernement de dire le droit. (...)

Plus personne ne se fera abattre sur commande syndicale !

Plus personne ne vous suivra : Essayez, vous verrez !

7.4.2 Camarades syndicalistes, le changement a-t-il changé de camp ?

Boubah.com 15 sept. 07

Ceux qui ont stupidement cherché à s'assurer la puissance en chevauchant un tigre ont inévitablement fini par se faire dévorer. Une forme de domination n'aura pas disparu pour être simplement remplacée par une tyrannie encore plus impitoyable. S'il est vrai que vous avez pris des pots de vin, alors vous n'êtes plus en droit de vous réclamer du peuple.

Vous ne représentez plus à nos yeux le changement car le changement signifie mettre fin aux détournements des deniers publics, à la corruption et à l'impunité. Or vous êtes devenus non seulement corrompus, mais aussi corrupteurs et protecteurs des corrompus et des corrupteurs. En tant que citoyens nous sommes en droit de vous poser certaines questions. Pourquoi n'avez-vous pas réagi quand le gouver-

nement a ignoré votre feuille de route en refusant de créer la commission d'enquête ?

Pourquoi certains d'entre vous ont-ils accepté de participer au gouvernement ? Pouvez-vous être à la fois juges et parties ?

Pourquoi pendant que tout le monde s'attendait à ce que Sylla Futurelec retourne en prison, certains d'entre vous au lieu de lui montrer le chemin de la prison ont voyagé avec lui sur Genève ?

Pourquoi n'avez-vous jamais protesté quand, au lieu de la prison, le gouvernement de Lansana Kouyaté a accordé à Sylla Futurelec un contrat juteux d'environ un million de dollars ?

Pourquoi avez-vous accepté que les caisses de l'État soient vidées pour renflouer celles de Santullo, un autre phénomène que vous avez combattu et qui a osé conduire notre compatriote Kourouma, qui se bat pour son pays, devant les tribunaux français ?

Pendant que les assassins de notre vaillante jeunesse des journées glorieuses de janvier et de février 2007 courent toujours, le gouvernement de Lansana Kouyaté arrête Sidikiba Kéita pour « une clé Usb qui contient un communiqué ! » Pourquoi est-ce qu'aucun d'entre vous n'a dénoncé cette arrestation arbitraire ?

Est-il normal que le gouvernement de Kouyaté viole allègrement les dispositions relatives aux marchés publics en faisant des marchés de gré à gré une méthode grossière de détournement des ressources financières du pays ?

Vous avez proclamé *urbi et orbi* que vous êtes les garants de la bonne gouvernance. Pourquoi alors ne pas jouer votre rôle de veille et d'alerte ?

[La Société civile] a plus d'une fois demandé au Premier ministre de publier la liste de tous les contrats passés depuis sa prise de fonction. L'a-t-il jamais fait ? Certains d'entre eux qui participent aux meetings de soutien à Lansana Kouyaté ont-ils oublié ce qu'ils écrivaient il y a seulement quelques semaines ?

Il avait été également demandé au Premier ministre et à tous les membres de son gouvernement de déclarer leurs biens avant de prendre fonction : L'ont-ils fait ? Pourquoi n'avez-vous pas exigé cela d'eux ?

Quand Kouyaté utilise les fonds publics pour rénover sa villa personnelle à hauteur d'un milliard de Fg, pourquoi ne protestez-vous pas ? Vous trouvez cela normal ? Est-ce cela la bonne gouvernance ?

Trouvez-vous normal que le peuple continue de végéter dans la misère la plus noire pendant que vous et vos acolytes vous prélassiez dans les hôtels à travers le monde au frais des contribuables guinéens ?

Notre devoir est de reprendre le flambeau qui a glissé de vos mains pour le porter encore plus haut afin que nos espoirs déçus deviennent enfin réalité. Le monde est en pleine mutation, le vieux temps est fini, les vieilles méthodes révolues, nous sommes arrivés à un stade où les promesses ne suffisent plus ! On a entendu certains d'entre vous parler de 5e colonne (c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas d'accord avec vous pour soutenir aveuglément Lansana Kouyaté) ! Nous avons eu froid dans le dos. (...)

Le flambeau doit être transmis à des hommes et à des femmes fiers de servir leur pays en mettant le bien public au dessus des avantages politiques, des amitiés et des intérêts basés sur l'ethnocentrisme et le népotisme. La fonction de Premier ministre est une fonction que l'on ne doit pas rabaisser en en faisant l'instrument d'un groupe donné. On ne doit pas en ternir l'éclat en en excluant de prime abord les représentants d'un groupe ou d'une communauté.

Vous répétez comme des perroquets ce que Lansana Kouyaté dit et redit à longueur de journée : à savoir qu'il lui a été promis 500 millions de dollars. Donnez-moi un seul exemple de pays qui s'est développé avec l'aide internationale. Même si on donnait aujourd'hui 10 ou 20 milliards de dollars à la Guinée, cela ne va pas contribuer au développement du pays tant que nous n'aurons pas créé une atmosphère qui favorise la réconciliation des Guinéens sur la base de la vérité et de la justice, condition sine qua non d'un développement harmonieux durable de toutes les composantes de la nation guinéenne sans exclusive. Il faudra par la suite mettre en place des institutions robustes, saines et crédibles et adopter des principes de gestion rigoureuse des ressources humaines, matérielles et financières.

Il faut passer le flambeau à l'homme ou à la femme de courage, de fermeté, de ténacité, de probité morale et de lucidité ! Cet homme ou cette femme saura, en associant le peuple dans ses différentes composantes, entreprendre et mener à bon port les grandes réformes institutionnelles et constitutionnelles dont notre pays a besoin pour prendre le chemin du renouveau et de la croissance. Oui, il faut passer le flambeau à des hommes et à des femmes disposés à empêcher les violations massives des droits de l'homme ; des hommes ou des femmes

capables d'unir les Guinéens, qui n'ont jamais été aussi divisés du fait de la politique de division, de démagogie, de mensonge, de régionalisme primaire et de corruption de Lansana Kouyaté.

Vous voulez lancer la jeunesse guinéenne contre les chars aveugles des forces de répression. (...)

Vous voulez que les jeunes de Guinée, qui sont aujourd'hui tristement divisés, que les femmes de Guinée, qui luttent pour la survie quotidienne de leurs familles, vous voulez, dis-je, que les Guinéens meurent pour Lansana Kouyaté qui mène inéluctablement notre pays et notre peuple à la guerre civile ? Est-ce bien cela que vous voulez ?

Votre position doit être claire car les jeunes ont le droit de réclamer les fruits de leur mouvement, qui a été frauduleusement trahi.

7.4.3 Appel à Rabiathou Sérah Diallo

Boubah.com 13 sept. 07

(...) L'histoire des syndicalistes sauveurs du peuple semble s'arrêter [à la nomination du Premier ministre, en janvier 2007]. Les intérêts individuels et les calculs ethniques entrent en jeu. La cohésion de façade d'antan au sein du mouvement syndical fout le camp. Depuis un certain temps, le mouvement syndical est au centre de toutes les polémiques. Son soutien aveugle à Kouyaté donne lieu à toutes sortes d'interprétations. On parle avec insistance de syndicats acquis à Kouyaté pour des raisons ethniques. Le cas de Fofana revient toujours avec insistance.

Quand il y a eu les nominations à la Banque centrale, les syndicalistes dénoncent le non respect des accords. (...) Quand tout le monde a vu que le navire Kouyaté a complètement chaviré, les syndicalistes jugent utile de lui adresser un avertissement. Fofana déclare sur les ondes d'une radio de la place que s'il était à Conakry cet avertissement n'allait jamais avoir lieu. Chacun commence à montrer son vrai visage. En dehors du cas Fofana, on parle également des leaders syndicaux qui auraient reçu de l'argent. Oui l'argent du contribuable. Celui-là-même qui a payé un lourd tribut à la lutte contre la mauvaise gouvernance et la corruption. Les mêmes pratiques se retournent contre lui. (...)

Toutefois, beaucoup de Guinéens estiment qu'il y a une chance pour sauver le mouvement syndical et le peuple de Guinée. Cette

chance c'est Rabiadou. Nous avons apprécié qu'elle se soit désolidarisée de la *mamaya* des syndicalistes corrompus à la Bourse du travail. Mais elle ne doit pas s'arrêter là. Il faut qu'elle montre que c'est elle et pas un autre qui est à l'origine du mouvement syndical. C'est elle qui a fait plier le régime du général Conté. C'est elle qui a redonné espoir à ce peuple. C'est elle qui a donné du goût à la vie à ces jeunes et ces femmes de Guinée. C'est elle qui a montré que l'espoir est possible en Guinée. Que le Guinéen n'est pas condamné à rester pauvre et sans espoir. C'est elle qui a montré qu'il existe encore des Guinéens qui ont des idéaux et qui ont le courage de se battre pour ces idéaux contre les systèmes les plus rétrogrades et les plus répressifs.

Il faut que Rabiadou se rappelle ces femmes, ces jeunes, ces vieux, ces vieilles qui ont parcouru des kilomètres à pied pour se rendre à son domicile pendant et après la grève. Il ne faudrait pas que Rabi oublie ces sages dans les villages et villes de Guinée qui ont prié, prié pour qu'elle ait la vie sauve et qu'elle réussisse sa mission, à savoir instaurer en Guinée un système démocratique débarrassé du tribalisme, du népotisme, de la corruption et de la pauvreté.

Il ne faut pas que Rabi fasse comme les autres syndicalistes opportunistes en oubliant ces blessés, ces morts. Il faudrait qu'elle se rappelle qu'un jour elle a déclaré qu'elle aurait préféré mourir à la place de ces jeunes. Il ne faudrait pas que Rabiadou oublie son sermon. Il faut se battre et mourir s'il le faut pour un idéal. C'est préférable que de mourir dans l'anonymat. Il ne faudrait pas que Rabi oublie toutes ces femmes, tous ces hommes qui lui ont donné le nom de leurs filles. On ne peut pas dénombrer les Rabiadou Bangoura, Soumah, Conté, Bah, Diallo, Sylla, Fofana, Keita, Zoumanigui, Mané, Kanté, Souaré, Condé, Barry, Dieng... Ma voisine à Wanidara me disait qu'elle souhaitait avoir une fille et que, comme c'est son tour de donner le nom, elle l'appellera Rabiadou. Aujourd'hui, elle est fière d'avoir sa Rabiadou Bah. Dieu a exaucé son vœu.

Rabi, pense à toutes ces femmes et même tous ces hommes qui à Bambéto, Hamdallaye, Matoto, Touayah, Labé, Kankan, Koundara, Lola, Macenta, Mamou, Boké, Télimélé, Pita, Dabola, N'Zérékoré, Youmou, Kouroussa... ne jurent que par toi. N'oublie pas que dès qu'une femme accomplit un acte de courage et de bravoure, elle est vite surnommée Rabiadou.

Par ailleurs, il ne faudrait pas que Rabi oublie qu'en dehors de la Guinée, elle représente un symbole, une référence pour tous ceux qui

luttent pour un idéal, pour le bien-être et contre l'oppression. Rabi, tu peux encore nous sauver. Tu peux encore redonner de l'espoir comme tu sais le faire. La lumière peut venir encore de toi. Mais cette fois-ci tu dois te battre contre ceux qui ont fait semblant d'être avec toi hier. Ton adversaire actuel, ce sont ces égoïstes, ces opportunistes, ces demi-hommes qui se sont cachés derrière toi et qui ont profité de ta bravoure, ton combat, ton courage, ton charisme et ton aura pour se faire un nom qu'ils monnaient chèrement aujourd'hui sur le dos du peuple.

Tu dois lutter contre ces syndicalistes animés par des esprits machiavéliques. Tu dois déclarer la guerre à ces syndicalistes aux idéologies révolues. Tu dois en découdre avec ces syndicalistes corrompus et ces opportunistes qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. Tu dois batailler contre ces va-nu-pieds qui veulent hypothéquer ta noble lutte pour le bonheur du peuple de Guinée.

Tu dois montrer que c'est l'avenir de ces femmes, ces jeunes, de cette Guinée qui t'intéresse. Tu dois combattre inlassablement ceux qui divisent le syndicat au nom de l'ethnie ou pour se remplir les poches. Tu dois [extirper] les mauvaises graines du mouvement syndical guinéen, qui avait tendance à devenir l'exemple en Afrique et dans le monde. Cette bataille est d'un autre genre et peut s'avérer difficile. Mais il faut montrer à ces *fouyanté*, qui versent la figure du syndicalisme guinéen par terre, que tu as eu raison d'un général, le général Lansana Conté. Et puis quand on est de bonne fois et qu'on se bat pour le bien contre le mal, la victoire est toujours au bout.

Aussi, saches que le peuple est toujours avec toi, du moins jusqu'à ce qu'il estime que tu l'as lâché, comme les autres l'ont fait. Ce que personne ne souhaite. Les jeunes de Guinée qui ont fait plier les forces armées du Général sont avec toi.

Quand je dis jeunes de Guinée, je ne parle aucunement de ces jeunes qui se sont laissé acheter à 36 millions de francs guinéens. Je parle des vrais jeunes de Guinée, ceux qui étaient sous le feu de l'action en juin 2006 et janvier-février 2007. Je parle des jeunes qui ont dit « Non » à la mal gouvernance et à la corruption et non ceux qui se font voir aujourd'hui pour décrocher un petit poste où ils vont perpétuer la bouffe et la gabegie. Je parle de ces vrais jeunes de Guinée qui pensent à la mémoire de leurs amis tombés sous les balles pour un véritable changement en Guinée. Je parle de ces jeunes de Guinée qui ont eu le courage d'affronter la barbarie au risque de leur vie et non les poltrons, les trouillards qui se sont terrés sous les lits pour attendre

la fin du combat et mijoter des plans machiavéliques pour assouvir leurs intérêts égoïstes. Je parle de ces jeunes soucieux de leur avenir et donc de l'avenir de ce pays, et non ceux qui s'agitent maintenant après que les balles se fussent tues pour se faire voir et se remplir les poches. Je ne parle pas non plus de ces vieux jeunes qui refusent de vieillir, et qui parlent toujours au nom des jeunes pour écraser leurs espoirs.

Cette jeunesse dont je parle, elle est toujours là, plus vigilante et déterminée que jamais. La preuve, elle a infligé une défaite sanglante aux jeunes opportunistes et achetés, à ces fanfarons et ces lèche-bottes qui à Dalaba souhaitaient créer au nom des jeunes de Guinée des structures fantômes de soutien à des dirigeants qui ont lamentablement échoué et surtout qui sont en mal de stratégie.

Encore une fois, Rabi sauves-nous. Sauve-nous de tes anciens faux compagnons qui veulent nous sacrifier sur l'autel de leurs intérêts égoïstes. Rabi, ceci est un appel de détresse qui émane du peuple de Guinée que tu as promis de ne jamais trahir. Et crois moi, personne ne doute à ce jour de cet engagement.

4E PARTIE :

LA NOUVELLE CRISE ET LA FIN DE L'ÈRE KOUYATÉ

Chapitre 8 : Les syndicats et la gestion de la nouvelle crise

- 8.1 : Les signes avant-coureurs de la crise : Les avertissements des syndicats
- 8.2 : Et l'on en vint à un nouvel avis de grève !
- 8.3 : Concertations de suivi et de veille : 10 janvier-31 mars 2008
- 8.4 : L'enlisement
- 8.5 : Recul jusqu'au point de départ

Chapitre 9 : La fin précoce de l'ère Kouyaté

- 9.1 : Les signes précurseurs du limogeage de Kouyaté
- 9.2 : Le limogeage de Kouyaté et son impacte
- 9.3 : Ce que fit Kouyaté après son limogage
- 9.4 : Réflexions après le limogeage de Kouyaté

CHAPITRE 8

LES SYNDICATS ET LA GESTION DE LA NOUVELLE CRISE

Ce chapitre était à l'origine combiné avec celui qui le précède – il a été détaché essentiellement pour faciliter la lecture, considérant le volume du texte –, car tout en retraçant le film de la nouvelle crise il révèle d'autres erreurs dans les démarches des syndicats. En même temps, ce chapitre fait un recoupement de tous les trois chapitres précédents, en ce sens qu'il procure d'autres illustrations de la confrontation des forces du changement et celles de la résistance. En fait, il résume tous les débats pour ce deuxième volume du livre : d'où son inclusion dans sa dernière partie.

8.1 LES SIGNES AVANT-COUREURS DE LA CRISE : LES AVERTISSEMENTS DES SYNDICATS

On peut dire que la nouvelle crise a commencé avec l'avis de grève de janvier 2008 ; toutefois, une longue série d'événements permettaient de la prévoir. Dans cette section, nous verrons les réactions spécifiques des syndicats face à des incidents déjà discutés dans le

chapitre précédent. Ces incidents ont eu lieu en mai, juillet et décembre 2007, et concernent tous des manquements aux accords par l'Exécutif : soit par le Chef de l'État, soit par le Premier ministre, soit les deux à la fois.

8.1.1 Mai 2007 : Déjà la violation des accords !

Nous savons (7.2.2-b) que suite à la nomination des gouverneur et vice gouverneur de la Banque centrale le 18 mai, les syndicats avaient réagi en écrivant au Président de la République. C'était le 20 mai. Signée des leaders des quatre centrales syndicales, la lettre avait trois paragraphes pour l'essentiel : Le premier dénonçait l'outrepassement des prérogatives du Premier ministre par le Président dans la nomination, le deuxième lui rappelait que les accords de janvier prônent l'indépendance de la Berg vis-à-vis de la présidence, et le dernier exprimait l'espoir qu'il prenne en compte les préoccupations énoncées dans la lettre.

En outre, le communiqué ci-bas (copié du site de l'Intercentrale) fut publié :

Déjà la violation du procès-verbal de négociation du 27 janvier 2007 ! Info no. 41 – Communiqué de l'Intercentrale

La signature du procès-verbal de négociation le 27 janvier 2007 entre le gouvernement, le patronat et l'[Intercentrale] marquait la fin d'un long conflit social aux conséquences humaines, économiques et sociales incalculables. Cet acte, suivi de la nomination du Premier ministre chef de gouvernement et de la mise en place d'un gouvernement de consensus, avait suscité beaucoup d'espoirs au niveau national et international.

Certes de nombreux analystes et autres spécialistes en pronostics s'accordaient à reconnaître que les défis étaient importants et la tâche d'une grande ampleur. On savait également que de nombreux obstacles seraient dressés sur le chemin par les clans et lobbies constitués, organisés et financés pour déstabiliser le nouveau gouvernement et saper ses actions. Mais personne ne pouvait imaginer qu'après les douloureux événements traversés par notre pays en janvier et février derniers et les énormes sacrifices consentis par notre peuple, on

pourrait enregistrer de si tôt une violation flagrante et grotesque du procès-verbal de négociation.

Or, au moment où l'on s'attendait, conformément aux clauses du procès-verbal de négociation du 27 janvier 2007, à la révision des statuts de la Banque centrale de la République de Guinée (Bcrg) en vue, entre autres, de modifier la composition actuelle du conseil d'administration dont la présidence ne sera plus assurée par le gouverneur ; au moment où on s'attendait à une réforme de la Bcrg en vue d'assurer son indépendance vis-à-vis de la présidence de la République, on assiste plutôt à la nomination comme gouverneur et vice gouverneur des personnages fortement impliqués dans la prédation des deniers publics au sein de cette institution bancaire.

Cette nomination viole de manière flagrante le décret 004/PRG/SGG du 31 janvier 2007 en son article 6 qui stipule que le Premier ministre nomme aux emplois civils et dirige l'administration.

De même, c'est au moment où on s'attendait à la révision de certaines conventions minières, halieutiques et forestières par l'Assemblée nationale, que le président de cette institution a opposé son veto pour exiger qu'on ne se focalise que sur les annexes desdites conventions alors que l'État guinéen est fortement brimé par le contenu de celles-ci. En outre, dans le procès-verbal de négociation du 27 janvier 2007, signé par lui-même en qualité de médiateur, il est clairement stipulé que l'Intercentrale et le Patronat seraient associés à toute révision des conventions minières. Le président de l'Assemblée nationale s'active actuellement à faire voter, voire faire passer en force, sur fond de corruption, un contrat de portage d'hydrocarbures entre la République de Guinée et Scs (Sysmic Conversion System) corporation (Hyperdynamics).

Toutes ces actions s'inscrivent dans une seule et même logique, celle de la déstabilisation du nouveau gouvernement pour empêcher l'aboutissement heureux des réformes en cours. La vigilance est donc plus que jamais de mise.

Ensemble mobilisons-nous pour le changement !

Toutefois, il convient de rappeler qu'à propos de la violation des accords sur la nomination des cadres, il s'est plus tard avéré que le Premier ministre n'avait pas été complètement mis à l'écart, bien qu'au départ il ait indiqué le contraire. On se rappelle en effet qu'il a fait savoir en filigramme lors d'un incident (6.4.2-d) que c'est lui qui

avait fait nommer une autre personne que celle qui lui avait été recommandée par un dignitaire du régime, le sieur Idrissa Thiam. Dans un article titré « Lansana Kouyaté et l'état du clan présidentiel », *Gci* en dit ceci : « Mado Thiam, faut-il le rappeler, est celle dont Lansana Kouyaté n'a cessé de s'enorgueillir d'avoir refusé la nomination au poste de gouverneur de la Berg. » C'est pour cette raison que les syndicats lui demandèrent, par après (dans la sous-section suivante), le pourquoi de la contradiction entre ses déclarations et la réalité.

8.1.2 Juillet 2007 : Lettre ouverte des syndicats au Premier ministre

Il s'agit de la fameuse lettre du 3 juillet 2007, dans laquelle l'Intercentrale exprimait son inquiétude face à une kyrielle d'agissements du Premier ministre. Après le message (copié du site *Gci*) et son interprétation, nous verrons la réponse du Premier ministre, faite lors d'une rencontre avec les syndicats.

a) Le contenu de la lettre

À Monsieur le Premier ministre

Monsieur le Premier ministre, l'Intercentrale se fait le devoir de porter à votre analyse quelques faits qui l'amène à avoir des inquiétudes sur votre manière de gérer l'administration, l'économie, la diplomatie, la sécurité et le bien-être des travailleurs et des populations guinéennes.

En effet, Monsieur le Premier ministre, l'Intercentrale dénonce la violation par le gouvernement du protocole d'accord de janvier 2007. (...) Monsieur le Premier ministre, lors de votre visite de courtoisie inopinée mais pleine de sens à la Bourse du travail, vous avez déclaré entre autres aux élus syndicaux réunis, que « je suis votre fruit..., je ne ferai rien sans consulter le Syndicat et que je travaillerai avec l'Intercentrale ».

Monsieur le Premier ministre, nous sommes au regret de vous dire que cela n'a été que simple discours. Actuellement vous n'avez pas le temps du Syndicat pour une concertation. Les propositions officielles de l'Intercentrale sont jetées dans vos poubelles.

Vous faites des déclarations à la population que vous ne respectez pas, c'est le cas de l'eau, l'électricité, du transport, du prix des den-

rées de première nécessité sur les marchés et leur sortie du territoire national, de la valorisation de la monnaie nationale.

Monsieur le Premier ministre il est indispensable de renforcer la sécurité à nos frontières en nommant aux postes de préfets et gouverneurs des militaires patriotes et capables. C'est pourquoi nous estimons que les civils à ces postes doivent être remplacés. Nous tenons à vous rappeler que l'Intercentrale avait attiré votre attention à ce sujet.

Concernant la Banque centrale, vous avez fait nommer comme gouverneur et vice gouverneur, des hommes qui ont contribué à l'affaiblissement de l'Institution. La réaction du syndicat auprès de vous a été immédiate et c'est vous qui avez demandé d'écrire au Président de la République parce que n'étant pas acteur de cette démarche, alors que vous êtes à la base de leurs nominations. Pourquoi ?

Monsieur le Premier ministre, le Peuple attend le décret instituant l'indépendance de la Banque centrale. Qu'avez-vous fait à ce sujet ?

Monsieur le Premier ministre, pourquoi recycler des fonctionnaires de l'administration du territoire aux commandes alors que plusieurs parmi eux ont contribué à la mauvaise gouvernance ? Nous donnons comme exemples, la promotion de M. Blacky Bangoura qui fut chassé de Pita comme préfet, M. Mohamed Traoré renvoyé de Kouroussa pour incapacité et nommé actuellement préfet de Coyah avec les fonctions de M. Fofana Lamine secrétaire général chargé des collectivités de Télimélé.

Monsieur le Premier ministre, concernant ce décret de nomination des gouverneurs et préfets, il y a plus d'affinité que de compétence. Monsieur le Premier ministre, l'Intercentrale estime que pour un Chef de gouvernement de mission de développement, vous êtes plus théoricien que praticien dans les actes.

La sécurité du citoyen ne s'est améliorée. Le peuple est victime des actes de banditisme à travers le pays.

Monsieur le Premier ministre, devant la violation par la Présidence de la République des conventions 87 et 89 du Bit relatives à l'Indépendance des organisations syndicales et patronales, le patronat guinéen a été sommé de libérer son siège dans les 72 heures bien qu'il existe un contrat qui n'a pas été respecté par la présidence. Qu'avez-vous fait pour restaurer la légalité ? Monsieur le Premier ministre, l'Assemblée nationale a voté les lois sur la Commission nationale électorale indépendante et la Commission nationale indépen-

dante d'enquête sur les événements de juin 2006 et janvier, février, mars 2007. À quand leur décret de promulgation ?

Monsieur le Premier ministre, pour des raisons de sécurité alimentaire, nous exigeons le respect strict et rigoureux de l'arrêté conjoint interdisant la sortie des denrées de première nécessité sans aucune exception (...).

L'Intercentrale tient à ce que tous les fonds alloués à la République de Guinée soient domiciliés à la Banque centrale de notre pays et non dans une autre banque étrangère.

Au jour d'aujourd'hui, nous nous rendons compte que vous vous éloignez de la mission qui vous est dévolue.

Le peuple auquel on doit des comptes est laissé pour compte. Après trois mois de mission, le Peuple veut des résultats concrets et palpables quelque soit leur dimension et leur nombre.

Monsieur le Premier ministre, depuis votre nomination, vous ne vous êtes pas déplacé pour vivre, palper, connaître les vrais problèmes à l'intérieur du pays. Le Peuple réclame son gouvernement, qui doit être une équipe de renforcement de l'unité nationale et de développement.

Monsieur le Premier ministre, vous et votre gouvernement devrez être près du Peuple parce que c'est un gouvernement du Peuple, par le Peuple et pour le Peuple.

Que Dieu bénisse la Guinée

Pour l'Intercentrale

Hadja Rabiato Sérah Diallo

Louis M'hemba Soumah

b) L'interprétation de la lettre

Le message fut interprété négativement par certains. *Gci* écrivit : « S'il est vrai que cette lettre comporte des vérités à maints endroits, certains compatriotes ont déploré le ton dans lequel elle se trouve rédigée. » Pour étayer ce point de vue, le journal prit soin de recueillir plusieurs avis parmi les populations, dont un qui rappelle la participation des syndicats dans l'équipe gouvernementale.

Pendant les détracteurs du Premier ministre avaient une autre vision de l'acte syndical. Plus tard, dans un article titré « Lansana Kouyaté, bientôt la chute ? » *L'Observateur* écrivit : « Le dépôt des syndicats est loin d'être isolé. Il reflète un sentiment très répandu au-

jourd'hui au sein de la classe politique, de la Société civile, de l'opinion en général. »

Quant au gouvernement, il se mit à la défensive. Dans un article d'*Africaguinée* son porte-parole disait ceci : « Certes les résultats peuvent ne pas être tout de suite perçus, mais le travail en profondeur est en train de se faire. Les résultats sont quelque part probants. » La consolidation de la monnaie fut citée en exemple : à l'arrivée du gouvernement Kouyaté le franc guinéen s'échangeait à plus de 7.000 pour 1 dollar, ce qui avait baissé jusqu'aux alentours de 3.800.

De ce qui précède il faut retenir ceci, à mon humble avis : Si l'on doit dénoncer la duplicité des syndicats pour critiquer un gouvernement dont ils font partie, on doit également dénoncer celle du chef de ce gouvernement, surtout exiger de lui la réponse à ce « Pourquoi ? » posé par les syndicats concernant la nomination des gouverneur et vice gouverneur de la Banque centrale : « *c'est vous qui avez demandé d'écrire au Président de la République parce que n'étant pas acteur de cette démarche, alors que vous êtes à la base de leurs nominations. Pourquoi ?* »

c) Rencontre des syndicats avec le Premier ministre à propos de la lettre : « Compréhension mutuelle »

Suite à leur lettre, le Premier ministre reçut les leaders syndicaux le 10 juillet. D'après des rapports concordants de plusieurs journaux dont *Gci* et *GuinéeNews*, la rencontre s'est déroulée en présence de certains membres du gouvernement dont les ministres de l'Économie et des Finances, de l'Intérieur et de la Sécurité, et les deux ministres issus des syndicats, qui sont celui de la Fonction publique et celui de l'Éducation nationale. Du côté des syndicats, les quatre principaux leaders étaient au complet, même si nous savons que tous n'avaient pas parlé (7.1.2-b). Les discussions avaient duré près de quatre heures.

Gci publia des commentaires de M. Fofana disant que la rencontre s'était déroulée dans un climat de compréhension mutuelle. « L'Intercentrale a réitéré les mêmes choses devant le Premier ministre de consensus, lequel leur a répondu point par point à tous les griefs formulés dans la lettre. À en croire Dr Fofana, le Premier ministre a expliqué clairement les dispositions prises par son gouvernement pour juguler la crise. » À propos des gouverneurs et des préfets, le Premier ministre avait décliné toute responsabilité, et comme nous le savons, il

en voulait pour preuve qu'il était hors du pays au moment de la publication du décret. (*GuinéeNews*)

Par la suite certains considéraient que la page était tournée : « Ainsi est clos l'incident mineur qui commençait à agiter la société guinéenne. Comme on le dit "Tout est bien qui finit bien" » concluait *Gci*. Toutefois, au même moment d'autres parlaient différemment de la lettre et de la rencontre, ainsi que de leurs conséquences.

8.1.3 Décembre 2007 : Protestation des syndicats contre le décret de restructuration de l'Administration

À la publication du décret du 5 décembre, il y a eu plusieurs réactions des forces vives de la nation, comme expliqué plus tôt. De la part des syndicats une lettre avait été adressée au Premier ministre. La lettre, dont je reçus une copie directement de la Cntg, combinait la réponse de l'Intercentrale à des suggestions du gouvernement faites lors d'une réunion antérieure et une analyse du décret du 5 décembre. Les suggestions portaient sur l'augmentation du prix du carburant et la levée de l'interdiction d'exportation de certaines denrées. Pour les deux points, l'Intercentrale était défavorable avant des évaluations surcs.

Quant au décret, qui était le point nodal, l'analyse était la même que celle de tous les Guinéens : le décret viole les accords de janvier, surtout pour les attributions du Secrétaire général de la présidence. En conséquence, l'Intercentrale demandait au gouvernement d'apporter les mesures correctives. Elle suggérait en outre, l'organisation de séances d'évaluation de l'application des différents accords en collaboration avec les parties signataires, pour le premier trimestre de l'année 2008. Pour prévenir tout dérapage désormais, l'Intercentrale souhaitait parallèlement que les décisions gouvernementales soient des décisions concertées.

Nous savons que le Premier ministre, qui était absent du pays à la publication de cet autre décret, avait téléphoné au ministre de la Fonction publique afin qu'il prépare un nouveau projet de décret à soumettre au Président. La suite est connue : les choses évoluèrent de mal en pis.

8.2 ET L'ON EN VINT À UN NOUVEL AVIS DE GRÈVE !

Comme indiqué plus haut (6.4.3), le limogeage de Jmj provoqua le lancement d'un nouvel avis de grève : cette section nous mène de ce point jusqu'à la suspension de l'avis de grève, en passant par les réactions de la population et les démarches qu'effectua le gouvernement pour éviter une nouvelle fronde. L'avis de grève fut signé par les quatre secrétaires généraux le 4 janvier 2008 ; l'extrait ci-dessous provient du site de l'Intercentrale.

8.2.1 L'avis de grève

Avis de grève générale pour le 10 janvier 2008 par l'Intercentrale

Considérant que le décret en date du 5 décembre 2007 portant restructuration des départements ministériels constitue une violation flagrante du protocole d'accord de mars 2006 et du procès-verbal de négociation du 27 janvier 2007 notamment en ses dispositions relatives au rattachement de la Banque centrale à la présidence de la République et aux attributions du Secrétaire général de la présidence ;

Considérant que le décret limogeant le ministre de la Communication et des nouvelles Technologies de l'information, membre du gouvernement de consensus sans l'avis du Chef du gouvernement constitue une violation de la feuille de route du Premier ministre ;

Considérant que le gouvernement de consensus n'est que la résultante de l'application des accords du 27 janvier 2007 ;

Considérant que tous ces actes de violations sont orchestrés par un groupe d'individus responsables du chaos économique et social dans lequel sombrait le pays à la veille des événements de janvier et février 2007 et dont l'objectif ultime est de revenir aux commandes au mépris de tous les sacrifices consentis par le Peuple ;

Considérant la fermeture illégale du siège du Patronat et l'expulsion manu militari des membres du Conseil national du patronat guinéen en violation des conventions internationales ;

Considérant la parodie de justice restituant les biens saisis à Mamadou Sylla dans un premier temps, puis, lui accordant récemment un non lieu en contradiction avec la procédure et la réglementation en la matière ;

Considérant que ces atteintes à la bonne marche du changement surviennent au moment où la Guinée vient d'obtenir un programme formel avec les institutions financières internationales et où le gouvernement s'apprêtait à rendre publiques les résultats des audits des départements ministériels et à faire démarrer les enquêtes sur les tueries de janvier et février 2007 ;

Considérant que ces actes constituent en définitive une entrave au changement pour lequel le peuple a consenti de lourds sacrifices et sont de nature à compromettre le développement et la paix sociale dans notre pays ;

Considérant que la grève de janvier et février 2007 n'était que suspendue ;

[L'Intercentrale] exige vivement que toutes les conditions soient créées au gouvernement de consensus par les institutions de la République pour une mise en œuvre effective de l'ensemble des accords du 27 janvier 2007.

Faute de quoi [l'Intercentrale] décide du déclenchement d'une grève générale et illimitée sur toute l'étendue du territoire national à compter du jeudi 10 janvier 2008 jusqu'à l'application correcte de tous les accords et au rétablissement du ministre de la Communication et des nouvelles Technologies de l'information limogé dans ses fonctions.

[L'Intercentrale] invite tous les travailleurs des secteurs publics, mixtes, privés et informels, ainsi que les retraités à observer le mot d'ordre de grève jusqu'à la victoire finale.

8.2.2 Opposition quasi-totale du peuple à la grève

Les citoyens, individuellement pris et à travers leurs représentants dans les différentes organisations politiques, montrent dans leur vaste majorité une opposition au déclenchement de la grève. Après des avis individuels recueillis à Conakry, nous verrons les réactions des partis politiques et de la Société civile, puis celle de l'Assemblée nationale.

a) Avis défavorables au sein des citoyens

Le 9 janvier, à quelques heures de l'échéance fixée par l'Intercentrale, la rédaction d'*Africaguinée* a rencontré quelques citoyens pour connaître leurs opinions. Sur sept personnes interrogées, cinq ont donné des avis directement opposés à la grève. Deux seulement semblaient être en faveur mais ne le disaient pas directement et ne manquaient pas, non plus, de signaler les conséquences néfastes de la grève, tant sur le plan national que celui des familles. Évidemment ceux qui se sont opposés l'étaient essentiellement pour les mêmes raisons. Voici leurs avis :

TN (policier) : « Le peuple souffre et [en parlant] de la grève le 10 janvier, il faut bien penser aux événements passés. Nous voulons une solution apaisée, il faut donc que tous les acteurs de la crise se mettent autour de la table de négociation. »

IT (technicien) : « La grève est inutile parce qu'il y a beaucoup de [pauvres] en Guinée. Le jour de la grève, les riches vont rester tranquillement à la maison et les pauvres vont sortir pour saccager. C'est pour cela que je dis que la grève n'est pas bonne pour la Guinée. »

PG (sociologue) : « L'heure n'est pas à la grève mais à une concertation pour trouver une solution heureuse, afin d'éviter le spectre de la violence qui menace la vie sociale. »

BB (vendeuse) : « À l'heure où je vous parle, si je ne sors pas pour vendre des condiments, ma famille ne mangera pas. Vous savez qu'en Guinée on vit au jour le jour. Nous voulons une solution heureuse à cette crise qui mine le pays. »

AC (homme d'affaires) : « Actuellement, notre pays traverse une situation difficile. Si avec cela une grève s'installe, nous allons directement vers la catastrophe. Et cette grève risque de paralyser tous les secteurs d'activité. Mais nous reconnaissons aussi que les accords tripartites ont été violés. Donc ce qui est avantageux pour nous, c'est de privilégier le dialogue. »

b) Opposition des partis politiques et de la Société civile

Dans un article du 7 janvier, *ApA* rapporte que la plupart des formations politiques, tant du pouvoir que de l'opposition, se sont déclarées défavorables au lancement de la grève. C'est dans un communiqué commun qu'ils l'ont indiqué, tout en précisant qu'ils n'entendent

pas demander à leurs militants de descendre dans la rue. L'un des leaders politiques ajouta dans une interview avec *Le Jour* que ceux qui sont pour la grève ne font pas une bonne lecture de la réalité économique et politique du pays. Il conclut que la grève est la pire des solutions au problème actuel de la Guinée.

Quant à la Société civile, son représentant pense que la grève n'est pas opportune : « Depuis 2006, la Guinée a connu plusieurs grèves et autres mouvements sociaux qui ont engendré d'importantes pertes... Dès lors, le Cnoscg s'interroge sur l'opportunité d'une nouvelle grève, dont les conséquences imprévisibles pourraient être préjudiciables à la paix et à la stabilité du pays. » (*Le Diplomate*)

c) Colère du parlement contre un leader syndical

L'Assemblée nationale ne s'est pas officiellement prononcée contre la grève (d'après les renseignements reçus), mais elle nourrissait une rancune contre l'un des leaders syndicaux, à cause de ses propos. En effet, d'après *Panapress* dans un article du 8 janvier, Dr Fofana à l'occasion de l'annonce de l'avis de grève, avait accusé le parlement de plusieurs irrégularités, ce qui le fit réagir : « Le parlement guinéen, qui reproche au leader syndical d'avoir accusé l'institution de "corruption", a sommé le secrétaire général de l'Ustg "d'apporter les preuves de ses assertions mensongères proférées à dessein". Le Bureau de l'Assemblée nationale explique, en effet, "avoir suivi avec regret et amertume sur les ondes des radios locales et internationales, les propos outrageants de Dr Fofana à l'encontre de l'institution". Le parlement guinéen qualifie "d'allégations tendancieuses" les déclarations de M. Fofana selon lesquelles "l'Assemblée nationale est illégale", ajoutant que cela "dénote sa méconnaissance totale des textes constitutionnels qui régissent la République de Guinée et qui fondent le mandat de l'Assemblée nationale". Pour le Bureau de l'Assemblée, le docteur Ibrahima Fofana "utilise abusivement sa position syndicale pour exprimer des opinions politiques dangereuses et préjudiciables à la paix sociale et à la stabilité des institutions de la République". »

8.2.3 Manigances du gouvernement pour éviter la grève et réaction des syndicats

Le gouvernement a non seulement demandé, directement, aux syndicats de suspendre le mot d'ordre de grève mais semble avoir utilisé d'autres moyens, parmi lesquels un appui juridique au Président de la République, à travers une intervention médiatisée du bâtonnier du Barreau des avocats. Ici nous verrons cette double démarche et un communiqué des syndicats, dans lequel ils vitupèrent les agissements des « ennemis du changement » en général et la démarche du gouvernement en particulier.

a) La double démarches du gouvernement : requête officielle et intervention du bâtonnier du Barreau des avocats

C'est au nom du Premier ministre, M. Lansana Kouyaté, lui-même, qu'une délégation de cinq ministres, dont les deux ministres syndicalistes, a formulé la demande du gouvernement pour que les syndicats suspendent leur mot d'ordre de grève. Le chef de la délégation, le ministre du Contrôle économique, M. Saïdou Diallo, a fait la déclaration suivante : « Nous vous demandons de suspendre le mot d'ordre de grève pour éviter le chaos et pour une sortie honorable de la crise. » C'était le 9 janvier 2008. Les syndicats n'ont pas répondu sur-le-champ mais ont promis de le faire dans la soirée, après une rencontre avec des représentants des institutions républicaines, de la Société civile, du patronat et du Conseil religieux. (*Afp*)

Quant à la déclaration du bâtonnier du Barreau des avocats (signée le 7 janvier), elle visait surtout à soutenir le Président de la République dans le conflit qui l'opposait au Premier ministre concernant la destitution de Jmj. Selon lui, l'acte du Président n'allait nullement à l'encontre des accords, vu qu'il agissait dans le cadre de ses prérogatives constitutionnelles : « Le Président de la République conserve l'essentiel de ses pouvoirs dont celui de nommer ou de défaire le gouvernement. Si pour une raison quelconque il décide de se défaire de l'ensemble de ce gouvernement ou d'un ou plusieurs ministres, il n'aura de comptes à rendre qu'au peuple qui a voté la Loi fondamentale et qui l'a élu au suffrage universel direct. Bien ou mal élu, il reste le Président de la République. » (*GuinéeNews*)

Toutefois, cette déclaration fut bousculée de toutes parts et finalement se retourna contre son auteur, qu'elle abattit. En effet, dès le lendemain les avocats crièrent que la déclaration n'était pas faite en leur nom et dénoncèrent même l'attitude « opportuniste et politicienne » du bâtonnier. Dans une déclaration brève mais virulente ils désapprouvent, avec force, les propos de Me Sow, qui, disent-ils, n'engagent que sa personne : « Il est à préciser que le bâtonnier n'est pas le chef des avocats mais le premier de ses pairs et que nul n'a le droit de se servir du Barreau pour assouvir des ambitions personnelles. » En fait, les avocats ne pardonneront pas à leur bâtonnier. Un article de *La Lance* en date du 16 janvier 2008 (cité par *GuinéeNews*) avait ceci pour titre : « Le Bâtonnier Boubacar Sow destitué ! »

b) Réactions des syndicats aux agissements du gouvernement

Publiée le 9 janvier 2008 sur *GuinéeNews*, voici la première déclaration des syndicats après leur avis de grève de janvier 2008.

Déclaration no. 1

Depuis l'annonce de l'avis de grève, l'[Intercentrale] constate avec amertume une vaste campagne de désinformation, d'intoxication et de calomnie orchestrée par les ennemis du changement déjà amorcé. Des ennemis commencent déjà à saper le mot d'ordre de grève en :

1- Utilisant tous les canaux de communication y compris le porte à porte pour dénaturer le sens de nos légitimes revendications à savoir, l'application correcte de tous les accords et le rétablissement du ministre de la Communication et des [Nti] dans ses fonctions ;

2- Distribuant des sommes d'argent fournies par des handits à col blanc, les caciques de l'ancienne équipe gouvernementale et leurs complices affairistes (...) ainsi que certaines sociétés minières dont le permis d'exploitation est en cours de révision. Il s'agit là de tous ceux qui ont fait main basse sur les acquis de développement de la Guinée tels que le don koweïtien, le détournement des fonds destinés à de nombreux projets d'intérêt national. (...)

Par ailleurs, L'[Intercentrale] prend acte des agissements de politiciens sans vocation, ni conviction, certains membres hypocrites de la Société civile, ainsi que certains magistrats porte-parole d'un certain parti politique dont le rôle consiste à distraire la galerie dans l'interprétation de la loi. On pourrait se demander :

Où était et que faisait le bâtonnier de l'ordre des avocats au moment de la signature du procès verbal du 27 janvier 2007 pourtant paraphé par le président de l'Assemblée nationale ? Pourquoi cette phraséologie assourdissante n'a-t-elle pas été dite en janvier 2007 quand le peuple s'exprimait dans toutes nos préfectures ?

Travailleuses et Travailleurs de Guinée,

Une nouvelle page de l'histoire de notre pays est en train de s'écrire ; à chacun sa ligne. C'est pourquoi, l'[Intercentrale] attire l'attention de l'opinion nationale et internationale sur les menaces qui pèsent sur le mouvement syndical guinéen en général et les leaders syndicaux en particulier comme en témoigne le communiqué du Bureau de l'Assemblée nationale en date du 7 janvier 2008 à l'endroit du Secrétaire général de l'Ustg, et les provocations des militants syndicaux par des lobbies corrompus pour exécuter leurs sale besogne. (...)

L'[Intercentrale] lance un vibrant appel et invite tous les travailleurs et travailleuses des secteurs public, mixte, privé et informel ainsi que les retraités à observer le mot d'ordre de grève jusqu'à la victoire finale. Le mot d'ordre ne sera levé que par les quatre Secrétaires généraux réunis.

Ceux qui vivent sont ceux qui luttent !

Conakry, le 8 janvier 2008

Par l'Intercentrale

8.2.4 Suspension de l'avis de grève jusqu'au 31 mars

Nous avons vu qu'en réalité personne ne voulait de la grève. Ainsi, compte tenu des nombreuses requêtes, l'on parvint effectivement à l'éviter. Nous verrons ci-bas les démarches qui y ont contribué de façon significative, ensuite diverses raisons qui ont agi dans le même sens, puis le résultat – la création de nouvelles structures pour les négociations – et enfin le protocole de la suspension du mot d'ordre de grève qui, signé des quatre secrétaires généraux, fut publié par plusieurs sites, dont celui de l'Intercentrale.

a) Vers la décrispation

Parmi les traditions en vigueur chez nous, il y a celle-ci : Quand deux parties sont en conflit alors que vous êtes en bons termes avec les deux, la meilleure façon de défendre l'un d'elles auprès de son

adversaire consiste à montrer de la rigueur envers la partie même que vous voulez défendre. Même si cette rigueur est feinte. C'est cette voie que les leaders religieux donnèrent à leur démarche. Tout en demandant aux syndicats de suspendre le mot d'ordre de grève, ils se montrent « sévères » envers le gouvernement et le Président. Dans un article du 9 janvier, *Africaguinée* rapporte la position des leaders religieux pour la suspension de l'avis de grève, au profit du dialogue, tout en dénonçant les comportements dans l'autre camp : Il est inadmissible que des hommes au « sommet de responsabilité signent des accords et puis les violent », auraient-ils déclaré. Le même journal explique dans un autre article qu'en plus, une déclaration commune des quatre coordinations régionales avait été lue le même soir à la Rtg, demandant au Président de « respecter les accords du 27 janvier » et au Premier ministre de « suivre la feuille de route ».

Au même moment la presse faisait état de l'intervention de certains diplomates à Conakry. Dans un premier temps on apprit que l'ambassadeur des États-Unis avait été aperçu à la Bourse du travail. Par la suite, la nouvelle fut confirmée par *Apa* : « Des dirigeants de la centrale ont rencontré mercredi 9 janvier, veille de l'expiration du délai, les ambassadeurs d'Allemagne et des États-Unis. »

Bref, les différentes démarches parvinrent à faire éviter la grève. Cependant, la décision finale n'a pas été facile à prendre pour les leaders syndicaux, pressés par leurs bases. Un vibrant article de *Guinée-news* raconte une altercation entre les leaders syndicaux et leurs mandants : « Les représentants de l'Union Européenne nous ont rappelé que nous risquons de perdre plusieurs acquis du gouvernement de consensus si nous déclenchons la grève, qui entraînerait de graves conséquences... », entre autres, dit El hadj Ibrahima Fofana. Même si cette "information" sensible et pertinente n'a créé que quelques chuchotements de militants, qui lançaient : "Ils les ont corrompus ! ", c'est l'intervention d'un autre dirigeant syndical qui a mécontenté plus d'un militant. Le Dr Abdoulaye Baldé, secrétaire général de l'Udtg a pourtant insisté pour prendre la parole après Rabi et Fofana. "Une seconde ! C'est un complément !" a prié le patron de l'Udtg, après l'intervention de Ibrahima Fofana, qui mettait les militants devant leur responsabilité. "Il y a une heure 30 minutes, j'étais avec un militaire qui m'a dit qu'il y a des partenaires qui ont investi plusieurs millions de dollars, mais [qui quitteraient le pays] si nous allons en grève...", "Qu'ils partent ! Qu'ils s'en aillent ! C'est parce qu'ils ont leurs inté-

rêts qu'ils sont là...", répliquaient les militants. » Pour éviter le scandale, les leaders syndicaux décidèrent de retourner chacun à sa base pour mieux clarifier les choses avec ses militants dans un premier temps, ensuite revenir et harmoniser la réponse que l'Intercentrale communiquerait aux institutions républicaines, qui l'attendaient au siège du parlement. Hadja Rabiatoú avait même téléphoné à El hadj Somparé, pour proposer un report de leur rencontre pour une heure 30 minutes en vue de permettre à l'Intercentrale de se concerter.

b) Les raisons clés qui ont favorisé la suspension de l'avis de grève

Le retour des pèlerins de la Mecque et la Coupe d'Afrique des nations de football (Can), à laquelle devait participer la Guinée, furent parmi les raisons qui ont motivé les syndicats à surseoir à la grève. Hadja Rabiatoú Diallo avait précisé : « Nous la suspendons parce que premièrement les sages des différentes coordinations du pays se sont fortement impliqués cette fois-ci dans la recherche d'une solution heureuse. Aussi, nous avons pensé qu'il faut la suspendre pour permettre à notre équipe nationale de faire une meilleure participation à la Coupe d'Afrique des nations, qui se tiendra très bientôt au Ghana. Nous précisons que la grève est suspendue jusqu'au 31 mars prochain pour permettre à la structure de veille et au comité de poursuivre les négociations. » (*Africaguinée*)

Dr Fofana ajouta, dans une interview avec *Infoguinée*, une autre raison : « Il y avait aussi que la Banque mondiale était là la veille, après la signature de l'accord pour la Guinée du programme informel avec les bailleurs de fonds. (...) Ce sont des contextes qu'il fallait prendre en compte tactiquement pour accepter les doléances présentées ici et là par les corps diplomatiques, par les institutions internationales qui nous ont approchés, dont la Confédération syndicale internationale, à laquelle le mouvement syndical guinéen est affilié. » Évidemment il mentionna la Can, lui aussi.

À propos de la Can, il est intéressant de noter en passant qu'avec ou sans la grève le travail devait s'arrêter en Guinée. Pour un article du 21 janvier 2008, *Apa* conçut le titre suivant : « L'administration guinéenne s'est arrêtée, le temps de la Can 2008. » En effet le journal notait que « dans les départements ministériels, les fonctionnaires et autres agents se sont arrêtés de travailler pour suivre le match d'ouverture » et que « dans les écoles, élèves et professeurs ne parlent que de la Can, ce qui perturbe bien évidemment les cours ».

Enfin, rappelons que le cas Jmj fut pratiquement négligé dans les négociations. Entre autres raisons, apparemment on confiait le soin au Premier ministre de s'en occuper : « Concernant le cas du ministre Justin Morel Junior, limogé par le Président Conté et qui a anticipé la publication de l'avis de grève, les syndicalistes affirment que tout a été débattu de façon générale. Mais après tout, une question reste posée, à savoir : le Premier ministre acceptera-t-il de travailler avec le nouveau ministre de la Communication et des Nti en l'occurrence Issa Condé ? » (*Africaguinée*)

c) Formation de nouvelles structures chargées des négociations : la naissance du fameux « Comité de veille »

En annonçant la suspension effective du mot d'ordre de grève, qui eut lieu peu avant minuit le 9 janvier 2008, *GuinéeNews* faisait état de nouvelles structures chargées de conduire les négociations : une structure de veille et une structure de suivi et d'évaluation. Désormais c'est de ces structures que l'on parlera dans les discussions relatives à la crise. En fait, c'est d'elles que parlait Hadja Rabiatou dans son intervention précédente, quand elle mentionnait « la structure de veille » et « le comité ».

La structure de veille est composée des leaders religieux, tandis que la structure de suivi et d'évaluation est composée des institutions républicaines, de l'Intercentrale, du patronat, de la Société civile et des quatre coordinations régionales. Dans le principe le gros du travail revient à la dernière, alors que la structure de veille intervient de temps à autre, en fonction des nécessités. Toutefois, dans la pratique la structure de suivi et d'évaluation fut communément appelée « Comité de veille » et ce, non seulement par la population mais aussi par les médias et même certains membres de ladite structure. Dans une de ses interviews, un peu plus tard, Hadja Rabiatou, ayant remarqué l'amalgame, apporta des clarifications là-dessus, mais les choses ne changèrent pas pour autant.

d) Le protocole de suspension de l'avis de grève

« [Suite à la crise au sommet de l'État et à l'avis de grève illimitée du 4 janvier 2008 lancé par l'Intercentrale], une concertation a été ouverte à la demande des institutions républicaines entre

l'Intercentrale, les institutions républicaines, le conseil national du patronat guinéen, les confessions religieuses et la Société civile.

Les concertations ont porté essentiellement sur l'application des accords de 2006 et 2007 et de la suspension de l'avis de grève. Après plusieurs rencontres et l'examen de plusieurs positions faites par les différentes parties en présences ; prenant en compte la nécessité du maintien de la paix dans notre pays ; de l'engagement de la Guinée en général et de la jeunesse en particulier à la Can 2008 ; le retour des pèlerins ; de l'implication des organisations syndicales internationales, sous-régionales et régionales ; de l'élection de la Guinée qui vient d'obtenir le programme formel avec le Fmi et la banque mondiale ; de l'implication du conseil des sages des coordinations des quatre régions naturelles ;

les parties s'accordent de ce qui suit :

- D'œuvrer sans délais à la modification du décret de restructuration des départements ministériels, no. 049 du 5 décembre 2007 ;*
- De la mise en place d'un cadre permanent de concertation et de dialogue pour permettre l'évaluation et le suivi de l'application des accords de 2006 et 2007 à travers un comité de suivi (...);*
- De procéder rapidement à l'enquête sur les tueries et autres exactions commises lors des événements de juin 2006, de janvier et février 2007. De mettre en place un chronogramme de rencontre et de fixer la date butoir de mise en œuvre jusqu'au 31 mars 2008 ;*
- De garantir la sécurité des responsables syndicaux et d'éviter toute poursuite de tous les syndicalistes de l'[Intercentrale] pour fait de grève.*

En conséquence, l'[Intercentrale] décide de la suspension du mot d'ordre de la grève. »

8.3 CONCERTATIONS DE SUIVI ET DE VEILLE : 10 JANVIER-31 MARS 2008

Les trois sous-sections ci-dessous parlent respectivement des aspects généraux des négociations, de l'intervention de l'Onu, et du résultat final : un autre délai !

8.3.1 Reprise des négociations – avec de minces espoirs

Confiées aux deux structures susmentionnées (8.2.4-c), les négociations reprirent donc, l'objectif étant l'évaluation de tous les accords, pas ceux de janvier 2007 seulement, mais ceux de mars et juin 2006 aussi. Les travaux s'en firent cahin-caha, avec certains qui poussent et d'autres qui bloquent le même objet que l'on veut faire avancer. En fait, le report était perçu comme un gain en temps pour le gouvernement et ses alliés, surtout les représentants des institutions républicaines. On se rappelle que la lutte par l'usure était pour eux une arme de choix depuis le début de la crise.

À un moment donné il n'y avait plus de doute quant à l'avenir des démarches. Lors d'une session du comité de suivi, le 7 février 2008, le président de l'Assemblée nationale suggéra de confier l'analyse des documents sur l'évaluation des accords à une commission séparée. Mais la réaction des syndicats, formulée par Hadja Rabiadou Diallo, fut ceci : « Monsieur le président de l'Assemblée nationale, ce que vous dites là est très grave. » En effet, précisa Mme Diallo, si une commission le fait, elle aura fait le travail du comité de suivi. (*GuinéeNews*)

Parallèlement l'opposition à la grève était maintenue par la majorité de la population, toutes tendances confondues.

8.3.2 Implication de l'Onu dans les négociations : M. Gérard Latortue, facilitateur pour la Guinée

Le 20 mars 2008, l'Onu décide de confier à un de ses hauts fonctionnaires, M. Gérard Latortue, une mission spéciale en Guinée. D'après le communiqué de presse, cité par *GuinéeNews*, la présence de M. Latortue devrait contribuer à instaurer un dialogue inclusif entre le gouvernement, les principaux acteurs politiques, les leaders syndicaux et religieux, les responsables universitaires et les représentants de la Société civile. Spécifiquement, sa mission consiste « à établir un cadre d'actions prioritaires à mener pour la facilitation d'un dialogue social et politique entre Guinéens avant les élections législatives ». M. Latortue, qui a été Premier ministre de son pays dans des conditions un peu similaires à celles que traversait la Guinée, arriva à Conakry dès le 21 mars et se mit aussitôt à la tâche.

Considérant les effets bénéfiques des interventions de la communauté internationale dans les négociations, surtout celle de la Cedeao, qui a effectivement facilité la nomination du Premier ministre de consensus, nombreux étaient les Guinéens qui saluaient la présence de M. Latortue chez nous. Mais un de nos compatriotes remarqua un côté un peu gênant dans sa mission : le fait que le facilitateur nous soit venu d'Haïti, Haïti étant ce qu'il est, « le seul territoire au monde à n'avoir jamais pu être un État gouvernable ». Nous envoyer un ressortissant de ce pays pour faciliter la résolution d'une crise de gouvernance était donc se moquer de nous, surtout que sa mission était, entre autres, de faire en sorte que « Kouyaté et Conté s'entendent sur l'affairisme public qui caractérise leurs fonctions ». Peu à peu « la foutaise » ainsi faite à notre pays fut sentie sur le net et provoqua une vague de protestations. C'est vrai que M. Latortue n'est pas responsable de l'évolution dramatique de son pays ; mais n'ayant pas réussi à régler ses problèmes, qu'il soit envoyé pour aider à résoudre les nôtres avait vraiment de quoi surprendre et « montre surtout dans quelle estime est tenue la Guinée à l'extérieur ». (*Guinéeactu*)

En plus de ce sentiment défavorable qu'avaient certains Guinéens, M. Latortue commit, lui-même, quelques erreurs : certaines de ses déclarations (rapportées par la presse, par exemple *Le Lynx* dans « Les torticolis de Latortue »), étaient ambiguës. Entre autres, il a estimé que les accords de janvier 2007 « ont un caractère inachevé, tant sur le plan politique que juridique », contribuant ainsi à briser l'élan des négociations en cours, comme nous le verrons plus bas.

Malgré tout, vue sous un autre angle, la mission de M. Latortue – passée presque entièrement à des prises de contacts – nous a offert des leçons d'une valeur inestimable. Le fait que l'on se réfère à lui comme « ancien Premier ministre » et non « ancien Président » d'Haïti, résume toute la valeur de sa présence en Guinée. En d'autres termes, lui, il n'a pas essayé de s'accrocher au pouvoir pendant qu'il s'activait à résoudre la crise dans son pays : « Quand on a fait appel à moi depuis les États-Unis, où je servais au système des Nations Unies, pour occuper la primature, j'ai posé des conditionnalités : Que tous les membres du gouvernement de transition prennent l'engagement de n'appartenir à aucun autre gouvernement de l'après transition pendant au moins deux ans. » (*Aminata.com*)

Le jour de son départ, le 11 avril 2008, M. Latortue fit cette autre déclaration : « Seule la volonté finale des Guinéens compte. Nous se-

rons là, aussi longtemps que la Guinée le voudra, pour l'accompagner dans sa quête de la paix et du développement. » (*Le Démocrate*)

8.3.3 Le 31 mars aboutit à un autre report de la grève

Avant la publication du document officiel reportant la grève, des leaders syndicaux ont donné des interviews pour préparer les esprits des Guinéens. Ce sont ces deux points qui sont rapportés ici.

a) Discours préparatoires des leaders syndicaux

Ayant constaté les minces avancées des négociations, la population se préparait pour la grève à partir du 31 mars. À quelques jours de cette date, le secrétaire général du Sleg a accordé au journal *Le Démocrate* une interview dans laquelle il explique que si les résultats des négociations ne sont pas positifs, la grève serait inévitable. Cette interview renforçait donc la probabilité de la grève.

Par contre, dans une interview accordée à *L'Indépendant*, la secrétaire générale de la Cntg a fait une différente indication sur la date du 31 mars. Dans le document, paru le 27 mars 2008 sur *Guinéeactu*, on lut ceci : « Il y a trop de propos autour de cette date à travers la ville. (...) On a dit que le 31 mars c'est la date butoir. La date butoir de quoi ? ... Cela ne signifie pas que la grève, c'est le 31 mars. Car la date butoir, c'est si nous n'avons pas satisfaction de l'évaluation de ce qui est en train de se faire. Il y a donc un compte-rendu d'abord à faire sur ce qui a été fait pendant ces deux mois. » Elle insista que le 31 mars ne signifie pas le début de la grève : « Après l'évaluation et qu'on aura vu son aboutissement, on va rendre compte à tout le monde pour qu'on sache ce à quoi on a abouti. Maintenant, si l'évaluation est négative, je ne peux pas dire qu'il n'y aura pas grève, puisqu'elle n'est que suspendue. Donc nous sommes en train de travailler. Et la date butoir de ce travail est fixée pour le Comité. »

Ces déclarations de la responsable syndicale donnèrent donc un certain espoir que la grève pouvait être évitée. Malheureusement elles eurent en même temps un autre effet sur la population : l'incertitude, voire le doute, non seulement sur l'issue de la crise mais aussi, et surtout, sur la position des syndicats. Nous le verrons d'ailleurs dans la section suivante.

b) Déclaration officielle du report de la grève

C'est sous le titre « Le comité de veille appelle le peuple à la retenue » que *Gci* publia le document officiel reportant le début de la grève. Fait le 29 mars et signé par les représentants des structures de suivi et de veille, le texte fut lu par Mme Mariama Penda Diallo de l'Intercentrale :

« Le comité de suivi informe l'ensemble des populations guinéennes que ses travaux se poursuivent dans un climat de dialogue franc, de concertation apaisée au Palais du peuple. Avant la fin des travaux et la présentation des résultats au peuple de Guinée, les parties informent qu'il n'y a aucune décision de grève pour la date du 31 mars 2008. »

En conséquence, le Comité invite toute la population à la retenue, au calme dans tout le pays pour permettre aux partenaires sociaux appuyés par les institutions républicaines, les Sages et les Religieux d'achever l'évaluation des différents accords en vue d'aboutir à des solutions utiles et heureuses pour nos populations et pour le pays tout entier. »

8.4 L'ENLISEMENT

Cette section nous présente tout d'abord le début du blocage des négociations, à travers ses signes prémonitoires. Ensuite elle examine l'obstacle qui devint insurmontable, en l'occurrence le statut juridique des accords.

8.4.1 Les signes prémonitoires de l'enlissement

a) « La diversion du comité de veille »

À partir d'un certain moment les choses bougeaient sur place au Palais du peuple, lieu de rencontre du comité de suivi. *Gci* fut l'un des premiers journaux à attirer l'attention du public sur le malheur. Dans un article titré « La diversion du comité de veille », il notait que le Comité continue à se réunir « dans une autosatisfaction qui surprend

tout le monde ». Faisant remarquer au passage que les syndicalistes semblaient acquis à la cause de leurs adversaires, se référant à eux comme « syndicalistes récupérés », le journal fustige l'attentisme qui caractérise les représentants du peuple : « Le vrai problème se situe dans le fait que ces concertations sont devenues des défouloirs, des divertissements sans lendemains démocratiques. En ce sens qu'on y note un chronique manque de suivi. Encore plus grave, c'est que le décideur principal ne semble pas étroitement associé aux démarches en cours. Lansana Conté en personne ignore encore tout de ces débats. En tout cas, de nombreux compatriotes pensent que la structure de veille travaille pour elle-même et que le général Lansana Conté, à qui la décision finale revient, ne prêterait aucune attention à ce que les gens se disent au Palais du peuple. Pour lui, ils sont comme des élèves en récréation. Ce qui fait de ces concertations, de l'avis de nombreux observateurs, une diversion pure et simple. »

Sur ces entrefaites les syndicats demandèrent, le 15 avril 2008, à ce que le Premier ministre prenne part à une session du comité de suivi. Ceci permettrait, entre autres, de résoudre le problème de la direction du patronat, membre du même comité.

b) La visite du Premier ministre au comité de suivi : « Kouyaté endort le comité de veille »

Accompagné de certains ministres, le Premier ministre répondit à l'invitation des syndicats sans retard : le 17 avril. Toutefois sa présence aux négociations ne s'avéra pas plus utile que son absence. Le rapport du journal *Le Démocrate* sur sa visite (reproduit par *Guinéeactu*), était titré « Kouyaté endort le comité de veille ». En voici un extrait : « Il faut dire que les syndicalistes présents sur les lieux n'auront pas manqué d'appréciations à l'endroit du Premier ministre, malgré les préoccupations qu'ils se feront le devoir d'évoquer, moins pour charger l'invité que pour lui offrir l'occasion de tirer son épingle du jeu. En effet, Kouyaté ne manquera pas d'arguments et surtout de gestes majestueux, pour charmer l'auditoire dont le sérieux sera trahi par des applaudissements qui en disent long sur les bonnes dispositions de ce comité, devenu, par la force des choses, le cercle des amis. L'occasion donnée n'aura profité qu'au Premier ministre, qui se lancera dans un exposé teinté de commentaires, d'exemples, de projets, de promesses, le tout servi sur un plateau éblouissant. Rien à envier à

un dépliant touristique soumis à l'appréciation des aventuriers de Cocagne. »

En effet, dans les propos de M. Kouyaté, les réalisations du gouvernement, comme l'achat des autocars, sont présentées avec des attraits particuliers : « Le gouvernement est conscient que la solution au phénomène qui se passe sur le plan mondial ne peut en priorité être que nationale. Ce qui s'est passé en Haïti, en Côte d'Ivoire ; ce qui s'est passé en Égypte, au Burkina, au Cameroun, au Sénégal ; ce qui se passe ailleurs, aurait pu se passer ici. Ça ne s'est pas passé encore parce que, à mon avis, il y a eu une volonté d'anticipation et un dialogue. Une volonté d'anticipation qui s'est exprimée par la commande de 100 bus avant que cette crise mondiale ne commence. » (*Africa-guinée*)

Pour conclure, *Le Démocrate* posait cette question : « Aujourd'hui, l'on se demande, quel rôle précis joue ce comité qui semble tomber dans la somnolence, à force de veiller. Serait-il un prolongement de ce gouvernement en mal d'équilibre dont le retrait de la scène mettrait à nu l'échec des syndicalistes ? »

8.4.2 L'obstacle dirimant dans les négociations : le statut juridique des accords de janvier 2007

Les négociations se sont heurtées à plusieurs obstacles, mais le principal fut le statut juridique des accords. La question fut développée et vulgarisée à tel point que toutes les parties concernées en parlaient, en fin de compte, et chacune en sa faveur : qui pour renforcer son autorité, qui pour chercher à se faire apprécier par les tenants du pouvoir, qui pour se frayer un chemin vers le pouvoir, qui pour camoufler ses carences, qui pour justifier sa nouvelle position, après avoir été trahi – à moins que ce soit pour se disculper, après avoir, soi-même, délibérément trahi. Nous verrons donc certains de ces arguments dans la première subdivision. Toutefois, dans la deuxième subdivision nous verrons la réalité, en analysant à fond les faits et les textes dont on se sert dans les débats.

a) Les arguments à l'encontre du statut juridique des accords

On se souvient qu'au cœur de la crise de janvier 2008, le Président de la République insistait sur le fait que c'est lui qui a été élu par le

peuple, et que le Premier ministre doit lui obéir. On se souvient également qu'une voix qui se disait représenter les hommes du droit avançait le même argument pour l'appuyer : « Le Président de la République conserve l'essentiel de ses pouvoirs dont celui de nommer ou de défaire le gouvernement. » Ces arguments ne combattaient pas directement la légalité des accords, mais ils le faisaient indirectement car le problème majeur était la violation des accords par le Président à travers ses décrets, qui passaient outre l'avis du Premier ministre.

Les partis politiques, dont les leaders ne cachent pas leur assentiment envers le gouvernement, dans lequel ils n'ont pas de représentants, ni envers les syndicats, parrains de ce gouvernement, se servirent du même argument pour se « venger » et apparemment pour préparer leur accession au pouvoir. Le lendemain même de l'intervention du Premier ministre auprès du comité de suivi, le leader d'un parti politique disait ceci : « Les accords ne peuvent pas être au-dessus de la constitution. » C'était dans une interview à *L'Indépendant* (reproduite par *Guinéeactu*). Ainsi était développé l'argument : « Je pense que le Président, dès lors que la constitution n'a pas été modifiée – et vous savez que nous sommes dans un régime présidentiel fort – a tous les pouvoirs. (...) Il a la légitimité, l'autorité. Il est élu. La constitution lui donne tout le pouvoir. Cette constitution n'ayant pas été modifiée juridiquement, c'est lui qui a le pouvoir. »

Le Premier ministre, lors de son intervention auprès du comité de suivi, avait, lui-même, déploré les mêmes insuffisances juridiques des accords concernant les nominations aux emplois civils : « Le Chef de l'État me dit de nommer aux emplois civils suivant probablement l'accord que vous avez signé. Très rapidement, je me suis rendu compte que c'était un décret difficile à appliquer. Parce que simplement, celui qui a été nommé par décret, ne peut être remplacé par arrêté. Tous les juristes sont unanimes là-dessus. » (*Africaguinée*)

For malheureusement, c'est le même refrain que le peuple entendit du côté des leaders syndicaux aussi. Dans son intervention précédant la suspension du mot d'ordre de grève, Hadja Rabiatou Diallo avait indiqué qu'il y avait des points à soumettre à l'Assemblée nationale. « Il faut une loi peut-être pour consolider certains de ces points », disait elle, concluant qu'il était même nécessaire de revoir la constitution : « Vous savez aussi que dans la Loi fondamentale, il n'est pas prévu un poste de Premier ministre, Chef du gouvernement. Donc il faut qu'on revoie certains points de la constitution... »

b) La réalité sur le statut juridique des accords

Au cours des négociations pour sortir de la crise, le Président « accepta » de céder une partie de ses pouvoirs à un ministre, comme le lui permet la constitution : « Le Président de la République a accepté de nommer un Premier ministre, Chef du gouvernement en vertu des dispositions que lui confère l'article 39 de la Loi fondamentale. Le projet de décret portant attributions du Premier ministre ainsi que sa lettre de mission ont reçu l'approbation du Chef de l'État. » Tel est le premier élément des accords de janvier 2007.

Ainsi, à ceux qui disent, vaguement, que la constitution donne au Président tous les pouvoirs ou que les accords ne sont pas au-dessus de la constitution, il faut simplement répondre que personne n'en disconvient. Mais sur cette lancée on ne doit pas s'arrêter à ce que dit la constitution, ou au rapport de force entre la constitution et les accords ; on doit aussi prendre en compte le décret qui a concrétisé l'accord du Président de céder une partie de ses pouvoirs au Premier ministre. Dans ce décret (4.1.2-a) on lit ceci : « Article 2 : Il [le Premier ministre] propose au Président de la République la composition du gouvernement, dont les membres sont nommés par décret » et « Article 6 : Il [le Premier ministre] nomme aux emplois civils et dirige l'Administration par délégation ». Dès lors – point n'est besoin d'être juriste pour le comprendre – quiconque se soustrait à ce décret, y compris et surtout celui qui l'a signé, aura de ce fait violé la loi. Le Président ne peut plus nommer un ministre sans que cela ne soit basé sur la proposition du Premier ministre ; partant, il ne peut pas en limoger un sans la même proposition du Premier ministre, car il faudrait nécessairement le faire remplacer par un autre ministre, à nommer suivant la même procédure (avec la proposition du Premier ministre).

Quant à la nomination des cadres (non ministres) aux emplois civils, il n'est dit nulle part que cette nomination doit être faite « par décret », pour que ce fût le Président seulement qui puisse le faire ou pour qu'il fût nécessaire de spécifier dans les accords que le « Premier ministre nomme par décret ». Du moment qu'il est chargé de la nomination, il le fait par l'acte qui lui est reconnu : un arrêté ministériel.

Enfin, que dire du poste de Premier ministre, Chef du gouvernement ? L'article 39, qui stipule que le Président fixe « les attributions de chaque ministre » et qu'il peut « déléguer une partie de ses pouvoirs » à qui il veut parmi ces ministres ne justifie-t-il pas à satiété

l'institution dudit poste ? Puisque la constitution ne dit pas « excepté les attributions de Premier ministre, Chef du gouvernement », si le Président décide de déléguer ces fonctions-là à l'un de ses ministres il n'y a aucun problème – excepté pour ceux qui en veulent à tout prix.

En conclusion « les problèmes juridiques » des accords n'ont pas été constatés en janvier 2007 pour la simple raison qu'ils n'existaient pas alors. Alors, dire qu'ils existent maintenant ne suffit pas ; il faut le prouver. Les démarches fondées sur leur prétendue existence, sans preuve aucune, souscrivent toutes à la même chose : vouloir noyer le poisson. Ceci étant, on n'avait nullement besoin de modifier la constitution pour faire marcher les choses si l'on avait vraiment voulu le faire.

8.5 RECUL JUSQU'AU POINT DE DÉPART

Cette section débute avec la fin de la mission du Premier ministre, M. Lansana Kouyaté, et finit avec celle de la mission des syndicats. Chemin faisant, elle explore la réhabilitation du sieur Mamadou Sylla et le retour aux pratiques anciennes de l'Exécutif.

8.5.1 Les documents du 20 mai et leurs significations : le limogeage du Premier ministre

L'image d'un document issu d'un certain « Comité de suivi et d'évaluation des accords de 2006, 2007 et 2008 », intitulé « Note à l'attention du gouvernement sur les points d'accord non encore exécutés » et daté du 20 mai 2008 parut un jour sur *Guinée*²⁴. Le document énumérait 25 points regroupés en six sections. À la vue de cette longue liste, l'on se demandait alors combien de points avaient déjà été exécutés ! Mais le plus frappant était que parmi les points à exécuter on notait ceci : « Mise en place de la commission permanente de concertation incluant les institutions républicaines, le gouvernement, le patronat, l'Intercentrale, les partis politiques, les sages et leaders religieux. » Une commission permanente de concertation veut dire, on ne peut plus clair, que la crise est désormais permanente.

Toutefois un autre document portant la même date – comme si les auteurs des deux documents s'étaient consultés au préalable – vint du plus haut lieu. Cet autre document coupait court à toute concertation et renvoyait tout le processus à la case de départ. Il s'agit du décret limogeant le Premier ministre, M. Lansana Kouyaté. Le signal de recul était d'autant marqué que le nouveau Premier ministre était Dr Ahmed Tidiane Souaré. On se souvient (1.1.3-b) que le 14 février 2007 la presse rapportait que sa maison avait été saccagée par les manifestants. M. Souaré est, en effet, un ancien du régime, qui aurait été, en toute évidence, refusé exactement comme le fut M. Eugène Camara, s'il avait été nommé à ce poste en février 2007. Mais il fut accepté à la place de M. Kouyaté ; il n'y avait donc plus de doute sur le recul.

Le chapitre suivant sera consacré au limogeage de M. Kouyaté, et le volume qui suivra (volume 3 de *La Guinée en marche*) au nouveau départ de la Guinée avec M. Souaré. Ainsi n'avons-nous pas besoin de parler davantage de ces deux points ici.

8.5.2 La réhabilitation de Mamadou Sylla

a) Les pleins pouvoirs remis derechef à Mamadou Sylla

L'une des conséquences directes du limogeage du sieur Lansana Kouyaté fut la réhabilitation du sieur Mamadou Sylla à la tête du patronat guinéen. Tout d'abord on se souvient que le gouvernement lui avait établi le document officiel pour sa participation à la 97e session de l'Oit à Genève et qu'il avait annulé ce même document suite à la plainte de l'autre tête du patronat. Eh bien, d'après la presse (*Africa-guinée*, par exemple) dès le limogeage de M. Kouyaté, les choses changèrent de nouveau : « le ministre Kabèlè est revenu sur sa décision en remettant de nouveau "les pleins pouvoirs" à El hadj Mamadou Sylla qui a fini par faire le voyage de Genève ». En fait, selon certaines sources, le ministre lui a remis le nouveau document de la main à la main : « Abdoul Kabèlè Camara serait venu en personne déposer les pleins pouvoirs au domicile de Mamadou Sylla tout en se confondant en excuses. » (*Aminata.com*)

b) « Réconciliation » avec les Syndicats

À Genève M. Sylla rencontre les syndicalistes, et l'ambassadeur de la Guinée opère une « réconciliation » entre eux. *Africaguinée* a

publié un article assez détaillé là-dessus. L'ambassadeur dit ceci lors de la rencontre : « De retour à Conakry, je souhaiterais, au nom du Président de la République, que vous prêchiez la paix pour que ces querelles cessent en Guinée, parce que sans la paix il n'y aura pas de développement. Au nom du personnel de la mission, au nom de la communauté guinéenne de Suisse, nous vous remercions d'avoir répondu à l'appel pour la réconciliation nationale, qui commence à partir de Genève. »

C'est Hadja Rabiadou Diallo qui répondit au nom des syndicats. Elle avoua tout d'abord que l'ambassade a réussi, à l'étranger, ce que beaucoup n'ont pas réussi au pays, à savoir mettre les syndicalistes « autour de la même table avec El hadj Mamadou Sylla ». Sans prendre d'engagements, elle dit que les conseils du diplomate « sont tombés dans de bonnes oreilles ». Ensuite elle clarifia que les syndicats ne sont pas « contre quelqu'un, en particulier contre El hadj Mamadou Sylla ». Puis elle conclut : « Je pense que Mamadou Sylla peut beaucoup, puisqu'il peut ouvrir beaucoup de portes. Il faut qu'on accepte le message d'unité pour que les Guinéens acceptent de se retrouver. Actuellement, ce sont des innocents qui sont en train de mourir pour des rancunes qui n'amèneront nulle part sauf en arrière. C'est toujours le peuple qui paye le plus lourd tribut, il faut donc que les intellectuels, les hommes d'affaires prennent conscience que c'est le peuple qui souffre. Chacun peu un peu, pour aider le peuple. »



Réception à l'ambassade de Guinée à Genève, Suisse : De gauche à droite, Eh. Mamadou Sylla, H. Rabiadou Séräh Diallo de la Cntg, Eh. Ibrahima Fofana de l'Ustg, M. Mohamed Camara, ambassadeur de la Guinée en Suisse. (Crédit : MK Souaré-Africaguinée)

El hadj Mamadou Sylla répondit ainsi : « Je me suis toujours entendu avec les syndicalistes, c'est un homme politique qui m'a créé des problèmes – Fodé Bangoura. Le plus important, c'est le souci qui nous anime tous pour notre pays. » Bien sûr, il apprécia la démarche de l'ambassadeur, s'indignant au passage contre les ignominies de l'Administration au pays : « Je salue l'initiative de l'ambassadeur, car ce qui nous manque en Guinée, ce sont les médiateurs pour rapprocher les gens. Prenez le problème du patronat, c'est l'Administration qui nous divise. Personne ne dit la vérité. Ils disent à chacun que c'est toi qui a raison, juste pour nous soutirer de l'argent. Ce sont des problèmes qui arrivent mais qu'on peut régler entre nous ! »

À la lecture de cet article, surtout à la vue de la photo, maints lecteurs pouvaient ne pas croire leurs yeux ; c'est, pour beaucoup, l'anthologie de la trahison des syndicats.

8.5.3 Retour aux anciennes pratiques de l'Exécutif

En guise d'illustration, servons-nous des décrets d'août 2008 : les contenus des décrets et un discours du gouvernement y afférant sont résumés en deux subdivisions.

a) La pluie de décrets et de contre décrets d'août 2008

La nomination d'un ancien ministre au poste de Premier ministre suffisait comme signal du retour au point de départ. Mais, après avoir fermé sa porte et empoché la clé, souvent on s'assure que la porte est effectivement fermée, en tirant sur le poignet. C'est en sorte ce que le Président fit le 1er août 2008 en nommant un autre ancien ministre, un des plus décriés avant, M. Ibrahima Keïra, comme ministre Secrétaire général de la présidence, à la place de M. Sam Mamady Soumah. La confirmation du retour au point de départ fut parfaite, car là non plus il n'y eut pas de protestation.

Pourtant ce n'était pas tout. À l'image des événements d'avril 2006, en moins de 48 heures du premier décret, un deuxième suivit, nommant le même sieur Sam Mamady Soumah ministre d'État chargé des Affaires présidentielles. Un autre jour passé, il est expliqué au public que le dernier décret n'était pas authentique, et un troisième décret arrive, destituant Sam.

Entre autres résultats, la Guinée devint la risée du monde. Le faux décret fut interprété comme une fable à l'étranger, car invraisemblable. Ainsi commence un article du journal *L'Observateur*, un quotidien du Burkina Faso : « Plongeons dans le rêve. Plutôt dans le cauchemar. À l'insu du Président Blaise Compaoré et dans le dos du Premier ministre, Tertius Zongo, le directeur du Protocole d'État, Léon Yougbaré, prend des décrets nommant des personnalités à des postes ministériels. En complicité avec la Première dame. "C'est quoi, tout ce fatras de mots ?" vous demanderez-vous. Du cinéma, bien sûr ! Pure fiction donc pour ce qui précède, mais triste réalité constatée, la semaine dernière, au sommet de l'État guinéen. »

b) Le discours du gouvernement justifiant le faux décret

À peine le peuple revenait à lui, suite au coup de massue asséné par les deux premiers décrets, le gouvernement lui servit, sans cœur, une potion fétide, pour le choquer davantage : il fit lire un discours d'une bassesse innommable soutenant lesdits décrets. Depuis l'avènement de la deuxième République, à part les discours qui justifiaient la modification de la constitution en vue de maintenir indéfiniment le Président Conté au pouvoir, sous prétexte que « l'on ne récompense pas un général qui a gagné une guerre en le renvoyant », on ne peut trouver un discours aussi misérable sur la scène politique de notre pays. À part la peur du renvoi, il est difficile de voir une raison pour ce discours. On sait en effet, depuis le limogeage de l'ancien ministre de la Communication en janvier 2008, que douter d'un papier venant de la présidence équivaut à mettre son fauteuil en jeu, surtout si l'on est porte-parole du gouvernement ! Malheureusement, par ce discours le gouvernement appuyait de toutes ses forces ce qui devait être démenti le lendemain même. Quelle honte !

Voici un extrait du fameux discours, préparé par M. Tibou Camara, ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement :

« Le Président de la République a nommé M. Alpha Ibrahima Keïra, ministre Secrétaire général de la présidence le 2 [ndlr Gci : 1er] août 2008. Quarante huit heures après, le dimanche 3 août 2008, dans la journée, un autre décret a élevé M. Sam Mamady Soumah ministre d'État chargé des activités présidentielles. Deux actes majeurs qui s'inscrivent dans la logique et la dynamique du changement que les Guinéens appellent de tous les vœux. Car il s'agit bien, après la

restructuration suivie de la composition du gouvernement, de mieux prendre en compte les préoccupations des Guinéens. Il était aussi utile de procéder à une réorganisation et une redynamisation de l'administration des services de la présidence de la République.

En effet, il ne peut y avoir un gouvernement fort sans une présidence de la République forte. D'ailleurs, nombreux sont les Guinéens qui, de tous temps, ont exprimé le vœu de voir renforcées l'autorité et l'aura de la présidence de la République, première institution du pays, siège du premier pouvoir fondant la République et la démocratie, à savoir l'Exécutif.

En nommant coup sur coup le ministre Secrétaire général et un ministre d'État chargé des Activités présidentielles, le Chef de l'État, le général Lansana Conté envoie à l'opinion publique un signal fort traduisant sa volonté de se faire assister et entourer de tous les talents dans l'accomplissement de la mission difficile que Dieu et les Guinéens lui ont confiée à la tête de l'État guinéen. Les actes qu'il vient de poser dans ce sens, marquent le point de départ d'une nouvelle présidence. Une présidence autre, fondée sur une meilleure organisation, une plus grande efficacité des hommes et une coordination de ses actions et de ses activités, en phase totale avec les défis qu'imposent les temps nouveaux. »

Le texte n'a pas besoin de commentaire !

8.5.4 La fin de la mission des syndicats

Les discours de sensibilisation des leaders syndicaux à la veille de la date butoir du 31 mars 2008 comparés aux discours qu'ils avaient tenus en janvier pour fixer la même date butoir les rendaient méconnaissables pour beaucoup. En effet, on lisait ceci en janvier : « Nous précisons que la grève est suspendue jusqu'au 31 mars prochain pour permettre à la structure de veille et au comité de poursuivre les négociations. » Mais en mars nous lûmes cela : « On a dit que le 31 mars c'est la date butoir. La date butoir de quoi ? Cela ne signifie pas que la grève c'est le 31 mars. Car la date butoir c'est si nous n'avons pas satisfaction de l'évaluation de ce qui est en train de se faire. » Pour certains, ce n'était plus les mêmes syndicats qui parlaient !

Ce changement de ton plongea la Guinée dans un désespoir abyssal, qui rendit malades certains lecteurs, et pour cause. Voici ce qui se

passait sous nos yeux : Les syndicats, qui avaient représenté l'espoir de tout le peuple, semblaient perdre le nord. Les forçait-on vers cette nouvelle direction ? En d'autres termes, étaient-ils trahis par les autres acteurs, à travers l'argument de l'illégalité des accords, par exemple ? Ou bien prenaient-ils cette direction d'eux-mêmes, dans ce cas, eux-mêmes trahissant le peuple ? Il était difficile de le savoir.

Pour certains il n'y avait aucun doute sur la position des syndicats. Dans un article titré « Déception : Les syndicalistes face à leur destin », *Gci* en disait long : « Les syndicalistes qui constituaient, il y a peu, pour de nombreux compatriotes, l'espoir de sortie de crise en Guinée, ont déçu. Les problèmes semblent plus corsés désormais. Les leaders des grèves de janvier et février 2007, avec en première ligne, Rabiadou Sérah Diallo de la Cntg et Ibrahima Fofana, semblent à présent réduits au silence, par leurs propres "fautes". Ils auront péché surtout [par ethnocentrisme] tous azimuts, une certaine "cupidité", voire une complicité avec le monde des affaires. Leur "réconciliation" avec Mamadou Sylla, la "guerre" contre Kouyaté, etc. (...) Certains mandants parlent même de convocation d'un congrès électif à présent, pour balayer ceux qui les ont "trahis". Le peuple avec. »

Toutefois, il faut se hâter de clarifier que tout Guinéen qui nierait le rôle joué par les syndicats dans cette œuvre de changement aura été ingrat envers eux. S'il est vrai que le premier départ a échoué, il y a cependant un acquit irréversible : l'éveil politique des citoyens. C'est pour cette raison d'ailleurs que je refuse l'expression « demi-tour » dans notre marche, lui préférant « recul ». Nous avons reculé, c'est sûr, mais nous nous tenons toujours dans la bonne direction, celle du succès. C'est-à-dire que nous redémarrerons, et dans ce nouveau départ, justement, nous nous servirons de l'œuvre que nous ont léguée les syndicats en janvier et février 2007. En outre, nous aurons bel et bien besoin de leurs nouvelles contributions dans ce nouveau départ.

Quid donc de la fin de leur mission ? Il s'agit simplement de la mission de leadership populaire. En fait, il convient de noter que les syndicats mêmes semblent avoir consommé la fin de ce leadership exclusif ; en témoigne leur clin d'œil aux partis politiques dans le document du 20 mai (8.5.1). Désormais il faut un leadership central avec des représentants désignés à travers des élections démocratiques, que toutes les couches sociales reconnaîtront de ce fait. La réussite des élections législatives prochaines semble donc être l'unique solution efficace sur laquelle nous pourrions compter.

CHAPITRE 9

LA FIN PRÉCOCE DE L'ÈRE KOUYATÉ

Quand les résidents de Conakry affluent dans les bureaux pour commencer leur journée de travail, ceux de Tokyo ont déjà fini la leur. Ainsi, avec ses 9 heures d'avance sur la Guinée, le Japon s'endort pendant que la Guinée est en pleine activité. Dans la nuit du 20 mai 2008, donc, en surfant le net une dernière fois avant de dormir, je vis sur la page d'accueil de *Guinéeactu* un article intitulé « Le choix de Kouyaté a été une erreur tragique pour la Guinée ». J'y pensai longuement avant de dormir. Mais quand je revins à l'ordinateur le matin du 21 mai – c'est maintenant la nuit du 20 mai en Guinée et le journal télévisé de 20 h 30 vient juste de passer – d'autres articles plus saisissants m'attendaient sur le net, tous avec les mêmes mots clés : Kouyaté, limogé ! Je vous laisse imaginer mes sentiments... Ce chapitre est donc consacré à la fin de « l'ère Kouyaté », deuxième Premier ministre du changement, ce qui coïncide avec la fin de ce deuxième volume de *La Guinée en marche*.

9.1 LES SIGNES PRÉCURSEURS DU LIMOGEAGE DE KOUYATÉ

Plusieurs indices permettaient de prédire la fin de l'ère Kouyaté, car, comme dit le proverbe, il n'y a pas de fumée sans feu. À quel-

ques jours du limogeage, deux indices proéminents faisaient le tour des sites web : le rapport du parlement et un article du journal *Jeune Afrique*. Mais déjà, une forte tension existait au sommet de l'État, entre le Président et son Premier ministre. Ce sont ces indices qui sont analysés dans cette section.

9.1.1 Intensification de la tension au sommet de l'État

Entretenue par la lutte des clans, suffisamment connue à présent, la tension entre le Président et le Premier ministre a flambé avec l'expulsion de Mme Chantal Colle, protégée du Président, et la publication du décret présidentiel annulant l'arrêté du Premier ministre sur la cession du patrimoine hôtelier aux Libyens. Les deux incidents montraient clairement que des intrigues se tramaient au sommet, et qu'un événement majeur en résulterait. En fait, Mme Colle avait, dans une interview avec *Gci*, prévenu que « des têtes allaient tomber ».

Le Premier ministre comprit la précarité de sa situation, mais il se montra étonnamment hésitant dans sa démarche. Au départ il fit annoncer qu'il donnerait une conférence de presse le 10 avril 2008. Tout le monde s'attendait à ce qu'il contre-attaquât, en donnant sa version des faits qui occupaient les conversations quotidiennes des Guinéens ; mais à la dernière minute il abandonna cette voie et annula la conférence. Pratiquement tous les journaux en parlèrent. L'article de *Gci* était le plus intéressant parce que l'une des rumeurs qu'il contenait s'avéra exacte par la suite : « la signature du décret de limogeage du Pm Lansana Kouyaté qui serait remplacé par M. Souaré, l'ancien ministre des Mines, membre actif du Pup. Aïcha Bah qui était choisie aurait décliné l'offre ». Ce serait donc une des raisons, si non l'unique, qui a poussé M. Kouyaté à renoncer à parler.

Quoi qu'il en soit, au lieu de parler, M. Kouyaté choisit le chemin de « la réconciliation », mot particulièrement chéri désormais dans la vie politique guinéenne. Ainsi, le week-end qui suivit, il fit envoyer une délégation de religieux plaider sa cause auprès de son patron. La délégation comprenait, entre autres, El hadj Ibrahima Bah, imam de la mosquée Fayçal et El hadj Ali Kaba, imam de Dabompa. Mais la réponse du Président fut ambiguë : « Tout ce que je lui demande, c'est de bien travailler dans l'intérêt du pays. » (*Le Jour*)

Après la mission des religieux, qui ne lui a rien rapporté, le Premier ministre rencontra le Président en personne. Il le fit le 14 avril 2008, vers 13 h, au domicile de M. Mamadou Sylla et en sa présence. Après la rencontre des trois, M. Kouyaté se retira le premier, laissant MM. Conté et Sylla là où il les avait trouvés. Par après le Président serait resté plus de deux heures avec son ami. « Qu'est ce qu'ils se sont dit après le départ de Kouyaté ? Difficile de savoir, mais en l'absence de témoin il faut utiliser l'intelligence pour essayer de voir la vérité. Quelque soit ce qui a été conclu, une chose reste claire : Kouyaté est plus que jamais affaibli et humilié. Il lui sera impossible de faire quoi que ce soit sauf s'enrichir de plus pour préparer sa retraite dorée à Abidjan. Kouyaté vient ainsi d'avaloir un hameçon empoisonné. » (*Guinea-forum*)

Entre-temps, on s'en souvient, le comité de suivi sollicita la visite du Premier ministre à leur table de négociation. Il en profita pour « parler » un peu, ayant annulé la conférence de presse. Son intervention charma bien des esprits sur la scène politique. À en croire certains journaux, *Gci* par exemple, les choses semblaient même bouger vers la normalisation : « Cette intervention du premier n'est certes pas la vérité toute faite, mais elle permet de relancer les débats sur le changement en Guinée. Il a tout de même eu le courage de dire "sa version des faits" devant le comité de veille. »

Cependant le combat était loin d'être fini, pour une raison au moins : les combattants n'avaient pas baissé les armes dans le camp adverse, comme nous le verrons plus loin.

9.1.2 La goutte qui aura fait déborder le vase : le rapport du parlement ou l'article de *Jeune Afrique* ?

Bien que le cumul de plusieurs raisons suffisait pour le limogeage, il aura fallu un détonateur à l'acte présidentiel. Examinons les éléments indexés, à la lumière de la mentalité du Président.

a) À propos de la politique du Président en matière de gestion des deniers publics

Dès la publication du rapport de l'Assemblée nationale incriminant le Premier ministre (5.1.2), des voix d'inquiétude se sont élevées.

Africaguinée conçut pour l'un de ses articles le titre « Guerre des rapports en Guinée : les "soucis" de Lansana Kouyaté ». Sur le site *Ondes de Guinée* un autre article était intitulé « Lansana Kouyaté, soupçonné de mauvaise gestion des fonds de l'État par le parlement, va-t-il être poursuivi ? » À la fin, ce site guidait les lecteurs vers un autre document titré « Rapport de la Cour des comptes française : Lansana Kouyaté éclaboussé par un scandale financier au bureau de la Francophonie d'Abidjan ».

Toutefois, à l'analyse de la politique du Président Conté en matière de gestion des deniers publics, on voit que le Premier ministre ne devrait pas s'inquiéter à cause de ces rapports. On sait que le Président a officiellement autorisé le vol, en se fondant sur le dicton qui dit que la chèvre broute là où elle est attachée ; il ajouta que les cadres peuvent « se servir » des biens publics, à la seule condition de ne pas « prendre le tout ». À une autre occasion, également connue de tous les Guinéens, il a publiquement qualifié tous ses ministres de « voleurs », sans pourtant inquiéter un seul parmi eux. Or cette politique n'a pas changé : il parle des détournements de biens publics en plaisantant. Un exemple récent fut lors d'une rencontre avec les représentants des conseils de quartiers de Conakry le 13 août 2008. Dans son discours (décrypté du journal de la Rtg), qui était centré sur la propreté de la ville, le Président a dit ceci, à peu près : « J'avais donné des bennes pour la ville de Conakry, je ne sais plus où sont ces bennes. J'ai constaté qu'il y a des endroits qui sont sales à Conakry : Pour les nettoyer, il faut des bennes ; or on ne voit aucune de ces bennes circuler aujourd'hui. Pourquoi ? (...) On a enlevé ces bennes de Conakry pour les envoyer je ne sais où, pour faire du trafic. » La cérémonie s'est achevée avec les salamales ordinaires, et le cas des bennes détournées, qui n'était qu'une parenthèse, était ainsi enterré.

L'une des conséquences logiques de cette politique du Président Conté de tolérer, voire encourager le vol de deniers publics par les cadres de l'Administration, est que justement on doit les laisser, lui et les siens, faire ce qu'ils veulent dans ce domaine, eux aussi. Toute tentative de correction ou de contrôle provoque un séisme. Or c'est ce que faisait l'article de *Jeune Afrique* ; ceci se sentait dès le titre : « Guinée : L'audit explosif des années Conté ». Si donc M. Kouyaté n'avait pas grand-chose à craindre au sujet des malversations signalées dans le rapport du parlement, le fait de signaler celles du cercle présidentiel dans cet article était impardonnable. En fait, selon certaines rumeurs,

c'est à bon escient que l'article a été publié. Convaincu de l'effet qu'il ferait auprès du Président, le clan anti Kouyaté aurait conclu un marché avec le ministre des Finances de faire publier le document, à l'insu du Premier ministre, en vue de le faire chuter, et en retour de ce service le ministre des Finances serait maintenu dans le nouveau gouvernement. L'on ne saurait dire jusqu'où la rumeur est vraie, mais certains faits semblent bien la confirmer : le Premier ministre partit bel et bien et le ministre des Finances resta, au même poste, dans le nouveau gouvernement ! Les journalistes de *GuinéeNews* semblaient donc avoir la vérité quand ils suggérèrent que le limogeage de M. Kouyaté avait un rapport avec l'article de *Jeune Afrique*, publié à Conakry sous le titre : « Le passif trouvé par Lansana Kouyaté, l'audit explosif des années Conté ». Nous verrons d'ailleurs, un peu plus bas (9.2.1-a), des détails qui renforcent cette thèse.

b) Le contenu de l'article de *Jeune Afrique*

Mais, que dit ce fameux article ? Beaucoup de choses ! Disponible en accès payant sur le site de l'hebdomadaire avec comme indications la date du 18 mai 2008 et le titre « L'audit explosif des années Conté », l'article avait été reproduit par *Africaguinée* le 19 mai avec le même titre. L'audit en question a été supervisé par un cabinet indépendant dénommé Société guinéenne de révision et de conseils (Sgrc), et a examiné à la fois les recettes et les dépenses de l'État. Du début à la fin, le document fait des révélations pertinentes, allant jusqu'à la moelle épinière du cercle présidentiel.

Dans l'un des paragraphes on lit ceci : « La consultation de registres disparates et peu lisibles a toutefois permis de découvrir que, pour la seule année 2006, 355 conteneurs de 20 pieds et 26 conteneurs de 40 pieds, censés appartenir à la présidence de la République et à la fondation "Maman Henriette Conté" (du nom de la Première dame du pays), ont été sortis du port sans paiement de taxes. »

Toujours dans le secteur des douanes, on voit : « Un importateur du nom d'Ibrahima Camara a, par exemple, déclaré comme "effets personnels", deux Nissan Patrol, deux Nissan Armada, et deux Toyota Land Cruiser, qu'il a pu sortir en payant 300.000 francs guinéens de droits, soit 50.000 francs (7,6 euros) par voiture. "Sachant que chacun de ces véhicules vaut au moins 35.000 dollars et que le taux de dédouanement pour ces engins est de 44,71 pour cent, les droits compromis s'élèvent globalement à 470 millions de francs. En appliquant

les pénalités et amendes en vigueur, le montant à payer à la douane est de 1,8 milliard de francs", commentent les auditeurs, qui n'hésitent pas à pointer du doigt quelques hauts fonctionnaires, dont le gouverneur de la Banque centrale, Daouda Bangoura, qui a importé un 4 x 4 neuf et 345 ordinateurs dédouanés à 300.000 francs. Plus grave, les sommes astronomiques mentionnées au titre de la "demande descriptive d'importation" (Ddi, redevance donnant droit à l'importation de certains types de marchandises) ne sont pas reversées au Trésor public mais logées dans un compte géré par la directrice des douanes, Olga Siradin, et son adjoint Aboubacar Bruno Bangoura. Où va la redevance Ddi, qui s'est élevée à plus de 50 milliards de francs pour l'exercice 2006 ? "On sait très bien qui vient puiser dans ce fonds", répondent ses gestionnaires. Allusion au Chef de l'État, Lansana Conté ? »

Citons enfin ceci : « Outre le gaspillage des 8,89 milliards de francs guinéens, dû à la commande excédentaire de vignettes, les auditeurs évoquent un manque à gagner de 162 millions de francs correspondant à la "perte non justifiée" des documents. Une "insuffisance de reversement au Trésor" estimée à 693 millions de francs, et une "insuffisance de rétrocession à la ville de Conakry" à hauteur de 550 millions. "Nous relevons un déficit de reversement de 1,405 milliard de francs sur un montant de 4 milliards, soit 35 pour cent d'écarts injustifiés", conclut le rapport. Loin d'être fortuit, l'état de délabrement de l'économie du pays s'explique en partie par cette gestion prédatrice. Capables de couvrir trois mois d'importations à la fin de 1999, les réserves de change du pays sont devenues négatives au début de 2006. »

c) L'effet de l'article est renforcé par l'impopularité de la victime

Bien qu'en toute apparence c'est la publication de l'article de *Jeune Afrique* qui fit tomber le Premier ministre, le rapport du parlement n'aura pas été inutile ; il a contribué à effriter son reliquat de popularité, ce qui fit que les Guinéens acceptèrent volontiers son limogeage. En fait, c'est dans le même sens que le rapport de la Cour des comptes française a été mentionné plus haut. M. Kouyaté y est accusé d'avoir reçu un salaire et des indemnités de logement « jugés trop élevés ». En outre, à la date du 30 septembre 2007, un montant de 22.921 euros (15 millions de francs Cfa) de dépenses était non justifié. Non moins grave, « les personnels locaux ont continué au 1^{er} semes-

tre 2007 à travailler – et à percevoir leur salaire – alors que leurs contrats ont expiré en fin 2006 ».

Parlant de l'impopularité de M. Kouyaté, il convient de mentionner un autre élément – le fait d'avoir ouvertement négligé l'enquête sur les massacres de janvier et février 2007. En fait, peu avant son limogeage sortait le rapport d'une organisation qui défend les droits de ces victimes. Les équipes d'enquêtes de ladite organisation auraient visité les centres hospitaliers qui avaient reçu les corps des victimes et certains blessés. « Elles ont pu ainsi recueillir des informations fiables qui ont permis d'identifier 3.156 cas de violations de droits de l'homme, dont 186 cas d'exécutions sommaires et d'assassinats par balles, 1.188 blessés graves, 940 cas d'arrestations et de détentions arbitraires suivis de torture, de traitements cruels, inhumains et de dégradations et 28 cas de viols. » (*Africaguinée*)

9.2 LE LIMOGEAGE ET SON IMPACTE

Cette section résume le film du limogeage en trois parties : le décret (de sa préparation à sa diffusion), l'atmosphère après sa publication et les réactions qui suivirent.

9.2.1 Le décret du limogeage

a) La préparation du décret

La manière dont les affaires sont conduites à la présidence de la République de Guinée est digne du roman. Non seulement ces affaires sont captivantes mais aussi toutes se savent, jusqu'aux détails les plus fins. Dans un de ses articles, *Gci* a retracé toute l'origine du décret de limogeage du Premier ministre. À en juger par les informations puisées dans cet article, M. Kouyaté a passé la journée du 20 mai 2008 comme il le fait une journée typique, avec à son emploi du temps deux de ses tâches favorites : s'activer au profit des monuments artistiques – ce jour-là c'est un couple d'antilopes qui fut inauguré – et des voyages à l'étranger. C'est donc après avoir inauguré cet autre monument que M. Kouyaté, accompagné de son épouse, rend visite à la

Première dame, Mme Henriette Conté, avec laquelle il s'apprêtait à se rendre au Japon, dans le cadre d'une mission d'État. Pendant ce temps se préparait, à leur insu, lui et la Première dame (qui semble être son soutien à la présidence) le décret de son limogeage.

En effet, muni d'un fax de l'article de *Jeune Afrique*, M. Idrissa Thiam et son clan s'évertuaient à convaincre le Président de se défaire, enfin, du Premier ministre. On lui lit directement certains passages de l'article, dont l'extrait qui commence par « On sait très bien qui vient puiser dans ce fonds ». L'assistance fouette l'effet de la lecture avec des sortes de « Vous voyez, Président, ce que Lansana Kouyaté fait écrire sur vous ?... Vous voyez votre nom ? » On insiste sur le titre, dans sa version longue, celle mentionnée par *GuinéeNews* : « Le passif trouvé par Lansana Kouyaté, l'audit explosif des années Conté. »

Soudain, pendant que la lecture continue, une voix ponctue : « Tout le monde a vu récemment à Conakry le journaliste sénégalais qui a écrit ce texte, sur invitation de Kouyaté. » Ceci fut le dernier argument qui convainquit le Général : « Du coup, le sang de Conté ne fait qu'un tour. Et il entre dans une colère noire. Il demande de faire un décret limogeant Lansana Kouyaté. "Les parrains" des différents "premier-ministrables" entrent dans la danse. Le clan Thiam, encore une fois lui, remporte, avec le nom de Dr Ahmed Tidiane Souaré. »

C'est ainsi que le décret fut préparé, à la hâte, et déposé à la Rtg pour la diffusion.

b) La diffusion du décret

Dans un article ayant le titre « Le Messie Kouyaté crucifié », le journal burkinabé cité plus haut (*L'Observateur*) donne assez de détails sur la diffusion du décret : M. Fana Soumah, qui a présenté le journal télévisé de 20 h 30 de ce mardi 20 mai 2008, a commencé ledit journal par la fin de la session parlementaire avec le discours de clôture de son président, M. Aboubacar Somparé. « Puis, il passa à l'agenda de l'encore Premier ministre, Lansana Kouyaté, qui a reçu en audience le Secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les affaires politiques, Hailé Menkerios, et inauguré de nombreux monuments. Comme si de rien n'était. Kouyaté savait-il à ce moment-là que son sort était scellé ? En tout cas, le troisième élément du J.T. a été la lecture du décret présidentiel le limogeant et le remplaçant dans la foulée par Ahmed Tidiane Souaré. »

Voici le texte du décret, comme décrypté par *Gci* :

« Le Président de la République,

Vu la Loi fondamentale ;

Décède,

Article 1er : Dr Ahmed Tidiane Souaré, inspecteur de services financiers et comptables, est nommé Premier ministre, Chef du gouvernement en remplacement de M. Lansana Kouyaté.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

Conakry, le 20 mai 2008

Général Lansana Conté »

9.2.2 L'impacte du limogeage

Cette sous-section décrit d'une part l'atmosphère autour des deux personnes centrales de l'événement – l'ancien et le nouveau Premiers ministres – et d'autre part les réactions de la population en général.

a) Atmosphère autour du Premier ministre sortant : Kouyaté déménage, son épouse « menace de tuer » un journaliste

Quelques temps après la publication du décret, selon *Africaguinée*, un imposant cortège composé de militaires et de policiers accompagna, avec sirène, l'ancien Premier ministre à son domicile privé, situé à Matoto. Certains sympathisants l'y attendaient déjà et beaucoup d'autres vinrent par la suite. Parmi les nombreuses personnes à rendre visite à M. Kouyaté après son limogeage se comptaient tous les membres du gouvernement, d'après *Horizon Guinée*. Quelques diplomates accrédités en Guinée se sont également rendus chez lui, selon *Gci*.

Tout se passa normalement, à part un léger incident noté dans sa famille : son épouse fut accusée d'avoir menacé de mort un journaliste, qui, en annonçant la destitution de M. Kouyaté rappelait le bilan peu flatteur de ses 15 mois de travail. « Mme Kouyaté m'a appelé à 8 h 57, et elle m'a menacé de mort », se serait plaint le correspondant de *Rfi* et *Afp* à Conakry, selon une dépêche de *Guinée24*. La nouvelle fut rapportée par bien d'autres sites, mais il n'y eut pas de confirmations catégoriques. D'ailleurs au même moment *Guinée24* condamnait l'acte du journaliste, qui semble-t-il ne fournit aucune preuve de ce

qu'il avançait. Néanmoins les craintes persistaient : le 22 mai *Rfi* s'inquiétait « des menaces dont a été l'objet son correspondant ».

b) Atmosphère autour du Premier ministre entrant : Le domicile de Souaré devient un « lieu de pèlerinage », et pour cause

Du côté du nouveau Premier ministre, l'atmosphère était effervescente. Peu après sa nomination, son domicile était rempli de visiteurs. « Entre 20 h et 22 h, Tidjane Souaré a dû vivre les deux heures les plus chaleureuses de son parcours administratif. Des personnalités parmi les plus importantes aux simples citoyens, les accolades étaient ininterrompues avec un gentil mot pour chacune des nouvelles figures qui se présentaient à lui. "Monsieur le ministre... Monsieur le gouverneur... Monsieur le directeur... Ma belle... Mon beau...", le nouveau Premier ministre démontrait qu'il reconnaissait bien celle ou celui qui s'est déplacé pour partager avec lui cette nomination. C'est seulement à 22 h que certains proches ont décidé "d'extirper" le Premier ministre du flot d'accolades et des dizaines de téléphones qu'on lui tendait, ou quelques fois qu'on lui collait à l'oreille. » (*GuinéeNews*)

Notons toutefois que l'ambiance autour du nouveau Premier ministre avait une autre explication qu'une simple manifestation de la solidarité africaine : Un nouveau Premier ministre implique un nouveau gouvernement. Les journalistes non plus n'oubliaient pas cet autre aspect : « Déjà, le quartier Camayenne, où réside El hadj Ahmed Tidjane Souaré, est transformé en lieu de pèlerinage, où chacun des hauts cadres cherche à se faire apprécier. » Pourtant, lors d'une rencontre avec le même journal, avant sa nomination, M. Souaré, regrettait le même comportement qu'il saluait la nuit du 20 mai : « C'est dommage pour notre pays, aurait-il déclaré alors, que les cadres se sentent apprécier plus par affinité que par compétence. »

c) Indifférence quasi-totale au limogeage de Kouyaté

Le 21 mai, *Gci* rapporte que du clan anti Kouyaté de vives manifestations de joie ont été notées : « Certains sont allés jusqu'à danser !!! » *GuinéeNews* confirma la même atmosphère de joie, de soulagement, de fête, et ce, non seulement de la population mais aussi des leaders politiques et syndicaux : « Dans les milieux syndicaux, on rit sous cape : "Ah, mon frère ! tu sais bien que Kouyaté avait déçu tout le monde. Je pense qu'avec la promesse du nouveau Premier ministre

de poursuivre le changement, nous trouverons nos comptes", a commenté un syndicaliste. (...) Bref, si la nomination de Kouyaté avait été fêtée en février 2007 pour avoir marqué la fin des sanglantes manifestations, dans certains quartiers de la capitale, son limogeage est fêté en ce mois de mai 2008 ... »

Néanmoins, quelques manifestations de soutien à l'ancien Premier ministre ont été remarquées à Conakry. *Africaguinée* rapporte que le jour de la publication du décret, quelques jeunes ont manifesté vers 22 h à Matoto. *GuinéeNews* a confirmé cette autre information, en faisant état d'autres manifestations au quartier Madina-Sig ; dans les deux lieux on avait brûlé des pneus et autres objets. À l'intérieur du pays aussi, des réactions similaires ont été signalées à Kankan et Kouroussa. Le lendemain, cependant, le calme était revenu partout. À Conakry il n'y avait rien à signaler – à part que certains commerçants avaient retardé l'ouverture de leurs magasins, par prudence – et dans les villes de l'intérieur les populations qui avaient manifesté la veille s'étaient enfin résignées : « En dépit des manifestations, concluait *GuinéeNews*, on semble comprendre que les gens étaient psychologiquement préparés ; les réactions ne sont pas telles qu'on pouvait l'imaginer, puisque dans la rue on ne voit que des mineurs qui jettent des pierres. On peut donc prédire une résignation des populations à ce décret de limogeage. »

Cette indifférence quasi-totale à la déchéance de M. Kouyaté indique à quel point il s'était rendu impopulaire. L'auteur qui disait que son choix était une erreur tragique s'insurgeait contre des prédictions selon lesquelles il y aurait une révolte si M. Kouyaté était limogé : « Je me demande la révolte de qui ? » s'interrogeait-il, avant de répondre, lui-même : « Pas en tout cas de ceux qui ont faim par la faute du même Kouyaté. » (*Guinéeactu*)

À propos de l'impopularité de M. Kouyaté, de son côté Mme Chantal Colle fit le commentaire suivant : « Lansana Kouyaté a réussi en un an à dilapider son capital sympathie au point de "rendre le Président guinéen Lansana Conté populaire." » (*Grioo.com*)

9.2.3 Réactions des syndicats et de la Société civile

Voici les déclarations de l'Intercentrale et de la Société civile. Elles ont été abrégées, une bonne partie du contenu étant consacrée à des

rappels de la situation. Ces déclarations étaient fortement attendues, mais elles ne furent guère du genre à regretter le départ de M. Kouyaté. Les deux documents ont été copiés du site de *GuinéeNews*.

a) Extrait de la déclaration de l'Intercentrale

« L'Intercentrale considère que l'application correcte et intégrale des accords doit être la priorité de tous les partenaires sociaux. En plus de la violation de nos accords, ce décret compromet dangereusement le programme formel que notre pays vient de renouer avec les institutions financières internationales visant à annuler la dette extérieure de la Guinée et à financer de nouveaux projets de développement.

En tout état de cause, l'Intercentrale ne saurait accepter le retour aux affaires de l'État des anciens dignitaires et prédateurs de l'économie nationale qui ont contribué à la dilapidation systématique des deniers publics conduisant ainsi notre pays dans une misère noire. En conséquence, l'Intercentrale demande le respect strict de tous les accords de 2006, 2007 et 2008 notamment la procédure et les critères de nomination d'un Premier ministre Chef de gouvernement. (...)

L'Intercentrale, fidèle à sa tradition de dialogue, de concertation et d'unité d'action, lance un appel aux travailleuses et travailleurs de tous les secteurs publics, mixtes, privés, informels et retraités de Guinée à resserrer les rangs et à rester mobilisés et vigilants pour consolider les acquis du changement. »

b) Extrait du communiqué de la Société civile

« Le Conseil national des organisations de la Société civile guinéenne prend acte de la décision du Chef de l'État consistant à remplacer le Premier ministre, en dépit du fait qu'elle soit en rupture avec les accords de janvier 2007. La Société civile réaffirme son attachement indéfectible à la poursuite du processus de changement irréversible dans notre pays. La tenue des élections libres et transparente constitue à cet égard une priorité absolue.

Le Cnoscg lance un appel à la mobilisation et à la vigilance afin que le processus de changement soit à même de prendre un nouveau départ, et que cette nomination ne constitue pas un retour en arrière sur les avancées chèrement acquises par le peuple de Guinée. »

9.3 CE QUE FIT KOUYATÉ APRÈS SON LIMOGEAGE

Après avoir déménagé, M. Kouyaté s'enferma dans un silence légendaire. En fait ce silence fut tel qu'il créa des inquiétudes. Le 1er juin 2008, une décade après son limogeage, comme le sieur Kouyaté n'avait toujours pas donné signe de vie, le journal *Kibarou* se posa la question : « Où est passé Lansana Kouyaté ? » Dans ses spéculations il rapporte une rumeur disant qu'il se serait réfugié à l'ambassade des États-Unis. Mais le 4 juin, le même journal démentit la rumeur : « Son entourage affirme qu'il est bien chez lui dans sa résidence de Matoto, et n'aurait pas mis les pieds une seule fois dehors depuis son débarquement du poste de Premier ministre. » En effet, M. Kouyaté n'est même pas allé à la passation de service. On ne le vit qu'à l'aéroport, quand il sortait du pays. Cette section retrace donc son absence à la passation de service et son voyage à l'étranger.

9.3.1 L'absence de Kouyaté à la passation de service

Le 23 mai 2008 les sites d'information sur la Guinée parlaient d'un événement insolite, à savoir l'installation du nouveau Premier ministre, l'ancien ayant été introuvable ! Cette sous-section tente d'expliquer les raisons de cette absence et la décision du Président de la République de faire installer son remplaçant. Le texte a été principalement documenté à partir du site *Gci*.

a) Les dessous de l'absence

Pourquoi M. Lansana Kouyaté était-il absent à la passation de service ? La réponse demeure l'un des plus grands mystères à nos jours. Toutefois, le récit de *Gci* est si détaillé qu'il semble contenir de vrais motifs, même s'il peut y en avoir d'autres en plus. Voici deux raisons qui n'étaient pas de nature à faire s'empresser l'ancien locataire de la primature pour participer à la passation de service.

Le 22 mai 2008, le Premier ministre déchu envoie chercher ses effets personnels à la primature. Son émissaire a failli être molesté. On lui interdit toute sortie d'effets, « fussent-ils personnels de Lansana Kouyaté ». D'après les informations reçues sur les lieux, l'agent qui l'a maltraité le fit sur instructions d'une personne haut placée au cabinet de la primature.

La cérémonie de passation de service était fixée au surlendemain du limogeage, le 23 mai, à 10 h ; mais entre-temps M. Kouyaté est informé de certaines manigances en cours : « Il y a même des gens "conditionnés" pour huer Lansana Kouyaté », aurait confié un travailleur de la primature. « Chat échaudé craint l'eau froide », rappelle le journal, au regard de l'accueil qui fut réservé à son émissaire venu, la veille, chercher ses effets personnels. « Tout porte à croire que c'est le *remake* du "traitement dégradant" infligé à Fodé Bangoura l'ex-ministre d'État aux Affaires présidentielles qui l'y attendait. »

b) L'ordre du Président d'installer le nouveau Premier ministre

Toujours d'après le récit de *Gci*, quand la délégation officielle du gouvernement venait chercher le Premier ministre sortant pour la passation de service – comme le veut le protocole établi – la rue qui mène à sa résidence était prise d'assaut par des manifestants en sa faveur. Les uns chantent et dansent à sa gloire, les autres brûlent des pneus. Ainsi, vers 13 h, le ministre de la Défense reçoit un coup de fil : « Mon Général, impossible d'avoir accès à la demeure de M. Kouyaté. Des manifestations se déroulent actuellement, il nous faut des renforts. » Il rend compte au Chef de l'État, qui s'apprêtait à recevoir les lettres de créances de 13 nouveaux ambassadeurs en Guinée.

La réaction du Président au compte rendu de son ministre se fit en quatre phrases dont trois interrogatives : « Pourquoi ces manifestations ?

- Des manifestations de soutien, mon Général.
- En sa faveur ?
- Oui, mon Général.
- Kouyaté, lui, il est chez lui ?
- Oui, mon Général.
- Bon ! allez installer l'autre. »

Ainsi, à 13 h 10, M. Sam Mamady Soumah, Secrétaire général de la présidence, au nom du Chef de l'État, prit acte de l'absence du Premier ministre sortant et installa le Premier ministre entrant dans ses

nouvelles fonctions. Soit dit en passant, la cérémonie se déroula « en présence évidente de Mamadou Sylla en boubou bien amidonné ».

En plus de M. Kouyaté, la presse nota également l'absence des représentants des institutions républicaines et des membres du corps diplomatique. D'après un autre journal, *Le Diplomate*, ces derniers n'ont pas été informés par le ministre des Affaires étrangères ; c'est par la presse qu'ils ont appris la nouvelle, plus tard.

9.3.2 La sortie de Kouyaté du pays

Comme l'intéressé ne faisait aucune déclaration publique, pratiquement tout ce qui se disait sur M. Kouyaté était des rumeurs, surtout que circulaient au même moment des informations contradictoires. Tout d'abord, de *L'Observateur* on apprit qu'il avait, en vain, essayé de sortir, le 5 juillet 2008. De là courut une autre rumeur, selon laquelle il était en résidence surveillée ; on parla même de la possibilité de poursuites judiciaires. Un peu plus tard, cependant, les nouvelles changèrent : Il avait obtenu la permission de voyager, grâce à l'intervention de dignitaires influents. Dans cette sous-section nous verrons d'abord les « négociations » qui ont abouti à sa sortie, puis un léger incident lors des formalités de départ et enfin certaines de ses rencontres, une fois qu'il fut sorti du pays.

a) Départ de Kouyaté pour la Côte d'Ivoire

Les informations ne sont pas unanimes sur les modalités de la sortie de M. Kouyaté. Certaines sources, comme *Infoguinée*, donnent le crédit au général à la retraite, Sory Doumbouya, mais pour *Guinée-news* c'est plutôt M. Kassory Fofana qui a convaincu le Président de libérer son ancien collaborateur, avec cet argument : « Traiter Kouyaté comme un criminel est inacceptable. »

On ne saura pas lequel des sites tenait la vraie information, et il se peut aussi que chacun d'eux la tenait, c'est-à-dire que plusieurs personnes soient intervenues pour la même cause. C'est d'ailleurs ce qui se dégage d'une troisième source, *L'Observateur*. D'après ce journal, M. Kouyaté, après avoir été empêché de sortir, à sa première tentative, eut recours au général Sory Doumbouya, puis à El hadj Sckhouma Sylla, un oncle du Président. En outre, Dr Ibn Chambas et M. Saïd Djinnit (respectivement président de la Commission de la Cedeao et

représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest), auraient également plaidé la cause de M. Kouyaté. Cependant une dernière possibilité existe : « Conté ne s'est jamais opposé à la sortie de Kouyaté. » (*La Vérité*, cité par *Gci*)

De toute façon une information unanime dans l'essentiel circula par la suite : M. Kouyaté est sorti de la Guinée dans l'après-midi du 8 juillet. *Gci* dit qu'il s'est embarqué vers 15 h 40 à bord d'un vol spécial de la compagnie Air Ivoire. Selon *Guinée24*, il s'est envolé à 14 h à bord d'un avion mis à sa disposition par le Colonel Kaddafi. *L'Observateur* abonde dans ce sens et donne plus de détails : « Lansana Kouyaté a finalement regagné la capitale économique de la République sœur de Côte d'Ivoire via Tripoli chez son mentor, [le Colonel Kadhafi], qui a envoyé le chercher à Conakry un avion spécial, BAC 111 et immatriculé YRMICA. » *Guinée24* rapporte l'arrivée à destination : « C'est aux environs de 18 h que l'appareil envoyé par le Chef de l'État ivoirien, Laurent Gbagbo, s'est posé à l'aéroport international Félix Houphouët Boigny. »

b) La disparition du passeport de Kouyaté à l'aéroport Gbessia

Selon les journaux, le passeport de M. Kouyaté fut subtilisé à son départ, suite à la rumeur sur son interdiction de quitter le pays, apparemment. *Gci* explique ainsi ce qui s'est passé. Dès l'arrivée de M. Kouyaté et sa suite, le protocole mis en place a retiré quatre passeports pour les formalités de départ : deux pour M. Kouyaté et son épouse et les deux autres pour leurs compagnons. Un laps de temps plus tard, l'on revient avec trois passeports au lieu de quatre. À la question de savoir où se trouve le quatrième, le policier qui a effectué le travail jure n'avoir reçu pour les formalités que trois passeports, et « comble d'ironie, le quatrième document se trouve être celui de Lansana Kouyaté ». C'est ainsi qu'il dut s'envoler sans son passeport.

Mais d'après *Guinée24* le document fut retrouvé par la suite et expédié à son propriétaire, qui le reçut à Abidjan le 11 juillet 2008.

c) Quelques rencontres notables avec Kouyaté à l'étranger

Après l'escale d'Abidjan, l'itinéraire de l'ancien Premier ministre devait le conduire aux États-Unis, via Paris. Aux dernières nouvelles, M. Kouyaté était donc à Paris. Or à Paris on rencontre beaucoup de monde. D'après plusieurs journaux, dont *L'Observateur*, il y rencontra

donc Mme Chantal Colle : « Le jeudi 24 juillet dernier, une scène insolite s'est produite dans un restaurant chic parisien. Lansana Kouyaté, l'ancien Premier ministre, et son épouse ont rencontré Chantal Colle qui, comme on le sait, avait été expulsée de la Guinée par le gouvernement qu'il dirigeait. Ayant croisé le regard de leur victime, Lansana Kouyaté et sa compagne étaient visiblement mal à l'aise. »

À en juger par certains détails, la nouvelle semblait quelque peu assaisonnée, voire montée de toutes pièces : Le journal disait que M. et Mme Kouyaté, craignant d'être pris à partie par Mme Colle et autres victimes guinéennes, « ont dû partir sur la pointe des pieds avant même de pouvoir profiter de leur repas ». « N'est-ce pas une histoire des "anti Kouyaté", qui prennent leur désir pour la réalité ? » pouvait-on penser. Mais la nouvelle fut bel et bien confirmée par Mme Colle, lors d'une conférence de presse, après son retour à Conakry. Dès qu'elle a vu M. Kouyaté dans le restaurant elle a crié à la cantonade : « Mon expulseur a été, [lui aussi,] expulsé de la Guinée ! » (*Africaguinée*)

Toujours à Paris, M. Kouyaté a également rencontré des journalistes. Un article particulièrement élogieux de *Jeune Afrique* explique qu'il consacre le plus de son temps à la lecture, chose que ne lui permettaient pas ses charges administratives passées – ironie du sort, l'auteur est le même qui avait signé l'article sur l'audit explosif ! Paru le 10 août sous le titre « Ce que devient Lansana Kouyaté », l'article conclut ainsi : « À une proposition qui lui a été faite d'occuper un poste de fonctionnaire international, Kouyaté a répondu par un refus poli. Prépare-t-il son *come-back* politique ? Se donne-t-il le temps de réfléchir à une stratégie ? »

C'est avec ces interrogations que nous rebroussons chemin, laissant M. Kouyaté seul dans sa pérégrination, pour revenir au pays et écouter ce qui se dit de lui de cet autre côté du monde.

Note additive : Après son limogeage, Kouyaté aurait tenté de renverser le régime Conté

Dans un article paru le 14 octobre 2008 sur *Kabanews*, un capitaine de l'armée fait une sérieuse révélation sur l'ancien Premier ministre. M. Kouyaté aurait tenté un coup d'État dès après son limogeage, en connivence avec la haute hiérarchie militaire. C'est de là que serait née la mutinerie de mai 2008, sur laquelle nous reviendrons, à une autre occasion. L'équipe Kouyaté aurait donné un montant de

30.000 dollars à l'adjudant-chef qui dirigeait la mutinerie en question, mais les mêmes mutins auraient perçu beaucoup plus du régime en place, d'où l'échec du putsch.

9.4 RÉFLEXIONS APRÈS LE LIMOGAGE DE KOUYATÉ

Cette section reproduit trois articles et deux commentaires de nos compatriotes sur le limogage de M. Kouyaté. Les uns sont pour le limogage mais les autres contre car, entre autres, c'est un contrat « rompu unilatéralement » par le Président de la République. Quant à moi, je sais que mon avis n'est pas si important là-dessus ; je me contente donc de formuler un souhait : Plût à Dieu que la Guinée ne connaisse plus jamais un dirigeant du nom Lansana Kouyaté ou du genre.

9.4.1 Quelques coups ratés que nous concoctait Kouyaté

Guinée Presse : 22 mai 08

Kouyaté s'est-il remis du « K.O. tactique » que vient de lui administrer adroitement le Président Conté, qu'il a tenté en vain de « bourguibiser » ? Coup de maître, mon Général ! Depuis la chute brutale de ce prédateur de haut vol et amateur de statues massives symbolisant lourdement le maléfique Pdg, ses partisans, pourtant payés, ne se manifestent pas publiquement. « Travailleraient-ils » en cachette ? On a parlé de quelques pneus brûlés dans des quartiers sans lumière ! Connaissant la débrouillardise du Guinéen, il devrait s'agir de pneus irrécupérables. Au vu de la faible fumée dégagée, on a l'impression que ce sont plutôt des chambres à air de vélo qui ont été la proie des flammes.

Je salue le sens pratique de ces partisans et autres comités de soutien qui ont su habilement accepter les cadeaux de Kouyaté mais refuser de verser la moindre goutte de sang pour lui. Autant profiter de son

vivant et en bonne santé ! L'ex-Pm n'ayant pas souhaité s'exprimer, c'est [son épouse] qui monterait au créneau pour menacer de mort un journaliste d'une radio mondiale ! Dans un État de droit, on devrait l'arrêter ! Que fait Beau Keïta, encore en place et censé assurer la sécurité des personnes et des biens ? À des milliers de km de Conakry, c'est un de nos compatriotes les plus méritants, Jacques Kourouma, originaire du Kpèlèland, qui fait l'objet d'intimidations répétées !

Pour le moment, je souhaite que Kouyaté, qui est aussi Guinéen que Mme Chantal Colle, ne soit pas expulsé du territoire national. Je suis prêt à le défendre ! Par mesure de prévention, je voudrais que Beau Keïta prépare, comme il sait le faire rapidement, un arrêté de « non-expulsion » à l'égard de Kouyaté ! Car, ce dernier ne doit pas sortir avant d'être « audité ». Il a récolté des sommes colossales à l'extérieur, en utilisant son statut de PM de Guinée, mais au profit de causes inavouables. Où est cet argent destiné à la Guinée ? Il faut mettre Kouyaté en examen car les Guinéens, au nom desquels il parlait, ont le droit de savoir ! Maintenant qu'il ne représente plus que lui-même, un organisme peut-il lui donner le moindre sou ?

Restons vigilants et surveillons Kouyaté. Il finira par être mendiant, au sens traditionnel du terme, c'est-à-dire sans jet privé ni hôtel de luxe. Il passera du caviar à la purée de mangue car un prédateur n'est pas forcément un gestionnaire habile. On ne casse pas la marmite après un dîner ! Inscrit au chômage depuis son débarquement, Kouyaté aura du mal à se caser. Dans les organismes internationaux, on a vu ce qu'il valait. Rien ! (...) Mais, je pense qu'il a dû mettre quelques sous de côté et, peut-être, à côté.

Tant qu'on le soupçonnera d'avoir de l'argent, vous verrez des gens auprès de lui. Lorsque tout finira, il sera seul ou presque. C'est une donnée typiquement guinéenne qui montre comment les leaders de partis politiques deviennent de plus en plus isolés lorsque leurs moyens se réduisent. Leurs militants étant affamés, la carte de parti sert pour manger, et leurs résidences privées ressemblent vers midi à des cantines scolaires. Comme n'a pas la planche à billets qui veut, les adhésions, qui sont plus alimentaires qu'idéologiques, s'amenuisent. On comprend les défections.

Donc, un conseil pratique aux voisins de Kouyaté : que vous l'aimiez ou pas, aller chez lui avec le sourire et mangez tout ce dont il dispose ! Ce que vous obtiendriez de lui vous appartient dans une certaine mesure car il ne le sort pas de sa propre poche mais l'a certaine-

ment sorti des caisses de l'État, qui est le vôtre ! Car dans sa perversité « sékoutouriste », Kouyaté avait tout préparé : nominations de ses partisans à tous les postes stratégiques (préfets, gouverneurs), corruption de certains hauts gradés de l'armée et des forces de sécurité, y compris des proches du général Conté, etc. On risquait de se retrouver avec des fantassins ethniques dans des bataillons tribaux ! Un véritable État dans l'État, à l'image de ce qui s'était passé en Afrique du Sud avec l'Inkatha du chef Mangosuthu Buthelezi.

Pour la gestion du Port autonome de Conakry, tout était prévu pour éviter aux membres de son clan le paiement de taxes, en exonérant les produits spécifiques qu'ils importent à des fins commerciales ! Suivez mon regard ! On se connaît tous en Guinée et chacun connaît la spécialité du voisin ! Si on connaît celui qui importe tel produit vivrier, on connaît également celui qui importe, par exemple, des pièces détachées d'automobiles ! L'État de droit se doit d'être impartial ! Kouyaté était partial, au point de vouloir fabriquer ses propres milliardaires régionaux !

Pour la téléphonie mobile, l'objectif de Kouyaté était d'implanter un opérateur par des artifices commerciaux cassant toute concurrence loyale et permettant d'écouter certains usagers en les privant éventuellement de communications. D'où l'expulsion illégale de Mme Chantal Colle ! Pour les bus arrivés à une date soigneusement calculée, il était prévu de les confier aux membres du clan Kouyaté pour transporter ses partisans le moment venu. Pourtant, les Guinéens qui ont passé avec succès l'examen du permis de conduire sont de toutes origines.

Comme on le voit, le retour du Pdg était minutieusement programmé. Avec folklore à l'appui. (...) Les préparateurs du « cinquantenaire » oublient une donnée fondamentale : Quand vous accompagnez un éléphant, c'est lui qui décide du moment et du lieu de votre repos ! Le coup d'État préparé longuement par Lansana a été déjoué par un coup d'éclat de Lansana. Ouf, on respire des deux narines ! Le Pdg que symbolise le « syli » se trompe toujours. Énormément !

Je vous souhaite le bonjour.

Commentaire

M : [Cher auteur], tes articles vont enterrer Kouyaté vivant. Même son talent de griot ne lui permettra d'assurer sa défense face à tes at-

taques. Heureusement qu'il ne lit pas la presse. Sans quoi il aurait écourté son séjour terrestre. Tes écrits sont respectables.

9.4.2 Au-delà du pessimisme ambiant

Gci : 22 mai 08

Franchement, il y a aujourd'hui comme un air d'infantilisme analytique dans la plupart des articles que nous lisons au lendemain du départ de Kouyaté. Des jugements de valeur condescendants et passionnés. La décence professionnelle et morale qui s'impose a disparu. Doit rester, après tout, une marge consciente conforme à la déontologie. Au-delà du pessimisme ambiant, c'est un contrat qui vient d'être rompu. *Gci* explique comment. Certes, en rejoignant Conakry en février 2007, moins de 24 heures après sa nomination au poste de Premier ministre, Chef de gouvernement, Lansana Kouyaté savait qu'il [venait dans un pays] martyr où aucun coup de pouce magique ne pouvait tout redémarrer effectivement. Mais que nenni ! Moulé dans le creuset de la pure tradition africaine de l'arbre à palabres – dans le sens du respect du Chef et des anciens – l'enfant du Hamana et diplomate confirmé, comprendra finalement, sur le terrain que les choses étaient plus corsées. Les observateurs de la scène guinéenne relèveront, eux-mêmes, et très tôt, qu'il était « un peu en avance sur la façon de diriger. Il est un peu trop moderne. Il est en avance (...) »

Mais, puisque l'homme n'est point maître de son destin, encore moins son prochain, tout est d'avance tracé par Dieu l'Omnipotent, Lansana Kouyaté subira la prédestination et ce, presque stoïquement, tout : honneurs, bonheurs, sabotages de ses initiatives, humiliations voilées, humiliations publiques, douleurs et autres, jusqu'au soir du 20 mai 2008, avec "la tombée" du décret fatidique, le déchargeant de la mission à lui confiée par le Chef de l'État "constitutionnel", Lansana Conté, dès sa prise de fonction le 1er mars 2007. Suite, rappelons-le, à des manifestations populaires impulsées par les syndicats, réprimées dans le sang par les forces de l'ordre.

Une lettre commençait par cette phrase : « En vertu des dispositions de l'article 39 de la Loi fondamentale, j'ai décidé de vous porter ma confiance en vous nommant Premier ministre pour mener en profondeur des réformes dans notre pays et coordonner l'action gouver-

nementale. » Dans cette lettre, il était également précisé que Kouyaté avait une mission de trois ans. Cela est écrit en des termes clairs : « Ainsi votre mission pour les trois prochaines années sera, entre autres ... » Et à mi chemin, il voit le « contrat » rompu unilatéralement. Oui, c'était un contrat passé entre Conté et Kouyaté selon l'expression même employée dans la lettre de mission : « Ce contrat exige des obligations de résultats que le gouvernement, sous votre conduite, entend passer avec les Guinéens ».

Quinze mois après, c'est la rupture entre les deux homonymes. Aujourd'hui, doit-on parler de poursuite du changement ou de processus de rectification et de récupération des pouvoirs perdus par le Président, au lendemain des événements douloureux de janvier et février 2007... au grand dam des syndicats ? L'histoire nous répondra.

9.4.3 Bye-bye, Monsieur Kouyaté !

Guinéeactu : 22 mai 08

Vous nous obligez à dire merci à Conté et vous dire au revoir sans regrets : Bye-bye !

Car vous nous avez déçus. Après les événements de 2007 nous vous avons considéré comme le messie, mais vous nous avez trahis. Vous nous avez trahis sur plusieurs points : Vous aviez dit que vous donneriez l'électricité et l'eau à tout Conakry et cela en 40 jours. Vous avez ouvert des lignes de crédit dans des banques étrangères comme la Bnp Paribas. Vous disiez qu'avec cela vous alliez faire une gestion transparente.

Où est l'électricité ? Où est l'eau ? On n'a rien vu. Et quand l'Assemblée nationale a voulu savoir ce que vous aviez fait de l'argent, vous vous êtes permis de dire que vous geliez toute action future tant que les résultats de l'audit ne seraient pas divulgués. Vous avez préféré satisfaire votre ego surdimensionné que d'investir dans les infrastructures promises. Vous aviez même déclaré, « s'il fallait attendre la saison des pluies, les populations attendraient ».

Bye-bye, Monsieur Kouyaté !

Vous vous êtes moqué de nous. À votre arrivée le sac de riz coûtait 120 000 fg. Aujourd'hui il est à plus de 200 000 fg. Et pourtant vous aviez promis de lutter contre la cherté de la vie. Aujourd'hui même les

mangues sont devenues une denrée de luxe. Vous aviez promis de rendre justice après les tueries de janvier 2007, mais vous avez préféré vous accommoder des anciens bourreaux pour garder votre place, quitte à nager avec eux dans le sang des martyrs.

Bye-bye !

Car vous avez voulu nous monter les uns contre les autres. Vous avez exaspéré les tensions ethniques. Dans votre premier gouvernement, vous avez mis vos parents aux postes clés. Jugez par vous-même : le ministre de la Défense, le ministre de l'Intérieur, le Premier ministre, etc., tous issus de la même contrée. Et plus grave, quand il s'est agi de nommer les préfets et gouverneurs, plus de 50% de ces personnes étaient issues de votre région. Et quand certains ont osé faire la remarque, vous avez lâché vos chiens de garde sur l'internet pour insulter, calomnier quiconque oserait dire la vérité. Au lieu de faire la promotion de la compétence et de l'intégrité, vous avez préféré mettre en valeur la médiocrité. Ceux qui chantaient vos louanges, frisant la bassesse, ont été promus (...). Partout ont fleuri des comités de soutien aux objectifs inavoués

Bye-bye, Monsieur Kouyaté !

On ne vous regrettera pas. Vous avez mis à mal l'unité nationale. Vous et votre ministre de l'Intérieur êtes même allés jusqu'à réinventer les complots. Vous avez fait croire à une collusion entre Cellou Dalcin et le général Baïlo en vue de renverser le régime. Quel qu'eût été votre dessein, vous avez fait fausse route. Personne ne vous a suivi car vous avez oublié que la Guinée est une famille.

Bye-bye !

Votre tentative de faire renaître le Pdg a échoué. Vous étiez tellement drôle dans vos efforts d'accoutrements, de postures, de mimiques visant à vous faire ressembler à Sékou Touré. Vous étiez en retard d'une génération.

Bye-bye !

Mais tout n'est pas fini. Vous devez répondre de vos actes. On ne vous laissera pas partir comme ça, car on sait ce que vous préparez. Où sont les millions de dollars que vous avez volés ? On ne vous laissera pas vous reconstituer. Non, aucunement. Tout le monde est au courant de vos objectifs.

Mais votre plus grand crime aura été de nous faire dire merci à Lansana Conté. Cela, nous ne vous le pardonnerons jamais.

Commentaire

Msd : Une analyse profonde de cette situation peut relever que Kouyaté a été limogé pas pour son "incompétence" mais pour les raisons suivantes: 1) Le rapport d'audit qui incrimine les anciens barons et le Président de la République. 2) Empêcher des élections législatives transparentes. S'il avait été limogé pour incompétence, Conté aurait dû choisir un remplaçant hors de son cercle. En ce moquant de Kouyaté, le peuple de Guinée se moque de lui-même sans s'en rendre compte. Quelle ironie ?

ÉPILOGUE

Un humoriste a dit que même si le Président Conté avait Bill Clinton comme Premier ministre et Bill Gates comme ministre des Finances, la Guinée ne connaîtrait pas le changement auquel elle aspire, insistant que « Tout le problème est Lansana Conté, lui-même ! » Si l'on nous permet de parler dans le même ton, moi, je dirais que même en gardant ces deux Bill à leurs postes ministériels et en remplaçant Lansana Conté par Barack Obama – avec toute la baraka de ce dernier – notre pays n'avancerait pas pour autant, avec la mentalité actuelle de ses citoyens. L'obstacle suprême au changement est ce qu'un autre avant moi a appelé le « verrou mental guinéen ». C'est pourquoi il m'a semblé opportun de conclure ce volume en attirant l'attention de tous les acteurs du changement sur le sujet. Un long développement est prévu dans l'un des volumes à venir ; mais il sied d'en avoir un prélude ici déjà.

Le verrou mental guinéen englobe un lot de pratiques profondément enracinées dans notre culture, qui cependant causent des maux apparents et cachés dont nous souffrons tous. Parmi ces pratiques il y a avant tout l'opportunisme exagéré – l'expression est un euphémisme, car dans la réalité les gens ne se contentent pas de « saisir toutes les occasions avantageuses » mais ils le font même dans l'illégalité, parfois dans des crimes abominables. Monnaie courante, la pratique se rencontre du sommet, avec certains hauts cadres, à la base, avec de simples citoyens. On pourrait entre autres exemples citer les saignées directes des caisses de l'État et les malversations dans l'usage des services sociaux de base (eau, électricité), qui vont des branchements anarchiques aux refus de paiement des factures. Mais le plus tragique est que le peu d'équipements (tuyaux, transformateurs, câbles), acquis d'un budget émasculé par les gestionnaires cleptomanes, est lui-même dilapidé par d'autres voleurs, privant d'un coup plusieurs quartiers d'eau ou d'électricité pour des mois entiers. Or la fourniture régulière

de ces services est inscrite en priorité au programme de changement. Dans ces conditions à quel changement peut-on s'attendre ?

Une autre pratique non moins importante est l'excès d'amour-propre. Cet autre fléau, que j'appelle le « syndrome Vip » (emprunté des Anglais : *very important person*), se manifeste par la propension aux traitements spéciaux : Parce que l'on est un tel, on infériorise à la fois son entourage et les lois. Un cousin m'émut un jour en me parlant du soudain changement de comportement de son nouveau chef de section, un de ses promotionnaires qui, au préalable, était comme lui, simple chargé d'études. Le lendemain de la publication de l'arrêté ministériel qui a meublé le cadre organique de leur service, son ancien camarade des bancs, devenu chef de leur section, lui tendit de l'argent à la pause pour qu'il aille lui acheter des cacahuètes ! Bien que je ne l'aie pas moi-même vécue, cette scène me revient souvent à l'esprit ici, au Japon, lorsque je vois de grandes personnalités faire leurs propres courses. Quant aux dérogations aux lois et principes, nous connaissons tous l'historiette de cette dame ministre en visite médicale. Comme il y avait déjà du monde dans la salle d'attente, on lui dit : « Madame, prenez une chaise et attendez votre tour, s'il vous plait. » Mais elle était ministre et attendre son tour était une insulte, ce qu'elle fit savoir sans ambages : « Dites au médecin que c'est la Ministre Telle ! » Et ce dernier de rétorquer : « Alors qu'elle prenne deux chaises au lieu d'une seule ! » Cette histoire peut être une simple fable humoristique, mais elle symbolise la situation dont nous souffrons chez nous.

Parmi la longue liste des tares de notre société, nous devons également citer le népotisme et l'ethnocentrisme. Ces deux expressions sont proches dans leurs définitions lexicographiques, mais la pratique les distingue nettement l'une de l'autre. Le népotisme est pratiqué au sommet ; l'exemple en est de nommer un de ses proches, parents ou amis, à un poste de responsabilité à cause des relations personnelles au lieu des compétences de la personne. L'ethnocentrisme se note surtout à la base et se caractérise par le fait de supporter une personnalité contre ses adversaires, à cause de l'ethnie de cette personne, à laquelle on est, soi-même lié. Dans les deux cas l'acte n'est pas gratuit ; il se fait soit en guise de paiement d'un avantage déjà perçu, soit dans l'espoir d'en percevoir un en retour. Les avantages en question peuvent varier du simple plaisir de voir son « parent » ou son « ami » bien placé, à l'achat de protection, voire d'impunité sur d'odieus crimes.

On ne peut passer sous silence la corruption et les fausses rumeurs. Mais ces phénomènes sont si bien connus qu'ils ne méritent pas d'être décrits dans cette brève discussion.

Quoi qu'il en soit, toutes les mauvaises pratiques, citées ici ou non, sont liées. Elles agissent ensemble dans une synergie qui défie tous les efforts de développement : ce sont toutes ces pratiques qui bloquent le changement engagé en janvier 2007. En effet, c'est la culture exagérée à la fois de l'opportunisme et l'amour-propre, l'habitude de l'ethnocentrisme et du népotisme, qui poussent tant des Guinéens au lobbysme intempestif pour accéder aux hauts postes de responsabilité, réputés lucratifs ou prestigieux, et ce sont les mêmes choses qui les poussent à tout faire pour y rester une fois qu'ils y accèdent, fût-ce au prix même de leur dignité humaine. Ce sont bien les mêmes fléaux, encouragés par l'impunité, qui incitent aux détournements à ciel ouvert des deniers publics, car plus on est riche plus on est mieux vu, et les richesses, même celles volées à tout un peuple sont, chez nous, signes de bénédiction, de réussite.

En fait, certaines pratiques dépassent l'imaginable. Par exemple, l'ethnocentrisme a atteint un tel niveau qu'il y a maintenant des Guinéens qui semblent ne plus accorder une considération humaine aux autres ethnies. Je n'exagère pas. En 1995, lors d'un voyage de recherche en Guinée, dans un village je vis au passage une mosquée avec de hauts minarets : « Quelle superbe mosquée ! » m'exclamai-je. L'un de mes accompagnateurs, un respectable intellectuel des lieux, me répondit : « Oui, elle est belle. Voyez-vous ce minaret ? ... C'est de là-bas qu'est tombé l'autre ! » Et, le disant, il éclata de rire ! « Mais...pourquoi riez-vous que quelqu'un soit tombé de ce point ? » bégayai-je, choqué. Alors, vint une réponse inconcevable, que je ne puis me permettre de reproduire textuellement : Il riait simplement parce que « l'autre » n'était pas de son ethnicité ! Mon indignation le fit réfléchir, et il s'empressa de préciser, essayant de rectifier le tir, que l'ouvrier en question s'en était sorti sain et sauf. Mais en fait là n'était pas le problème.

Tant que de telles mentalités existent en Guinée, les changements de personnes à la direction des affaires du pays n'aboutiront pas à un changement réel. Pour prendre le dessus, toute démarche doit viser à ensevelir ces pratiques, en d'autres termes, à « faire sauter » notre verrou mental. Pour ce faire, plusieurs solutions doivent être envisagées ensemble, y compris l'éducation civique, tant dans les bureaux,

les écoles, que dans les lieux de culte. En même temps, chacun doit se tourner vers lui-même d'abord avant de pointer le doigt sur l'autre. Il est étonnant de voir les gens critiquer d'autres compatriotes alors qu'ils sont, eux-mêmes en train de commettre des fautes aussi graves, sinon plus, mais qui ne leur apparaissent pas. Après la formation du gouvernement Souaré, par exemple, nous avons entendu un leader de parti politique, des plus respectables, critiquer la pléthore de ministres, tout en se réjouissant que son parti ait eu un représentant dans ce même gouvernement. N'est-ce pas le souci de faire représenter les nombreuses tendances qui a tant gonflé ce gouvernement ?

Pour conclure, il convient d'apporter des précisions. En parlant des tares d'une société quelconque, il faut éviter de faire une généralisation absolue. Pour le cas de la Guinée, il m'a été personnellement donné l'occasion de rencontrer des personnes d'une probité irréprochable ou avec d'autres qualités très recherchées. D'autre part, en parlant de traitement de faveur pour ses proches, tout être humain a le droit et le devoir de le faire, car autrement ils ne seraient pas des proches. Le problème est lorsque ces actes – qui doivent rester dans le cadre strictement personnel – sont transposés au niveau de la gestion des affaires publiques, car là il s'agit de népotisme ou d'ethnocentrisme. Pour placer un cadre à un poste de responsabilité, le critère fondamental de choix doit être l'aptitude de cette personne à accomplir sa tâche, et non les relations familiales. Similairement, pour soutenir une personne dans les combats politiques, on doit se baser sur les réalisations, ou les potentialités de la personne et non le fait qu'elle soit de telle ou telle ethnie.

APPENDICE

LA DISPARITION DU PRÉSIDENT LANSANA CONTÉ ET SA SUCCESSION AU POUVOIR

Le Président est décédé quand je m'apprêtais à envoyer mes dernières corrections du manuscrit de ce livre à la maison d'édition. Considérant l'importance de l'événement, j'ai sollicité et obtenu leur permission de préparer cet appendice et l'envoyer en même temps que les corrections dans le corps du livre, ce que je fis au plus vite possible pour ne pas enfreindre le programme de fabrication du livre, qui était déjà engagé. Le texte, qui couvre essentiellement le mois de décembre 2008, est conçu en quatre sections portant sur :

- A. les rumeurs et le décès du Président (survenu le 22 décembre),
- B. sa succession (le coup d'État militaire : 23 décembre),
- C. l'évolution journalière de la situation (24-31 décembre) et
- D. des réflexions sur l'événement (en guise de conclusion).

A. RUMEURS ET RÉALITÉS SUR LE DÉCÈS DU PRÉSIDENT

Cette section commence par les multiples rumeurs et spéculations qui tournaient autour du Président Lansana Conté ces derniers temps et se termine par l'annonce de son décès.

A-1. Rumeurs et démentis autour de la santé du Président

a) Bref rappel historique de la situation

Le Président Lansana Conté, arrivé au pouvoir à la suite d'un coup d'État en avril 1984, était malade depuis plusieurs années. En fait, il ne s'en cachait pas. On se rappelle (volume 1) que dans une interview de *Rfi* et *Afp* parue sur le net en novembre 2006, à la question des journalistes « Monsieur le Président, tout le monde sait que vous êtes malade. De quoi souffrez-vous ? » il avait répondu en ces termes : *« Qui n'est pas malade ? Je sais que je suis malade. Je souffre d'un diabète qui me fatigue depuis longtemps. Mais, je résiste à la maladie comme un soldat résiste au front. Je suis physiquement malade. Mais retenez-le, je suis en possession de mes facultés mentales. Et je suis fier de le dire à qui veut l'entendre. »*

Ces derniers temps, les rumeurs et les démentis se succédaient en cycles presque réguliers. Chaque fois qu'une mauvaise rumeur s'intensifie, elle est démentie par une apparition télévisée du Président. Mais ces apparitions « de démenti » ont toujours eu leurs lacunes : M. Conté est toujours vu assis et on ne sait ni comment il est parvenu à son siège ni comment il en repartira.

L'un des tout derniers épisodes eut lieu quand la vacance du pouvoir fut évoquée lors d'une rencontre des acteurs du changement le 13 août 2008. Ce fut la première fois que la maladie du Président Conté et la vacance du pouvoir étaient évoquées dans une rencontre nationale, selon les observateurs politiques. Toutefois, sans tarder les images du même Président Conté parurent à la télévision, lors d'une de ses audiences. Toujours assis, entouré de deux de ses proches, MM. Kassory Fofana et Alpha Ibrahima Kéïra, il parlait d'une voix parfaitement saine pour son âge. L'objectif de la sortie médiatisée était donc, selon les commentaires lus dans les journaux, « un montage » pour démentir l'idée de la vacance du pouvoir.

b) Les nouvelles rumeurs sur la santé du Président

La nouvelle vague de rumeurs a débuté avec le mois de décembre 2008. D'après les journaux, la semaine qui a précédé la Tabaski, qui fut célébrée le lundi 8 décembre, certaines de ces rumeurs disaient que le Président était décédé. En fait, le jour de la fête, il devait acquitter

la prière à l'esplanade du Palais des nations mais sa place demeura vide, ce qui accentua les rumeurs. Comme d'habitude, la télévision nationale diffusa des images montrant le gouvernement qui lui présentait ses vœux. Les images eurent leur effet de démentir les rumeurs sur le décès, mais elles révélèrent un état de santé particulièrement inquiétant. Les Guinéens « ont découvert un spectacle pour le moins pitoyable : le Président Conté n'est pas au meilleur de sa forme. Le Chef de l'État guinéen est amaigri, affaibli par un mal profond qui le ronge depuis plusieurs années ». (*Africaguinée*)

Une semaine après la fête, le lundi 15 décembre, les mêmes rumeurs reprirent à Conakry. *Guinéeepresse* en dit ceci : « Selon nos informations, depuis deux jours Lansana Conté reste invisible à Conakry. Depuis hier, son cortège circule avec des vitres baissées et sa place est vide. Chose nouvelle : on a mis des photos de lui dans tout Conakry et même deux à la présidence, comme pour préparer le peuple à une éventuelle nouvelle... Partout autour des édifices publics notamment à la présidence les militaires sont en casque et armés. "Ce qui est clair, c'est qu'il y a quelque chose." »

c) Le pouvoir combat systématiquement les rumeurs

Le gouvernement mena une campagne inoubliablement sévère contre ces rumeurs. D'une part il procéda à un démenti officiel, par la voix de son porte-parole. La presse en parla longuement. Par exemple *Gci* dit ceci : « M. Tibou Camara, ministre des Nti et porte-parole du gouvernement, s'est fait inviter spécialement dans le grand journal télévisé de la *Rtg*, pour démentir officiellement les rumeurs sur la santé déliquescence du Président Lansana Conté... Celui que certains se plaisent à appeler le "farba" de Tidiane Souaré s'est envolé dans une digression dont l'atterrissage final était sa volonté de démentir les folles rumeurs qui courent le pays, sur la santé de Lansana Conté, certaines allant jusqu'à annoncer son décès. Tibou Camara a parlé de menace à la stabilité de la Guinée et a taxé ces rumeurs de désinformation. Il a alors rappelé les dernières audiences accordées par le Chef de l'État à l'envoyé spécial du Président Nino de Guinée-Bissau, au Secrétaire général de la présidence de la République et au Premier ministre Dr Souaré en personne. » Il avait dit, poursuit le journal, dans un article subséquent, que « le Président Conté se porte très bien et vaque à ses affaires », tandis que les images télévisées disaient tout le

contraire : « Tout le monde a vu un Lansana Conté fatigué, incapable de prononcer un seul mot. »

D'autre part des mesures spéciales furent prises contre les rumeurs en général. Ce fut lors du conseil des ministres du jeudi 18 décembre 2008. Dans les divers, la question de l'insécurité fut débattue. De là, le conseil a indiqué que la lutte ne doit pas se limiter aux bandits, mais qu'elle doit également être appliquée aux rumeurs malveillantes. Voici un extrait du texte, fait par le même porte-parole du gouvernement :

« Le conseil a particulièrement insisté sur le respect de la dignité et de l'honorabilité du Chef de l'État, premier magistrat du pays, également incarnant la première des institutions de la République. Il mérite respect et considération de la part de chacun et de tous. Aussi, le conseil s'est-il élevé fermement contre les auteurs de tracts et les colporteurs de rumeurs et de fausses informations qui cherchent à tout prix à braquer les citoyens contre les institutions et à troubler aussi la tranquillité des paisibles populations. Le conseil a recommandé la fermeté contre les auteurs et les complices de ces pratiques qui n'honorent personne et font peser des menaces sur le processus démocratique et institutionnel du pays. Il a été instruit aux autorités à tous les niveaux de rechercher et punir tous ceux qui se rendront coupables de la diffusion de tracts ou de propagation de fausses informations, portant ainsi atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'État ou à l'honneur et la dignité du Chef de l'État. »

En fait, la veille de ce conseil des ministres, c'est-à-dire le mercredi 17, le directeur d'un groupe de presse avait été interpellé pour avoir fait publier une photo du Président qui le montrait assez maigre et était accompagnée du titre « Inquiétude à propos de l'état de santé du Président Conté ». Le journaliste réussit à se faire libérer sans trop de problèmes, vu que le contenu de l'article, semble-t-il, contribuait à démentir les rumeurs du décès. Mais certains exemplaires du numéro en question auraient été retirés de la circulation, à cause de la photo.

Parallèlement le cercle restreint autour du Président menait un autre combat contre les rumeurs. D'abord, on aurait écarté dudit cercle les personnes doutées : « Par rapport à ces rumeurs justement, il a été interdit à certains proches du Chef de l'État, soupçonnés d'être à l'origine de ces rumeurs, de lui rendre visite. Exception faite bien entendu de certains imams, dont le rôle auprès [de son lit de malade reste encore flou]. » (*Guinéenews*)

Bien plus, il semble que certaines bouches furent chargées de propager des rumeurs contraires, en faveur de la santé du Président : « Selon un membre de l'entourage présidentiel qui a requis l'anonymat et qui tient sa version d'une source médicale, "le Président va beaucoup mieux". Et de préciser qu'il serait toujours au camp Almamy Samory Touré à Kaloum sous la vigilance de la Première dame et du trio médical, dont l'ex-ministre de la santé le Pr Amara Cissé (seuls capables de connaître le vrai état de santé du Chef de l'État). Selon certains témoins, le général Lansana Conté, habitué aux promenades, se serait rendu en banlieue le samedi dernier, à bord de son véhicule de commandement. (...) Selon certaines indiscretions, cette nouvelle sur l'amélioration appréciable de l'état de santé du général Lansana Conté "pourrait être suivie d'une sortie spectaculaire du maître de Sékoutouréya, par des actes à couper le souffle de ses détracteurs", nous annonce un de ses partisans. » (*Infoguinée*)

d) Les rumeurs persistent malgré tous les démentis

La combinaison des différentes stratégies eut un certain effet ; mais le doute persistait, et pour cause. Si les images « montées » pour rassurer les téléspectateurs ont l'inconvénient de montrer un président vraiment malade, elles ont quand même le mérite de montrer un homme qui parle, qui tend la main pour saluer ses visiteurs, ou, au pis aller, un homme assis et qui respire, donc un homme qui vit. Or cette fois, nulle image ne fut montrée comme démenti. C'est ainsi que le discours émit par le porte-parole du gouvernement pour dire que le Président va bien, indiquant comme preuve qu'il avait eu des audiences, se heurta à un obstacle infranchissable : Si ces audiences étaient vraies, il aurait naturellement été bien plus simple d'en montrer les images vidéo. Un autre élément non moins important est que le porte-parole du gouvernement est reconnu pour ce genre de choses : Que l'on se souvienne de son discours justifiant le faux décret d'août 2008, qui fut d'ailleurs annulé dès le lendemain (8.5.3-b).

Parallèlement d'autres indices renforçaient le doute. Le 17 décembre, une dépêche du site *Infoguinée* était titrée : « Panique à Conakry sur l'état de santé du Chef de l'État, le Secrétaire général de la présidence quitte en trombe l'hémicycle avant même la suspension des travaux ! » Le texte en disait ceci : « Ce matin alors que le gouvernement dirigé par le Pm était devant les députés pour la présentation de la politique générale, à l'occasion des travaux de la session extraordi-

naire budgétaire en cours, un motard de la présidence serait venu chercher "d'urgence" le ministre Secrétaire général de la Présidence, Alpha Ibrahima Ous Kéïra. Mais la véritable panique s'est installée lorsque certains membres du gouvernement ont commencé à quitter la salle, au moment où les députés posaient les questions au Pm. Ce dernier, comme pour attester de la gravité du moment s'est levé pour s'entretenir avec le président de l'Assemblée nationale, qui a aussitôt demandé la suspension des travaux jusqu'à 16 h. Au même moment dans les couloirs, les visages s'étiraient et chacun presque avait le téléphone collé à l'oreille. Le tout autour d'un seul sujet, celui de la santé du Chef de l'État. »

Par la suite, le fait que Mme Henriette Conté n'ait pas pris part au sommet des Premières dames de la Cedeao fit dire qu'elle avait été empêchée par la maladie du Président. « Si aucune raison officielle de l'absence de Mme Conté n'a été évoquée, explique *GuinéeNews*, l'on raconte dans les couloirs de la présidence qu'elle était au même moment au chevet de son mari malade au camp Samory. Régulièrement invitée quelques semaines auparavant par la Première dame du Nigeria (...), Madame Conté se fera représenter par la ministre des Affaires sociales, Mme Germaine Mangué. » En fait, certaines sources parlaient même d'une évacuation d'urgence. Le même 19 décembre, une dépêche d'*Africaguinée* avait pour titre : « Maladie du Chef de l'État : Le Président Conté serait évacué sur Cuba. » Toutefois, le journal précisait que la nouvelle ne provenait pas de sources officielles.

J'avoue que personnellement j'avais ma propre politique vis-à-vis de ces rumeurs. Sachant qu'un jour j'aurai à en parler dans ce livre, si Dieu le veut bien, j'ai créé un fichier où je compilais tous documents y afférents, mais parfois je ne les lisais même pas. J'y accordais une importance limitée. Je savais que la vérité finirait par se faire jour, tôt ou tard. Un de nos proverbes dit ceci : « Si quelqu'un te cache un cadavre, attends-le patiemment au cimetière ; il t'y trouvera. »

A-2. Annonce officielle du décès du Président

Le mardi 23 décembre 2008, jour férié au Japon, à peine finissais-je de survoler l'article d'*Infoguinée* sur l'amélioration de l'état de santé du Président que le téléphone sonna. Dès que je reconnus la voix de la personne à l'autre bout du fil – une de mes nièces à Conakry – je

compris qu'elle appelait pour une raison d'une importance extrême, car il était midi au Japon, c'est-à-dire 3 h du matin en Guinée : « Tonton, me dit-elle à voix basse, on vient de faire passer un communiqué disant que le Président est décédé. »

En effet, vers 2 h du matin, M. Aboubacar Somparé, président de l'Assemblée nationale, annonçait la disparition du Chef de l'État : « Nous avons le regret d'annoncer au peuple de Guinée le décès du général Lansana Conté, des suites d'une longue maladie, à 18 h 45. » Le Premier ministre, Dr Ahmed Tidiane Souaré, et le chef d'état-major des armées, le général Diarra Camara, étaient présents et tous les deux confirmèrent la nouvelle.

Aussitôt les sites web relayèrent l'information au monde entier, chacun avec ses ingrédients. La dépêche de *Guinéeepresse*, titrée « La mort de Conté semble certaine maintenant », évoquait déjà la guerre de succession. En fait, vu l'intensité des rumeurs, d'aucuns estimaient que le Président est décédé plus tôt et que les autorités cachaient la nouvelle, comme on le fit en Chine au décès du Président Mao. Ainsi certaines sources utilisaient l'expression « date officielle du décès », comme pour dire que la date réelle en est une autre.

Concernant la succession, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale et le chef d'état-major des armées exprimèrent leur souhait de faire appliquer la constitution. En outre, un deuil national de 40 jours fut instauré, et la publication d'un programme détaillé des funérailles fut annoncée pour la matinée du 23 décembre.

B. LA GUERRE DE SUCCESSION

Dans le processus de transition, la possibilité d'un coup d'État était déjà connue. La question était de savoir comment il se déroulerait – avec ou sans effusion de sang. Cette section présente donc la succession du Président Conté comme elle aurait dû se faire, selon les textes de loi, et comment elle se fit, par coup d'État. Ensuite elle retrace les premières démarches des putschistes et les multiples réactions au putsch pendant la première journée, le 23 décembre.

B-1. La voie légale : « Ce que dit la Loi fondamentale que Conté ni Somparé n'ont jamais respectée »

Le processus de transition en cas de vacance du pouvoir est clairement expliqué dans la constitution :

Article 34 : En cas de vacance de la fonction de Président de la République consécutive au décès ou à la démission du Président de la République, ou de toute autre cause d'empêchement définitif, la suppléance est assurée par le président de l'Assemblée nationale ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par l'un des vice-présidents de l'Assemblée nationale par ordre de préséance.

La vacance est constatée par la Cour suprême, saisie par le président de l'Assemblée nationale ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par l'un de ses vice-présidents.

La durée maximum de la suppléance est de soixante jours. Le scrutin pour l'élection du Président de la République a lieu, sauf cas de force majeure constatée par la Cour Suprême, trente-cinq jours au moins, cinquante jours au plus, après l'ouverture de la vacance.

Article 35 : La suppléance du Président de la République s'étend à toutes les fonctions de celui-ci, sauf le droit de recourir au référendum, de prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale, de prendre l'initiative d'une révision de la Loi fondamentale, d'exercer le droit de grâce.

Mais il y avait un sérieux obstacle à l'application de ce texte. Si en effet, de par le contenu du texte, le président de l'Assemblée nationale a la légitimité de la suppléance, de par sa manière d'exercer sa fonction de président de cette institution il s'est, lui-même, ôté toute légitimité aux yeux du public. Pour rien au monde, M. Somparé, après toute sa passivité lors du coma du Président de la République, après son soutien inconditionnel au Président lors des événements de janvier-février 2007, et par la suite son silence face au blocage des activités de la commission d'enquête sur les crimes commis lors de cette période ou encore sur le retard des élections législatives, pour rien au monde – faut-il le répéter – il ne devrait normalement être placé à la tête de l'État guinéen. Tel était l'avis que se partageaient maints Guinéens. C'est pourquoi *GuinéePresse*, en publiant les deux articles de la Loi fondamentale (ci-dessus cités), avait utilisé les termes que j'ai repris dans le titre de cette sous-section.

B-2. Coup d'État militaire : 23 décembre 2008

a) Les premières démarches des putschistes

Quelques heures seulement après l'annonce du décès du Président Lansana Conté, un groupe armé se saisit du pouvoir. Dénommé Conseil national pour la démocratie et le développement (Cndd), le groupe fit entendre son premier communiqué à 7 h Gmt, par la voix d'un capitaine portant le nom « Moussa Dadis Camara ». Dans ce communiqué, lu sur la radio nationale, le Cndd annonce la dissolution du gouvernement et des institutions républicaines.

Par après, une colonne de véhicules militaires, à leur bord des soldats brandissant leurs armes et criant à la victoire, se dirigea vers le Palais présidentiel. Parallèlement le Cndd, basé au camp Alpha Yaya Diallo, investit les locaux de la *Rtg* et demanda à tous les membres du gouvernement et les officiers supérieurs de l'armée de se rendre à ce même camp, pour, disent-ils, assurer leur sécurité. Apparemment aucune des personnes concernées ne s'y rendit. En fait, comme nous le verrons plus loin, le gouvernement ne reconnaissait pas l'autorité des putschistes ; le Premier ministre disait que le gouvernement fonctionnait normalement. D'aucuns parlaient de « tentative » de coup d'État.

Mais des rencontres peu amicales entre les deux camps furent signalées le même jour. D'abord, Dr Souaré et deux de ses ministres, venus présenter leurs condoléances au domicile de Hadja Kadiatou Seth Conté, vers 17 h, ont été immédiatement débarqués de leurs véhicules de service, d'après le *Kibarou*. En plus, selon la même source, vers 3 h du matin plusieurs ministres, dont M. Alpha Ibrahima Kéïra, avaient reçu la visite des militaires venus récupérer les véhicules de commandement.

b) Déclaration officielle des putschistes : Les « raisons » du putsch

C'est une déclaration lue par le même porte-parole qui a dévoilé les raisons du putsch. Entre autres, on notait les suivantes :

La Guinée a fêté le cinquantenaire de son indépendance le 2 octobre avec un classement dans la catégorie des pays les plus pauvres de la planète. Avec les immenses ressources naturelles dont elle est dotée, la Guinée aurait pu être beaucoup plus prospère, mais l'histoire et les hommes en ont décidé autrement.

Les détournements de deniers publics, la corruption généralisée, l'impunité érigée en méthode de gouvernement, l'anarchie dans l'appareil de l'État ont fini par plonger notre pays dans une situation économique catastrophique, particulièrement dramatique pour la grande majorité des Guinéens.

Les membres de l'actuel gouvernement sont en grande partie responsables de cette crise sociale et économique sans précédent ; de même les institutions républicaines ont brillé par leur incapacité à s'impliquer dans la résolution de cette crise.

c) L'identité des putschistes enfin connue

Pendant un long moment seul le nom du porte-parole était publié. Mais tard dans la soirée, le 6^e communiqué du Cndd donna une liste de 32 personnes dont des civiles. En plus du capitaine Moussa Dadis Camara, un autre membre qui suscitait l'intérêt était le sous-lieutenant Jean Claude Pivi dit Coplan, car c'est lui qui a dirigé la mutinerie de mai 2008 (dont on parlera dans un autre volume de ce livre). Certains s'interrogèrent donc sur son rôle dans le putsch et ses relations avec le capitaine Camara. Plus tard on comprit qu'ils sont très liés.

Au fil du temps, une révélation inquiétante vit le jour : les hommes en tenue ne s'entendaient pas entre eux. Il y aurait un groupe de « dissidents », le Bataillon autonome des troupes aéroportées (Bata), dirigé par le commandant Mohamed Konaté. Cette divergence ralentit les démarches du Cndd et créa la frayeur au sein des populations, car c'est justement à travers ces désaccords entre factions armées que les désastres commencent dans ce genre de conflit. Toutefois les deux groupes négocièrent entre eux et parvinrent à s'entendre.

Par ailleurs, deux autres membres furent notés avec surprise. Il s'agit du lieutenant-colonel Fodéba Touré et du commandant Cheick Tidiane Camara, tous deux proches du Président Conté : le premier est le commandant du Bataillon autonome de la sécurité présidentielle (Basp), le second est le responsable du Bureau des investigations à la présidence de la République en même temps neveu du Président. Ils furent donc arrêtés par des loyalistes de l'ancien régime et emprisonnés au Pm3. Mais d'après la presse (*Gci* et *Le Jour*), ils furent vite libérés par leurs collègues du Cndd.

(C'est trop tôt d'énumérer tous les putschistes. Attendons quelques jours, jusqu'au lundi 29, par exemple. S'ils sont encore au pouvoir, nous les connaissons tous et saurons « qui fait quoi » dans le groupe.)

B-3. Réactions du pouvoir en place face au putsch

a) Réaction du Premier ministre : L'important, c'est le dernier hommage à l'illustre disparu

Le Premier ministre semblait être plus préoccupé par les funérailles que toute autre chose : « Je l'ai appris comme ça, dit-il à propos du putsch dans une interview à *Rfi*. Mais j'espère que tous les Guinéens vont faire face à l'essentiel, qui est de rendre les derniers hommages à l'illustre disparu. » Il expliqua ensuite que le gouvernement n'était pas dissout et qu'il travaillait pour l'organisation des funérailles. Vers la fin de l'interview, il insista sur sa position : « [Je] vous dis que ce qui est important pour tous les Guinéens aujourd'hui, ce sont les prières pour l'accompagner [le Président] dans sa dernière demeure. »

b) Réaction du président de l'Assemblée : Mieux vaut la transition constitutionnelle ; le putsch nous rétrograde de 30 ou 40 ans

M. Aboubacar Somparé, de son côté donna une interview à *Rfi*. Pour lui, l'important est de faire respecter la constitution, car la transition par un coup d'État rétrogradait la Guinée : « Je suis malheureux pour mon pays. Vraiment. C'est une violation regrettable de la constitution qui ne peut qu'amener des troubles et des malheurs pour la Guinée. Nous avons fait des avancées dans l'établissement de l'État de droit et de la démocratie. Un coup d'État serait un retour en arrière pour 30 ou 40 ans au moins. La Guinée a trop souffert ; elle ne mérite pas cela. » Il précisa que si la transition se fait comme prévu par la constitution, son objectif premier serait l'organisation des élections présidentielles dans les plus brefs délais. Puis il insiste, lui aussi, sur sa position : « Je souhaite que la situation se calme le plus rapidement que possible, et qu'on assure la transition de façon paisible comme nous avons souhaité et comme c'est prévu par la constitution. »

c) Réaction du chef d'état-major des armées : Tout remous militaire devrait attendre la fin des obsèques

Le général Diarra Camara avait la même position que le Premier ministre ; ses propos furent publiés par *Apa* : « Sans attendre les obsèques du Président Conté, des soubresauts commencent déjà à se faire sentir dans certaines unités de la capitale », regrette-t-il avant

d'appeler les militaires à faire leur devoir : « Je pensais plutôt que nous, l'ensemble des forces armées guinéennes, nous devrions nous prosterner devant la dépouille mortelle du Président Conté et nous préparer à lui réserver des obsèques dignes de ce nom. » Il précisa qu'il n'était pas contre les velléités ou prétentions de qui que ce soit, mais son souhait était vraiment que ce fût après les obsèques.

B-4. Réactions de la population : Les Guinéens entre le marteau et l'enclume

Apparemment peu de Guinéens souhaitaient l'avènement du sieur Somparé au pouvoir, pour des raisons évoquées un peu partout dans cet appendice. Mais, en revanche, le comportement à la fois criminel et opportuniste de certains membres de notre armée est également bien connu. Ainsi, pour beaucoup, il était difficile de se prononcer. Cependant sur les forums en ligne la majorité des Guinéens s'accordaient peu à peu dans leurs interventions : il est préférable que le pouvoir soit dans les mains de l'armée que celles de M. Somparé.

À *GuinéePresse* un analyste dit ceci : « Les militaires sont la mauvaise solution en Guinée. Mais tout est la faute à Somparé. Investir Somparé, c'est récompenser les manœuvres de sabotage de toute organisation d'élections législatives en Guinée dans le seul but de succéder à Conté. Alors qu'il pouvait le déclarer inapte à diriger et bénéficier du soutien de la société civile et du peuple tout entier. » Sur *Boubah.com*, un autre déclara : « Je ne suis pas pour une transition Somparé-Souaré, ni pour une solution militaire. Il faut mettre en place un gouvernement de transition dirigé par une personnalité consensuelle comme l'ancien président de l'Assemblée, Biro. » Sur le même forum, un troisième conclut : « Sincèrement, ces militaires ne m'inspirent pas beaucoup confiance. Mais peut-être c'est le moindre mal par rapport à Somparé. »

Au même moment il apparut que les populations à Conakry aussi basculaient vers l'armée, malgré tout ce qu'elle est. Ainsi, au premier jour on apprenait que les militaires étaient accueillis froidement par les populations ; mais au deuxième jour la presse fit cas de manifestations de soutien au Cndd un peu partout dans la capitale. D'abord les populations voisines du camp Alpha Yaya leur rendirent visite dans ce camp. Par la suite d'autres manifestations furent signalées, par exem-

ple dans la cour de la *Rtg*, au quartier Koloma. Enfin, quand ils sortirent pour faire la ronde en ville, après avoir désigné leur leader, c'est une marée humaine qui les acclama, comme nous le verrons plus loin.

En somme, les choses devinrent claires : la tendance « Tout sauf Somparé » est adoptée par la majorité des Guinéens. Toutefois, quelques leaders de partis politiques se disaient en faveur d'une transition constitutionnelle, bien que l'un d'eux reconnaissait en même temps qu'il y avait des « frustrations » dans le pays.

B-5. Réaction de la communauté internationale, riposte des Guinéens

Dès l'annonce du putsch une pluie de déclarations d'indignation, d'appel à la retenue, au respect de la loi, en provenance non seulement des organisations internationales, telles les Nations unies, la Cedeao, l'Union Africaine, l'Union Européenne, mais aussi de plusieurs pays dont les États-Unis. Mais, un de nos compatriotes fit publier par *Le Jour* le message suivant, qui symbolisait l'avis général :

« Aux Unions Africaine et Européenne!!!

Un chef d'État d'un pays est décédé et tout son peuple est en train de chanter et danser, et c'est dans ces conditions que vous nous demandez [le respect] de la constitution du pays ? Tenez, le supposé dauphin constitutionnel fait partie de ce groupe qui a mis ce pays à terre. S'il voulait du bien pour ce pays il aurait dû affronter Conté et sa machine, introduire une loi devant son Assemblée pour démettre Conté de son pouvoir, du moins tenter devant l'opinion des Guinéens.

Après les massacres de 2007, M. Aboubacar Somparé était pour le prolongement de l'état de siège décrété par le vieux dictateur Conté. Les conséquences de cet état d'urgence ont été désastreuses : vols, viols, tueries aveugles, enlèvements, pillages, etc. (...)

Si vous êtes vraiment des unions sérieuses et soucieuses, vous devez vous rendre immédiatement à Conakry pour aider ces militaires à choisir un homme sage et respectueux des valeurs humaines, et avoir de lui des fermes garanties pour une transition normale et réussie. Arrêtez votre comédie, et l'heure a sonné pour aider la Guinée à retrouver le chemin de la justice, du développement et de la démocratie. »

La junte non plus ne semblait guère être préoccupée par ces condamnations. Dans l'après-midi du 24 décembre, un militaire affilié au putsch a confié les propos suivants à *GuinéeNews* : « Tous ces pays, toutes ces organisations internationales connaissent ce qui se passe dans notre pays. Ils savent bien que la solution est militaire. Nous, on ne peut pas continuer avec les décrets et contre décrets. Mais, nous savons bien que ces réactions de condamnations se font par principe. C'est parce qu'il est dit, par principe, de condamner toute prise du pouvoir par l'armée qu'il y a ces condamnations. Mais, tout le monde sait bien que les Guinéens veulent le changement. »

En fait, cette hypothèse se vérifiait. D'après *Le Jour*, M. Somparé a passé des heures à téléphoner à des missions diplomatiques, entre autres, pour solliciter leur soutien ; mais on lui a répondu que son seul soutien devait être son peuple.

C. ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DE LA SITUATION : 24-31 DÉCEMBRE 2008

C-1. Mercredi 24 décembre : Évolution pacifique

Après une présentation des points saillants de la journée, une re-production offre quelques détails sur son paroxysme. Dans le texte de ce résumé, ceux qui ne comprendront pas l'expression « Pas de courant ce soir au camp Alpha Yaya » pourront se servir des explications données sur l'euphorie des populations de Conakry à la nomination du Premier ministre Lansana Kouyaté (2.3.1-a).

a) Proclamation du Président de la République et désignation de suppléants pour les anciens ministres, gouverneurs et préfets

Après de longues consultations, le Cndd parvint à désigner leur chef, qui devint automatiquement le Chef de l'État. Ainsi, celui qui était jusque là leur porte-parole, le capitaine Moussa Dadis Camara, devient le troisième Président de la République de Guinée. Pour concrétiser leur décision, la junte entreprit une tournée dans la capitale, qui s'acheva par l'intronisation officielle du nouveau Président.

Les images vidéo de leur tournée, transmises à la *Rtg*, puis postées sur le net, montraient les convois des putschistes circuler dans une atmosphère de fête, acclamés partout où ils passaient dans la ville. « Je suis convaincu, rassuré que je suis le Président de la République, le président du Conseil national pour la démocratie et le développement », a déclaré le capitaine Camara à la presse, avant d'ajouter : « Le grand mouvement de soutien qui vient de se passer, du camp militaire jusqu'au niveau du palais présidentiel, cela se passe de commentaires. » (*Africaguinée*)



Le nouveau Président de la République, le capitaine Moussa Dadis Camara lors de la parade militaire du 24 décembre 2008. (Crédit : *Infoguinée*)

Dans une dépêche titrée « Les larmes de Aboubacar Somparé », le journal *Le Jour* citait ainsi un source proche du sœur Somparé : « Quand Aboubacar Somparé a vu à la télévision nationale la marrée humaine qui témoigne sa popularité et son soutien à l'ex-chef de section carburant militaire, Moussa Dadis Camara, il n'a pas pu retenir ses larmes. » Il aurait pleuré longuement en maudissant les putschistes. De son côté, c'est en ce moment qu'il fut convaincu que sa chance de devenir le troisième Président de la République de Guinée était perdue à jamais.

Plus tard, à travers ses communiqués, le Cndd demande aux secrétaires généraux des départements ministériels de jouer le rôle des ministres en attendant la formation du gouvernement. Parallèlement, il demande aux différents officiers en fonctions dans les régions et préfectures de jouer les rôles de gouverneurs et de préfets.

Voici une biographie sommaire du nouveau leader, réécrite à partir du texte publié sur *GuinéeNews* et d'informations vues sur *Zaley*.

Le capitaine Moussa Dadis Camara (44 ans) est originaire de Koulé, région de N'Zérékoré. Il a fait ses études supérieures à l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry, d'où il sortit avec une maîtrise en Économie Finances. En 1990, Il intégra l'armée guinéenne avec le grade de caporal. Il fit ses premiers services au génie route de Sangoyah avant d'être muté comme chef de la section carburant de l'armée. Il quitte ce poste en 2004 pour suivre une formation de 18 mois en Allemagne. Après son retour, par un décret du 14 novembre 2008 il fut nommé directeur des services de carburant de l'armée au cabinet du ministère de la Défense. Le capitaine Camara fut l'un des principaux meneurs de la mutinerie militaire de mai 2008. Ses proches le qualifient de généreux, intransigeant, intègre, courageux et travailleur. Chrétien, il est marié et père de famille.

b) Actes de pillage et de vandalisme par des militaires

« Chassez le naturel, il revient au galop », dit-on : Pendant même que le Cndd, au nom de l'armée guinéenne, fait des parades dans la ville, criant haut sa mission de démocratie et de développement, certains éléments de la même armée se livraient à des actes de pillage dans les quartiers. Un article de *GuinéeNews* avait ceci pour titre : « *Rtg Koloma* : Des militaires saccagent des bureaux et emportent des ordinateurs et des caméras de reportage... » Un journaliste présent lors de l'opération en témoignage ainsi : « Même moi, ils ont voulu me retirer mon téléphone portable, il a fallu que j'insiste. » Un autre acte de pillage fut rapporté par *Africaguinée* : « Au quartier Matam, des militaires en armes ont dévalisé le garage "Alex Pneu Mécanique" et emporté plusieurs véhicules selon des sources anonymes. »

c) Annonces : Couver-feu, programme des funérailles du Président défunt, convocation des dignitaires

Dans l'après-midi on apprit que le Cndd avait instauré un couver-feu entre 20 h et 6 h à compter du mercredi 24 décembre. Toutefois, suite à la requête des leaders chrétiens, il fut repoussé de 24 heures. La junte annonça également que le général Lansana Conté serait inhumé le vendredi 26 décembre, sous ses hospices, et le programme des cérémonies fut publié. Un autre communiqué (le no. 16) dit ceci : « Tous les anciens ministres et les généraux sont invités à se rendre au camp Alpha Yaya Diallo dans les 24 heures, à compter de mercredi 24

décembre 2008 à 21 h 30. Passé ce délai, un ratissage sera organisé sur toute l'étendue du territoire. » Enfin, ordre fut donné pour que les banques et assurances, de même que les stations d'essence, reprennent leurs activités, au service de la population.

**d) Résumé de la journée : Après un tirage au sort le gagnant,
Moussa Dadis Camara, fait le "Tour d'honneur" de Conakry**

Gci : 24 déc. 08

C'est à l'issue de plus de 3 heures de discussions serrées et de négociations ardues que les militaires putschistes, pris dans l'impasse de tous les ego, décident de se jeter dans les bras du hasard ou de la chance, en acceptant le principe du tirage au sort pour départager les protagonistes pour le poste de président du Conseil national pour le développement et la démocratie (Cndd). En présence Moussa Dadis Camara, Sékouba Konaté, Toto Camara, précisément. Le tirage fait, le destin sourira à celui qui était le seul visage connu du groupe, le « fameux » porte-parole des putschistes : Moussa Dadis Camara.

Quelques coups de feu de joie, des applaudissements, et le nouveau président va « improviser » un tour de la ville de Conakry pour saluer les populations et vérifier au passage son « acceptation » par les citoyens de la ville capitale.

Divine surprise, les Conakrykas sont sortis par dizaines de milliers. Les jeunes sont les plus nombreux et les plus excités. Pour joindre Kaloum, la partie administrative de la cité, il lui faudra plus de 3 heures. À 17 h 52 enfin, le cortège du nouveau chef fait son entrée dans le périmètre du Petit palais ; drapé dans le tricolore national, Moussa Dadis offre des baisers à la foule. Partout des slogans de joie sont scandés. Dans ce concert tonitruant, on distingue des jets sonores dans le genre : « *Manguè 15 ans !* » (pour souligner sa jeunesse), « *Mâlè 15.000 francs* » (pour indiquer le souhait du peuple de voir le prix du riz baisser) ou encore « *Obama Junior* » (pour dire la volonté de changement des populations). D'autres jeunes crient en langue *soso*, « *Wulé bara lan mukhu bè !* » (nous en avons assez des mensonges).

Après avoir traversé le périmètre du Palais, le cortège de Moussa Dadis a repris le chemin de la banlieue, direction camp Alpha Yaya pour sa première déclaration de président du Cndd. Il devra attendre : Pas de courant ce soir au camp Alpha Yaya.

C-2. Jeudi 25 : La vie reprend son cours normal, l'autorité du nouveau régime s'affirme

L'événement majeur de la journée fut la rencontre entre l'ancien gouvernement et le Cndd. Elle réduisit les hésitations et encouragea les Guinéens à reprendre leurs activités quotidiennes. En plus de ces deux points, nous verrons le discours prononcé par le nouveau Président de la République, de même que quelques soutiens, directs et indirects, à son équipe.

a) Reprise de la vie normale des Guinéens

Le contenu des sites internet guinéens fut le tout premier signe du retour à la vie normale. Certains sites ont publié des articles relatifs à des événements sportifs, d'autres de la publicité, alors que les informations pendant les jours précédents ont porté exclusivement sur le décès du Président Conté et sa succession. Parallèlement Conakry se réveille dans la normalité : « Presque toutes les stations de carburant ont rouvert et ont servi les automobilistes dans un climat d'accalmie et de sérénité. À Coléyah, les automobilistes sont venus entre 6 h et 7 h du matin pour prendre du carburant. » (*GuinéeNews*)

Dans l'après-midi, comme la victoire des putschistes semblait enfin consommée, même les hésitants eurent le courage de sortir. « Les citoyens, qui étaient terrés chez eux après la disparition du général Conté lundi dernier, vaquent maintenant à leurs occupations », signale *Aminata.com*, ajoutant qu'il avait moins de militaires dans les rues.

Au même moment la nouvelle Administration faisait ses premiers pas à l'intérieur du pays. *Infoguinée* a rapporté la passation de service entre l'ancien préfet de Fria et l'autorité militaire suppléante.

b) Rendez-vous du camp Alpha Yaya : Allégeance des dignitaires de l'ancien régime au Cndd

On se rappelle que le Cndd avait invité les dignitaires de l'ancien régime à se présenter au camp Alpha Yaya avant 21 h 30 ce jeudi. Le gouvernement de M. Souaré répondit effectivement à l'invitation. D'après la presse, les anciens ministres se sont regroupés au domicile du Premier ministre pour partir ensemble : « Une colonne de véhicules personnels emportant des membres du gouvernement déchu ont été vu

quitter le domicile de l'ancien Premier ministre Ahmed Tidiane Souaré pour se diriger vers le camp Alpha Yaya. Des témoins ont indiqué à *GuinéeNews* que la situation était très émouvante avec des femmes de ministres qui pleuraient en toutes larmes. La femme de Souaré les consolait selon nos témoins. Souaré a pris la direction d'un des véhicules et le convoi se dirige présentement, avec environ trois ministres par véhicule, vers le camp Alpha Yaya, où ils sont attendus par la junte militaire. » Escortés de militaires, ils y sont arrivés vers 10 h.

Plus de peur que de mal ! La rencontre fut joviale. Il y eut même des photos de famille. En fait, il semble que l'objectif essentiel était de confirmer l'allégeance de l'ancien gouvernement au Cndd. M. Camara ne le dit pas directement à ses invités mais ces derniers le comprirent et réagirent à sa satisfaction : « Nous sommes à votre entière disposition », a dit M. Souaré au nouveau Chef de l'État.



Poignée de mains entre le capitaine Moussa Dadis Camara, Chef de l'État et le Dr Ahmed Tidiane Souaré, ancien Premier ministre, le 25 décembre lors de leur rencontre au camp Alpha Yaya Diallo. (Crédit : *Africaguinée*)

Après avoir rassuré les anciens ministres, reconnaissant qu'il avait été enseigné par certains d'entre eux (allusion à l'ancien ministre des Finances, M. Karamokoba Camara, semble-t-il), le Président de la République leur dit qu'ils pouvaient rentrer tranquillement chez eux. La seule chose demandée d'eux fut de garder le silence. L'ancien gouvernement était au complet, à l'exception de deux ministres : Mme Germaine Mangué (Affaires sociales) et M. Tibou Camara (Comm-

nication et Nti). Ces deux étaient en mission respectivement au Nigeria (voir A-I.d) et au Maroc.

Les généraux, qui étaient également conviés à venir au camp, vinrent effectivement eux aussi. Leur traitement fut aussi amical que celui des anciens ministres. Évidemment ils prêtèrent allégeance au Cndd, eux aussi. « Nous les soutenons », aurait déclaré le chef d'état-major, le général Diarra Camara, qui semblait surtout satisfait du calme et de la paix qui régnaient depuis le putsch.

c) Adresse du Président de la République à la nation

Dans son édition de 13 h, la *Rtg* a diffusé une adresse du Chef de l'État à la nation, prononcée (d'après *Aminata.com*) dans la maison où le capitaine Moussa Dadis Camara habitait encore avec sa famille. Dans son discours, le Président Camara commence par dénoncer les maux du pays, causés aussi bien par les dirigés que les dirigeants. Il fustige l'égoïsme, le manque de patriotisme, l'ethnocentrisme, toutes choses qui ont rendu impossible l'utilisation des richesses du pays. De part en part il relate ses origines, son éducation, sa conviction religieuse, qui ont fait de lui un homme incorruptible, entre autres qualités. « L'argent ne m'intéresse pas », insiste-t-il en expliquant, religieusement, qu'il n'a besoin que du minimum.

Le discours dévoilait une grande vénération pour l'ancien président. À ses yeux, le général Conté a été trahi – par nous tous ! – durant sa gestion des affaires de l'État. Il a regretté au passage le traitement qu'a reçu le corps du défunt, qui n'avait pas été mis dans une chambre froide. À ce niveau il s'est littéralement déchaîné contre le gouvernement, qui, selon lui était le seul responsable. Pour nous racheter un peu, le Président ordonna que les Guinéens honorent son prédécesseur, au moins en faisant passer de la musique militaire sur les media.

Le discours était prometteur dans l'ensemble. En parlant de la corruption, par exemple, il a menacé de poursuivre, en tant que citoyen, quiconque tenterait de le corrompre, directement ou indirectement (à travers sa famille). Ceci montre, comme l'ont noté d'autres téléspectateurs, qu'au moins il connaît le droit.

d) Appui de l'Intercentrale au Cndd

Dans une déclaration signée par Hadja Rabiataou Diallo (Cntg), M. Louis M'bemba Soumah (Ustg), El hadj Yamodou Touré (Onslg) et El

hadj Abdoulaye Baldé (Udtg), l'Intercentrale prend acte de la « prise effective du pouvoir par l'armée ». Elle demande cependant « que toute la lumière soit faite sur les tueries de juin 2006 et janvier-février 2007 ». Bien plus, elle insiste que le Cndd prenne « toutes les dispositions nécessaires en vue de l'instauration d'un État de droit ».

e) Acceptante tacite de la communauté internationale

Convaincu de l'enjeu de l'opinion internationale, le Cndd, par la voix du général Mamadou Tolo Camara, aurait fait la déclaration suivante devant des journalistes le 25 décembre : « Nous avons déjà déclaré que nous voulons mettre de l'ordre en organisant les élections et en engageant de nombreuses autres réformes qui nécessitent assez de moyens. Tout cela n'est possible que si nous avons le soutien de la communauté internationale. » (*Ondes de Guinée*)

Dans le même temps des communiqués de certaines puissances étrangères semblaient, si non soutenir la junte, au moins exprimer de façon tacite une certaine approbation. Par exemple le Président Sarkozy « exprime le vœu qu'une transition pacifique, ordonnée et démocratique se mette en place en vue de permettre un retour rapide au fonctionnement normal des institutions, par des élections libres et transparentes qui devraient être organisées à bref délai et sous observation internationale. »

L'ambassade des États-Unis condamne le putsch, rejette la promesse d'élections tardives. Mais, comme celui de la France, le communiqué des États-Unis n'exige pas la transition constitutionnelle. L'acceptante tacite se voyait surtout dans ce passage : « Les militaires doivent collaborer étroitement avec les autorités civiles et la société civile en vue de restaurer l'ordre civil en Guinée. » Autrement dit, les militaires peuvent garder le pouvoir mais associer les civils.

C-3. Vendredi 26 : Funérailles nationales pour Conté, soutien international pour Camara, troubles

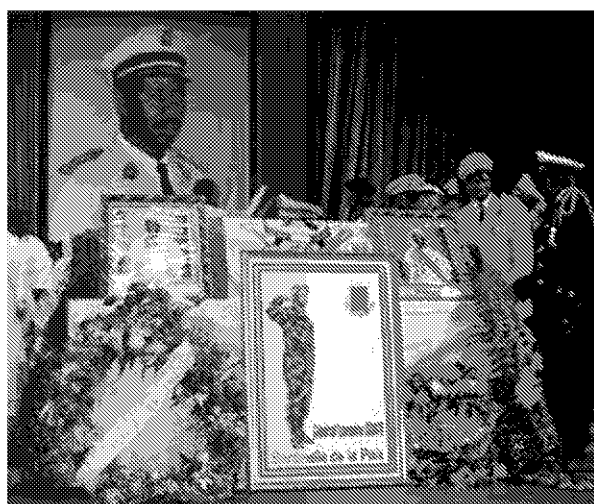
a) Les funérailles du Président Conté

Les cérémonies débutent par la levée du corps à l'hôpital Ignace Deen, pour le camp Samory Touré, domicile officiel du défunt. De là le cortège bouge pour le Palais du peuple et arrive à 9 h 45. De leur

côté, les délégations étrangères, dont les premières sont arrivées à l'aéroport dès 7 h, sont reçues par le vice-président du Cndd, le général Toto Camara et conduites au Palais du peuple. On note la présence des présidents de la Côte d'Ivoire, du Liberia, de la Sierra Leone et de la Guinée-Bissau. Il y a aussi des représentants de plusieurs pays africains, ainsi que ceux de l'Union Africaine et de la Cedeao.

La cérémonie fut marquée par l'intervention du colonel Facinet Touré, un grand ami du Président Conté. Après avoir indiqué les qualités du défunt et précisé qu'ils avaient vécu ensemble pendant 51 ans, il demande au peuple de Guinée de lui pardonner. Voici un extrait, transcrit directement du journal de la Rtg du 26 décembre :

« Lui, le voilà rappelé à Dieu ; nous sommes tous destinés à aller dans cette direction. Aujourd'hui, tout ce que je peux vous demander – demander à tout le monde –, c'est de prier le Bon Dieu pour qu'Il répande sa grâce sur Lansana Conté et que le peuple, qu'il a administré pendant 24 ans, lui pardonne tout ce qu'il lui a fait, parce que Dieu ne pardonne que quand ceux auxquels tu as fait du tort ont préalablement pardonné. Alors, je vous prie de lui accorder votre pardon. »



Dépouille du général Lansana Conté sur la scène de la Salle des fêtes du Palais du peuple le vendredi 26 décembre 2008. Sur la photo à l'avant on lit : « Général Lansana CONTE, Sentinelle de la Paix. » (Crédit : Kabanews)

Après le Palais du peuple, la dépouille de M. Conté arriva au Stade du 28 septembre vers 12 h, où l'attendaient des milliers de Guinéens venus lui rendre leurs derniers hommages. Puis le cortège vint à la grande mosquée Fayçal vers 14 h. Après les prières, le corps fut embarqué dans un hélicoptère vers 15 h pour son village natal de Lansanayah (district de Moussaya, préfecture de Dubréka), situé à 130 km de Conakry. L'ancien Président de la République fut inhumé vers 18 h 30 à l'endroit qu'il avait choisi : « au bord d'un lac artificiel, non loin de sa cour, à côté de sa mère Hadja M'Mah Camara. » (*Le Jour*)

Lors des diverses cérémonies, on a noté l'absence du nouveau Président de la République, le capitaine Moussa Dadis Camara, de MM. Aboubacar Somparé et Lamine Sidimé (respectivement présidents de l'Assemblée nationale et de la Cour suprême). Parmi les absents, il y avait également les leaders des partis d'opposition. D'après *Apa*, MM. Alpha Condé (Rpg), Sidya Touré (Ufr), Jean Marie Doré (Upg), Bah Mamadou (Ufdg) ont tous brillé par leur absence. Le fils aîné du défunt, le capitaine Ousmane Conté et son frère cadet, M. Moussa Conté, étaient également absents à l'oraison funèbre.

L'héritage que nous a laissé le Président Conté est résumé par son successeur dans son adresse à la nation à l'occasion du nouvel an (voir C-8.b) et moi-même, dans la conclusion (voir D-5.c).

Note explicative : Sur le tort fait à autrui et le pardon

Au décès d'une personne, nos traditions veulent que les parents et amis sollicitent le pardon de ceux qui ont vécu avec la personne ; nous venons de le voir, ce fut le cas ici aussi. C'est pourquoi j'ai jugé utile d'insérer cette note, pour fournir des informations sur le sujet, à partir des textes islamiques. On peut sans inconvénient sauter la note, pour suivre le récit des événements, et y revenir plus tard.

- Le tort et ses compensations : Le croyant doit éviter de faire des torts aux autres et quand, malgré toutes les précautions, un tort est fait, il doit se hâter de solliciter le pardon de sa victime et s'améliorer pour ne plus refaire un tel tort. Si tous les deux meurent alors que ce pardon n'est pas établi entre eux, jugement sera fait le jour de la Résurrection. Ce n'est plus de pardon qu'il s'agira là-bas, mais de compensation.

Une fois ressuscité, chacun a ses comptes d'œuvres positives et négatives, qui ont été évaluées et enregistrées d'avance. Le sort de chaque personne est décidé à la seule discrétion de Dieu, mais à priori un solde négatif est censé conduire à l'enfer et un solde positif au pa-

radis. La situation est d'un sérieux inénarrable ; chacun cherche à réduire le poids de ses mauvaises œuvres et à augmenter le poids des bonnes. C'est pourquoi coupables et victimes seront confrontés et une compensation effectuée entre eux : X qui avait fait des torts à Y compense ces torts en lui cédant l'équivalent en unités de bonnes œuvres. Autrement dit, parmi les bonnes œuvres faites par X dans ce monde, une portion est transférée au compte de Y.

Si les torts commis par X sont grands ou si le nombre de victimes à compenser est élevé, ses bonnes œuvres peuvent s'épuiser, tout comme s'épuisent les unités d'un crédit téléphonique suite à de multiples appels ou à un très long appel. Supposons donc que les bonnes œuvres de X s'épuisent pendant qu'il lui reste encore des compensations à faire. Alors, c'est une transaction inverse qui s'effectue : Pour les torts commis à Z, par exemple, l'équivalent en *mauvaises œuvres* de cette autre victime est transféré au compte de X.

Pour X donc, il ne reste plus de bonnes œuvres, puisqu'il a été contraint de les céder à ses victimes, dont Y, pour compenser les torts qu'il leur avait faits. Pire, il a gardé ses mauvaises œuvres, augmentées de celles d'autres victimes, dont Z. Son compte étant absolument négatif, sa compensation finale sera l'expiation par la punition de l'enfer, à moins que Dieu, le Tout-Puissant, décide autrement.

Ce qui précède n'est pas le produit de l'imagination ; c'est l'explication simplifiée d'une révélation émanant de Dieu et transmise à l'humanité par la voix de son messager, dans les hadîths :

Le Prophète Mohammad (paix et salut de Dieu sur lui) demanda un jour à ses compagnons : « Savez-vous qui est le pauvre ? » Ils lui répondirent : « Le pauvre d'entre nous est celui qui n'a ni sous, ni biens. » Il répliqua : « Le pauvre dans ma communauté est celui qui viendra au jour de la Résurrection avec des prières, de l'aumône, du jeûne mais qui viendra aussi avec des insultes proférées contre certaines personnes, des accusations mensongères, des spoliations de biens, des crimes et des forfaits commis à l'endroit d'autres personnes. On créditera alors les comptes de ses victimes à partir de ses bonnes œuvres. Et quand ses bonnes œuvres seront épuisées alors qu'il ne s'est pas acquitté de ses péchés, il prendra sur lui de leurs [ses victimes] péchés et sera envoyé en enfer. » (Sahîh Mouslim : Livre 32, hadîth no. 6251)

Apparemment c'est ce hadîth que l'on interprète en disant que Dieu ne pardonne que lorsque la victime a déjà pardonné. En d'autres termes c'est à la victime de pardonner les torts subis, et non à Dieu.

- **La pardon et ses conditions** : Le pardon, de quelque manière qu'on le prenne – que ce soit entre l'homme et son Créateur, l'homme et son prochain, dans les tribunaux comme dans les familles – on le trouve toujours associé au repentir du fautif. Examinons donc cette autre notion. Pour simplifier, je reprends un passage d'un de mes articles publié sur le net en juillet 2008 sous le titre : « Cinquantenaire et réconciliation ».

Se repentir consiste à ressentir le regret d'un péché, d'un mal commis, avec le désir de le réparer et de ne plus y retomber. Telle en est la définition lexicographique. On notera que cette définition est en fait dérivée de la définition théologique du même terme et que les livres saints fournissent d'amples précisions sur le sujet. Tout d'abord il faut comprendre que dans le principe (comme stipulé par le verset 4:17 du Coran) est acceptable « seulement le repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent ». Toutefois la notion d'« ignorance » et le laps admissible selon le terme « aussitôt » semblent tous deux assouplis ; dans la pratique le repentir peut être acceptable à tout moment, pour autant qu'il soit sincère. Sur ce point les textes sont absolument stricts. D'ailleurs deux outils sont élaborés pour l'évaluation effective de cette sincérité. Premièrement on n'attendra pas qu'une cause soit perdue, comme on le sent par l'approche de la mort, par exemple, pour se repentir (4:18) : « l'absolution n'est point destinée à ceux qui font de mauvaises actions jusqu'au moment où la mort se présente à l'un d'eux, et qui s'écrie : "Certes, je me repens maintenant." » Deuxièmement, le repentir sincère doit s'accompagner d'un changement radical pour le bien, autrement dit une transformation : le repentir ne peut être acceptable que pour ceux qui se « repentiront et se réformeront » (3:89).

Un incident narré dans le Coran justifie parfaitement l'importance de se repentir à temps. Il s'agit d'un très puissant roi, qui d'ailleurs se sentait si puissant qu'il exigeait que ses sujets l'adorent comme Dieu. Il commettait donc de grands péchés, orgueilleusement, sans jamais se repentir. Mais quand vint la mort, il essaya de se repentir ; alors on lui répondit : « Maintenant ? Alors qu'auparavant tu as désobéi et que tu

as été du nombre des corrupteurs ! Nous allons aujourd'hui épargner ton corps, afin que tu deviennes un signe à tes successeurs (...) » (10:91-92). Ainsi, non seulement son repentir fut rejeté, mais son corps fut effectivement préservé pour être vu par l'humanité entière. Les gens viennent de toutes les parties du monde pour le voir, même aujourd'hui : momifié, ce corps est conservé dans un musée au Caire.

b) Le Président Wade soutient le Président Camara

Une nouvelle très opportune pour le Cndd parut dans la presse étrangère (*Apa, Afp, Le Figaro*) : Le président du Sénégal voisin déclarait son soutien au groupe, et, plus important encore, exhortait la communauté internationale à faire de même. M. Abdoulaye Wade a déclaré que M. Moussa Dadis Camara lui avait indiqué le vendredi 26 décembre lors d'un entretien téléphonique de 45 minutes qu'ils pourraient organiser plus tôt les élections voulues. C'est donc pourquoi il a lancé l'appel suivant : « J'exhorte tous les pays, notamment la France, à ne pas jeter la pierre à ce groupe mais à les prendre au mot. »

c) Coups de feu nocturnes à Conakry : Communiqué du Cndd

Des coups de feu nocturnes furent notés dans plusieurs quartiers urbains et de la banlieue de Conakry, y compris Kaloum, Dixinn, Matam, Ratoma et Matoto. Au départ on crut qu'il s'agissait de tirs destinés à faire respecter le couvre-feu, maintenant entré en vigueur ; mais l'information fut démentie par un communiqué du Cndd qui mettait en garde les auteurs des tirs. À son tour cette contradiction ouvrit la porte aux rumeurs de tout genre. Certains pensèrent à un conflit entre les militaires, surtout que le nouveau leader n'avait pas été vu lors des funérailles de l'ancien Président. Tout compte fait le calme est revenu dès le lendemain et aucune perte humaine n'a été signalée.

C-4. Samedi 27 : Allégeance de Somparé, nouvelles rencontres, nouvelles décisions

Au programme de ce samedi, le Cndd avait deux importants rendez-vous au camp Alpha Yaya Diallo : l'un avec les structures politiques et sociales en activité dans le pays, l'autre avec les institutions internationales et missions diplomatiques. L'un et l'autre se présen-

taient comme des tests au nouveau pouvoir. Mais une « visite surprise » eut également lieu : celle des députés de l'Assemblée nationale dissoute, avec à leur tête une personnalité très prisée – M. Aboubacar Somparé. Au cours de la même journée le Président de la République publia sa première ordonnance et fit lever le couvre-feu.

a) « Après Souaré et Diarra Camara, Somparé se rend au Cndd »

Voici ce que disait *Infoguinée* sur la visite de M. Somparé au camp Alpha Yaya, dans une dépêche ayant le titre que je viens de citer. El hadj Aboubacar Somparé « vient de se rendre avec tout le bureau du Parlement aux nouvelles autorités du pays. La reddition de l'ex-dauphin constitutionnel fait suite à de nombreuses tracasseries » et intervient après l'allégiance de plusieurs dignitaires dont MM. Sidimé de la Cour suprême et Kamano du Conseil économique et social.

b) Rencontre avec les forces vives de la nation

La rencontre était initialement prévue dans la salle de conférence du camp Alpha Yaya, mais cet endroit s'avéra trop petit. Donc elle eut lieu en plein air devant l'École militaire interarmes. Ainsi, convoquée à 10 h, elle ne put démarrer qu'après 12 h. L'objectif était de mettre tout le monde au même niveau d'information. Après la rencontre, les invités firent plusieurs commentaires. Du côté syndical, Hadja Rabiattou Diallo accueillit favorablement la démarche du Cndd. Mais, devant les journalistes – chose qu'elle me confirma par la suite –, elle fit une précision de taille : « S'ils dévient de la route qu'ils nous ont promis de suivre, alors ils nous trouveront en travers de leur chemin. »

c) Nomination du ministre de la Défense, levée du couvre-feu

Voici, en guise de souvenir, le texte du premier acte officiel du tout nouveau chef de l'Exécutif :

Ordonnance No.001/Cndd portant nomination provisoire d'un ministre de la Défense nationale

Le président du Cndd, Président de la République, le capitaine Moussa Dadis Camara ordonne la nomination du lieutenant-colonel Sékouba Konaté, deuxième vice-président du Cndd aux fonctions de ministre de la Défense nationale.

Conakry le 27 décembre 2008

Le capitaine Moussa Dadis Camara

Président du Cndd, Président de la République

Le couvre-feu fut levé, pour éviter que les troubles enregistrés la veille se répètent. De nouvelles mesures de prévention furent prises, advenant un autre couvre-feu : Quiconque tirerait un seul coup de fusil sera radié des effectifs de l'armée.

d) Audience du Chef de l'État : Rencontre avec les représentants de la Cedeao, du Sénégal, de la Mauritanie et de la Gambie

Le Président reçut en audience le représentant de la Cedeao, Dr Ibn Chambas, de même que les délégations de quelques pays voisins. Tous exprimèrent un soutien non voilé aux nouveaux leaders. Le délégué sénégalais précisait que son pays ne s'immiscerait pas dans les affaires de la Guinée et ne permettrait pas qu'un autre pays le fasse à travers ses frontières. Si tôt, certaines déclarations de soutien étaient même surprenantes.

e) Report de la rencontre avec les institutions internationales et missions diplomatiques

La rencontre prévue entre le Cndd et nos partenaires susmentionnés fut reportée au mardi 30 décembre pour deux raisons, apparemment. D'une part, le programme du Cndd était surchargé, surtout avec la première rencontre de la journée, qui ne put commencer à l'heure initialement prévue, et celle qui suivit dans l'après-midi. D'autre part, nos partenaires étrangers semblaient préférer une rencontre ailleurs qu'un camp militaire, et ce, après invitation par voix protocolaire : « la communauté internationale n'a pas apprécié la manière cavalière de se faire "convoquer" par les nouvelles autorités guinéennes. » (*Gci*)

C-5. Dimanche 28 : Le Cndd se consolide davantage

a) Nominations de ministres, retraites de généraux, mises en garde aux pilliers et escrocs

Le nouveau pouvoir a pris plusieurs décisions ce jour, dans une série d'ordonnances et de communiqués. D'abord, deux ministres furent

nommés, à titre provisoire : ministre Secrétaire général de la présidence: le capitaine Kéléti Faro ; ministre de la Sécurité et de la protection civile : le général Mamadou Toto Camara. En plus, le Cndd a mis à la retraite une vingtaine d'officiers de haut rang, dont le général Diarra Camara, chef d'état-major.

Un communiqué demande aux pilleurs, civils ou militaires, de restituer les biens volés directement à leurs propriétaires ou à travers le Cndd. Pour les militaires, désormais les coupables seront simplement radiés des effectifs de l'armée, sans préjudice des poursuites.

Il fut communiqué que certains civils et militaires sont en train d'escroquer les opérateurs économiques, en se faisant passer pour des missionnaires chargés de collecter des fonds de soutien au Cndd. Le numéro 64-36-73-04 fut publié pour faciliter leur dénonciation.

b) Soutien de la Cedeao au Cndd

Suite à sa rencontre avec le Cndd le samedi, Dr Mohamed Ibn Chambas, à l'occasion d'une conférence de presse qu'il a donnée ce dimanche au siège de l'ambassade du Nigeria en Guinée (diffusée par la *Rtg*), a annoncé une position très favorable de son institution vis-à-vis du changement. Il affirme que la Cedeao ne soutient pas les coups d'État, mais il semblait comprendre le cas particulier de la Guinée. On se rappelle qu'il était l'un des négociateurs pendant les moments chauds de la crise. Il se dit disponible « à travailler avec le peuple de Guinée pour éviter des sanctions aussi bien au niveau de la sous-région, de l'Afrique, que de la communauté internationale ».

c) Tournée étrangère du Cndd – facilitée par le Président Wade

Le Cndd a entrepris une mission dans différents pays de la sous-région en vue de leur expliquer les motivations de l'armée dans sa prise du pouvoir. La délégation, dirigée par le premier vice-président du Cndd, le général Toto Camara, a visité quatre capitales : Bissau, Bamako, Monrovia et Freetown. À Bamako, le président malien, après avoir écouté ses hôtes, leur a fait de sages recommandations : « Je vous conseille la cohésion et vous invite au respect de vos engagements à travers des objectifs précis afin de les atteindre dans le délai imparti que vous avez, vous-mêmes, fixé... » (*Gci*)

Le président Abdoulaye Wade, encore lui, était le facilitateur de la tournée, qu'il a soutenue moralement et surtout matériellement : la

délégation du Cndd se déplaçait à bord de la Pointe de Sangomar, l'avion présidentiel du Sénégal ! La tournée prit fin le 30 décembre.

C-6. Lundi 29 : Sanctions de l'Ua, lutte contre les malversations, fonctions des membres du Cndd

a) Sanctions de l'Union Africaine contre la Guinée

Contrairement à la Cedeao, l'Union Africaine fut sévère : Lors d'une réunion à son siège, à Addis-Abeba, elle condamna le coup d'État et décida « de suspendre la participation de la Guinée » à ses activités jusqu'au retour de l'ordre constitutionnel. Cependant, de l'avis de certains analystes, la façon dont la sanction était formulée nous offrait une marge de manœuvre : L'organisation a condamné le coup d'État militaire, ce qu'exige son règlement, sans condamner les auteurs du coup. On doit donc lire entre les lignes.

Par ailleurs, même certains supporters du Cndd saluaient la sanction de l'Ua, car elle servait de moyens pression. « Une junte est une junte : il faut toujours les traiter avec des réserves. Si personne ne se montre sévère avec eux, crois-moi, M. Bah, ils ne feront que ce qu'ils veulent », me dit un ami par téléphone.

b) Gare aux fossoyeurs de l'économie : Surveillance des bureaux du Parlement, visite forcée chez Mamadou Sylla

Ce lundi matin le personnel administratif de l'Assemblée nationale était venu à son siège, au Palais du peuple, pour la reprise du travail. Mais des agents qui y faisaient la garde leur ont dit qu'instruction leur avait été donnée de ne laisser entrer personne dans un bureau sans se faire accompagner. La mesure viserait à empêcher le vol de matériels, auraient précisé les agents à *Infoguinée*. Quant aux députés, leur institution ayant été dissoute, aucun d'eux n'est autorisé à venir à l'Assemblée, sous peine de sanctions.

Plusieurs journaux (dont *Guinéeactu*) ont annoncé une visite de militaires chez l'homme d'affaires M. Mamadou Sylla, entre 15 h et 16 h 20 ce lundi. Ils étaient venus chercher cinq camions. Ces véhicules étaient inscrits dans un marché que M. Sylla avait passé avec le gouvernement sortant, pour une valeur de 100 millions de dollars.

Aminata.com ajoute un fait très important. Au préalable, le sieur Sylla, fidèle à ses habitudes, avait engagé des démarches pour entrer dans la bonne grâce du nouveau Président : « Il avait envoyé un 4 x 4 et une somme de 200 millions de francs à la famille du nouveau maître de Conakry pour des raisons inavouées. »

c) Publication des attributions des membres du Cndd

C'est sous le titre « Qui fait quoi ? » que *Gci* publia les attributions des membres du Cndd, telles que définies par ledit groupe :

- 1- Capitaine Moussa Dadis Camara : Président
- 2- Général de brigade Mamadou Camara : 1er Vice-président
- 3- Colonel Sékouba Konaté : 2e Vice-président
- 4- Lt.-colonel Mathurin Bangoura : 3e Vice-président
- 5- Lt.-colonel Aboubacar Sidiki Camara : Secrétaire général
- 6- Cmdt. Oumar Baldé : Sous-secrétaire général
- 7- Cmdt. Mamadi Mara : Superviseur
- 8- Cmdt. Almamy Camara : Sec. Organisation/Administration
- 9- Lt. Mamadou Bhoie Diallo : 1er Conseiller
- 10- Capitaine Kolako Béavogui : 2e Conseiller
- 11- Lt.-colonel Kandia Mara : 3e Conseiller
- 12- Colonel Sékou Mara : Conseiller militaire
- 13- Morciré Camara : Consultant
- 14- Alpha Yaya Diallo : Consultant
- 15- Lt.-colonel Mamadou Korka Diallo : Président du Comité consultatif
- 16- Capitaine Kéléti Faro : Vice-président du Comité consultatif
- 17- Cmdt. Cheick Tidiane Camara : Cmdt. de la Sécurité
- 18- Lt.-colonel Fodéba Touré : Cmdt. de la logistique
- 19- Colonel Sékou Sako : Chargé des Ressources humaines
- 20- Sous-lieutenant Jean Claude Pivi dit Coplan : Cmdt. adjoint de la Sécurité
- 21- Lieutenant Saa Alphonse Touré : Membre
- 22- Moussa Kéïta : Membre
- 23- Aïdore Bah : Membre
- 24- Cmdt. Bamou Lamah : Membre
- 25- Mohamed Lamine Kaba : Membre
- 26- Cmdt. Amadou Doumbouya : Membre
- 27- Lieutenant Moussa Tégoro Camara : Membre

- 28- Adjudant Issa Camara : Membre
- 29- Lt.-colonel Abdoulaye Chérif Diaby : Membre
- 30- Dr Aboubacar Chérif Diakité : Membre
- 31- Mamady Condé : Membre
- 32- Cheick Ahmed Touré : Membre
- Porte-parole : Capitaine Nouhou Thiam

C-7. Mardi 30 : Nominations, installation, rencontre avec la communauté internationale, danger !

a) Nominations de ministres : Kabinet Komara (Premier ministre), Boubacar Barry (ministre d'État)

Par une ordonnance publiée tôt ce matin, M. Kabinet Komara, l'un des quatre présélectionnés en février 2007 (voir 2.5.1), fut nommé Premier ministre. L'ordonnance dit qu'il est chargé de contrôler, coordonner et diriger l'action gouvernementale et qu'il est responsable de la bonne marche du gouvernement devant le Président. Bien qu'il y ait eu des plaintes, surtout par rapport au « quota ethnique », beaucoup de Guinéens, y compris les représentants de l'Intercentrale, se déclaraient satisfaits de sa nomination.

M. Komara arriva à Conakry le même jour vers 14 h et aussitôt rencontra le Président. Le compte rendu détaillé de leur entretien fut diffusé par la *Rtg* le 31 décembre : Le Président reconnaît dès le début que s'il n'y avait pas des ressources comme M. Komara, l'armée n'aurait pas pris le pouvoir. En revanche, le Premier ministre dit sa peine en voyant la souffrance des Guinéens et précisa qu'il n'était pas venu pour s'enrichir. Son salaire au poste qu'il quitte, quoique très élevé, ne soulageait pas sa peine à la vue de la souffrance de son peuple. Il était justement venu pour contribuer à combattre cette souffrance : « Quand le pays va mal, chacun est concerné », dit-il.

Dans l'après-midi une autre nomination eut lieu : M. Boubacar Barry est ministre d'État à la présidence chargé de la construction, de l'aménagement du territoire et du patrimoine bâti.

b) Préparation du bureau du Président au camp Alpha Yaya

Le Président défunt résidait au camp Samory. Le nouveau a préféré s'installer dans les locaux du Bata (Bataillon autonome des troupes

aéroportées), pour des raisons de sécurité. « À part la centaine d'éléments qui sont sous le commandement de Claude Pivi "Coplan", aucun autre militaire n'est autorisé à s'approcher du nouveau Président », aurait confié un officier à *GuinéeNews*. Il semble que ces dispositions concernent surtout les militaires du camp Samory, dont certains ont très tôt manifesté une opposition au Cndd.

Mais il y a un problème : Les locaux du Bata sont dépourvus de tout système de climatisation. C'est seulement ce mardi 30 décembre qu'un opérateur de la place a été sollicité pour installer des climatiseurs dans le bureau du Président de la République.

c) Rencontre du Cndd avec la communauté internationale

Enfin, la rencontre tant attendue eut lieu, à la primature, et le compte rendu passa le même jour sur la *Rtg*. Un fait insolite fut remarqué dès le début : le Président est accompagné de l'ancien Premier ministre. Apparemment sa présence avait des raisons tactiques : montrer jusqu'où le Cndd est soucieux du respect des droits de l'homme. Dans un discours soigneusement préparé, le Président plaide la cause du Cndd et demande aux représentants des institutions internationales et pays amis de les aider à faire une transition réussie.

Ainsi, on peut dire que le Cndd est définitivement entériné, quoi que l'on en dise. Le simple fait que ces hautes personnalités aient accepté de venir écouter respectueusement le Président signifie qu'ils acceptent désormais son autorité.

d) Danger de mort dans les mains du Président ?

Quand la *Rtg* reportait l'entretien entre le Président et le nouveau Premier ministre (journal du 31 décembre), je vis une chose qui me fit sursauter. En proie à une violente palpitation, je dus m'agripper aux bras de ma chaise – mon Créateur sait que je n'exagère pas. Ce que je voyais me dépassait : Un jeune capitaine, l'insigne de grade accroché à la poitrine, ressemblant beaucoup au Président de la République, tenait une cigarette allumée dans sa main droite. Il la porta à sa bouche, en tira la fumée, fit gonfler ses joues, puis arrondit ses lèvres entrouvertes pour souffler la fumée dans l'air, entouré de plusieurs personnes, dont le Premier ministre qui parlait, assis devant lui.

J'ai vu et revu la vidéo, mais je ne peux croire que ce soit le Président de la République qui fasse une chose si grave en public. Avec

toute sa volonté de servir son peuple, volonté qui fait déjà des preuves en moins d'une semaine, le voilà qui s'empoisonne, lui-même, et tout un groupe de ses concitoyens avec lui. En effet, il y maintenant suffisamment de preuves sur les dangers du tabagisme. En témoigne cette citation :

« Dans le monde en 2003, la consommation de tabac est la première cause de décès évitables. Avec 4,9 millions de morts par an imputables au tabagisme, aucun autre produit n'est plus dangereux, ni ne tue autant que le tabac selon l'Organisation mondiale de la santé. Cela correspond à 62 décès pour 100.000 personnes, 1 décès toutes les huit secondes, 60 millions de décès pour la seule seconde moitié du XXe siècle (1,2 million de pertes humaines par an). » (Wikipédia)

Dans une publicité anti tabac que j'ai vue en Syrie, la cigarette est simplement comparée à la balle d'un fusil de guerre. Entre les deux agents mortels, la seule différence est que la balle donne une mort instantanée, tandis que la cigarette donne une mort lente – après avoir suffisamment torturé sa victime.



Panneau géant de publicité anti tabac à Damas, Syrie. L'image, prise en avril 2000, dit (en arabe) : *mawtu sari'* (mort rapide) pour la balle et *mawtu hati'* (mort lente) pour la cigarette. (La dernière ligne indique l'entreprise de publicité qui a fabriqué le panneau – Concorde.)

Ainsi, si un adulte en pleine possession de ses facultés mentales opte pour la consommation du tabac, au nom des ses droits, le moins que l'on puisse exiger de lui est de ne pas fumer près de ceux qui ne fument pas, au nom justement de leurs droits, eux aussi.

C'est pour tous ces facteurs qu'il m'est impossible d'admettre qu'un chef d'État, celui qui doit servir de modèle à émuler pour son peuple, se permette de fumer devant les cameras de journalistes, au vu et au su de tout ce peuple. Ce n'est vraiment pas notre Président qui faisait cet acte destructeur en public ; ce doit être une autre personne.

C-8. Mercredi 31 : Dossier Wade, adresse de Dadis

Cette dernière journée se limite à deux éléments : les dits et les non-dits sur le soutien du Président Wade au Cndd et l'adresse du Président Camara à la nation pour le nouvel an (éditée à partir de la vidéo de la *Rtg* et des textes de *Aminata.com* et *Guinée24*).

a) Que trame Wade : un soutien au Cndd ou du lobbying pour Lansana Kouyaté ?

Comme nous le savons, le président sénégalais, Me Abdoulaye Wade, fut le premier chef d'État à manifester son soutien aux putschistes, à travers sa déclaration du vendredi et par la suite la facilitation de leur première tournée à l'étranger en leur prêtant son avion de commandement. Pendant qu'ils se réjouissent de ce soutien, maints Guinéens s'en demandent le pourquoi, et pour cause. Essayons donc d'examiner le dossier.

D'abord il faut noter que M. Wade et les Guinéens n'ont pas toujours échangé d'excellents sentiments ces deux dernières années. Beaucoup de Guinéens le trouvent un peu loquace (par déformation professionnelle peut-être), alors que le Président Conté parle peu. Justement à cause de sa loquacité, le Président Wade a tenu des propos qui ont blessé pas mal de Guinéens l'an passé. Dès après sa réélection (le 25 février 2007), il effectue une brève visite à Conakry (le 13 mars) et retourne déclarer à la presse sénégalaise ce qui suit : « Nous allons maintenant aider la Guinée à résoudre ses problèmes les plus urgents : de nourriture, de riz, d'électricité, d'assainissement, etc. Des domaines où nous pouvons faire quelque chose. » (*Le Quotidien*)

On cria au scandale sur le net : « Le Président Abdoulaye Wade du Sénégal veut sortir la Guinée du sous-développement ! *É wotan ! ...* » était le titre d'un message posté par une de nos sœurs sur *Guinea-forum* le 16 mars. « La Guinée aura tout vu ! Tout connu ! » pleure-t-elle dans le message, avant d'implorer un peu de respect pour son peuple : « De grâce, le respect, le respect, juste le respect ! » De son côté la rédaction de *GuinéeNews* s'indignait dans un long article qui portait le titre : « Me Abdoulaye Wade promet du riz, de l'électricité... aux Guinéens. De qui se moque-t-il ? » En fait, certains l'ont simplement injurié comme un enfant.

En revanche, Me Wade a ses raisons de se formaliser du comportement des Guinéens. D'abord, le fait que notre président lui préfère le président de la Guinée-Bissau ne lui plaît pas, dit-on. Mais il y a des raisons objectives en plus. À l'occasion du cinquantenaire, « Wade dégage 500 millions de Fcfa pour le général Conté », mais tous les Sénégalais apprennent par la suite que la somme a été détournée par un cadre guinéen qui se nomme Sam Soumah. On est bien déçu. Pourtant ce n'était pas tout. À la célébration du cinquantenaire, le Président Wade fait le déplacement pour Conakry seulement pour se retrouver abandonné quelque part, ne sachant pas où s'asseoir à la tribune officielle. C'est le président malien qui lui a cédé sa place !

Au vu de cette situation, il y a des raisons de se demander pourquoi ce soutien si fort de Me Wade au Cndd. Personnellement je pensais qu'il était justement dû aux mêmes problèmes : Humainement, pensai-je, ayant constaté que ses voisins sont dans une si grande crise, volant l'aumône qu'on leur offre – les caisses de l'État guinéen sont complètement vides, avait précisé le journal sénégalais à propos du don –, incapables même d'organiser une réception, M. Wade avait simplement voulu contribuer au changement pour nous soulager. À mon avis, il nous aidait donc pour des raisons purement humaines. Eh bien, je me trompais. Les gens bien renseignés semblaient connaître les vraies raisons : En soutenant le Cndd, Me Wade veut, entre autres, faire nommer le sieur Lansana Kouyaté comme Premier ministre !

Un article de *Neoleadership* en dit long : « De sources très informées en provenance de Conakry indiquent que l'ancien Premier ministre Lansana Kouyaté et ses mentors cherchent par tous les moyens à imposer à la junte militaire la personne de Lansana Kouyaté comme nouveau Premier ministre. » En outre, il semble que la présidence sénégalaise opérait en famille, car « l'action du Président Wade serait

doublée de celle de son fils Karim, qui soutiendrait, quant à lui, Ibrahima Kassory Fofana ancien ministre des Finances. En effet, Kassory Fofana est un ami de Karim Wade ». Mais l'auteur prévient : « Qu'on ne s'y trompe pas ! L'amitié n'explique pas en elle seule les actions conjuguées du clan Wade. Le père et le fils défendent des intérêts mafieux qui sont liés à l'exploitation minière de notre pays. » Il insiste d'ailleurs que M. Wade devait venir à Conakry pour convaincre les militaires, qui n'avaient pas encore cédé à sa demande.

Plusieurs lecteurs ont douté de cette version ; certains ont même demandé ironiquement comment l'auteur avait obtenu toutes ces informations, s'il travaillait pour les services secrets... Paff ! le mardi 30 décembre le Cnnd nomme un autre Premier ministre, et la vérité éclate au grand jour. Le « lobbyiste hors pair », cette fois candidat de Me Wade, n'aura pas été retenu par les militaires. Naturellement Me Wade se fâche et lâche le Cnnd qu'il soutenait.

En effet, le même jour *Apa* publia ces déclarations du ministre sénégalais des Affaires étrangères, M. Cheikh Tidiane Gadio : « Nous sommes contre toute prise de pouvoir par les armes. Le Sénégal ne pense pas qu'il y a un bon et un mauvais coup d'État. » Il précisa que son pays est en accord avec l'Union Africaine : « Nous ne sommes pas en conflit avec l'Ua. Il n'y a pas d'ambiguïtés. Il faut souhaiter à la Guinée une concertation réussie et qu'il y ait un consensus national sur la transition démocratique. » Ceci atteste que Me Wade a changé son fusil d'épaule.

En fait le changement de position est sans ambages. Le même mardi la *Rtg* annonce la visite de M. Wade pour le lendemain, 31 décembre, à 10 h et donne la liste des officiels invités à l'aéroport pour l'accueillir. Mais voici ce qui se passa le mercredi 31 décembre : « Le président sénégalais, Me Abdoulaye Wade, n'a pas effectué le déplacement sur Conakry ce matin. Il devait arriver à l'aéroport de Conakry, Gbessia à 10 h. Mais à 9 h 50, la fanfare militaire et les autres officiels qui étaient là ainsi que la presse ont quitté les lieux. Direction camp Alpha Yaya Diallo. Interrogés, des militaires nous ont affirmé ne rien savoir. Aux dernières nouvelles, nous apprenons que la visite est annulée. Pour des raisons non expliquées. » (*Le Jour*)

Et voilà : la raison du prétendu soutien de M. Wade à la Guinée n'est plus un secret pour personne. Au fil du temps les choses s'éclairciront davantage. Pour le moment, nos leaders doivent simplement avoir la clairvoyance nécessaire pour distinguer un soutien

sincère d'un acte de corruption et avoir le courage de rejeter le second. Par ailleurs, en prêtant son avion officiel (la Pointe de Sangomar) au Cndd, Me Wade les oriente vers un très mauvais chemin : C'est à travers ces choses que le nouveau leader s'habitue au luxe et aux honneurs, qui l'incitent graduellement à vouloir s'éterniser au pouvoir. C'est un vrai danger.

Au passage, il convient de signaler un autre danger autour de l'objet dont on se sert pour leurrer nos leaders : Cet avion n'est pas en bon état ; le titulaire même s'en méfie. Le 14 avril 2007 une fissure de l'un des hublots du cockpit avait poussé le pilote à effectuer un atterrissage forcé. Depuis, « Wade tourne le dos à la Pointe de Sangomar », a expliqué un site sénégalais, qui en juillet de la même année précisait qu'il y avait « exactement 2 mois et 22 jours que l'avion présidentiel ne transporte plus le Président de la République », tout en se demandant alors pourquoi il le prête aux autres : « Le plus cocasse dans cette affaire, c'est que le Président accepte que sa femme utilise la Pointe de Sangomar ainsi que l'équipe nationale de football, les Lions de la Téranga. Leur vie serait-elle moins importante ? » (*Rewmi.com*)

Note additive : Vous n'avez pas fixé une date pour les élections, c'est pourquoi j'ai différé le voyage que je devais faire !

Le jeudi 1er janvier 2009, alors que sa manigance est maintenant connue, le Président Wade écrit au président Camara, lui demandant de fixer la date des élections en Guinée. C'est parce que cette date n'avait pas été fixée qu'il avait annulé son voyage ! « Dans ces conditions je vous exprime par la présente que je vous rendrai visite dès qu'avec les partis politiques vous aurez fixé la date des élections », promet-il dans sa lettre. (*Apa*)

Mais, si vraiment sa visite était conditionnée à la date des élections, pourquoi n'a-t-il pas attendu qu'elle soit fixée pour se faire annoncer ? ... Les autres semblent avoir raison de se plaindre de toi, Gorgui. Un peu de respect : ne te moque plus de nous !

b) L'adresse du Chef de l'État à la nation pour le nouvel an

Guinéennes, Guinéens
Mes chers compatriotes,
Hôtes étrangers vivant parmi nous ;

L'année 2008 s'achève dans la douleur, mais sur une note d'espoir. Il y a quelques jours, le 22 décembre précisément, nous quittait le gé-

néral Lansana Conté, Président de la République et Chef suprême des armées. Cette adresse à la Nation m'offre une nouvelle occasion pour présenter à sa famille et à toute la nation guinéenne mes condoléances émues. Après vingt-quatre ans à la tête de la Guinée, le général Lansana Conté nous a légué un pays en paix dans une sous-région ouest africaine tourmentée.

Au lendemain de sa disparition, les forces armées guinéennes ont décidé de prendre le pouvoir pour éviter que notre pays ne bascule dans la guerre ethnique. Le chaos aurait en effet pu s'installer si le pouvoir tombait dans les mains d'un soi-disant dauphin constitutionnel, Président d'une Assemblée nationale qui ne représente qu'elle-même depuis l'expiration de son mandat il y a plusieurs mois.

Aucune œuvre humaine n'est parfaite. J'ai fait le choix de retenir de l'action de mon prédécesseur l'ouverture de notre pays à la démocratie et à l'économie de marché, la modernisation de nos infrastructures notamment routières, la sauvegarde de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale.

La prise du pouvoir n'est toutefois pas et ne saurait être une fin en soi. Fidèles à notre obligation de protéger la nation, nous avons pris nos responsabilités pour redresser le pays et le mener à des élections transparentes, premier pas vers l'enracinement définitif de la démocratie.

La Guinée est bien mal en point. Certains disent que notre pays est un scandale géologique. Je dirais que c'est un scandale tout court.

C'est un scandale parce qu'un grand peuple comme le nôtre, qui a été à l'avant-garde du mouvement des indépendances, est aujourd'hui à la traîne dans le concert des nations.

C'est un scandale parce que nous importons chaque année pour une valeur de 300 millions de dollars le riz que nous consommons alors que notre pays, doté d'une pluviométrie abondante, regorge de grandes terres cultivables.

C'est un scandale car nous n'arrivons pas à assurer une desserte correcte de notre pays en eau courante et en électricité, alors que la Guinée, château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, a un potentiel hydroélectrique qui peut satisfaire les besoins d'une bonne partie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

C'est un scandale parce que, par incompétence ou par manque de patriotisme, les différents gouvernements qui se sont succédé au cours des dix dernières années ont été incapables de mener notre pays au

point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qui pourrait lui faire bénéficier d'un allègement de sa dette extérieure de plus de 2 milliards de dollars.

C'est un scandale car, depuis notre accession à l'indépendance, les Guinéens parlent mais ne font pas grand-chose, se servent de la Guinée au lieu de la servir, la pillent mais ne la construisent pas.

Le Conseil National pour la Démocratie et le Développement (Cndd), mis en place dans la foulée de notre arrivée aux affaires, s'assigne pour mission de casser cette spirale du pire. Le Premier Ministre, Kabinet Komara, qui vient d'être nommé, ainsi que le gouvernement qu'il va former vont se mettre sans tarder à la tâche, au service de cet enjeu fondamental.

Pour redresser notre économie, un état des lieux est nécessaire : l'évaluation est une étape indispensable à toute action constructive. À l'instar du diagnostic d'un médecin, l'audit global de l'Etat que nous allons commanditer va quantifier l'ampleur des dégâts et identifier la nature des maux, pour nous permettre de leur appliquer une thérapie de choc.

Loin d'être une chasse aux sorcières, l'audit va, en toute objectivité, déceler les fautes de gestion qui ont mis notre pays à genou et en identifier les auteurs. En vertu de la pédagogie de l'exemple, ces derniers subiront toute la rigueur de la loi, en signe de notre détermination à lutter contre la corruption et la drogue. Ces fléaux, qui gangrèment notre pays, fragilisent notre présent et hypothèquent l'avenir de nos enfants.

Nos ressources les plus stratégiques ont été bradées, moyennant des dessous de table versés sur des comptes off shore, ouverts aux noms de fonctionnaires véreux, dans des paradis fiscaux.

Nous voyons un des derniers exemples de cette logique de pillage à travers la concession du terminal à containers. En dépit de l'avis d'un cabinet international réputé, qui a conclu que le contrat de concession est manifestement léonin et absolument défavorable aux intérêts de la Guinée, le gouvernement sortant s'est entêté à le signer.

Notre pays est sans doute le seul au monde où des personnes appelées des cadres peuvent sacrifier de façon si grossière les intérêts stratégiques de leur nation. Toutes les conventions vont être renégociées, en vue d'optimiser les revenus de la Guinée.

Cette opération ne vise à brimer aucun investisseur. Nous nous attelons tout au contraire à faire de notre pays, au potentiel si important,

une destination attractive pour les investissements directs étrangers. Mais nous ne saurions ne pas corriger les déséquilibres de certains contrats, qui lèsent les intérêts de la Guinée.

Toutes les administrations financières, vont être assainies, dotées de procédures de décaissement sans faille, entièrement informatisées et soumises à des contrôles fréquents.

Toutes les dépenses qui vont être effectuées le seront dans le respect du principe de l'équilibre budgétaire. La planche à billets, qui alimente l'inflation, n'est pas un instrument de gestion économique. Nous n'en userons pas.

Le Gouvernement doit s'atteler à atteindre le plus tôt possible le point d'achèvement de l'initiative Ppte [pays pauvres très endettés], mais également se doter des ressources financières adéquates pour améliorer, dans les meilleurs délais, la desserte en énergie électrique et en eau courante.

Je mets un point d'honneur à faire cesser progressivement les délestages de courant qui plongent le pays dans le noir et les coupures d'eaux qui assoiffent les guinéens. C'est à mes yeux une question de dignité nationale.

Le Cndd et moi-même veillerons de très près à la mise en œuvre d'un autre grand chantier: celui de la refondation de la démocratie, qui passe par la réforme de la justice, la libéralisation des ondes et l'organisation d'élections législatives et présidentielle libres et transparentes d'ici décembre 2010.

La corruption est en train de tuer la justice dans notre pays. On peut aujourd'hui tuer, violer, voler en toute impunité, pourvu qu'on rétribue un juge qui passe outre les lois pour transformer le vrai en faux et le faux en vrai. Nous allons revoir le statut du magistrat, renforcer les pouvoirs de contrôle du Conseil supérieur de la magistrature, veiller à l'application des lois et à l'exécution effective des peines.

Celui qui tue, viole ou vole sera châtié sévèrement conformément à la loi. C'est aussi cela, respecter les droits de l'homme, car la victime est, autant que le criminel ou le délinquant, un être humain.

Pour renforcer la culture démocratique, la participation citoyenne et l'implication de l'opinion publique, le gouvernement et le Cndd vont étudier les voies et moyens pour parfaire le dispositif des subventions destinées aux organes qui y participent. De même, selon des critères qui vont être redéfinis, des licences de radios et de télévisions privées vont être accordées.

Les ondes doivent être totalement libérées, c'est une des conditions de la transparence et de la bonne gouvernance.

Sincère dans ma volonté de dialogue avec les partis politiques, la société civile, et les organisations internationales qui appuient le processus électoral, je leur laisse le soin de discuter et de me soumettre des propositions. La seule ligne directrice est la suivante : il nous faut des élections les plus transparentes possibles dans le délai le plus court possible. Ainsi, les élections ne pourraient plus être contestées dans ce pays.

Guinéennes, Guinéens,
Mes chers compatriotes,
Hôtes étrangers vivant parmi nous,

Permettez-moi d'assurer la communauté internationale de notre souci de progrès, de respect des droits de l'homme, et de renforcement de la bonne gouvernance. Jugez-nous à l'ouvrage : nous voulons redresser le pays, le doter d'institutions crédibles et lui donner des élus issus d'élections transparentes. Accompagnez-nous dans notre œuvre de reconstruction !

Votre soutien va servir une cause hautement géopolitique, car une Guinée forte, dont nous voulons poser les bases, va stabiliser l'Afrique de l'Ouest et renforcer la sécurité dans notre sous-région.

Je ne saurais terminer cette adresse à la nation sans faire un clin d'œil à la jeunesse de mon pays. Juste pour dire que j'ai compris le message : les centaines de milliers de jeunes qui, le long des artères de Conakry, ont acclamé mon cortège le 24 décembre, veulent se nourrir correctement, se soigner, faire du sport, apprendre et trouver du travail à l'issue de leurs études. Le Cndd et le gouvernement feront des questions de jeunesse une priorité absolue.

Nous n'allons peut-être pas avoir le temps de les mener à terme, mais nous allons ouvrir des chantiers de réforme dans les domaines prioritaires de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté.

Guinéennes, Guinéens,
Mes chers compatriotes,
Hôtes étrangers vivant parmi nous,

Je nourris le rêve d'une Guinée prospère et forte, respectée en Afrique et dans le monde, démocratique et ouverte. Que Dieu, le maî-

tre des jours à venir, exauce ce vœu, et commence à en poser les prémices dès cette année 2009 qui s'annonce !

Je vous adresse à vous tous mes vœux les meilleurs. Que Dieu Tout Puissant, qui a encore une fois sauvé notre pays, continue de nous assister !

Vive la Guinée !

Vive la République !

Vive le Cndd !

Je vous remercie.

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Chef de l'État, Président du Cndd

D. RÉFLEXIONS AUTOUR DU DÉCÈS DU PRÉSIDENT CONTÉ

Cette dernière section reproduit les interventions d'autres compatriotes, comme d'habitude. Elle inclut aussi ma propre conclusion de l'événement. (Dans le deuxième article, l'introduction a été omise.)

D-1. À quoi sert l'ordre constitutionnel en Afrique devant un coup d'État libérateur ?

Neoleadership : 24 déc. 08

La constitution en Afrique n'est rien d'autre qu'un instrument « juridique » qui permet aux chefs d'État bandits de se maintenir ou de s'accrocher au pouvoir contre le gré des populations qu'ils prétendent diriger faussement au nom de la « démocratie ». Cette Constitution toujours taillée sur mesure est comme un chiffon pour les dirigeants africains, elle peut être déchirée et recousue à tout moment selon que très souvent les généraux auto gradés veulent garder le pouvoir et le léguer à qui ils veulent le plus souvent à leurs proches ou fils comme le cas au Togo.

Or un président qui n'a pu réaliser ses ambitions pour le pays en cinq ou dix ans ne saurait les réaliser en quinze ans, voire plus. Ce

faisant, il serait sage de laisser sa place à une nouvelle équipe plus inspirée et mieux aguerrie. Pourquoi laisser les dictateurs sanguinaires, vampires et affameurs de leurs peuples régner des décennies sans aider la population à se débarrasser d'eux ? [Dans le cas particulier de la Guinée, toutes] les institutions républicaines sont des caisses de résonance de son régime. Il n'y a jamais de séparation des pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire. Tout se résumait à sa seule personne. L'Assemblée nationale étant périmée depuis 2 ans son président El hadj Aboubacar Somparé ne peut en aucun cas assurer l'intérim à la présidence de la République avec toutes sortes de corruption et de détournements généralisés dans le pays sur fond d'imputé notoire et révoltante. Bref toutes les institutions républicques sont gangrenées.

À qui la faute ? Au général Lansana Conté et ses acolytes.

C'est dans ce contexte d'incertitude que général Lansana Conté est mort et le coup d'État est intervenu en Guinée. Que fera, en ce moment, la communauté internationale, surtout l'Ua et la Cedeao, devant ce coup d'État libérateur du peuple martyr de Guinée, un coup d'État salué par la population guinéenne dans son ensemble ?

La Cedeao et l'Ua se disent contre la prise du pouvoir par la force. Cette prise de position est une bonne chose, mais devant les modifications intempestives des constitutions, des élections truquées, etc, elles restent muettes. (...) Le manque d'alternance, les élections truquées, les modifications des constitutions... sont à la base des violences en Afrique y compris les coups d'État. Combattre les effets et laisser les causes se reproduire, voilà, c'est à ce ridicule que se prêtent la Cedeao et l'Ua en Afrique. C'est pour quoi elles sont incapables de régler les conflits qui sévissent dans notre cher continent l'Afrique. Le problème togolais en est un cas éloquent. (...)

D-2. La Guinée sur la mauvaise pente

Neoleadership : 25 déc. 08

Ouvrons les yeux ! Plus vous goûtez au pouvoir plus vous prenez goût. Les délices du pouvoir et les honneurs rendent ivre, et les tenants ne s'en sépareront pas aisément. Et puis, les gens oublient qui est Coplan ? Comme on dit effectivement : « Pas deux sans trois. » La Guinée est mal partie encore une fois. L'opposition dévoile encore ses di-

visions : c'est comme la revanche de certains mais ils seront tous perdants. Malheureusement, la raison a encore cédé la place à la subjectivité du cœur. De Somparé et de l'armée, c'est la même fraction en termes de malheur de la Guinée. Il y a en effet d'autres alternatives que ces deux là.

Retenez bien mes remarques et nous y reviendrons dans quelques mois si le coup se confirme et surtout résiste aux pressions. Rappelez-vous qu'il est plus facile de se débarrasser des civils que d'hommes en armes si vous êtes déçus ! Ces soldats ne quitteront pas volontairement le pouvoir et les plus gradés ne supporteront pas longtemps la prééminence de ceux qui [le sont] moins.

L'attitude responsable aurait dû être de les renvoyer dos à dos dans nos commentaires et demander une autre alternative : il faut suspendre la constitution en convoquant une structure bien à propos (congrès, conférence ou autre) non exclusif avec tous les acteurs et mettre en place une entité ad hoc transitoire à but purement électoral et pour les affaires courantes avec organisation d'élections au plus tard en juin 2009. Pour ce faire, il faudra accepter l'arbitrage et la supervision des Nations Unis et de l'Union Africaine. (...)

Les forces armées n'ont pas vocation à gouverner lorsqu'il existe des alternatives plus démocratiques et viables. Si nous laissons faire, nous ne devons demander de compte à personne demain car nous serons tous coupables. Donc il n'y aura rien à dire ! Que chacun prenne ses responsabilités !

D-3. Que veulent Somparé et la communauté internationale ?

GuinéeNews : 25 déc. 08

La roue tourne, dit-on. Cela est si vrai que, signe des temps, c'est le tout nouveau ex-président de l'Assemblée nationale de Guinée Aboubacar Somparé qui a lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle « fasse tout » pour empêcher la réussite de ce qu'il avait choisi de considérer comme une simple tentative de coup d'État orchestrée par une minorité isolée de l'armée. La communauté internationale (Union Africaine, Union Européenne, Paris, Washington, Onu...) ne s'est pas fait prier pour condamner le coup de force et me-

nacer ses instigateurs, parfois avec des mots très virulents. Rien à voir avec le ton timide de circonstance utilisé par les uns et les autres pour condamner les exactions graves du régime de Conté qui a fait tant de victimes. On avait effectivement habitué les Guinéens à plus de tiédeur dans les réactions internationales face à la situation catastrophique de leur pays.

Et pourtant, combien de fois avons-nous, nous autres Guinéens, crié à l'aide pour dénoncer les injustices dont nous sommes victimes face au pouvoir totalitaire et corrompu de Lansana Conté ? Combien de Guinéens sont morts du fait de ce système ? Combien de jeunes à l'avenir incertain, drogués par ce même système, plongés dans l'ignorance, réduits à la pauvreté absolue à cause des agissements de Lansana Conté et de son entourage ? Qui a levé le petit doigt pour dénoncer le pillage de nos ressources par quelques personnes sans vergogne, aidées en cela par des sociétés étrangères peu scrupuleuses ? Qui a déploré les conditions de vie inhumaines dans lesquelles survit une population à laquelle on a dénié la plus élémentaire des dignités ? Qui s'est levé pour brandir une quelconque menace à l'égard de Conté, Somparé et leur clique quand ils ont bafoué nos institutions, se taillant une constitution sur mesure qui permettait de fabriquer un monarque à vie ? Qui a brandi la menace de l'isolement sur la scène internationale à l'égard de Conté quand il s'achetait avec l'argent du peuple sa centaine de voitures rutilantes toutes plus chères les unes que les autres ? Sans compter tout l'argent détourné investi dans l'immobilier ou qui dort dans les banques des pays dont les ressortissants menacent aujourd'hui la Guinée, tandis que la population affamée croupit dans une misère indescriptible ? Combien de voix se sont élevées pour demander au Président Conté malade et impotent de renoncer à un pouvoir qu'il était en tout état de cause incapable d'exercer ?

C'est un fait évident : tant que les intérêts des puissances étrangères ne sont pas menacés, la famine, la violation des droits de l'homme, la corruption, les pillages et autres détournements, la communauté internationale ferme les yeux sur tous ces maux... ou feint de les dénoncer quand cela devient trop flagrant et trop gênant pour son image de marque.

Messieurs de la communauté internationale qui appelez si timidement à la « retenue » les autorités guinéennes quand elles massacraient les enfants du pays, c'est au tour des Guinéens de vous inviter

aujourd'hui à un peu de retenue face au coup de balai qui touche le dauphin du dictateur. Vous parlez de respect de la constitution, de respect de la légalité. Quelle légalité ? L'Assemblée nationale, depuis plus d'un an, a dépassé le mandat qui était le sien. Des élections libres et transparentes, qu'elles soient législatives ou présidentielles, n'ont jamais été organisées dans ce pays. Le président de l'Assemblée nationale Aboubacar Somparé dont vous défendez la légitimité ? C'est un pur suppôt de la dictature de Sékou Touré, qui s'est attelé à de sales besognes sous l'ère de la « révolution » et qui s'est rendu complice des pires exactions dans le régime de Lansana Conté. Il est, avec Laminé Sidimé, le plus grand artisan de la magouille législative mise en place pour maintenir leur patron vaille que vaille au pouvoir et préserver leurs propres intérêts, au mépris de ceux de milliers de leurs compatriotes privés du minimum vital.

Il ne s'agit pas de cautionner un quelconque coup d'État militaire, il s'agit de se rappeler les souffrances d'un peuple qui peine depuis trop longtemps dans l'indifférence générale à survivre dans un pays dont les immenses ressources sont injustement partagées par une poignée d'individus. Et si les militaires auteurs de ce coup de force tiennent la promesse de libérer les Guinéens de la misère et de les rétablir dans leurs droits et leur dignité d'hommes, tant mieux... Car s'il y a quelque espoir que ce nouveau pouvoir entende les aspirations de ses compatriotes, on ne dispose d'aucune assurance que les Somparé et consorts ne chercheront pas à truquer les hypothétiques prochaines élections pour se maintenir au pouvoir et entretenir le système Conté qui a causé tant de malheurs...

Fait paradoxal, pendant que la communauté internationale crie à la violation des dispositions constitutionnelles, les Guinéens sont sortis dans les rues pour acclamer leur nouveau président, duquel ils espèrent un changement significatif dans l'exercice du pouvoir, et donc une amélioration conséquente de leurs conditions de vie.

La société civile semble applaudir le coup d'État militaire, et aux dernières nouvelles, l'intersyndicale a manifesté son soulagement et encouragé les nouveaux maîtres de Guinée.

Curieusement, la vieille garde militaire ne s'est pas gênée pour prêter allégeance à ses cadets qui représentent les nouvelles autorités de l'État. Fait marquant, l'ex-Premier ministre Tidiane Souaré et son gouvernement n'ont eu aucun scrupule à rallier au premier coup de sifflet de ces mêmes autorités une salle du camp Alpha Yaya, où ils se

sont levés pour applaudir Moussa Dadis Camara avant de l'embrasser et de le congratuler « avec une vive émotion ». Souaré a même annoncé sans vergogne à Camara qu'il est « à sa disposition ». Exit le chef suprême Lansana Conté, à qui Amadou Tidiane Souaré rendait encore le plus vibrant des hommages il y a seulement quelques heures, et dont le corps n'a même pas encore été enseveli. Qui va oser parler de manque de pudeur ou de courage, ou encore d'opportunisme ?

Seul absent de cette mémorable rencontre pour le moins atypique, Somparé, le dauphin désigné par la mascarade constitutionnelle, qui n'arrive vraisemblablement pas à digérer que le rêve qu'il caresse depuis si longtemps de porter le titre de président de la Guinée lui échappe de si peu.

Après toutes ces manifestations de joie des uns et d'acte d'allégeance des autres à l'intérieur du pays, la communauté internationale persistera-t-elle à crier à l'usurpation de la légalité constitutionnelle ou se gardera-t-elle de se montrer plus royaliste que le roi ? Fait important qui mérite réflexion : ce sont les Guinéens qui manifestent aujourd'hui leur satisfaction par rapport à cette nouvelle donne qui savent l'enfer qu'ils vivent au quotidien, et non ceux qui condamnent l'acte de loin.

D-4. Non, cette fois, tu ne m'auras pas !

Guinéeactu : 4 jan. 09

Depuis, le 22 décembre dernier, avec la mort du Président Lansana Conté, et surtout depuis le 23 décembre, avec l'arrivée sur la scène politique guinéenne, de jeunes militaires, totalement novices en gestion d'une machine aussi lourde et aussi complexe qu'un État, les grands fauves et les petites souris, tous à la fois, sont encore sortis des buissons, où ils faisaient leurs guets depuis la semaine incertaine du décès.

Les voici donc qui rappliquent, isolément ou par troupeaux entiers, ces fauves assoiffés de pouvoir ou de positions privilégiées, pour un autre dépeçage en règle de nos ressources communes.

Les voici encore, ces hordes de souris, monter à l'assaut des nouveaux forts du moment, pour se positionner rapidement, en vue du grignotage insatiable de notre patrimoine commun.

Ils sont sortis des fourrés, ces cyniques rapaces, tenants insatiables d'un système vorace et insouciant. Ils ont déguerpi de Kaloum, de Boulbinet, de Sékoutouréya, du camp Samory... Ils galopent désormais, de l'aube sonnante au crépuscule tombant, vers le camp Alpha Yaya Diallo, en haute banlieue, résidence du Cndd.

Comme des essaims d'abeilles attirés par le baume des fleurs, ils sont là à humer l'odeur du pouvoir. Ils s'enivrent de ses relents, s'entichent de ses senteurs, bavent de son arôme et, toujours harponnés par leurs obscurs intérêts, virevoltent autour du nouveau tabernacle, avant de s'abattre goulûment sur les éventuelles proies.

Mais, cette fois, je te dis, pêcheur en eau trouble, tu ne m'auras pas !

Tu ne m'auras pas, parce que, depuis si longtemps que tu ne fais que ce que tu fais, en tout lieu et en toute circonstance, sans recul et sans vergogne, tu es devenu trop visible : gros comme le nez au milieu du visage.

Non, cette fois, tu ne m'auras pas ! Toi, coquille de politicien, vivant de slogans éculés et de harangues insensées et incendiaires, juste taillés sur mesure pour m'éblouir, tissés de haine et de division, entrelacés d'attaches ethniques, de nœuds racistes et de boucles régionalistes.

Tu ne m'auras pas ! Politicien sans aucun projet ni programme de société, juste arcbouté sur le socle de l'ethnie, refuge des faibles et des médiocres, berceau des pédants et des limités professionnels et sociaux.

Tu ne m'auras pas leader satanique, toujours en quête d'une troupe tribale, parce que, naturellement non compétitif, tu ne peux revendiquer aucun autre mérite, aucune autre expertise, aucun charisme mobilisateur.

Non, cette fois, tu ne m'auras pas ! Tu ne m'auras pas, moi, homme de Guinée, moi, femme de Guinée, moi, Guinéen d'aujourd'hui et de demain, et de toujours. Tu ne m'auras plus, parce que je t'ai vu... et je te vois.

Je t'ai vu à l'œuvre, leader d'opinions, harangueur de foules, draineur de masses. Tu m'as fait tellement de promesses, tu m'as cultivé tellement de joies éphémères et d'espérances vaines ! Et puis après, face à l'amertume que tu lisais sur mon visage, tu m'as abreuvé de tellement de haine contre l'autre, cet autre dont tu as fait (souvent et

toujours) le bouc émissaire de tes errances, de tes carences, de tes échecs.

Cet autre qui, au fond, n'était, n'est et ne sera qu'un élément de ma Famille-Guinée, un frère à moi, une sœur à moi, mes partenaires naturels dans le combat commun pour le décollage économique de notre pays !

Tu m'as dit, et fait comprendre, et accepter, que c'est eux, les causes de ma misère personnelle et celle des miens, eux, mes affameurs, eux, mes ennemis... à éviter comme la peste, à combattre sans répit, à abattre sans pitié !

Tu m'as dit que mon ethnic est la meilleure, la plus noble, la plus grande, la plus intelligente, la plus belle, la plus forte, mais aussi la plus menacée, la plus... Oh basta !

Pour ta cause personnelle, pour ta jouissance animale, pour tes ambitions machiavéliques, tu m'as instrumentalisé, tu m'as chosifié, tu as chloroformisé mon esprit, étouffé ma lucidité, étranglé ma personnalité. Tu m'as arraché mon cœur d'humain, mon cœur de Guinéen, mon cœur d'Africain. Tu m'as programmé comme un robot, à ne plus pouvoir voir de moi-même, à ne plus apprécier les situations et les réalités. Tu m'as programmé à haïr et à broyer du guinéen. Oh, Dieu !

Mais, aujourd'hui je te dis : cela c'était hier !

Je te dis, cette fois, tu ne m'auras plus ! Tu ne m'auras plus, parce que je ne te laisserai plus faire, je ne me laisserai plus faire.

Cette fois, tu ne m'auras pas, parce que de ce pas, je vais au camp Alpha Yaya. Je m'en vais dire aux jeunes soldats du Cndd :

« Attention, mes gars, attention... ils sont encore là ! Celui-là qui, un jour, jurait, par Sékou Touré, et un autre jour, le blasphémait, puis, jurait par Lansana Conté, et aujourd'hui... »

Ils sont là, les faucons de tous les régimes. Ils sont encore là, ceux qui ont leurré Sékou Touré et s'en sont beurré. Ils sont là encore, ceux qui ont noyé Lansana Conté et s'en sont vanté, avant même les funérailles.

Ils sont là, les silures de la République. Ils sont encore là, ceux qui, depuis cinquante ans, se sont mués en virtuoses de toutes les acrobaties et de tout retournement de veste, pour surfer au perchoir et racler à la mangeoire, sans scrupules ni dignité. Ils sont là, les causes et acteurs vivants de toutes les échecs et de tous les drames de la Guinée, au clair comme au noir, et... ils sont encore et toujours là !

Je dirai aux jeunes soldats du Cndd : « Oui, chacun de nous a un parent qui nous a, un jour ou l'autre, soutenu. Oui, chacun a une relation qui nous a, un jour ou l'autre, aidé dans notre carrière ou dans la vie tout court. Oui, cette personne-là peut faire partie de ces dignitaires de tous les régimes passés. D'accord !... Mais, devant les défis urgents et incompressibles qui nous interpellent aujourd'hui, il serait sage et responsable de renouveler, de fond en comble, la gouvernance de l'Administration et de la superstructure politique de ce pays.

Il s'agira, pour les nouveaux dirigeants, de se prémunir de courage et de dextérité, pour dire et faire comprendre à ces parents et autres relations, que l'on ne peut plus faire du neuf avec de l'ancien. Autrement, l'on ne ferait que porter la chaussure sur des épines.

Et alors, sans un seul soupçon d'ingratitude, mais aussi sans acrimonie ni hypocrisie, on leur aura fait comprendre que le destin de la Guinée exige que l'on se passe désormais des nominations par cooptation ou par copinage, pour célébrer enfin le mérite et l'excellence.

Ainsi dit et ainsi fait, la nouvelle Administration se sera débarrassée des pesanteurs habituelles et nocives comme la parenté (même incompétente), l'ethnie (même rétrograde) ou le copinage (même immoral). Les postes et autres responsabilités seront ainsi fonction, non pas du « barakkalauréat », comme ils aiment le dire, mais bien du baccalauréat, non pas du « neveu-de-la-femme-de-M. Excellence », mais du « que-sais-tu-faire-exactement ? ».

Tu commences à comprendre que cette fois, tu ne m'auras pas ?... Non ! ?

Bon, alors, allons au sérieux du détail !

Je dirai aux jeunes officiers du Cndd : « Attention à nos gros commerçants, ces opérateurs économiques, frileux trafiquants sous Sékou Touré, impitoyables spéculateurs et imbattables corrupteurs sous Lansana Conté. Ils ne comprendront aucun autre message, si ce n'est celui des règles régaliennes de la force publique. Ceux-là que mon ami Oscar du Lynx a surnommé « Opérateurs comiques », sont en fait des « opérateurs dramatiques », dès que le pouvoir les prendra en copinage. Ils ont pris le pli du brouhaha, du dérèglement, de la corruption et de l'impunité, à un point tel, durant ces vingt dernières années, qu'ils ne savent plus faire du vrai commerce, si ce n'est bluffer le fisc et multiplier les prix au gré de l'humeur et de la tête du client. Leur parler n'aura aucun effet d'amélioration. On les a souvent vus à l'œuvre avec Lansana Conté. Ils ont, depuis longtemps, trans-

formé les marchandises, et en particulier le riz et le carburant, en des armes de déstabilisation du régime. »

Je dirai au Cndd : « Attention aux coursiers des sociétés minières ! Toutes ces compagnies qui opèrent, à ce jour, dans les mines de ce pays, sont toutes devenues des caisses financières personnelles ou familiales. Depuis Sékou Touré déjà, certaines familles s'y sont assurées des prébendes héréditaires. Et cet état de fait a empiré sous Lansana Conté, et ne vous attendez pas, là non plus, à la vertu des belles paroles ! C'est un monde de caïmans, avec de véreux sous-traitants locaux et de puissants lobbys internationaux, complices actifs, faiseurs et dé-faiseurs de régime, selon leurs intérêts nettement loin des nôtres. »

Je dirai que, pendant que je parle de caïman, les eaux poissonneuses de Guinée n'arrivent plus à pourvoir la marmite du Guinéen, mais garnissent plutôt les grandes tables d'Europe, d'Asie et d'ailleurs, avec des « poissons nobles » pour les devises et le résidu pour nos marchés. « La Guinée importe le poisson comme elle importe le riz ! », a souvent et rageusement crié notre frère Baba Gallé Barry de la Confédération nationale des pêcheurs. En vain !

Ceux que l'on nomme pompeusement « les armateurs » en Guinée, ne sont en fait, que d'obscurs intermédiaires pour le transbordement en mer et l'évasion de nos ressources halieutiques. Et ils sont légion et... très puissants.

Quoi ! ? Tu veux que j'arrête là ? Que nenni ! À l'heure des bilans comme à l'heure des bilans !

D'ailleurs, je te vois et j'ai la nausée : toi qui, en tes éphémères moments de puissance, as fait main basse sur ton logement de fonctionnaire, toi qui as tripoté les papiers pour attester que tu as racheté ce domaine et ses dépendances, toi qui as falsifié les documents pour mettre ces patrimoines publics au nom de ton épouse ou de tes enfants, privant ainsi toutes les autres générations successives de fonctionnaires, de l'insigne privilège dont tu as bénéficié lorsque tu étais en quête d'un logis.

Non tu ne m'auras plus, toi qui, sans scrupules, as chaque fois dépouillé tes bureaux pour transférer tous les meubles à ton domicile, dès que tu es muté ou dérangé. Toi qui as dévalisé toutes les villas des hôtes dans l'arrière pays, pour équiper tes propriétés. Toi qui as personnalisé les plaques minéralogiques de tous tes véhicules de fonction ou de service, pour les offrir après, aux membres de ta famille et autres sujets de ta cour.

Eh, c'est encore toi que je vois là ? Oh, *** ! Toi qui as volontairement déstructuré le ministère des Travaux publics, pour te refiler, à toi-même ou à tes sujets, tous les marchés d'entretien routier à travers des sociétés prête-noms dont tu es le seul patron. Toi qui, dans les sociétés minières, soumetts l'ouvrier guinéen à un véritable esclavage mal rémunéré parce que tu interceptes son vrai salaire et t'en sers à travers tes réseaux iniques de sous-traitance.

Tu ne peux plus m'avoir, parce que, là-bas, au camp Alpha Yaya, face au Cndd, je dénoncerai ces entreprises comme « Valoris » et « Forêt-Forte » qui, depuis des années, rivalisent dans le ravage de notre flore, en engraisant uniquement et cyniquement les dirigeants locaux et nationaux, au détriment de nos collectivités, « Ciments de Guinée » qui – disons-le maintenant – n'a rien de guinéen que l'indication sur l'emballage (le clinker est importé d'ailleurs et, à la Guinée l'ensachage et les prix hors normes, en dépit des exonérations à vous couper le souffle, avec un blocus et un motus acéré sur les immenses ressources en clinker de Souguéta, dans Kindia), Moulins de Guinée, encore un autre bluff qui, à force de lavage de cerveau médiatique, poursuit son ravage financier, sans permettre au Guinéen lambda de se procurer une miche de pain à un prix raisonnable, CBK, Friguia, Arcdor, Scmafo, Sag..., des tonneaux de danaïdes : des petits avions toujours bien garnis qui partent, chaque jour, directement de Siguiri, Gbénko, Léro...pour des destinations inconnues du Guinéen lambda, j'enrage !

Ah oui, je ne peux oublier de rappeler mon port, le Port de Conakry, le seul port commercial que ce pays possède, et que tu as bradé à des roturiers, pour l'amarrer indéfiniment dans une position d'éternel port secondaire dans la sous-région ; je n'oublierai pas ma voie ferrée (Conakry-Niger), la seule ligne ferroviaire de transport public que j'avais, et que tu as sauvagement arrachée, pilée et malaxée dans tes canaris pour tes gourmandes et malsaines libations, et puis, le comble : mon aéroport !!! La seule porte de fière entrée que je possède, et que tu as assujéti à tes réseaux occultes, en imposant sur ses installations, depuis de longues années, un veto exclusif qui le maintient absurdement dans un état de hangar primaire et déshonorant, tout en renvoyant insidieusement la plupart des compagnies aériennes qui le fréquentaient...

Non, je te vois parfaitement bien, toi qui as rageusement asphyxié et démantelé Sogetrag, cette vigoureuse société de transport urbain et

interurbain qui nous arrangeait tant, nous les Guinéens d'en bas, mais qui empêchaient les taxis de ton épouse et les minibus de la belle-mère de faire des recettes, alors tant pis pour moi !

Tu ne m'auras plus ! Toi qui, en tes positions de gloire éphémère, as profité, en tout délit de faciès, à garnir nos chancelleries, de parfaits troubadours à la formation approximative, et nos résidences diplomatiques de parfaits incultes, des souris de nos maigres ressources en devises, justes bons pour des parades foraines et, tous les jours, attelés avec hargne à des louches transactions, donnant ainsi de mon beau pays, une image de vaudeville avec sa charge de bouffonnerie !

Je te dis, cette fois, tu ne m'auras plus !

Même si, comme tu l'as déjà commencé, tu envoies des escadrons chez de respectables citoyens guinéens, pour les agresser, les offenser, les humilier et faire porter le chapeau à nos jeunes dirigeants, pensant encore, comme tu en as l'habitude, semer la confusion et lever des troupes de Guinéens les unes contre les autres, en vue de continuer à faire prospérer tes sales affaires sur les cadavres de nos enfants.

Non, cette fois, tu ne m'auras pas ! De telles manigances lugubres ne piégeront d'ailleurs, que ceux qui ne se seraient pas donné le temps d'un petit recul, pour déceler tes fourberies habituelles et ton intarissable soif de sang. Le Cndd veut entrer dans l'Histoire par une transition non barbare et cela ne t'arrange nullement, ainsi que tes fétiches, insatiables vampires !

Mais, je t'apprends que nous, tu ne peux plus nous épouvanter : on n'est plus disposé à jouer au bétail pour canons, comme tu nous as toujours poussé à le faire, pendant que toi, recroquevillé avec femmes et enfants sous ton lit ou arpentant les ruelles sous d'autres cieux, tu attends de compter les victimes, en larmoyant hypocritement sur les tombes, prêt à cueillir les fruits de notre sacrifice dès le retour de l'accalmie.

Non, cette fois, tu ne m'auras pas ! Parce que, au fil du temps et des drames, j'ai fini par comprendre qu'il n'y a, en fait, que deux ethnies en Guinée : l'ethnie de ceux qui, depuis l'indépendance nous tiennent en laisse, nous affament tout en pillant de manière éhontée notre économie, et celle du Guinéen qui continue à subir le statu quo de la pauvreté et de la descente aux enfers, instrumentalisé et télécommandé pour des causes dont il est loin de soupçonner les enjeux, brimé et broyé si jamais il se hasardait à demander des comptes à ses gérants.

Retiens-le pour dit : NON, TU NE M'AURAS PLUS JAMAIS !

Et d'ailleurs, il serait mieux pour toi de rentrer chez ta maman, comme te l'ont généreusement recommandé les jeunes officiers du Cndd, pour ne pas provoquer, à force d'insister, le courroux de ceux qui te voient parfaitement dans ton habituel rôle de lézard, c'est-à-dire celui-là qui ne peut grimper qu'en rampant.

Allez ouste, rentre chez ta maman ! La Guinée te rappellera, quand elle aura besoin de toi, et si jamais, elle avait encore besoin de tes services. Certaines attitudes trahissent la noblesse et écorchent la dignité, n'est-ce pas, [mes amis ?]

D-5. Conclusion : Tirer les leçons du décès, préparer l'avenir, reconnaître l'héritage positif du défunt

Certains événements nous offrent des leçons dont on peut se servir toute sa vie mais dont peu de gens tirent profit. Qu'apprend-on du décès du Président Conté et de sa succession inconstitutionnelle ? Je présente ci-bas quelques leçons que j'en tire, en même temps que mes sentiments sur les futurs pas de notre marche – les raisons d'espérer malgré les difficultés. Pour terminer je donne un bref avis sur les biens que nous a légués le défunt.

a) Leçons à tirer du décès du Président et de sa succession

À la vue du corps sans vie d'une grande personnalité, tel un chef d'État, reposer non pas dans un lit duveteux à l'intérieur d'une villa mais dans une cavité de la terre, seul, sans le moindre article du luxe qu'il raffolait naguère, l'on doit apprendre à faire suffisamment attention dans sa vie en attendant son tour. Avec tout le respect dû à l'illustre disparu, il faut noter que l'une des leçons les plus importantes ici concerne l'état même du corps du défunt. On ne connaît, ni ne veut connaître les détails sur l'état du corps de notre feu Président ; suffisante est la force du ton qu'utilisait son successeur, le Président Camara, qui révéla que le corps n'avait pas été gardé dans une chambre froide : « Son corps ne devrait pas être comme ça ! » avait-il dit dans son adresse à la nation, avant de s'insurger : « Il ne devrait pas avoir ce sort ! ... Qu'est-ce qu'il a fait comme mal ? »

La leçon qui se dégage de ce drame est double. Premièrement, il est simplement impossible de placer le corps d'un homme, illustre

fût-il, dans une chambre froide si l'on n'en trouve pas une. Là-dessus le Président Camara a condamné les différents gouvernements qui se sont succédé pendant les 24 ans de gestion du défunt Président. Nul ne peut nier la justesse de cette condamnation. Néanmoins nul n'ignore non plus que les ministres de ces différents gouvernements sont venus par des décrets signés du même Président, ont travaillé sous l'autorité du même Président, avant de se voir remplacés par d'autres décrets du même Président, ce, de 1984 à 2008. Ainsi, que l'on ne trouve pas une chambre froide pour garder le corps de ce Président, après un quart de siècle de cette gestion, est une chose vraiment regrettable ; mais pour peu que l'on se veuille juste, on voit que les ministres n'en sont pas les seuls responsables.

La deuxième leçon qui se dégage de ce même drame s'adresse particulièrement aux puissants de ce monde : Quelle que soit la puissance d'un homme, il demeure faible en fait, car il arrivera un moment où il ne pourra absolument rien faire pour lui ; ce sont les autres qui décideront de toute chose le concernant. Qu'il fasse donc attention à ses actes et n'abuse pas de sa puissance en maltraitant les faibles.

Quant aux leçons à tirer de la succession, la plus importante est le fait que le peuple se soit rallié aux putschistes plutôt qu'au successeur constitutionnellement désigné, le président de l'Assemblée nationale. Un fait particulièrement instructif est que certains aient suggéré d'établir un comité de salut public en proposant à la tête dudit comité l'ancien président de la même Assemblée nationale. N'est-ce pas une leçon digne d'être apprise ? Pour bien l'apprendre on doit se poser deux questions et en trouver les réponses : Pourquoi choisit-on l'ancien président, celui qui est déjà parti, et non l'actuel ? Quelle différence y a-t-il, donc, entre les deux ?

b) Les raisons d'espérer malgré les difficultés

Dans l'épilogue de ce livre nous avons vu que les plus grands obstacles au changement proviennent de nous-mêmes, de notre culture. En guise de complément, jetons un coup d'œil cette fois sur les notions de « famille », de « droit d'aînesse » et de « respect de l'autorité », toutes trois plus belles l'une que l'autre dans leurs principes de base, mais affreusement laides dans leur transposition abusive aux affaires publiques. Jugons-en par ces deux incidents.

Le jeudi 18 décembre 2008, un journaliste était arrêté et enfermé à Conakry rien que pour avoir publié une lettre ouverte exprimant son

opinion sur le Premier ministre. On entendit alors de hauts cadres dire, dans tout leur sérieux, qu'« écrire contre son Premier ministre » est un acte bas. Pareillement, le 25 décembre, dans son discours à la nation, le Président Moussa Dadis Camara justifiait l'abstention de l'armée, pendant tout ce temps, à déposer le Président Conté à cause de son âge et de sa durée au poste. Voici textuellement ce qu'il a dit :

« Donc, la prise de ce pouvoir, comme je le dis, c'est par rapport à une déception totale. Une déception qui ne pouvait mettre aucun Guinéen à l'aise. Nous, on a respecté le Chef de l'État. J'ai bel et bien dit que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'officiers patriotes ; ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'officiers instruits ; ce n'est pas parce qu'on est incapable – pour preuve, l'armée guinéenne n'a jamais perdu le combat. Mais, on a une culture. La culture c'est quoi ? C'est le respect du symbole. Le symbole d'une nation reste un symbole. À un certain moment donné, vous avez bel et bien raison, peut-être on pouvait avoir l'occasion d'aller prendre notre vieux, parce qu'il était fatigué... [Mais] est-ce que, humainement, un homme qui a géré [notre nation] pendant 25 ans ! ! ... Est-ce qu'il a besoin de l'humiliation ! ? Qui a besoin de l'humiliation ! ? Qui voudrait que son père soit humilié ! ? Sa mère ! ?... C'est humain. »

Pendant que mes yeux suivaient les images de cette vidéo de la Rtg et mes oreilles percevaient ces propos du Président Moussa Dadis Camara, mon cœur regardait une autre vidéo : les 2 minutes de YouTube sur le massacre du lundi 22 janvier 2007 à Conakry, sur l'autoroute Fidel Castro près du Pont du 8 novembre...

Sachant que pour l'année 2007 seulement plus de 200 civils ont été tués simplement parce que l'on avait demandé à « notre vieux » d'accepter de partager le pouvoir en se faisant assister d'un Premier ministre de consensus, on voit mal l'avenir de notre pays vers un État de droit, si les mêmes idées continuent à se transmettre au long des générations.

Malgré toutes les difficultés, l'espoir est permis avec la nouvelle équipe, pour deux raisons au moins. La première réside dans la démarche des putschistes. Pendant le putsch, aucune violence n'a été notée, ni entre les putschistes ni entre eux et les dignitaires de l'ancien régime. En outre, le travail pratique qu'ils ont abattu dans la première semaine seulement atteste à la fois de leur crédibilité et de leur volonté. Ils ont engagé le combat sur tous les fronts. Par exemple, le 30 dé-

cembre on lisait ce qui suit dans les colonnes du *Kibarou* : « Le général Mamadou Toto Camara en visite dans la sous-région. (...) Au moment où nous mettons en ligne ce flash, le nouveau Premier ministre, M. Kabinet Komara se pose à l'aéroport de Conakry-Gbessia ; quant au capitaine Dadis Camara, il est toujours en entretien avec les ambassadeurs du G8. » On ne peut non plus taire les cas de corruptions qu'ils ont effectivement rejetées (voir C-6.b). Comment donc ne pas croire à cette équipe ?

La deuxième raison d'espérer est l'éveil politique qu'ont engendré les événements de janvier-février 2007 : le peuple de Guinée est maintenant déterminé à réclamer ses droits et il est conscient de sa force. Usant de cette force, qui fait ses preuves de mieux en mieux, il a suffisamment des raisons d'espérer qu'enfin il parviendra à imposer sa volonté. Un exemple en est que le journaliste mentionné plus haut avait été libéré suite à une marche pacifique qu'ont organisée ses confrères. Un autre exemple eut lieu le 24 décembre 2008 : n'eût été l'accueil dont les militaires bénéficièrent de la part des populations, le putsch aurait été voué à l'échec. Ainsi, le peuple doit leur faire confiance tout en les observant : Et en cas de défaillance, nous appliquons le slogan de l'Intercentrale :

*S'ils dévient de la route qu'ils nous ont promis de suivre,
Alors ils nous trouveront en travers de leur chemin !*

c) Sur l'héritage du Président Conté

En parlant des 24 ans de l'administration Conté, on doit, tenu par sa conscience, inclure les choses qui, si elles n'avaient pas été faites, la situation aurait été meilleure tant pour le défunt et sa famille que pour le reste du peuple de Guinée. On ne relate pas ces choses par rancune, mais par soucis d'équité et surtout pour contribuer à éviter que les mêmes choses se reproduisent à l'avenir. Quand les circonstances ne sont pas propices à en parler directement, au lendemain de son décès par exemple, on peut parler à mots couverts ; mais on doit en parler de toute façon. C'est ce que j'ai essayé de faire, de temps à autre, jusque là – nullement par rancune ou une quelconque méchanceté, j'insiste encore une fois, mais par soucis d'équité et surtout de prévention du mal, comme on le fait, par devoir, dans n'importe quel autre situation. Maintenant, par soucis de la même équité, nous devons

également inclure les éléments positifs que nous a légués le défunt, ce qui est censé encourager ses successeurs à faire autant sinon mieux.

Le Président Conté nous a légué beaucoup d'éléments positifs. Ici j'en résume deux, les plus importants, à mes yeux. Premièrement, même si l'éveil politique des populations n'est devenu évident qu'en janvier-février 2007, sa conception a eu lieu 24 ans plus tôt, en avril 1984. C'est en revoyant les documents du premier régime, ou en voyant les choses qui se passent actuellement dans des pays qui gardent encore le même système de gouvernance, que l'on mesure l'importance du changement opéré en 1984. Ainsi, quelles que soient les tournures que prit le changement conçu en avril 1984, on doit reconnaître que certains acquis, telle l'ouverture au multipartisme, ont été irréversibles. Or, l'équipe d'alors, le Cmrn, était dirigée par le colonel Lansana Conté.

Deuxièmement, la sécurité territoriale et la paix relative dans le pays ont été remarquables en son temps. Il suffit de voir les documentaires sur les amputés en Sierra Leone ou au Liberia, ou encore le flux de réfugiés en provenance de ces pays, pour apprécier l'œuvre du Président Conté en faveur de la sécurité de la Guinée. Je tiens d'une personne sincère que pendant les attaques des rebelles, le général se rendait, lui-même, sur le terrain pour concevoir et diriger des stratégies de combat, ce qui nous permit de juguler l'ennemi. C'est assurément Dieu qui nous donna la victoire, mais Il nous la donna principalement à travers le général Conté et son équipe.

Considérant ce qui précède, la justesse religieuse nous contraint de prier que le Bon Dieu, Clément et Miséricordieux, accorde au défunt une ample récompense pour ses bonnes œuvres – Amen.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	7
---------	---

<i>1^E PARTIE :</i>	
<i>LA GUINÉE ENTRE DEUX PREMIERS</i>	
<i>MINISTRES</i>	11

Chapitre 1 : Nomination d'un 1er Premier ministre : Reprise de la grève, insurrection	13
--	----

1.1 Nomination d'Eugène Camara : Insurrection générale	13
1.1.1 L'attente de la nomination du Premier ministre	14
1.1.2 La nomination est faite, mais elle est rejetée par le peuple	15
1.1.3 Dramatique évolution de la situation : l'insurrection	
se généralise	16
a) Introduction	16
b) Barricades et saccages par les manifestants	
à travers le pays	17
c) Paradigme du désastre : Télimélé	20
1.2 L'état de siège : Le dispositif et ses méfaits	21
1.2.1 L'instauration de l'état de siège	21
a) Proclamation de l'état de siège par le Chef de l'État	21
b) Extrait du décret instaurant l'état de siège	22
1.2.2 Les méfaits de l'état de siège	24
a) Barbarie des militaires à Conakry	24
b) Sévices des militaires à l'intérieur du pays	27
c) Incidence de l'état de siège sur l'économie nationale	28

1.2.3	Condamnation générale de l'état de siège	28
1.2.4	La Levée de l'état de siège	30
a)	Risques de prorogation de l'état de siège	30
b)	Le vote parlementaire lève l'état de siège	31
c)	Après l'état de siège, la protestation populaire continue	33
1.3	De l'autorité militaire de l'état de siège : Du général Kerfala Camara	34
1.3.1	Comment le général Kerfala Camara a géré l'état de siège	34
a)	La main de fer du Général : Une arme fatalement impopulaire	34
b)	Interview avec le général Kerfala Camara	35
1.3.2	La fin de l'autorité militaire de l'état de siège et ses conséquences	37
a)	Limogeage du général Kerfala Camara	37
b)	Maladie et décès du général Kerfala Camara	37
c)	« Prise de conscience » du général qui a ordonné l'état de siège : brève réflexion sur la politique générale de nos généraux	38
d)	Décès d'un autre général de l'état de siège : Arafan Camara, ancien ministre de la Défense	39
1.3.3	Opinions sur le général Kerfala Camara	40
	<i>Altercation à propos du général Kerfala Camara après son décès</i>	40
	<i>Note explicative : En islam est-il permis de critiquer les morts ?</i>	43
1.4	Le cri de la plume assiégée : Complaintes contre l'armée et l'état de siège	44
1.4.1	J'ai honte : Un message à l'Armée guinéenne	45
1.4.2	État de siège ou ma liberté confisquée ?	47
Chapitre 2 :	Poursuite des négociations : Enfin, nomination d'un Premier ministre de consensus et suspension de la grève	51
2.1	Démarches pour sortir de la crise	51
2.1.1	Démarche louche du pouvoir	52

La Guinée en marche : Un pas en avant, un pas en arrière	369
a) Le pouvoir tente de récupérer les leaders du mouvement en leur proposant des postes ministériels	52
b) Les leaders du mouvement rejettent l'offre du pouvoir, prônant la « Rupture avec le passé ! »	52
2.1.2 Comprendre la démarche de la Cedeao en Guinée	53
2.2 La nomination d'un Premier ministre de consensus	56
2.2.1 Proposition de candidats pour le poste de Premier ministre, suspension de la grève	57
a) La présélection des candidats	57
b) La suspension de la grève	58
2.2.2 Lansana Kouyaté nommé Premier ministre	58
2.3 Réactions sur la nomination de Lansana Kouyaté	60
2.3.1 Réactions générales après la nomination	60
a) Effervescence révélatrice de l'ampleur de la tâche	60
b) Un peu d'amertume dans la joie	61
2.3.2 Réactions individuelles : Un grand scepticisme	62
a) Interview de citoyens à Conakry	62
b) Avis d'autres citoyens à travers le monde	62
2.4 Révélations gênantes sur le nouveau Premier ministre	64
2.4.1 Révélations sur la personne du Premier ministre : Appréhension avant même sa nomination	64
2.4.2 Les dessous d'une nomination : Le lobbysme du Premier ministre	67
2.5 Présentations et déclarations des trois autres présélectionnés	68
2.5.1 Kabiné Komara	69
a) Présentation	69
b) Déclaration	69
2.5.2 Saïdou Diallo	71
a) Présentation	71
b) Déclaration	71
2.5.3 Mohamed Béavogui	73
a) Présentation	73
b) Déclaration	74

2.5.4 Brèves opinions sur les trois candidats : En guise de réponse aux déclarations	75
a) Mohamed Béavogui	75
b) Saïdou Diallo	76
c) Kabiné Komara	76

2E PARTIE :

RÉFLÉCHIR AVANT DE BOUGER 77

Chapitre 3 : Savourer la victoire en méditant 79

3.1 Reconnaissance du peuple aux leaders syndicaux	79
3.1.1 Comprendre l'initiative syndicale	80
3.1.2 Appréciation des sacrifices faits par les leaders syndicaux	83
a) Coups et blessures subis en janvier 2007	83
b) Attaques armées aux domiciles des leaders syndicaux	84
3.1.3 Actes de reconnaissance des Guinéens aux leaders syndicaux : Illustration avec Hadja Rabiadou Sérah Diallo	85
a) Visite du Premier ministre au domicile de Hadja Rabiadou Diallo, réactions de ses voisins	85
b) Ovation de Hadja Rabiadou Diallo à Labé	86
c) Réactions des femmes en faveur de H. R. Diallo, dont le nom fut omis parmi les décorées du 8 mars 2008	86
d) Acte d'un inconnu dans une altercation à propos de Hadja Rabiadou Diallo	87
3.2 Écrits en hommage au peuple et à ses leaders	89
3.2.1 Gloire au peuple de Guinée	89
3.2.2 Hommage à nos héros !	90
3.2.3 Encouragements et bénédictions à Hadja Rabiadou	92
3.2.4 Poème à Hadja Rabiadou Sérah Diallo	93
3.3 Dénoncer les maux du pays : L'opportunisme et la soumission	94
3.3.1 Les nouveaux amis des leaders syndicaux	94
3.3.2 Le verrou mental guinéen	97
3.3.3 Lettre d'un nouveau ministre – Comme si c'était vrai	101

3.4 Au carrefour des réels changements !	103
3.4.1 Changeons de nom et de capitale !	104
a) Rebaptiser la Guinée d'un nom de montagne ou de rivière	104
b) Changer et de nom et de capitale !	104
<i>Commentaires</i>	105
c) Et si, en plus de changer de nom, on adoptait un système fédéral ?	106
3.4.2 Illustration du problème que peut créer le nom « Guinée »	106
3.4.3 Entre le rêve et la réalité : Un modèle de bonne gouvernance	109

Chapitre 4 : Les premiers pas du Premier ministre et de son équipe 115

4.1 Entrée en fonction du Premier ministre	115
4.1.1 Arrivée à Conakry et premières prises de contacts	115
4.1.2 Lettre de mission et passation de service	117
a) La lettre de mission du Premier ministre	117
b) Passation de service : Les remerciements du Premier ministre au Président font augurer mal de la réussite de sa mission	119
4.1.3 Les premiers actes notables du Premier ministre	120
a) Première apparition publique : le 8 mars 2007	120
b) Instructions pour arrêter les dépenses abusives du gouvernement sortant	120
c) Le Premier ministre tient à distance les anciens ministres	121
4.2 Les Guinéens dans l'attente du nouveau gouvernement : Les inquiétudes se multiplient	122
4.2.1 Introduction	122
a) Au départ, même les plus pressés admettaient qu'il fallait une certaine patience	122
b) Le retard prolongé renforce les inquiétudes, mais le Premier ministre rassure le public : « Je suis serein, et le Chef de l'État me facilite beaucoup la tâche. »	123
c) Finalement la cause du retard n'était plus un secret	124

4.2.2	La fausse rigueur de Kouyaté	125
4.2.3	Les règles d'or pour savoir si Lansana Kouyaté est sur la bonne voie pour la Guinée	126
a)	La fin de l'impunité et la traduction en justice des auteurs d'exactions	126
b)	Réduire le train de vie de l'État	127
c)	Commencer des négociations pour assurer les services de base aux Guinéens dans les meilleurs délais	128
d)	Assurer la sécurité et restaurer la confiance	128
4.2.4	Guinéens, Kouyaté doit démissionner !!	129
4.3	La nouvelle équipe enfin formée !	131
4.3.1	Nomination des membres du gouvernement	131
a)	Discours du Premier ministre précédant la diffusion du décret	131
b)	Liste des membres du nouveau gouvernement	132
4.3.2	Nomination des gouverneurs et préfets	134
a)	Liste des gouverneurs	134
b)	Liste des préfets	134
4.4	Réactions de la population à la physionomie de la nouvelle équipe	137
4.4.1	Réactions des citoyens et des partis politiques	137
a)	Réactions des citoyens à Conakry	137
b)	Réactions des partis politiques	138
4.4.2	Réactions dans les forums en ligne	139
4.5	Les premiers pas du nouveau gouvernement	142
4.5.1	Prises de services et premier conseil des ministres	142
a)	Vue éclair des passations de services	142
b)	Le premier conseil des ministres : Un élan d'espoir !	143
4.5.2	La retraite de Bel Air	144
4.5.3	Quelques réalisations concrètes : Création de commissions techniques de travail	145
a)	Création de la commission d'audit	145
b)	Création de la commission d'enquête sur les crimes de juin 2006 et janvier-février 2007	145
c)	Création de la Ceni	146

3E PARTIE :

LES DIFFICULTÉS DE LA MARCHÉ 147

Chapitre 5 : Les ratés de l'équipe gouvernementale 149

5.1 Les ratés du Premier ministre	149
5.1.1 Les erreurs de vision du Premier ministre	150
a) Introduction	150
b) L'affichage des intentions politiques du Premier ministre	151
c) Les voyages du Premier ministre et leurs conséquences sur sa mission	152
d) Les coûts financiers des voyages du Premier ministre	153
e) Conclusion	155
5.1.2 Les malversations administratives et financières du Premier ministre : L'enquête parlementaire	156
a) Bref aperçu de l'enquête parlementaire	156
b) Sur la gestion de recettes minières domiciliées à Bnp Paribas	157
c) Sur la gestion des fonds du projet coton	159
5.2 Les ratés du gouvernement	161
5.2.1 Une politique générale inadéquate : embellir la peau au détriment des organes vitaux	161
a) Introduction : Sur la construction de monuments d'art à Conakry	161
b) Généralités sur les monuments	162
c) Avis défavorables aux monuments	164
d) Conclusion	166
5.2.2 Les audits des départements ministériels : Malversations administratives et financières	167
a) Manigances dans l'attribution des contrats	167
b) Laxisme dans le suivi	168
5.3 Deux fautes lourdes : Parodie de justice et abus de pouvoir – les affaires « Sylla » et « Colle »	168
5.3.1 Le dossier « Mamadou Sylla » : Parodie de justice et clientélisme	169

a) Le contentieux avec l'État : parodie de justice	169
b) Le contentieux du patronat : règlement sur fond de clientélisme	170
5.3.2 Le « Feuilleton Chantal Colle » : Maladresse politique et abus de pouvoir	171
a) Convocation et garde à vue de Chantal Colle	172
b) Expulsion de Chantal Colle du territoire guinéen	174
c) Réactions officielles à l'affaire Chantal Colle	175
d) Réaction du public à travers le monde	176
e) Réactions de Chantal Colle	177
<i>Note additive : Retour de Chantal Colle, 2e menace d'expulsion</i>	179

Chapitre 6 : La résistance au changement : Comment l'œuvre fut combattue par le cercle présidentiel

6.1 La résistance du lobby présidentiel	181
6.1.1 Trafic d'influence et blocus autour du Chef de l'État	182
6.1.2 Manipulation de l'autorité du Chef de l'État	183
a) Les manigances du chef de file, Idrissa Thiam	183
b) Sam Soumah sur la concession minière de Rio Tinto	186
<i>Note additive : Thiam et Sam accusés de falsification d'un décret présidentiel</i>	187
6.1.3 Malversations financières	187
a) Les 40 millions de dollars du Fonds Kowcicien et la spéculation sur les denrées alimentaires : Idrissa Thiam accusé	187
b) Sam Mamady Soumah accusé du détournement de 500 millions de francs Cfa	188
c) Une villa achetée à 400 millions fg : Ousmane Conté soupçonné	189
6.2 La résistance des barrons de l'ancien régime	189
6.2.1 La résistance de l'ancien préfet de Dubréka : Le cas « Brada », cas typique de jusqu'au-boutisme	190
a) Première tentative de passation de service – 1er échec	190

b) Deuxième tentative – 2e échec, sur fond de violence, fixation d'un dernier délai	191
c) Troisième tentative – enfin, la passation de service	191
6.2.2 La résistance du nouveau préfet de Kindia : Le cas « Siller », une renaissance forcée	193
6.3 La résistance du Chef de l'État	194
6.3.1 Le décret de nomination des gouverneur et vice gouverneur de la Banque centrale	195
6.3.2 Le décret portant restructuration des ministères et secrétariats généraux : 5 décembre 2007	195
6.3.3 Le décret de limogeage du ministre de la Communication et des Nti	197
6.3.4 Les décrets de nomination de Siller comme préfet de Kindia, Tibou Camara président du Cnc	197
6.3.5 Le décret d'annulation de la cession de patrimoine hôtelier aux opérateurs libyens	198
a) Le contenu du décret	199
b) Réactions défavorables au décret	199
c) Avis favorables au décret	200
6.4 Mise en évidence des forces de la résistance face aux forces du changement : Le dossier « Jmj » (Justin Morel Junior)	201
6.4.1 Les propos du Chef de l'État au nouvel an	202
a) Adresse du Président aux membres du gouvernement	202
b) Discours du nouvel an attribué au Président	203
6.4.2 Réaction du gouvernement : 2 janvier 2008	205
a) Préambule : Témoignage du Premier ministre sur l'événement	205
b) Le compte rendu du conseil des ministres	206
c) La déclaration du Premier ministre	206
d) Réaction de la présidence : Face à face avec le Premier ministre	207
6.4.3 Limogeage de Jmj : 3 janvier 2008	208
6.4.4 Tensions au sommet de la nation	211
a) Conseil extraordinaire des ministres	211
b) Rencontre entre le Président et le Premier ministre	212
c) Capitulation du Premier ministre	212

6.4.5 Interrogations cruciales sur le dossier Jmj	213
a) Pourquoi le Premier ministre est-il parti « réveiller » avant de voir le discours du Président ?	213
b) Que s'est-il réellement passé lors de la rencontre du Président du Premier ministre le 2 janvier ?	214

Chapitre 7 : Les ratés des syndicats : Incapacité ou trahison ?

7.1 Divergences internes	218
7.1.1 Concurrence déloyale des centrales syndicales	218
7.1.2 Divergences à propos du soutien au gouvernement	219
a) Les divergences sont reconnues, mais pas leurs causes	220
b) Les causes des divergences : Ethnocentrisme ?	220
7.2 Erreurs tactiques	222
7.2.1 Erreurs d'alliance	223
a) Aliénation des partis politiques	223
b) Participation au gouvernement	225
7.2.2 Improvisation et instabilité	226
a) Improvisations répétées	226
b) Manque de fermeté dans les négociations et le suivi des accords	227
7.2.3 Amalgame dans les objectifs et les démarches	229
a) Les aspects politiques des démarches syndicales	229
b) Les aspects syndicaux des démarches	230
c) Conflits entre les objectifs et les démarches	231
7.3 Conduite générale au parfum de trahison	232
7.3.1 Opportunisme et malversations financières	232
7.3.2 Lobbysme et clientélisme	234
7.4 Réflexions sur le leadership populaire des syndicats	235
7.4.1 Le cinéma de l'Intersyndicale	235
7.4.2 Camarades syndicalistes, le changement a-t-il changé de camp ?	236
7.4.3 Appel à Rabiataou Sérah Diallo	239

4E PARTIE :

LA NOUVELLE CRISE ET LA FIN DE L'ÈRE KOUYATÉ

243

Chapitre 8 : Les syndicats et la gestion de la nouvelle crise

245

8.1 Les signes avant-coureurs de la crise : Les avertissements des syndicats

245

8.1.1 Mai 2007 : Déjà la violation des accords ! 246

8.1.2 Juillet 2007 : Lettre ouverte des syndicats au Premier
ministre 248

a) Le contenu de la lettre 248

b) L'interprétation de la lettre 250

c) Rencontre des syndicats avec le Premier ministre à
propos de la lettre : « Compréhension mutuelle » 251

8.1.3 Décembre 2007 : Protestation des syndicats contre le
décret de restructuration de l'Administration 252

8.2 Et l'on en vint à un nouvel avis de grève !

253

8.2.1 L'avis de grève 253

8.2.2 Opposition quasi-totale du peuple à la grève 254

a) Avis défavorables au sein des citoyens 255

b) Opposition des partis politiques et de la Société civile 255

c) Colère du parlement contre un leader syndical 256

8.2.3 Manigances du gouvernement pour éviter la grève et
réaction des syndicats 257

a) La double démarche du gouvernement : requête
officielle et intervention du bâtonnier du Barreau des
avocats 257

b) Réactions des syndicats aux agissements du
gouvernement 258

8.2.4 Suspension de l'avis de grève jusqu'au 31 mars 259

a) Vers la décripation 259

b) Les raisons clés qui ont favorisé la suspension
de l'avis de grève 261

c) Formation de nouvelles structures chargées des négociations : la naissance du fameux « Comité de veille »	262
d) Le protocole de suspension de l'avis de grève	262
8.3 Concertations de suivi et de veille :	
10 janvier-31 mars 2008	263
8.3.1 Reprise des négociations – avec de minces espoirs	264
8.3.2 Implication de l'Onu dans les négociations : M. Gérard Latortue, facilitateur pour la Guinée	264
8.3.3 Le 31 mars aboutit à un autre report de la grève	266
a) Discours préparatoires des leaders syndicaux	266
b) Déclaration officielle du report de la grève	267
8.4 L'enlèvement	267
8.4.1 Les signes prémonitoires de l'enlèvement	267
a) La « diversion du comité de veille »	267
b) La visite du Premier ministre au comité de suivi : « Kouyaté endort le comité de veille »	268
8.4.2 L'obstacle dirimant dans les négociations : le statut juridique des accords de janvier 2007	269
a) Les arguments à l'encontre du statut juridique des accords	269
b) La réalité sur le statut juridique des accords	271
8.5 Recul jusqu'au point de départ	272
8.5.1 Les documents du 20 mai et leurs significations : le limogeage du Premier ministre	272
8.5.2 La réhabilitation de Mamadou Sylla	273
a) Pleins pouvoirs remis derechef à Mamadou Sylla	273
b) « Réconciliation » avec les Syndicats	273
8.5.3 Retour aux anciennes pratiques de l'Exécutif	275
a) La pluie de décrets et de contre décrets d'août 2008	275
b) Le discours du gouvernement justifiant le faux décret	276
8.5.4 La fin de la mission des syndicats	277

Chapitre 9 : La fin précoce de l'ère Kouyaté	279
9.1 Les signes précurseurs du limogeage de Kouyaté	279
9.1.1 Intensification de la tension au sommet de l'État	280
9.1.2 La goutte qui aura fait déborder le vase : le rapport du parlement ou l'article de <i>Jeune Afrique</i> ?	281
a) À propos de la politique du Président en matière de gestion des deniers publics	281
b) Le contenu de l'article de <i>Jeune Afrique</i>	283
c) L'effet de l'article est renforcé par l'impopularité de la victime	284
9.2 Le limogeage et son impacte	285
9.2.1 Le décret du limogeage	285
a) La préparation du décret	285
b) La diffusion du décret	286
9.2.2 L'impacte du limogeage	287
a) Atmosphère autour du Premier ministre sortant : Kouyaté déménage, son épouse « menace de tuer » un journaliste	287
b) Atmosphère autour du Premier ministre entrant : Le domicile de Souaré devient un « lieu de pèlerinage », et pour cause	288
c) Indifférence quasi-totale au limogeage de Kouyaté	288
9.2.3 Réactions des syndicats et de la Société civile	289
a) Extrait de la déclaration de l'Intercentrale	290
b) Extrait du communiqué de la Société civile	290
9.3 Ce que fit Kouyaté après son limogeage	291
9.3.1 L'absence de Kouyaté à la passation de service	291
a) Les dessous de l'absence	291
b) L'ordre du Président d'installer le nouveau Premier ministre	292
9.3.2 La sortie de Kouyaté du pays	293
a) Départ de Kouyaté pour la Côte d'Ivoire	293
b) La disparition du passeport de Kouyaté à l'aéroport Gbessia	294

c) Quelques rencontres notables avec Kouyaté à l'étranger	294
<i>Note additive : Après son limogeage, Kouyaté aurait tenté de renverser le régime Conté</i>	295
9.4 Réflexions après le limogeage de Kouyaté	296
9.4.1 Quelques coups ratés que nous concoctait Kouyaté	296
<i>Commentaire</i>	298
9.4.2 Au-delà du pessimisme ambiant	299
9.4.3 Bye-bye, Monsieur Kouyaté !	300
<i>Commentaire</i>	302
Épilogue	303
Appendice : La disparition du Président Lansana Conté et sa succession au pouvoir	307
A. Rumeurs et réalités sur le décès du Président	307
A-1. Rumeurs et démentis autour de la santé du Président	308
a) Bref rappel historique de la situation	308
b) Les nouvelles rumeurs sur la santé du Président	308
c) Le pouvoir combat systématiquement les rumeurs	309
d) Les rumeurs persistent malgré tous les démentis	311
A-2. Annonce officielle du décès du Président	312
B. La guerre de succession	313
B-1. La voie légale : « Ce que dit la Loi fondamentale que Conté ni Somparé n'ont jamais respectée »	314
B-2. Coup d'État militaire : 23 décembre 2008	315
a) Les premières démarches des putschistes	315
b) Déclaration officielle des putschistes : Les « raisons » du putsch	315
c) L'identité des putschistes enfin connue	316
B-3. Réactions du pouvoir en place face au putsch	317
a) Réaction du Premier ministre : L'important, c'est le dernier hommage à l'illustre disparu	317

b) Réaction du président de l'Assemblée : Mieux vaut la transition constitutionnelle ; le putsch nous rétrograde de 30 ou 40 ans	317
c) Réaction du chef d'état-major des armées : Tout remous militaire devrait attendre la fin des obsèques	317
B-4. Réactions de la population : Les Guinéens entre le marteau et l'enclume	318
B-5. Réaction de la communauté internationale, riposte des Guinéens	319
C. Évolution journalière de la situation : 24-31 décembre 2008	320
C-1. Mercredi 24 décembre : Évolution pacifique	320
a) Proclamation du Président de la République et désignation de suppléants pour les anciens ministres, gouverneurs et préfets	320
b) Actes de pillage et de vandalisme par des militaires	322
c) Annonces : Couvre-feu, programme des funérailles du Président défunt, convocation des dignitaires	322
d) Résumé de la journée : Après un tirage au sort le gagnant, Moussa Dadis Camara, fait le "Tour d'honneur" de Conakry	323
C-2. Jeudi 25 : La vie reprend son cours normal, l'autorité du nouveau régime s'affirme	324
a) Reprise de la vie normale des Guinéens	324
b) Rendez-vous du camp Alpha Yaya : Allégeance des dignitaires de l'ancien régime au Cndd	324
c) Adresse du Président de la République à la nation	326
d) Appui de l'Intercentrale au Cndd	326
e) Acceptance tacite de la communauté internationale	327
C-3. Vendredi 26 : Funérailles nationales pour Conté, soutien international pour Camara, troubles	327
a) Les funérailles du Président Conté	327
<i>Note explicative : Sur le tort fait à autrui et le pardon</i>	329
b) Le Président Wade soutient le Président Camara	332
c) Coups de feu nocturnes à Conakry : Communiqué du Cndd	332
C-4. Samedi 27 : Allégeance de Somparé, nouvelles rencontres, nouvelles décisions	332

a) « Après Souaré et Diarra Camara, Somparé se rend au Cndd »	333
b) Rencontre avec les forces vives de la nation	333
c) Nomination du ministre de la Défense, levée du couvre-feu	333
d) Audience du Chef de l'État : Rencontre avec les représentants de la Ccdcao, du Sénégal, de la Mauritanie et de la Gambie	334
e) Report de la rencontre avec les institutions internationales et missions diplomatiques	334
C-5. Dimanche 28 : Le Cndd se consolide davantage	334
a) Nominations de ministres, retraites de généraux, mises en garde aux pilleurs et escrocs	334
b) Soutien de la Cedeao au Cndd	335
c) Tournée étrangère du Cndd – facilitée par le Président Wade	335
C-6. Lundi 29 : Sanctions de l'Ua, lutte contre les malversations, fonctions des membres du Cndd	336
a) Sanctions de l'Union Africaine contre la Guinée	336
b) Gare aux fossoyeurs de l'économie : Surveillance des bureaux du Parlement, visite forcée chez M. Sylla	336
c) Publication des attributions des membres du Cndd	337
C-7. Mardi 30 : Nominations, installation, rencontre avec la communauté internationale, danger !	338
a) Nominations de ministres : Kabinet Komara (Premier ministre), Boubacar Barry (ministre d'État)	338
b) Préparation du bureau du Président au camp Alpha Yaya	338
c) Rencontre du Cndd avec la communauté internationale	339
d) Danger de mort dans les mains du Président ?	339
C-8. Mercredi 31 : Dossier Wade, adresse de Dadis	341
a) Que trame Wade : un soutien au Cndd ou du lobbying pour Lansana Kouyaté ?	341
<i>Note additive : Vous n'avez pas fixé une date pour les élections, c'est pourquoi j'ai différé le voyage que je devais faire !</i>	344
b) L'adresse du Chef de l'État à la nation pour le nouvel an	344

D. Réflexions autour du décès du Président Conté	349
D-1. À quoi sert l'ordre constitutionnel en Afrique devant un coup d'État libérateur ?	349
D-2. La Guinée sur la mauvaise pente	350
D-3. Que veulent Somparé et la communauté internationale ?	351
D-4. Non, cette fois, tu ne m'auras pas !	354
D-5. Conclusion : Tirer les leçons du décès, préparer l'avenir, reconnaître l'héritage positif du défunt	361
a) Leçons à tirer du décès du Président et de sa succession	361
b) Les raisons d'espérer malgré les difficultés	362
c) Sur l'héritage du Président Conté	364

L'HARMATTAN, ITALIA

Via Degli Artisti 15 ; 10124 Torino

L'HARMATTAN HONGRIE

Könyvesbolt : Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN BURKINA FASO

Rue 15.167 Route du Pô Patte d'oie
12 BP 226
Ouagadougou 12
(00226) 76 59 79 86

ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA

Faculté des Sciences Sociales,
Politiques et Administratives
BP243, KIN XI ; Université de Kinshasa

L'HARMATTAN GUINÉE

Almamy Rue KA 028
En face du restaurant le cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 60 20 85 08
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE

M. Etien N'dah Ahmon
Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31

L'HARMATTAN MAURITANIE

Espace El Kettab du livre francophone
N° 472 avenue Palais des Congrès
BP 316 Nouakchott
(00222) 63 25 980

L'HARMATTAN CAMEROUN

Immeuble Olympia face à la Camair
BP 11486 Yaoundé
(237) 458.67.00/976.61.66
harmattancam@yahoo.fr

